B. DES PERIERS

NOUVELLES RÉCRÉATIONS

ET JOYEUX DEVIS

TIRAGE EN GRAND PAPIER

30 exemplaires	sur papier de Chine	(nos 1 à 30).
30 —	sur papier Whatman	(nos 31 à 60).
200 —	sur papier de Hollande	(nos 61 à 260).

260 exemplaires, numérotés.

n° 170

Tu

NOUVELLES RÉCRÉATIONS

ET JOYEUX DEVIS

DE

B. DES PERIERS

SUIVIS DU *CYMBALUM MUNDI*

RÉIMPRIMÉS PAR LES SOINS DE D. JOUAUST

Avec une Notice, des Notes et un Glossaire

PAR LOUIS LACOUR

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXIV


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO



NOTICE SUR DES PERIERS

SELON les conjectures les plus vraisemblables, Jean Bonaventure Des Periers naquit en Bourgogne, dans la petite ville d'Arnay-le-Duc, au commencement du XVIe siècle. On ne sait rien de positif sur sa famille, qu'on dit noble et qui était certainement pauvre. L'Embrunois, la ville de Bar-sur-Aube, celle d'Autun, se disputent aussi la gloire d'avoir donné le jour à Des Periers.

Son premier maître fut un de Mesmes, de cette famille de jurisconsultes qui rendit de si grands services à la cour de Navarre. « C'est un de Mesmes, dit-il,

Qui me congnoist mieulx que ne fais moy mesme,
Qui ha esté et est mon precepteur;
Qui m'a monstré quel est mon redempteur;
Qui m'a monstré rhythmes, grec et latin;
Auquel j'allois le soir, et le matin
M'en retournois faire aux enfans lecture. »

Un autre passage nous montre les protecteurs de Des Periers, impuissants à l'entretenir, lui reprocher de « perdre son âge », sans doute dans les modestes fonc-

tions de professeur. Il entre enfin au service d'une grande dame, puis, vers 1535, se laisse tenter par la reine Marguerite, déjà sa protectrice depuis quelques années.

En vain celle-là le retient-elle lorsque le moment du départ est venu, la mauvaise fortune du poëte le porte vers la vie agitée des cours. « Disois ainsi : Estes-vous pas contente que je vous laisse en change d'une royne, pourveu que sois suffisant et idoyne ? » Des amis, peut-être imprudents, mais courtisans eux-mêmes, l'avaient poussé à solliciter et à accepter une charge auprès de la savante reine. N'est-il pas né pour la servir? Ne l'a-t-on pas, dès longtemps, surnommé *possession royale*?

Néanmoins, autre chose que le faste l'a tenté : la liberté d'opinion qui règne autour de Marguerite, et qu'elle encourage. Il connaît le *Miroir de l'ame pescheresse*[1], qui court manuscrit et que l'on regarde comme un livre rebelle, favorable aux doctrines de la rénovation religieuse. Des Periers se prend d'admiration pour la reine, veut à tout prix obtenir près d'elle un emploi, et, dans son enthousiasme, déclare que la vileté de l'office ne l'effrayera pas :

... Bien pourrois estre laquais de court
Pour bien courir la poste en sale ou court;
Ou si j'avois sur moy ton equipage,
Je pourrois estre un tien honneste page,

---

1. L'exemplaire le plus complet de la première édition du *Miroir de l'âme pescheresse*, imprimé à Alençon en 1531, se trouve à la bibliothèque Mazarine. C'est M. P. Malassis qui l'a fait connaître dans le *Journal d'Alençon* du 5 juin 1856. On peut lire cette pièce dans la charmante édition en quatre volumes des *Marguerites de la Marguerite*, que M. Jouaust vient de faire paraître dans sa collection du *Cabinet du Bibliophile*.

Ou cuisinier, pour servir (quoy qu'il tarde)
Apres disner de saulse ou de moustarde;
Ou, pour mieulx estre eslongné de la table,
Estre pourrois quelque valet d'estable.

« La reine est si bonne! Elle s'estoit faite, dit Charles de Sainte-Marthe[1], le port et le refuge de tous les desolés. Tu les eusses vus à ce port, les uns lever la teste hors de mendicité; les autres, comme aprés le naufrage, embrasser la tranquillité tant desirée; les autres se couvrir de sa faveur, comme d'un bouclier d'Ajax, contre ceux qui les persecutoient. Somme, les voyant à l'entour de ceste bonne dame, tu eusses dit d'elle que c'estoit une poulle qui soigneusement appelle et assemble ses petits poulets et les couvre de ses ailes. » Des Periers, d'abord, n'obtient qu'une position précaire; il ne sait où faire la tâche qu'on lui impose. Bientôt il se plaindra de son *équipage*, qu'il trouve par trop modeste :

Achevez moy l'evangelique gage,
Qui est avoir la vesture en vivant.

Puis, comparant son sort présent à son existence passée, il ne semble pas établir de différence.

Une autre pièce de vers nous représente toujours notre Bonaventure en pareil état, mais à la fois précise bien la nature de ses occupations :

Pour vostre lictiere presente,
Je n'ay rien que je vous presente,
Sinon ce vostre immortel livre,

1. *Oraison funèbre de Marguerite*, p. 84 (1550, in-4°).

Lequel pour lire je vous livre,
Par tel si que me le rendrez,
Et mes faultes y reprendrez;
Mes faultes, dis-je, d'escrivain,
Qui fais souvent maint escript vain .
Car, leans, la mienne escripture
Faict grand tort à vostre facture;
Mais du tout me corrigeray,
Quand temps, loysir et lieu j'auray.

Enfin, le sort du poëte est assuré. C'est la reine elle-même qui a fixé le chiffre de la pension, car Des Periers, interrogé à cette occasion, gardait un silence prudent. Voici son hymne d'actions de grâces:

Trop plus qu'heureux je suis par vous, princesse,
Car mes soucys langoureux ont pris cesse,
Puis qu'il vous plaist pour vostre m'advouer :
J'en rimerai doncques, sans m'enrouer,
Jusques à temps que vous me disiez : « Cesse ! »

Je ne craindray plus ennuy ne destresse,
Puisque Dieu m'a donné telle maistresse,
Dont ne l'en puis jamais assez louer,
Trop plus qu'heureux.

Si vous trouvez en moy d'escrire adresse,
Si me gardez du peché de paresse
Et que je n'aye appetit de jouer :
Car au labeur me veulx du tout vouer,
Pour mieulx servir à la vostre noblesse,
Trop plus qu'heureux.

Ainsi, de beaux jours vont luire pour le poëte. Le pain qu'il mendiait, il le gagnera; sa muse aura ses loisirs.

L'emploi de Des Periers à la cour de Navarre était, on le sait, celui de valet de chambre; on sait aussi que son travail consistait à copier les écrits de sa maîtresse. D'autres gens de lettres partageaient ce labeur. Citons

spécialement l'un d'entre eux, qui fut un calligraphe émérite : Jacques Thiboust, seigneur de Quantilly, en premier lieu notaire du roi, et dont la plume, fort exercée, a mis au jour quelques productions que l'on conserve[1]. Nous ignorons si Clément Marot, valet de chambre de Marguerite avant Des Periers, exerçait aussi près d'elle le métier de copiste.

Sous François Ier, les fonctions de valet de chambre s'accordaient généralement à des gens de lettres, à des artistes, à des fils de magistrats et d'anciens serviteurs, à des personnages puissamment recommandés, enfin à des artisans auxquels, parce qu'ils approchaient de la personne royale, il était nécessaire de donner de la considération[2]. Immédiatement au-dessous d'eux, dans l'échelle de la domesticité, venaient les valets de garde-robe. Parmi ceux du roi de France, en 1523, nous remarquons des peintres célèbres, un musicien[3], un tailleur, un chaussetier.

Les revenus de Marguerite de Navarre, mesquins, comparés à ceux de plusieurs grands officiers de la couronne[4], ne lui permettaient pas de rétribuer aussi largement ses serviteurs qu'elle aurait bien voulu. Elle en

---

1. Raynal, *Hist. du Berry*, table. *Bulletin du comité de la langue*, etc. (1855-56), p. 162.

2. Ainsi, en 1523, parmi les valets de chambre de ce roi, nous remarquons : Laurent Meigret, le trésorier Babou, *l'homme du cardinal d'Iorc ;* Lazare de Salva, fils du premier président ; *le Portugaloys*, le perfumeur espaignol, Françoys d'Escoubal.

3. Jean de Paris, Jehannet Clouet, peintres; Hubert, joueur de lutz. (Archives nationales, section hist., K. 98.)

4. Le maréchal de Montmorency, entre autres, se faisait, bon an, mal an, par ses biens et dignités, près de cent mille livres de rente ; trois fois plus que la reine Marguerite.

trouva, néanmoins, gens de cœur et talents distingués. A leur tête Gruget, Boaistuau, Sylvius, Du Moulin, ses secrétaires, comme Bonaventure et Jacques de Quantilly. Charles de Sainte-Marthe, homme d'esprit et sachant parler, était de leur bande, ainsi que Denisot, fade *conte d'Alsinois* qui savait peindre, si l'on en croit Ronsard, et rimait.

Entre Marguerite et ses valets de chambre, des dames d'honneur, en petit nombre, servaient d'intermédiaire. Des Periers n'eut affaire qu'à M[me] de Saint-Pater et à Louise de Daillon, femme d'André de Vivonne, seigneur de la Chasteigneraye, sénéchal de Poitou, dont la seconde fille, Anne de Vivonne, épousa François de Bourdeille, père de l'historien Brantôme. Louise de Daillon, intime amie de Marguerite, est le vivant chaînon qui relie Des Periers à Brantôme.

La sénéchale de Poitou était la compagne ordinaire et extraordinaire de Marguerite; c'est-à-dire qu'elle la suivait dans ses voyages particuliers et dans ceux de la cour. Assise aux côtés de l'impatiente princesse, au fond de la lourde litière, elle tenait l'écritoire. Des Periers, en s'adressant à elle, on le verra plus tard, parlait à son chef immédiat et comme à la reine même.

Après avoir remercié sa maîtresse des biens dont elle le comble, l'auteur des *Joyeux Devis*, soit pour l'amour d'elle, soit par émulation, se met avec ardeur au travail. Il revient à l'étude de l'antiquité grecque. De tout cœur aux leçons de Platon, le futur conteur fait tant qu'il a bientôt traduit *Lysis*. Longues années avant Vigenère et V. Cousin, la dialectique platonicienne lui livre ses secrets. « Nous regardons le *Lysis*, dit V. Cousin, comme un des premiers essais dialectiques de Platon, essai encore un peu rude, et où il est d'autant plus curieux et

plus aisé d'étudier le procédé de son esprit et l'artifice fondamental de sa composition. » Le dialogue a tout entier cette naïveté qu'on loue dans Amyot.

Des Periers offrit la dédicace de sa *translation* à sa protectrice, en l'accompagnant de la *Queste d'amitié*, longue, trop longue pièce de vers, faible en comparaison, mal venue.

Le *Lysis* fut traduit à Paris; Des Periers aurait quitté Lyon vers 1531, pour n'y revenir plus que quatre ou cinq ans après. C'est le seul intervalle de temps — à l'exception de quelques mois en 1537 — où nous ne constations pas sa présence dans la ville qu'il avait choisie pour patrie.

Si Des Periers connut Calvin à Nérac, comme cela est supposable; s'il vit représenter à Pau les momeries et farces de Marguerite d'Angoulême, s'il visita la Guienne et le Poitou, c'est à cette époque de sa vie qu'il faut placer ces voyages. Vers le même temps, il tombe malade, et la cour prend intérêt à sa santé : la petite Marguerite, la seconde des Marguerites de ce siècle fécond en grandes princesses, celle qui sera duchesse de Savoie, qui verra, aux fêtes de son mariage, son frère périr sous ses yeux, tout enfant alors, s'inquiète, dans sa précoce bonté, du poëte souffrant, et lui envoie, mignonne, de douces confitures. Aussi, avec quelle effusion son protégé, entré en convalescence, la remercie-t-il :

Ha ! j'entends vostre entente :
Vous aymez tant et tant la vostre tante,
Que tout cela qu'estre à elle sçavez
(Pour l'amour d'elle) en grand amour avez.
Dont, quand ce vint qu'ouystes le propos
Que de santé n'estoit plus au repos

Le sien servant nommé Bonaventure[1],
Pour luy un don de doulce confiture
Donnastes lors à Frotté secretaire
(Lequel ne peult des cieulx le secret taire)
Qui tost à moy, de par vous, l'apporta.

Confiée à Frotté, cette mission est preuve nouvelle de l'intérêt et des égards dont nous avons parlé; car Frotté était un personnage[2], tout inconnu que semble son nom. On le vit, longues années, servir de confident aux personnes de la Trinité royale : Louise de Savoie, sa fille et François Ier. C'était pour Marguerite l'ami des heures d'inquiétude et de chagrin, un serviteur dévoué, à toute épreuve. Lorsque la petite Jeanne de Navarre, qui devait être la femme forte qu'a chantée Des Periers d'après les livres saints, fut, par rescrit royal, enlevée à sa mère et à Henri d'Albret, Frotté se présenta pour transmettre à Marguerite des nouvelles de son enfant, et pour consoler la pauvre petite, sevrée avant l'âge des caresses maternelles. Possible fut-ce lui qui effeuilla devant elle ce joli poëme des *Roses*, la meilleure inspiration de Des Periers et que Malherbe imita :

Les beaulx boutons estoient ja sur le poinct
D'eulx espanouir et leurs ailes estendre;

---

1. On voit que Des Periers, dans une pièce de poésie qui devait être officielle comme l'offrande l'avait été, ne prend que le nom de Bonaventure, le seul sous lequel on le connût à la cour.

2. Jean Frotté, seigneur de Couterne, fils de Jacques Frotté, maître d'hôtel du connétable de Bourbon, et de Jacquette Seguier, mourut vers 1565, ayant exercé l'emploi de secrétaire du roi, puis celui de contrôleur général des finances du duché d'Alençon. Les lettres de Marguerite donnent enseignes nombreuses de sa confiance en Frotté.

Entre lesquelz l'un estoit mince et tendre,
Encor tapy sous sa coeffe verte;
L'autre monstroit sa creste descouverte,
Dont le fin bout un petit rougissoit;
De ce bouton la prime rose issoit...
Tant de joyaux, tant de nouveautez belles,
Tant de presens, tant de beautez nouvelles,
Brief, tant de biens que nous voyons florir,
Un mesme jour les faict naistre et mourir!

Les années suivantes furent douloureuses pour Des Periers. Marot, son ami, son « père », compromis avec Roussel dans l'affaire des placards, fuit, sous le coup de la mort, dans la terre d'exil, tandis que Marguerite, fille de reine, femme et sœur de roi, voit son nom flétri en Sorbonne.

Marot, dans l'exil, inquiétait encore; Sagon recommence l'attaque. Nous répugnons à l'idée de placer sous les yeux du lecteur les pièces de ce long procès, que lui ont suffisamment fait connaître les éditions successives des œuvres de Marot. Les amis de celui-ci n'eurent pas le courage de se taire, et ils répondirent avec une acrimonie, une grossièreté, qui n'est à l'honneur ni de leur esprit ni de leur bon goût. Si Des Periers, auquel son talent et son intimité avec l'ancien valet de chambre de Marguerite avaient assigné une belle place parmi les défenseurs du poëte exilé, ne put les contraindre à se respecter, au moins dans ce qu'il écrivit[1] sut-il rester étranger à leurs exagérations. « Que les poëtes, dit-il par allusion dans le *Cymbalum*, se deportent de plus ecrire l'un contre l'autre, ou Minerve les desavouera; car elle n'en aime ni approuve aucunement la façon! » N'insistons pas; l'histoire de ces disputes est ennuyeuse.

1. *Pour Marot absent contre Sagon.*

Nous trouverions plus de profit à rechercher la part qu'a pu prendre, les années précédentes, Bonaventure Des Periers à la traduction de la Bible française de Calvin et d'Olivetan. Ce respectable et gothique in-folio parut à Neufchâtel en 1535[1]. A la fin, dans la *Table de tous les mots ebrieux, caldées, grecs*, on trouve deux distiques sous cette rubrique : *Concinnatores Tabulæ ad lectorem.* Le second de ces distiques est signé : *Eutychus Dep.* — *Eutychus*, tiré du grec, signifie Bonaventure. — Des Periers est donc l'un des deux auteurs de cette longue table, qui demanda temps et savoir. Dolet, un an plus tard, nomme aussi *Eutychus*[2] parmi les savants qui l'ont aidé à la composition de son immense recueil : *Commentarii linguæ latinæ.*

C'est à cette époque également que se rapporte la tradition des hymnes et autres poésies sacrées qu'on trouve dans le recueil de ses œuvres poétiques, traduction entreprise à l'imitation et d'après les conseils de la reine de Navarre, de Marot, de Le Maistre et autres.

Des Periers faisait trois parts de son temps : l'une était consacrée à ses études ; l'autre revenait de droit à la princesse ; la troisième aux plaisirs et à l'amitié. De

---

1. *La Bible qui est toute la sainte Ecriture, en laquelle sont contenus le vieil Testament et le nouveau, translatez en françois, le vieil de l'ebrieu et le nouveau du grec ; aussi deux amples tables, l'une pour l'interpretation des propres noms, l'autre en forme d'indice pour trouver plusieurs sentences et matieres.* (Neufchâtel, Pierre de Wingle dit Perot Picard, in-fol. gothique à 2 col., achevé le 4 juin 1535.)

2. *Commentarii linguæ latinæ.* Lyon, Jean de Tournes, 1536-38, 2 vol. in-fol. « *Eutychus Deperius Heduus cujus opera, fideli ea quidem et accurata in primo commentariorum nostrorum tomo describendo ubi sumus.* »

ses relations avec les autres gentilshommes de la chambre nous savons peu de chose : il nous apprend que le jeu en était exclu[1] ; la bouteille, au contraire, et les contes gaillards, avaient la place d'honneur. Ses vers nous le peignent bon enfant, menant à son heure et rondement la vie entre les brocs et les pots. *Contentement* est sa devise quelque part, et ailleurs : « Le plus gentil enseignement pour la vie, c'est *bene vivere et lætari.* L'un vous baillera pour un grand notable qu'il faut reprimer son courroux, l'autre peu parler, l'autre croire conseil, l'autre être sobre, l'autre faire des amis. Et bien! tout cela est bon; mais vous avez beau estudier, vous n'en trouverez point de tel qu'est : « Bien vivre et se resjouir. » Voilà Des Periers. Sa muse est court vêtue, immodeste non :

... De nature ne s'amuse
Volontiers qu'à joyeuseté.

« *Jocosa* », la qualifie-t-il encore. Il ne veut pas qu'on lui donne un autre nom, et rejette le vers de Martial, qui en aurait, en un sens, trop dit :

Lasciva est nobis pagina, vita proba est.

« Si les poëtes veulent ecrire d'amour, que ce soit le plus honnestement, chastement et divinement qu'il leur sera possible », disons-nous dans le *Cymbalum.* On nous surnomme Jacques le Gros : trouvez de l'Arétin là-

1. Je prends à la lettre ces mots d'un de ses rondeaux :

Si vous trouvez en moy d'escrire adresse
Et que je n'aye appetit de jouer, etc.

La petite pièce *Du Jeu*, à Georges Renard.

dessous et autre chose qu'un gai compère et qu'un franc luron.

Jacques le gros n'aime que du salé!

Ah! c'est qu'après le salé, la dive liqueur est plus douce au boire; c'est que les flacons choquent alors plus gaiement.

« Un genre de divertissement, dit Nodier, s'était introduit en France dès le règne de Louis XI, et faisait le charme des veillées : c'était la lecture de ces nouvelles, quelquefois intéressantes et tragiques, presque toujours galantes et licencieuses, dont il paraît que Boccace avait puisé le goût à Paris. Marguerite y fournissait quelque chose pour sa part, et sa part est facile à reconnaître quand on a fait quelque étude de son style. Pelletier, Denisot, Des Periers surtout, concouraient à cet agréable amusement avec toute l'ardeur de leur âge et toute la vivacité de leur esprit. Boaistuau et peut-être Gruget, qui sortaient à peine de l'adolescence, tenaient tour à tour la plume. »

Des Periers, à notre avis, ne lisait pas ses contes à la reine de Navarre. Quand un valet de chambre de la princesse avait obtenu la permission de lui soumettre une de ses œuvres, il la lui présentait convenablement écrite, et celle-ci en prenait connaissance si loisir trouvait. Des Periers fait comme les autres; il lui faut même avoir recours à l'obligeance d'une des dames d'honneur, à Mme de Saint-Pater.

Autre chose donc sont les rapports de Des Periers avec la reine, autre chose les brillantes réunions contées par Nodier. Bien plus, le poëte, lorsqu'une fois ses écrits sont entre les mains de Marguerite, n'ose les reprendre; il mourra sans les avoir revus, sans avoir pu les

mettre « en leur entière perfection et grace ». C'est avec une prudente réserve que son éditeur et ami Du Moulin les redemandera : « J'espere qu'à vostre faveur, nous recouvrerons partie de ces nobles reliques, desquelles (à ce que j'ay ouy dire au défunct) avez *bonne quantité* derrière vous. »

Cependant la raison d'État appelle à Lyon le roi de France, qui s'y rend avec toute la cour (juillet 1536). François Ier et la famille royale descendent à l'abbaye d'Ainay; les conseillers et la valetaille sont disséminés dans les autres monastères.

L'attention que les Lyonnais portaient à Marguerite engagea son fidèle secrétaire à se constituer son apologiste :

Tu es trompé, ô peuple lyonnois !
Quand tu prends garde au magnifique arroy ;
Car parmy toy, cachée, mescongnois
En simple habit la sœur de ton bon roy,
Mieulx es trompé quand, en royal charroy,
La regardant l'estimes mondaine estre.
Dieu ne l'a pas, non, pour cela faict naistre...
Que pleust à Dieu que tu sceusses congnoistre
L'heureux secret de telle tromperie !

Des Periers veut dire que le luxe de Marguerite n'est en maintes circonstances qu'un acte de condescendance : ne faut-il pas qu'elle n'épargne rien pour plaire à un roi dont elle a tant à obtenir dans l'intérêt de ceux qu'elle protége?

Bonaventure Des Periers se montra toujours fidèle sujet de François Ier : c'est à ce titre qu'en 1535 il implore la grâce de Marot, et que, l'année suivante, il se lamente sur la mort du Dauphin, de ce jeune François né pour porter la couronne qui échut à Henri II. Dans ces der-

nières poésies officielles, Des Periers ne fait nulle allusion au supplice de Montecuculli.

Aussitôt après ces sanglantes saturnales, Marguerite d'Angoulême rejoint son frère à Valence, puis se rend à Avignon, ville chère à Des Periers. C'est là qu'il avait connu Du Moulin, son *maître Antoine*, son futur et si dévoué exécuteur testamentaire; c'est là qu'abandonnée de Dieu et des hommes,

Ceste pauvre et lasse creature,
En s'en allant, comme chose sans nom,
Je ne sais où chercher son aventure,
Ha rencontré un ami de renom.

Reine et poëte traversent ensuite Lyon et gagnent promptement Paris, l'une pour courir en Picardie et en Artois inspecter les légions de l'armée royale, difficile mission que son frère confie à son dévouement et à son amitié; l'autre pour mettre sous presse les essais de sa plume, qu'il croit bon de répandre. C'est la *Défense de Marot absent*, c'est la *Prognostication des Prognostications*, c'est enfin le *Cymbalum mundi.*

Le 7 mars 1538 (les registres disent 1537, *avant Pasques*, date qui correspond à celle que nous donnons. L'année finissait alors la veille de Pâques, et cette fête tomba le 21 avril en 1538), Pierre Lizet, président du Parlement, fit connaître aux conseillers que, plusieurs jours auparavant, il avait reçu un paquet contenant deux lettres, l'une du roi, l'autre du chancelier Du Bourg, et un petit livre en français intitulé : *Cymbalum mundi.* Le roi lui disait qu'il avait fait lire cet ouvrage, qu'on y avait trouvé de grands abus et hérésies; qu'en conséquence il fallait détruire l'édition et sévir contre l'imprimeur. « Suivant ce commandement, ajouta Lizet, j'ai fait

faire telles diligences que, hier, on s'est emparé de cet imprimeur, qui se nomme Jean Morin. » La matière mise en délibération, l'inculpé fut condamné sans doute, car on ne retrouve de lui que la lettre suivante :

A Monseigneur le chancelier,

« Supplie humblement Jehan Morin, pauvre jeune garson libraire de Paris, que, comme ainsi soit qu'il aie par ignorance, et sans aucun vouloir de mal faire ou mesprendre, imprimé ung petit livre appelé *Cymbalum mundi*, lequel livre seroit tombé en scandale et reprehension d'erreur, à cause dequoy ledit suppliant, pour ce qu'il l'a imprimé, auroit esté mis en prison à Paris, et à present y seroit detenu en grande pauvreté et dommage à luy insuportable, qu'il vous plaise d'une benigne grace luy faire ce bien de luy octroier lettres et mander à M. le premier president de Paris et à M. le lieutenant criminel que voulez bien qu'il soit relasché à caution de se representer toutefois et quantes que le commandement luy en sera fait, attendu que, par sa deposition, il a declaré l'auteur dudict livre, et que, en ce cas, il est du tout innocent, et qu'il n'y eut mis sa marque ny son nom s'il y eut pencé aucun mal; ce faisant ferez bien et justice, et l'obligerez à jamais à prier Dieu pour votre prosperité et santé [1]. »

Le pauvre libraire fut-il élargi ? Quelques-uns le pensent. Toujours est-il que les autres poursuites eurent

---

1. Cette lettre a été copiée en fac-simile par Dupuy sur l'exemplaire du *Cymbalum* de 1538 qui existe à la Bibliothèque nationale.

leur cours et que le *Cymbalum* fut saisi et condamné par arrêt du Parlement du 19 mai 1538.

La seconde édition du *Cymbalum*, qui parut à Lyon l'année suivante [1], nous rappelle dans cette ville, d'où, à notre su, Des Periers ne doit plus sortir.

Plaise aux lecteurs me suivre à l'île Barbe [2]. Ceux d'entre eux qui connaissent Lyon savent que ce site pittoresque, livré aux joies bruyantes du siècle, appartenait encore, durant la vie de Des Periers, aux moines d'un monastère dédié à saint Martin.

Les moines de l'île Barbe, tous nobles, vivaient comme ceux de Thélème, dont maître François raconte les prouesses; ils tentèrent Érasme, qui se fit préparer logis sous leurs lambris [3]. Ce qui les fait vivre dans l'histoire, ce n'est point leur historien [4], mais notre poëte,

---

1. Cette seconde édition ne se répandit pas plus que la première. La rareté des exemplaires a fait supposer sans autre preuve qu'elle fut poursuivie et condamnée comme la précédente. Au sujet des infortunes du *Cymbalum* en divers temps, voici une particularité bibliographique curieuse, inédite encore, et qui se rattache à l'historique de notre réimpression du *Cymbalum* en 1856-57. La *Revue philosophique et religieuse*, recueil littéraire qui paraissait à Paris depuis plusieurs années, ayant donné avec quelques passages du *Cymbalum* un extrait de notre commentaire, dut sa suppression à cette publication. Le directeur de la *Revue* appelé au parquet du procureur impérial aussitôt après le dépôt du numéro, fut sommé d'arrêter son recueil. La *Revue* cessa de paraître. Je possède une épreuve de cette nouvelle réimpression du *Cymbalum*, supprimée avec plus de soin en 1858 que trois cent vingt ans auparavant.

2. L'île Barbe (*insula Barbara*) est située au milieu de la Saône, en venant de Mâcon, à deux kilomètres au-dessus de Lyon, entre Cuires et Saint-Rambert.

3. Péricaud, *Érasme dans ses rapports avec Lyon*. Lyon, 1838, in-8.

4. Le Laboureur, *Les Masures de l'Isle-Barbe*, Lyon, Galbit, 1665, 1 vol. in-4.

qui a chanté sa ravissante promenade chez eux, *par une belle journée de printemps*, le 15 mai 1539. Ce jour était l'Ascension, fête que l'on célébrait solennellement à l'île Barbe. Tout Lyon se pressait aux portes et dans les jardins du monastère [1], sous l'œil du magistrat du pays, dit *lieutenant de roy*. On levait de toutes parts tentes de soie, de drap, de serge, et petits bateaux, aussi drus que sauterelles, animaient le fleuve et le bariolaient de leurs flammes et pavillons.

L'île Barbe a bien inspiré Bonaventure. Le *Voyage* est assurément la pièce la plus soignée du recueil de 1544; il n'est pas une strophe inutile, pas une qui ne fasse image et n'offre l'esquisse d'un gracieux tableau.

N'est-ce pas, d'ailleurs, son séjour à Lyon qui marque l'époque la plus heureuse de son existence? Ami des illustres imprimeurs de cette ville, les Gryphe, les Dolet, les Juste, les De Tournes, il partageait son temps entre eux et les savants, les artistes et les poëtes de l'époque. Les savants, ce sont, entre autres, Grollier, ami des beaux livres et de ceux qui les aiment; Bellièvre, premier antiquaire lyonnais; Louis Meigret, le réformateur de l'orthographe. Parmi les artistes nous trouvons le petit Bernard, l'excellent dessinateur et graveur sur bois; Philibert Delorme, dont on admire les élégantes constructions et le beau portail de Saint-Nizier. Les poëtes, plus nombreux, ont Marot pour prince et pour juge, et

1. On peut lire, dans les *Masures*, combien les fêtes étaient fréquentes à l'île Barbe. Outre les religieuses, il y en avait de corporations. Ainsi la Bazoche allait princièrement, chaque année, promener son roi au monastère, quelques jours après le couronnement. Consultez Clerjon, *Hist. de Lyon;* Montfalcon, *Hist. de Lyon;* Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, II, p. 576.

Des Periers lui sert de second. Les banquiers, les grands commerçants, les magistrats, se disputent l'honneur et le plaisir d'héberger cette brillante cohorte intellectuelle. C'est à la petite cour de Jean du Peyrat, lieutenant de roi, que les écrivains rencontrent le monde brillant des savantes et jolies femmes, toutes connues dans les lettres, soit qu'elles aient écrit, soit qu'on les ait chantées. La reine, plus par la beauté que par le talent, de ces illustrations féminines, a nom Jacqueline de Stuard, « si agréable», dit-on, que les plus grands personnages recherchaient sa société.

Ainsi rien, à Lyon, ne manque à Des Periers, ni les plaisirs de l'intelligence, ni le bien-être matériel, ni les distractions de la galanterie. Mais un événement imprévu vient troubler ces vacances rares et paisibles. Des Periers, jadis, au mois de mai 1539, en si bons termes avec Marguerite, comme nous l'apprend la fin du *Voyage à l'île Barbe*, Des Periers, tout à coup, se voit chassé de la cour et remplacé par un intrus. « Oultre plus, dés cette heure, on s'est pourveu d'un, lequel y demeure. » Des Periers ne montrait plus d'assiduité aux devoirs de sa charge. « Helas ! c'est que, depuis certain temps, il n'y a plus ny repos ny loisir pour bien ecrire ainsy que j'ay desir et que l'entends. »

Pourquoi Des Periers fut-il répudié par la reine de Navarre ? C'est, à la distance où nous sommes des événements et sur quelques indices de peu de poids, ce qu'il est impossible de dire. Mais on peut hasarder plusieurs conjectures. La haine de Sagon, haine qui resta vivace, n'avait-elle pu soulever contre l'auteur du *Cymbalum* les passions religieuses de la cour de France ? Marot persécuté, il était juste de frapper également son défenseur; et remarquez que tous les deux ont dû mourir à peu de

jours de distance. Puis, à la cour de Navarre, un homme, sans lequel il serait imprudent de ne point compter, exerçait une autorité toute-puissante; la reine elle-même pliait devant lui : Henri d'Albret, son mari. Elle le craignait. Ses biographes avouent qu'elle renonça, par lui contrainte, aux lectures sérieuses et autres occupations qu'il n'aimait pas. Brantôme dit plus, et, quoique mauvaise langue, il faut le croire, puisque sa grand'mère, témoin oculaire, parle dans son livre.

L'ordre qui chassa Des Periers dut être présenté par le roi de Navarre. Assurons-nous d'ailleurs que, s'il avait montré quelque charité pour le pauvre poëte, en revanche, les œuvres de celui-ci contiendraient plus d'une pièce à la louange du monarque.

Désormais celle *dont l'espoir appaisait* les douleurs de Bonaventure ne sera plus rien pour lui. S'incliner devant la volonté souveraine est le premier mouvement de Des Periers; puis, brisé par la douleur, et quelque légère que soit la faute il prend la résolution de faire amende honorable. Arrivé au palais de la reine,

Passer ne peut la premiere cloison.

Des Periers se trouve contraint d'adresser supplications sur supplications; affaibli et misérable, il peint son triste sort des plus sombres couleurs. Pendant qu'il demande sa vie aux travaux manuels, sa *pauvre muse chomme.* Cet aveu trouve Marguerite, poëte aussi, indifférente.

Et, lorsque l'ouvrage vient à manquer :

Si le prevost des mareschaux venoit,
Veu que je suis maintenant sans rien faire,
S'il me trouvoit vagabond et oyseux,
Il me prendroit pour un de ces noyseux

Et me mettroit captif avecques eulx,
Sans regarder que je suis ja le vostre.

Nulle réponse. Enfin il s'adresse à la sénéchale de Poitou, sa ressource dernière, et Marguerite cède, au mépris de tous ordres contraires.

François Ier et sa sœur revinrent à Lyon à la fin de septembre 1541, et, quelques jours après, la reine de Navarre signait cette pièce importante que nous reproduisons intégralement, parce qu'elle est l'un des rares documents certains que l'on possède sur la vie de Des Periers : « Octobre 1541. Le dernier jour dudit mois, despeché audit lieu ung mandement adressant au tresorier et receveur general d'Alençon, maistre Mathurin Farelle, pour payer des deniers de sa charge de ceste presente année, finissant le derrenier jour de decembre prochainement venant, à Bonnadventure Des Periers, la somme de cent dis livres tournois à luy ordonnés par ladicte dame, pour ses gages de valet de chambre durant ladicte année, en laquelle il a esté obmis d'estre couché en l'estat[1]. »

Mais cent dix livres tournois ont une fin, et il faut vivre. L'année 1542 ne vit pas se renouveler l'aumône de la bienfaitrice. Des Periers tombe malade, et l'on profite de la circonstance pour l'écarter de nouveau. J'ai, dit-il, perdu la vaisselle

Où le noble escu navarrois
Donne lieu au devy de celle
Que disois que plus ne verrois.

1. Le Roux de Lincy, *Heptaméron*, t. I, p. 105.

De nouveau il fait appel aux bontés de son ancienne maîtresse :

C'est povreté de langueurs courratiere
Et de la croix de Christ vraye heritiere,
Qui vous faict cy sa supplication
Pour passe-temps!

La supplication n'est point entendue. Il y a autour d'elle tant de malheureux !

Maints serviteurs sans vices,
Plus drus beaucoup que l'eau que Rosne meine.

Au commencement de 1543, Des Periers conserve assez de forces pour traduire le *Traité des quatre vertus* de Sénèque, qu'il augmente de prolégomènes et d'une conclusion philosophique. Selon lui, l'homme, pour être parfait, devra, outre la prudence, la force, la tempérance, la justice, posséder la vérité. C'était la thèse du *Cymbalum,* à laquelle il doit, *sans doutance,* sa misère actuelle. Il n'ose une seule fois prononcer le nom de cette vertu nouvelle, « science divine », qu'il prône avec tant de persistance et de courage.

Ainsi y ha une vertu cinquiesme,
Vive vertu vivant en ceste vie,
Que je ne nomme, à cause de l'envie,
Du temps present aux vertueux amere...
Or vive donc la vertu vigoureuse
Par qui la gent est plus que tresheureuse.

Le lecteur a remarqué comme nous que, sans la nommer, Des Periers la nomme, cette noble vertu, dans le semi-anagramme qui revient deux fois, « vive vertu », où l'on trouve, sans beaucoup d'efforts, le mot *vérité.*

A la fin, Des Periers dédie son poëme au seul ami qui lui reste, ingrat ami que tous les délaissés invoquent et dont il n'a guère souci : le public.

Amy lecteur, qui lis et qui entendz,
Et qui tousjours as pour ton passetemps
Livres en mains, ce petit t'est donné
D'un qui, combien qu'il soit abandonné
De tout sçavoir et noble poesie,
Ce nonobstant, par une jalousie
Qu'il ha de quoy chascun te baille à lire,
Il s'est voulu mettre aussi à l'escrire.

Le public ne bougea. Le poëte avait faim; il dut se résigner à mourir.

D'ailleurs la vie lui pèse; il n'y a jamais tenu. A l'époque de sa convalescence, après la maladie que Marguerite, fille du roi, avait secourue, n'écrivait-il pas :

Si j'ay faict de guarrir bon devoir,
Ce ha esté plutost pour vous revoir
Que pour tascher estre longtemps en vie,
Car autrement n'en avois nulle envie...

Il connaît le monde et ses durs enseignements :

Un bon esprit, quand le beau jour l'eveille,
Soudain congnoist que ce n'est de merveille
Si en ce povre et miserable monde
Prou de malheur et peu de bien abonde,
Parce qu'il voit (tout bien quis et compté)
Plus y avoir de mal que de bonté.

A cette heure, où la faim le poursuit, où la misère le rise, qu'il n'a plus l'espoir de rentrer au service de celle

qu'il a tant aimée et chantée, il peut mourir. Ses dernières paroles sont un pardon [1], et il se frappe.

Le suicide de Des Periers n'est pas douteux; la plupart des biographes l'admettent sur la foi d'Henri Estienne. Cependant il est probable qu'il n'arriva pas dans les circonstances racontées par celui-ci. Peut-être, ayant ouï parler dans sa jeunesse de la funeste fin du valet de chambre de Marguerite, et cherchant à s'en rappeler les circonstances, aura-t-il confondu avec le suicide de Vaudrey, raconté par Des Periers dans sa LVe nouvelle : « Il (le seigneur de Vaudrey) fit planter une espée toute nue contre une muraille, la poincte devers luy, et se print à courir contre l'espée de telle roydeur qu'il se persa d'oultre en oultre. » Or voici le passage d'Henri Estienne : « Je n'oublierai pas, dit-il, Bonaventure Des Periers, qui, nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder (à cause qu'on le voyoit estre desesperé et en deliberation de se defaire), fut trouvé s'estant tellement enferré de son espée, sur laquelle il s'estoit jeté, l'ayant appuyée le pommeau contre terre, que la pointe, entrée par l'estomac, luy passoit par l'echine. » « Y a-t-il apparence qu'on eût fourré le conte de Vaudrey dans les *Joyeux Devis,* si c'eût été une chose avérée que l'auteur même, désespéré, à ce qu'on dit, se fût tué d'une manière toute semblable ? » Le Duchat, qui fait cette remarque dans une note d'un chapitre de son édition de l'*Apologie pour Hérodote,* ne doute cependant pas du suicide de Des Periers, puisqu'au chapitre XVIII il l'attribue à une fièvre chaude. Comme lui, nous pensons que les paroles d'Es-

---

1. Il exprime à Du Moulin le désir que ses œuvres soient dédiées à la reine de Navarre.

tienne et le conte de Vaudrey offrent matière à réflexion.

Des Periers mourut durant l'hiver de 1543 à 1544. C'est en ce court intervalle de temps qu'il faut placer la triste fin du valet de chambre de Marguerite de Navarre, et non avec Le Clerc, en 1535; avec Rœderer, en 1537; avec de Bure et Nodier, en 1539; avec d'autres, en 1554.

Nous devons presque tous les détails qu'on vient de lire au seul ouvrage utile à consulter pour connaitre le genre d'existence de Des Periers : le volume de ses œuvres poétiques publié par ses amis immédiatement après sa mort. La reine de Navarre fit les frais de l'impression; c'est ce qu'on doit conclure des termes louangeurs dans lesquels l'éditeur Antoine Du Moulin, ami et confrère de Des Periers comme valet de chambre de Marguerite, s'adresse à cette princesse.

Les œuvres poétiques de Des Periers, comme celles de beaucoup d'autres versificateurs du XVIe siècle, n'étant, à proprement parler, qu'un recueil (recueil admirable) d'épîtres et de placets, nous pouvions, avec assurance, les questionner sur la vie de leur auteur. Le *Cymbalum* nous dira ses opinions religieuses et philosophiques. Pour juger de ce livre il ne faut pas ignorer quelles avaient été, à l'époque où il l'écrivit, les croyances de Bonaventure Des Periers.

Élevé dans un monastère, il se livra à l'étude de l'antiquité, et puisa dans les ouvrages des Grecs et des Latins cet esprit d'indépendance qui sera le propre de son génie. Imbu, comme toute la jeunesse, des doctrines du catholicisme, il marcha d'abord dans la voie de ses pères; mais du moment qu'il se recommanda de Marot pour entrer dans la maison de Marguerite, Des Periers avait abdiqué de cœur ses croyances catholiques.

Il n'était pas possible de méconnaître la tournure d'esprit de cette princesse : bientôt on la vit prendre pour prédicateurs des apostats de l'ordre de Saint-Augustin et assister les chefs de la réformation. Calvin, qu'elle avait un temps caché à sa cour, et qui la connaissait, dit d'elle que *Dieu en avait fait un instrument pour l'édification de sa véritable Église*. Dès le commencement de leurs relations, Des Periers lui écrit qu'il faut qu'on *évangélise* (le mot était déjà consacré) dans les églises catholiques. Il lui prêche cette loi de Christ dont elle fait mention :

Il l'a dit, le vivant qui faict vivre,
Que renoncer il s'en fault pour l'ensuyvre,
Sans prendre en soy soucy du lendemain,
Ains seulement du temps qu'on ha en main.

Une fois lancé, Des Periers ne s'arrête plus ; mais il reste indécis, comme tous les penseurs du moment, qui, à les considérer dans leur véritable jour, marchent un peu à l'aventure.

Aux gages des plus zélés, Des Periers traduit la Bible ou corrige la traduction ancienne. Il traduit les psaumes, les cantiques, les hymnes, tout ce que Calvin et Marot lui indiquent.

Le réveil des sectateurs du nouveau grand prêtre fut terrible. Ils s'étaient jetés, sinon dans la gueule du loup, du moins sous la houlette d'un implacable pasteur, chez lequel les folles passions ne parlent plus et qui ne souffrira pas qu'autour de lui elles ouvrent la bouche. Ils avaient l'intolérance en habits de fêtes, ils l'ont en robes noires et en manteaux de reistres. De part et d'autre les bûchers sont allumés. Des Periers, un peu conseillé par Marot, eut bientôt pris son parti, et, l'an-

née suivante, il écrivait son *Cymbalum*, qui fut bien ce qu'il prétendait être, la tympanisation des fanatiques de toutes les croyances.

Rien n'est plus étrange que les révolutions de l'opinion sur le *Cymbalum*. Nous allons les exposer.

La Sorbonne s'exprima avec bénignité[1]. « Nous le supprimons, dit-elle, bien qu'il ne contienne pas d'erreurs expresses en matière de foi, mais parce qu'il est pernicieux. » Évidemment la Sorbonne n'avait rien voulu comprendre au *Cymbalum*.

Calvin, qui avait connu Des Periers à la cour de Nérac, et qui d'abord n'avait pas vu en lui l'étoffe d'un partisan de sa doctrine, s'exprime avec la dernière rigueur[2]. Écoutez aussi les critiques du XVIe siècle. La Croix du Maine et Henri Estienne : « Livre détestable ! » s'écrient-ils. Pasquier : « C'est un lucianisme qui meriteroit d'être jeté au feu avec son auteur, s'il étoit vivant. » Mersenne : « De Perez (*sic*) estoit un monstre

---

1. Par arrêt du Parlement du 19 juillet 1538, le *Cymbalum* fut déféré à la Faculté de théologie, qui en prononça la suppression. Voy. Haag, *France protestante*, article Des Periers.

2. Dans son traité *De Scandalis*, traduit par lui-même sous ce titre : *Des scandales qui empeschent aujourd'huy beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Evangile et en desbauchent d'autres. Traicté composé nouvellement par Jehan Calvin* (Geneve, Jehan Crespin, 1550, in-4°). « Chacun sçait, dit-il, qu'Agrippa, Villeneuve, Dolet et leurs semblables ont toujours orgueilleusement contemné l'Evangile ; en la fin ils sont tombez en telle rage, que non-seulement ils ont dégorgé leurs blasphemes execrables contre Jesus-Christ et sa doctrine, mais ils ont estimé, quant à leurs âmes, qu'ils ne differoyent en rien des chiens et des pourceaux. Les autres, comme Rabelais, Degorea, Deperius et beaucoup d'autres que je ne nomme pas pour le present, apres avoir gousté l'Evangile, ont esté frappez d'un mesme aveuglement. » (P. 74.)

et un frippon d'une impieté achevée. » L'annotateur de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale : « Athée indigne de porter le nom d'homme. » Et ailleurs : « *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus!* » Chassanion ne se peut contenir : « Misérable livre où l'on se moque ouvertement de Dieu et de toute religion! »

Tout à coup, par un revirement subit, l'opinion change, et, de forcenés qu'ils étaient, les critiques deviennent tout miel; les éloges, dans leur bouche, ne tarissent plus. Du Verdier ne voit dans le *Cymbalum* qu'un « livre de folâtre argument et de fictions fabuleuses ». Prosper Marchand[1] ne s'explique pas qu'on ait pu songer à le poursuivre : « Il n'y a ni libertinage, ni athéisme, dit-il. Une des formalités nécessaires à la publication des livres, négligée mal à propos par l'auteur ou par le libraire, ne suffisoit-elle pas toute seule pour produire le même effet? D'ailleurs, Des Periers peut avoir caractérisé dans son dialogue quelques personnes de la cour qui s'en soient offensées. » Selon Le Duchat, un catholique seulement a pu composer le *Cymbalum :* « Si Des Periers a écrit ce livre, il le fit étant enfant de l'Église romaine[2]. » D'autres vous parleront avec plus de chaleur encore : « Croions que le but de sanctifier un ouvrage cru mauvais et dangereux est louable et digne de la charité chrétienne; qu'ainsi ce ne doit plus être l'impie, le detestable Des Periers, qui ecrivoit un livre que l'on devoit jeter au feu avec son auteur. Ce sera bien plutôt un pieux imitateur du zèle des saints Pères, un dévôt qui veut ruiner le paganisme. Le parallèle de Rabelais et du

---

1. Lettre à M. B. P. D. et G. (10 oct. 1706), réimprimée par M. P. Lacroix, p. 1 de sa première édit. du *Cymbalum*.

2. Note dans le 14e chapitre de l'*Apologie pour Hérodote*.

saint auteur du *Cymbalum* que M. Bayle a osé faire, croions que c'est un parallèle odieux, puisque dans le *Cymbalum mundi* rien ne choque, tout est dans la bienseance; au lieu que dans le *Pantagruel* et le *Gargantua* on trouve un libertinage grossier et des profanations continuelles[1]. » Voltaire et le P. Niceron se donneront la main : « C'est un ouvrage qui n'a pas le plus léger, le plus éloigné rapport au christianisme », s'écrie le premier; et le second : « Plusieurs auteurs en ont parlé sans l'avoir lu, et l'ont traité de livre impie et detestable; mais il n'y a rien qui reponde à ces qualitez. On y raille, à la vérité, les divinités du paganisme; mais l'on n'y trouve pas ces obscenitez et ces profanations que l'on trouve dans Rabelais... Peut-être l'auteur n'a-t-il pas eu des desseins si profonds qu'on lui attribue, et qu'il s'est contenté de badiner sur les sujets qui se sont presentez à son esprit : aussi les quatre dialogues ont-ils peu de liaison entre eux. L'on peut dire, au reste, que c'est fort peu de chose. »

Voilà des auteurs qui comprennent que le *Cymbalum* est un livre impie; en voici d'autres qui comprennent qu'il est innocent, respectable, pieux et saint. Passons à ceux qui n'y comprennent rien; comme en toutes choses, ils sont les plus nombreux. « Il m'a ennuyé, dit Goujet, et je n'y ai rien compris[2]. »

Une note des éditeurs de 1732 fut le dernier mot du XVIIIe siècle dans la question :

« Le titre de *Cymbalum mundi*, que porte l'ouvrage entier, insinue assez que le but de cet auteur était de se

---

1. Préface des *Contes* de Des Periers, édit. de 1711.
2. *Bibl. française*, XII, p. 95.

moquer du ridicule des opinions des hommes, et de prouver que tout ce que l'on croit vulgairement n'est pas plus raisonnable que le vain son d'une cloche ou de l'instrument appelé en latin *cymbalum.* »

De nos jours on a fait un grand pas vers la solution du problème, grâce à Élie Johanneau, qui s'étoit imposé la tâche de trouver la clef du *Cymbalum.* Bon gré, mal gré, cet ingénieux chercheur a fini par expliquer une partie de ce qui était explicable[1]. Toutefois, pour n'avoir pas étudié assez attentivement les autres œuvres de Des Periers, le véritable intérêt philosophique lui a échappé; il n'a fait ressortir que les détails, en laissant de côté l'ensemble.

Nodier, qui suivit Johanneau dans l'interprétation du *Cymbalum*, fait chorus avec lui, Spizelius, Morhofius : « Il est trop prouvé aujourd'hui que l'ouvrage de Des Periers méritait réellement le reproche d'impiété qui lui a été adressé par son siècle. » C'est aussi l'opinion de M. Lacroix.

Non, le *Cymbalum* n'est point un livre impie, c'est-à-dire un livre qui ne reconnaisse ni dieu ni loi religieuse.

Loin du sage Bonaventure Des Periers la pensée de nier la présence d'un dieu créateur, son œuvre est pleine de lui; mais il le veut grand et juste et que tous nos efforts soient d'arriver à sa connaissance par la recherche de la vérité[2].

---

1. *Lettre à M. de Schonen,* publiée avec corrections et augmentations par M. P. Lacroix.

2. M. Paul Lacroix a porté sur notre manière d'entendre le *Cymbalum* et les opinions philosophiques de son auteur le jugement suivant : « M. Lacour, dans sa notice sur Bonaventure Des

Thomas du Clévier n'a pas dit à Pierre Tryocan qu'il ne croyait à rien, mais qu'il ne croyait pas à tout ; il fait comme l'apôtre : « Que je voye, je croirai ! [1] »

En publiant le *Recueil des œuvres* de son ami, Du Moulin avait annoncé que la même main laissait encore d'autres *nobles reliques*, manuscrits dont il croyait la plus grande partie aux mains de la reine sa maîtresse, et de Jacques Pelletier, « un mien connu à Montpellier ». Puis on n'entend plus parler de lui ; à peine apprend-on par une note ajoutée à quelques exemplaires de ce *Recueil des œuvres*, qu'on a remis la main sur plusieurs poé-

---

Periers, expose et compare avec infiniment d'esprit et de raison les opinions contradictoires de tous les critiques qui ont formulé un jugement sur la valeur philosophique du *Cymbalum*. M. Lacour nous donne à son tour la quintessence de ce livre et nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il a vu clair dans ces ténèbres de l'allégorie, où les plus grands esprits étaient restés aveugles. » *Le Cymbalum mundi*, édit. 1858, p. XXXIX.

1. Ne rapporte-t-il pas ses ouvrages à Dieu en terminant le *Voyage à l'île Barbe* et son recueil poétique par ces mots : *Tout à un*, mots qui ne semblent point énigmatiques à celui qui a remarqué, à la fin de la Prognostication, ces paroles : « Au seul Dieu honneur et gloire. »

Le « *Voyage de l'île Barbe* » porte une date certaine, 1539 ; le *Cymbalum mundi* est de l'année précédente. Dans le même « *Voyage* », Des Periers se montre-t-il si « lucianiste », si « athée » que le veulent bien dire les critiques brouillons ou prévenus ? Cette strophe, par hasard, sentirait-elle le fagot ?

Chacun contemple
Ce temple
Dont part la procession ;
Priere
Brefve et entiere
Faisons icy d'affection.

En vain essaierait-on de détourner de leur signification vraie les mots « tout à un », dernière exclamation de Des Periers mourant.

sies [1]. Des *Joyeux Devis* spécialement, pas un mot; cependant, s'il est de Des Periers un *labeur doué d'éloquence,* c'est celui-ci certes. Quoi qu'il en soit, les poésies annoncées ne parurent pas, et, en 1558, Granjon, imprimeur de Lyon, mit au jour ces *Joyeux Devis,* à l'honneur de ses presses. De ce moment la haine des envieux aura beau s'escrimer contre Des Periers, elle ne pourra l'atteindre.

Ce ne sont point, en effet, les envieux qui manquent à la gloire de Des Periers; mais *il manquait à la leur.* Les Contes, son meilleur ouvrage, lui ont été disputés avec un acharnement sans exemple, et parce que Pelletier en avait probablement eu quelques années le dépôt, on s'est avisé de les lui attribuer. Interrogez La Croix du Maine, Tabourot et leurs copistes, — ils sont nombreux, — tous vous répondront que les *Nouvelles Récréations* n'appartiennent que de nom à Des Periers; qu'elles sont de Pelletier et de Denisot, ses amis. Heureusement qu'il s'est trouvé un Nodier pour venger Des Periers de ces attaques :

« Plus j'ai relu les *Contes* de Des Periers, dit-il, plus j'y ai trouvé de simultanéité dans la forme, dans les tours, dans le mouvement du style. Quoiqu'il y ait des exemples nombreux, dans les lettres comme

---

1. Cette note, qui se trouve au recto du 4e feuillet de la feuille N, est conçue en ces termes :

« Au lecteur.

« Saches que, ayant imprimé ce que tu vois de Bonaventure, ay recouvré depuis plusieurs choses, entre lesquelles sont les *Brandons, My-Caresme, Pasques flouries, Pasques, Quasimodo* et autres plaisantes choses dignes d'estre veues, lesquelles, avec l'ayde de Dieu, j'espere te donner à la seconde edition, ce que j'eusse faict à present n'eust esté que elles ne sont pas encore mises au net. »

dans les arts, de cette aptitude à l'imitation, je ne l'accorde pas sans regret, et surtout sans réserve, à Pelletier et à Denisot, qui n'ont jamais eu le bonheur de ressembler à Des Periers, si ce n'est dans les écrits de Des Periers où l'on veut qu'ils aient pris part. Je conviens très-volontiers cependant que Des Periers, mort en 1544, et, selon moi, en 1539 [1], n'a pas pu parler de la mort du président Lizet, décédé en 1554 (nouv. XVII), et de celle de René du Bellay, qui ne cessa de vivre qu'en 1556 (nouv. XXVII). Il en est de même de deux ou trois faits pareils que La Monnoye a recueillis avant moi, et probablement de quelques autres qui nous ont échappé à tous deux. Mais qu'est-ce que cela prouve? Ces phrases : *Nagueres decedé; decedé evesque du Mans*, etc., ne sont autre chose que des incises qu'un éditeur soigneux laisse volontiers tomber dans son texte pour en certifier l'authenticité ou pour en rafraîchir la date [2]. Il ne serait pas même étonnant que les noms propres auxquels Des Periers aime à rattacher ses historiettes eussent été souvent remplacés par des noms plus récens, plus populaires, plus capables de prêter ce qu'on appelle aujourd'hui un intérêt piquant d'*actualité* aux jolis récits du conteur. L'auteur même, qui publierait son ouvrage après l'avoir gardé vingt ans en portefeuille, ne négligerait pas ce moyen facile de le rajeunir, et il est tout simple que l'éditeur de Des Periers s'en soit avisé, car,

---

1 Nos lecteurs savent que Des Periers est mort postérieurement à 1541, à ne s'en fier qu'à la pièce authentique reproduite plus haut.

2. Ces incises sont tout simplement des notes ou commentaires servant bien à désigner au lecteur le personnage dont Des Periers a voulu parler.

à son défaut, l'idée en serait venue au libraire. Laissons donc à Denisot et à Pelletier, puisqu'on en est convenu, l'honneur d'une collaboration modeste dans les ouvrages de leur maître, mais gardons-nous bien de pousser cette concession trop loin. Si Pelletier et Denisot avaient pu s'élever quelque part à la hauteur du talent de Des Periers, ils n'auraient pas caché cette brillante faculté dans les *Contes*, eux qui ont vécu assez longtemps pour la manifester dans leurs livres, et qui ont fait malheureusement assez de livres pour nous donner toute leur mesure. Il n'y a qu'un Rabelais, qu'un Marot, qu'un Montaigne, qu'un Des Periers, dans une littérature; des Denisot, des Pelletier, il y en a mille. »

Suum cuique. Si Nodier est celui qui a vengé Des Periers avec plus de talent, Pasquier est le premier qui ait combattu la collaboration de Pelletier aux *Nouvelles Récréations*, et ce passage de sa lettre à Tabourot mérite aussi d'être conservé :

« Je trouve qu'en ceste seconde impression, vous appropriez à Jacques Pelletier les faceties de Bonaventure Des Periers; vous me le pardonnerez, mais je crois qu'en ayez de mauvais memoires. J'estois l'un des plus grands amis qu'eust Pelletier, et dans le sein duquel il desploioit plus volontiers l'escrain de ses pensées. Je sçay les livres qu'il m'a dit avoir faits, jamais il ne me fit mention de cestuy; il estoit vrayement poëte et fort jaloux de son nom, et je vous asseure qu'il ne me l'eust pas caché, estant le livre si recommandable de son subject, qu'il mérite bien de n'estre non plus desadvoué par son autheur que les faceties latines de Poge, Florentin. »

Soit donc vidé le procès si injustement fait à Des Periers, et soient mises au rang des erreurs les allégations

des Le Duchat[1], des La Monnoye[2] et consorts[3], lesquelles tendaient à enlever les *Joyeux Devis* à leur unique auteur.

Depuis 1615 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'aux éditions de M. P. Lacroix, les charmants contes de Des Periers, qui avaient fait les délices du XVI[e] siècle, ne furent réimprimés que deux fois. C'est dire dans quel discrédit, dans quel oubli ils étaient tombés; les contemporains, d'ailleurs, seraient là pour nous l'apprendre. « Les contes de Des Periers, écrit Le Clerc, sont racontés d'une manière qui ne permet pas qu'on en parle. » Sorel[4] veut bien leur faire l'honneur de reconnaître qu'ils ont quelque chose de plaisant; « mais il s'y trouve tant d'impuretés qu'il ne les nomme qu'afin qu'on se garde d'eux. » C'est le même auteur qui place Rabelais parmi « ces rêveries à l'antique qui sont encore trouvées bonnes de quelques gens[5]. » Autres exemples négatifs qui ne prouvent pas moins : Formey, dans ses *Conseils pour former une bibliothèque*[6], ouvrage dont le succès est attesté par des réimpressions successives, ne cite pas

---

1. « Pour ce qui est des *Nouvelles Récréations*, on sait, à n'en pouvoir douter, que ce livre est de Nicolas Denisot. » (Note dans le 14[e] chap. de l'*Apologie pour Hérodote*.)

2. La Monnoye prétend que les contes ne sont pas de Des Periers : 1° dans la préface de son édition ; 2° t. IV du *Menagiana*; 3° lettre à l'abbé Conti, t. VIII, p. 238 de la *Bibl. françoise*.

3. L'éditeur des *Nuits de Straparole* (1725) dit, t. I, p. 11, à propos de la nouvelle du curé qui ne sait pas le latin : *Ce conte est aussi du pretendu Des Periers*. Voy. encore *J. C. Mylii Bibliotheca anonymorum*, Hamburgi, Brandt, 1740.

4. *Bibl. choisie*, XXIII, 454.

5. *Bibl. franç.*, 2[e] édit., 193.

6. Berlin, 1755.

Des Periers parmi les meilleurs conteurs; mais, en récompense, il inscrit à côté de Gargantua les rapsodies suivantes : *Atalzaïde; Ah! quel conte! La Laideur aimable* et *Ibrahim Bassa*. Tel est le goût du siècle. Le nôtre ne vaut pas beaucoup mieux. Le 25 août 1828, l'Institut couronna un *Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au XVIe siècle*, par M. Saint-Marc Girardin, où l'auteur des *Joyeux Devis* n'est pas même nommé.

Ainsi, jusqu'à ce jour, la mauvaise fortune de Des Periers a voulu qu'il fût, dans sa vie et dans ses œuvres, méprisé ou méconnu.

Le livre qui nous occupe, composé à la même époque que le *Cymbalum,* selon toutes probabilités avant le *Cymbalum*, éprouva d'abord, et vingt ans durant, des fortunes diverses; il tomba enfin aux mains d'éditeurs qui l'altérèrent au point de faire douter de son origine. Ceux qui leur succédèrent, dans un but de spéculation, pillèrent impudemment à droite et à gauche les conteurs contemporains, et de leurs dépouilles grossirent le bagage littéraire de Des Periers[1]. A partir d'une époque indéterminée (car on a des éditions sans date), mais bien certainement antérieure à 1569, on ajouta trente-neuf contes aux quatre-vingt-dix de la première édition. La plupart de ces contes se retrouvent dans l'*Apologie pour Hérodote;* mais on ne sait, vu l'incertitude où laissent les éditions sans date, s'il faut en faire honneur à Henri Estienne. Cet écrivain ayant d'ailleurs emprunté divers contes aux *Joyeux Devis*, imprimés chez Granjon et qui sont, eux, de beaucoup antérieurs à l'*Apologie*, nous ne

1. De temps immémorial, l'ordre établi par Granjon et les premières éditions avait été troublé, nous l'avons rétabli en 1856.

pouvons le classer parmi les *Origines* de Des Periers[1].

Enfin La Monnoye vint! Compatriote de Des Periers, ami des bons contes, des livres goguenards, « se chatouillant pour se faire rire[2] », c'est l'homme qu'il faut aux *Joyeux Devis;* nul ne les annotera mieux, ne les fera goûter plus promptement aux lecteurs du XVIIIe siècle. Avant son ouvrage achevé, la mort le frappe : il n'a le temps de rien réviser, et son travail, déshonoré par une main inexpérimentée, indocte et cupide, voit le jour avec toutes ses imperfections.

Mais tandis que les éditeurs s'escriment, les grands écrivains et les tout petits, bons larrons, accourent, troisièmes, qui vous mettent mon Des Periers au pillage et le robent pour notre bien. Il faudrait un volume, plusieurs volumes et vingt ans d'un labeur incessant, pour retrouver toutes les formes qu'ont pu revêtir les idées puisées chez lui. La Curne disait, il y a longtemps, dans sa note citée : « L'auteur des Serées et autres ont tiré de bonnes plumes de l'aîle de Des Periers, sans le daigner nommer. » Parmi les imitateurs qui lui font le plus d'honneur, La Fontaine tient le premier rang; il en est d'autres, d'aussi bonne compagnie, que nous avons négligé de citer. D'Aubigné, dans la *Confession de Sancy,* ne dit-il pas malicieusement, copiant le plaisantin Triboulet : « Le tiers parti qui contraint le roy à sa conversion le contraindra bientôt à faire son état

---

1. La question est depuis longtemps pendante : « Les contes qu'on a ajoutés, dit Nicéron, sont tirés du *Traité préparatif de l'Apologie pour Hérodote,* etc., à quoi n'ont point fait attention *ceux qui ont cru* qu'Henri Estienne, auteur de ce traité, *y* avoit inséré plusieurs contes de Des Periers, au lieu que c'est tout le contraire. » (*Hommes illustres,* 1736, in-12, t. XXXIV, p. 343.)

2. *Œuvres choisies,* t. III, p. 264.

alternatif. » Plus haut, c'était Malherbe. Molière est présent à l'appel.

Il serait facile de faire longue la liste des rapprochements; on en restera là, en rappelant toutefois que Bonaventure avait eu comme un pressentiment de son sort, lorsqu'il terminait en ces termes son XXVIIe *Devis :* « Les uns me conseilloyent que je disse que cela estoit advenu en hyver, pour mieux faire valoir le compte; mais estant bien informé que ce fut en esté, je n'ay point voulu mentir : car, avec ce qu'un compte froid n'est pas trouvé si bon, je me damnerois, ou, pour le moins, il m'en faudroit faire pénitence. Toutes fois *il sera permis à ceux qui le feront aprés moy de dire que ce fut en hyver, pour enrichir la matiere.* Je m'en rapporte à vous. Quand à moy, je passe outre. »

Ce qui rend si parfaite l'homogénéité des *Nouvelles Récréations*, ce qui ne permet pas d'admettre que plusieurs auteurs y aient travaillé, c'est la façon dont, chez chacune d'elles, les faits sont présentés. Un court exorde, peinture du caractère et de l'extérieur du personnage qu'on va mettre en scène, précède toujours le récit. Celui-ci commence à la manière classique : *Il étoit un jour; Une fois il étoit;* puis l'intrigue se noue. Pas de lenteurs dans la narration; tous les mots portent. La fin des devis répond au commencement. C'est une moralité; mais sa forme varie : tantôt courte histoire confirmative de la principale, tantôt remarque isolée. Quelquefois il y a plusieurs réflexions qui, faites d'une manière précise, brillante, imprévue, se gravent aussitôt dans la mémoire et y fixent profondément toute la fable qu'elles ont suivie. C'est le secret du poëte. Des Periers, ne l'oublions pas, fut le plus remarquable des écrivains de son époque; nul n'a connu cette pureté. Les vers du *Recueil des Œuvres*

sont francs, sans doute; mais que cette prose vive, rapide, naturelle, des *Devis*, les laisse loin derrière elle!

Si des ennemis de la gloire littéraire de Des Periers ont tenté de l'amoindrir au profit de collaborateurs supposés, il s'est aussi trouvé d'imprudents amis qui ont voulu trop légèrement lui attribuer le bien d'autrui.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur la traduction de l'*Andrie*, de Térence, œuvre, ce nous semble, d'un timide jeune homme, si l'on en juge par l'espèce de préface qui ouvre le volume, ni sur les *Discours*[1] dont on a, sans raison suffisante, dépouillé Pelletier et Vinot pour en enrichir des Periers. Nous avons dit, dans notre édition des Œuvres de Des Periers, publiée par la *Bibliothèque elzevirienne*, pourquoi nous refusions à l'auteur du *Cymbalum mundi* la paternité de ces deux ouvrages. Arrêtons-nous seulement à ce qui se rapporte aux *Joyeux Devis*.

Nodier, l'un de ceux qui ont le plus travaillé à augmenter, fût-ce même de pacotille, le bagage littéraire de Des Periers, est allé aussi loin que possible dans la voie des conjectures. « J'ai dit, écrit-il, que les contes et les nouvelles étaient depuis longtemps un des divertissements habituels des soirées de la haute société française, comme le furent depuis les proverbes et les parades. Tout le monde y contribuait à son tour, et la reine de Navarre y avait certainement contribué comme les autres, dans le cercle brillant qu'elle dominait de toute la hauteur de son rang et de son esprit... Qu'est-ce donc que l'*Hepta-*

---

1. *Discours non plus melancoliques que divers des choses mesmement qui appartiennent à nostre France, et à la fin la maniere de bien entoucher les lucs et guiternes.* Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1557. In-4° de 112 pages.

méron, sinon un recueil de contes et de nouvelles lus chez la reine de Navarre par les beaux esprits de son temps, c'est-à-dire par Pelletier, par Denisot, et surtout par Bonaventure Des Periers lui-même, qu'il est si facile d'y reconnaître... Rien ne diffère davantage du style abondant, facile, énergique, pittoresque et original de Des Periers, qui ne peut se confondre avec aucun autre dans la période à laquelle il appartient, et qu'aucun autre n'a surpassé depuis. Les contes nombreux de l'*Heptaméron* qui portent ce caractère sont donc l'ouvrage de Des Periers, et la propriété ne lui en serait pas plus assurée s'il les avait signés un à un, au lieu d'abandonner leur fortune aux volontés de sa royale maîtresse... »

Ainsi, selon Nodier, tous les contes des *Joyeux Devis*, tous ceux de l'*Heptaméron*, auraient été narrés aux *soirées* de Marguerite, et Des Periers en fournissait la meilleure part. Mais les vers du valet de chambre, mais les témoignages contemporains, disent absolument le contraire; ils font mieux que le dire, ils le proclament, car c'est Brantôme qui parle, et ses assertions par leur précision dominent tellement toutes les autres qu'il n'en est point à les contre-balancer : « Elle composa toutes ses nouvelles, la pluspart dans sa lictiere, en allant par pays; et les mettoit par escript aussitôt et habilement, ou plus, que si on luy eust dicté. » Voilà une affirmation aussi nette que possible. Boaistuau, Gruget ni Des Periers n'ont rien à voir dans la composition de l'*Heptaméron*. D'autres témoignages sont fournis par Des Periers lui-même. Dans une pièce de vers qu'il adresse à Marguerite, il ne la loue pas de la façon dont elle conte, non plus que des jolies choses qu'elle conte; mais des jolies choses qu'elle écrit et dont la copie est confiée aux valets de chambre :

En escrivant vos immortalitez,
Où il y a tant de subtilitez,
Tant de propos de haulte invention,
Tant de thresors et tant d'utilitez,
Mes sens en sont tous rehabilitez,
Ma plume y prent sa recreation,
Voulant voler à l'imitation,
Mais il n'y ha aucune convenance
Dont, puis qu'elle ha telle occupation,
Où elle peult prendre erudition,
De plus rithmer devroit faire abstinence.

Et autre part :

Quand me souvient de la facilité
Dont elle abonde en vers et oraison,
Mon petit sens se sent debilité
Plus que devant et sans comparaison.

Par bonheur la muse du poëte, quoi qu'il dise, ne s'effraya pas ; elle laissa l'histoire aux *immortalités* de la reine de Navarre et se contenta de la fable. Ainsi, sur les soixante-douze contes de l'*Heptaméron,* cinq ou six seulement sont de pure invention ; les autres sont le récit d'événements dont on retrouve trace ailleurs. Dans les *Joyeux Devis*, l'imagination réclame la première place.

« La part donnée à Des Periers par Nodier dans les Œuvres de Marguerite, ajoute le savant M. Génin, est encore une contradiction de l'abbé Goujet. A l'article de Marguerite (t. XI, p. 408), il signale la différence de ton entre les poésies de la reine de Navarre et ses nouvelles, qu'il paraît du reste n'avoir jamais lues ; mais il ne doute pas que les unes et les autres ne soient de la même main. Au contraire, à l'article Des Periers (t. XII, p. 90) on lit : « Des Periers a beaucoup contribué à la « *Marguerite des Marguerites* (lisez les *Marguerites de la*

Marguerite des princesses) et à l'*Eptaméron* (lisez « l'*Heptaméron*) de la reine de Navarre. » M. Nodier a senti qu'il serait trop inconséquent d'attribuer à Des Periers, (qu'il dit) athée, des poésies mystiques. Il a laissé tomber la moitié de l'assertion étourdie de l'abbé Goujet, et s'est emparé du reste, qu'il s'est efforcé de fortifier. M. Nodier avait besoin ce jour-là de soutenir un paradoxe; il l'a soutenu avec beaucoup d'esprit, d'agrément et de vivacité, comme à son ordinaire. Ce n'en est pas moins une erreur, et plus M. Nodier est fait pour obtenir du crédit en ces matières, plus il importe de signaler les jeux de son imagination. »

Et savez-vous ce que le zèle extrême de Nodier faillit produire? Un résultat tout contraire à celui que l'on attendait, car peu s'en fallut que, de par M. Génin, Des Periers n'entrât dans la grande famille des mythes littéraires, dont le poëte de l'*Iliade* serait le chef, selon quelques-uns. Voici ce que l'éditeur des *Lettres* de Marguerite, enflammé du noble désir de venger son héroïne, écrivit *ab irato* contre Des Periers :

« On ne sait rien ou presque rien de Des Periers, sinon qu'il était valet de chambre de la reine de Navarre. On ignore la date et le lieu de sa naissance ; on croit, d'après Henri Estienne, qu'il se perça de son épée, jeune encore, dans un accès de fièvre chaude ou de désespoir. Henri Estienne n'indique ni le motif de ce désespoir ni l'année de cette catastrophe. La Monnoye a démontré que les contes mis sous le nom de Des Periers ne peuvent être de lui, car il y est fait mention de circonstances très-certainement postérieures à la mort de cet écrivain. Des Periers passe pour l'auteur du *Cymbalum mundi*, dont le titre énigmatique, étranger au sujet de l'ouvrage, exprimerait, par une image assez juste, le bruit inutile

dont ce logogriphe a rempli le monde littéraire... Ce serait dommage que Des Periers, comme le veulent certains critiques, ne fût ni l'auteur, ni même le traducteur du *Cymbalum mundi*. Je n'ai point à me prononcer sur ces hautes questions, et j'en rends grâce à Dieu!... » M. Nodier voulant élever au premier rang des écrivains français un homme dont à peine on est sûr de posséder un ouvrage! M. Nodier ne dit pas où il a puisé ces renseignements; mais qu'importe... Sérieusement, la nécessité de composer à Des Periers une pacotille littéraire (car il est de lui-même fort dégarni) paraît avoir emporté M. Nodier un peu loin. Au reste, ni l'érudition ni la bonne foi de M. Nodier ne peuvent être un seul instant mis en doute; tout ce qu'il dit de Bonaventure Des Periers, il le croit; mais M. Nodier ressemble au père Tournemine, pour le portrait de qui les jésuites avaient composé ce distique :

C'est notre père Tournemine
Qui croit tout ce qu'il imagine.

Pour nous, qui ne nous laissons pas entraîner ni par l'enthousiasme de Nodier, ni par les idées chagrines de Génin, nous saluons en Des Periers l'un des plus grands écrivains français, honnête homme et penseur profond.

Il est aussi impossible de lui contester les livres qu'il a signés et que ses contemporains lui ont donnés, que de nier sa foi en un Créateur qu'il proclame bien haut. Pour juger Des Periers, il faut le lire.

LES NOUVELLES RECREATIONS

ET JOYEUX DEVIS

DE BONAVANTURE DES PERIERS

LES

NOUVELLES RECREATIONS

ET JOYEUX DEVIS

De feu Bonavanture des Periers
Valet de chambre de la Royne de Navarre

EX ÆQUITATE ET PRUDENTIA HONOS



A LYON

De l'Imprimerie de Robert Granjon

MIL V^C^ LVIII

Avec Privilege du Roy.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY

Il ha pleu au Roy, nostre sire, de donner privilege et permission à Robert Granjon d'imprimer ce present Livre (intitulé : *Les Nouvelles Recreations* de sa lettre françoise d'art de main ; et, pour remuneration de son invention, veult iceluy Seigneur que nul autre (quel qu'il soit) en ce royaume n'ayt à tailler poinssons ne contrefaire ladite lettre françoise d'art de main, ne d'icelle vendre ne distribuer aucune impression, fors celle qui sera imprimée par ledict Granjon, sur certaines et grandes peines contenues aux lettres de privilege dudit Granjon. Et ce, pour le temps et terme de dix ans consequutifz, à compter du jour et date des presentes, quant à l'imitation desdits caracteres d'art de main ; et quant à l'impression dudit livre, du jour et date qu'il sera achevé d'imprimer. Et outre ce, ledit Seigneur, tant pour ceste œuvre que pour autres contenues et mentionnées en sesdites lettres, veult et entend que, par l'extraict et inscription qui sera faicte d'iceluy en chacun livre, les deffences et inhibitions mentionnées audit privilege soyent tenues pour suffisamment signifiées à tous imprimeurs et autres qu'il appartiendra, comme plus à plain est contenu aux lettres patentes dudit Seigneur, données à Saint Germain en Laye le XXVI[e] jour de decembre, l'an de grace mil cinq cens cinquante sept. Ainsi signées :

Par le Roy,

Maistre Jehan Nicot,
Maistre des requestes de l'hostel, present.

Fizes.



L'IMPRIMEUR AU LECTEUR

SALUT

Le Temps glouton, devorateur de l'humaine excellence, se rend souventesfois coustumier (tant nous est il ennemy) de suffoquer la gloire naissante de plusieurs gentilz esprits, ou ensevelir d'une ingrate oubliance les œuvres exquises d'iceux; desquelles si la congnoissance nous estoit permise, ô Dieu tout bon, quel avancement aux bonnes lettres! De ceste injeure les siecles anciens, et noz jours mesmes, nous rendent espreuve plus que suffisante. Et vous ose bien persuader, amy Lecteur, que le semblable fust advenu de ce present volume, duquel demeurions privez sans la diligence de quelque vertueux personnage qui n'ha voulu souffrir ce tort nous estre faict, et la memoire de feu Bonavanture des Pe-

riers, *excellent poete, rester frustrée du loz qu'elle merite. Or, l'ayant arraché de l'avare main de ce faucheur importun, je le vous presente avec telle eloquence que chacun congnoist ses autres labeurs estre jouez. D'une chose je m'asseure, que l'envieux pourra abbayer à l'encontre tant qu'il voudra; mais y mordre, non. Davantage, le front tetrique icy trouvera dequoy desrider sa severité et rire une bonne fois, tant gentille est la grace que nostre autheur ha à traitter ses facecies. Les personnes tristes et angoissées s'y pourront aussi heureusement recréer, et tuer aisement leurs ennuys. Quant à ceux qui sont exempts de regret et s'y voudront esbatre, ilz sentiront croistre leur plaisir en telle force que le rude chagrin n'osera entreprendre sur leur felicité, se servans de ce discours comme d'un rampart contre toute sinistre fascherie. De faire à nostre age offre de chose tant gentille, je l'ay estimé convenable, mesmement en ces jours tant calamiteux et troublez. Vostre office sera, debonnaire Lecteur, de le recevoir d'une main affable, et nous sçavoir gré de nostre travail, lequel sentans bien receu, serons excitez à continuer en si louable exercice, pour vous faire jouyr de choses plus ardues et serieuses. Adieu.*
De Lyon, ce 25 de janvier 1558.



SONNET


Hommes pensifz, je ne vous donne à lire
Ces miens devis si vous ne contraignez
Le fier maintien de voz frons rechignez :
Icy n'y ha seulement que pour rire.

Laissez à part vostre chagrin, vostre ire
Et voz discours de trop loing desseignez.
Un autre fois vous serez enseignez.
Je me suis bien contrainct pour les escrire.

J'ay oublié mes tristes passions,
J'ay intermis mes occupations.
Donnons, donnons quelque lieu à folie,

Que maugré nous ne nous vienne saisir,
Et en un jour plein de melancholie
Meslons au moins une heure de plaisir.



LES NOUVELLES

RECREATIONS

ET

JOYEUX DEVIS

PREMIERE NOUVELLE

En forme de preambule.

Je vous gardoys ces joyeux propos à quand la paix seroit faicte, affin que vous eussiez dequoy vous resjouir publiquement et privement et en toutes manieres; mais, quand j'ay veu qu'il s'en falloit le manche, et qu'on ne sçavoit par où la prendre, j'ay mieux aymé m'avancer pour vous donner moyen de

tromper le temps, meslant des resjouissances parmy vos fascheries, en attendant qu'elle se face de par Dieu. Et puys je me suys avisé que c'estoit icy le vray temps de les vous donner, car c'est aux malades qu'il fault medecine; et vous asseurez que je ne fais pas peu de chose pour vous en vous donnant dequoy vous resjouir, qui est la meilleure chose que puysse faire l'homme. Le plus gentil enseignement pour la vie, c'est *Bene vivere et lætari*. L'un vous baillera pour ung grand notable qu'il fault reprimer son courroux; l'autre, peu parler; l'autre, croyre conseil; l'autre, estre sobre; l'autre, faire des amis. Et bien, tout cela est bon; mais vous avez beau estudier, vous n'en trouverez point de tel qu'est : bien vivre et se resjouir. Une trop grand patience vous consume, ung taire vous tient gehenné, ung conseil vous trompe, une diete vous desseiche, ung amy vous abandonne. Et pour cela vous faut il desesperer? Ne vault il pas mieux se resjouir, en attendant mieux, que se fascher d'une chose qui n'est pas en nostre puissance? « Voire mais, comment me resjouiray je, si les occasions n'y sont? » direz vous. Mon amy, accoustumez vous y; prenez le temps comme il vient, laissez passer les plus chargez, ne vous chagrinez point d'une chose irremediable : cela ne fait que donner mal sur mal.

Croyez moy, et vous vous en trouverez bien, car j'ai bien esprouvé que pour cent francs de melancolie n'acquiteront par pour cent solz de debtes. Mais laissons là ces beaux enseignemens. Ventre d'ung petit poysson! rions. Et dequoy? De la bouche, du nez, du menton, de la gorge, et de tous noz cinq sens de nature. Mais ce n'est rien qui ne rit du cueur; et, pour vous y aider, je vous donne ces plaisans Comptes; et puis nous vous en songerons bien d'assez serieux quand il sera temps.

Mais sçavez vous quelz je les vous baille? Je vous prometz que je n'y songe ny mal ni malice; il n'y ha point de sens allegorique, mystique, fantastique. Vous n'aurez point de peine de demander comment s'entend cecy, comment s'entend cela; il n'y fault ny vocabulaire ne commentaire : telz les voyez, telz les prenez. Ouvrez le livre : si ung compte ne vous plait, hay à l'aultre! Il y en ha de tous boys, de toutes tailles, de tous estocz, à tous pris et à toutes mesures, fors que pour plorer. Et ne me venez point demander quelle ordonnance j'ay tenue, car quel ordre fault il garder quand il est question de rire? Qu'on ne me vienne non plus faire des difficultez : « Oh! ce ne fut pas cestuy cy qui fit cela. Oh! cecy ne fut pas fait en ce cartier là. Je l'avoys desja ouy compter! Cela fut faict

en nostre pays. » Riez seulement, et ne vous chaille si ce fut Gaultier ou si ce fut Garguille. Ne vous souciez point si ce fut à Tours en Berry, ou à Bourges en Tourayne : vous vous tourmenteriez pour neant : car, comme les ans ne sont que pour payer les rentes, aussi les noms ne sont que pour faire debatre les hommes. Je les laisse aux faiseurs de contractz et aux intenteurs de proces. S'ils y prennent l'ung pour l'autre, à leur dam ; quant à moy, je ne suis point si scrupuleux. Et puis j'ay voulu faindre quelques noms tout expres pour vous monstrer qu'il ne fault point plorer de tout cecy que je vous compte, car peult estre qu'il n'est pas vray. Que me chaut il, pourveu qu'il soit vray que vous y prenez plaisir ? Et puis je ne suis point allé chercher mes Comptes à Constantinople, à Florence, ny à Venise, ne si loing que cela : car, s'ilz sont telz que je les vous veulx donner, c'est à dire pour vous recreer, n'ay je pas mieux faict d'en prendre les instrumens que nous avons à nostre porte que non pas les aller emprunter si loing ? Et, comme disoit le bon compagnon quand la chambriere, qui estoit belle et galante, luy venoit faire les messages de sa maistresse : « A quoy faire iray je à Romme ? les pardons sont par deça. » Les nouvelles qui viennent de si loingtain pays, avant qu'elles soient rendues

sus le lieu, ou elles s'empirent comme le saffran, ou s'encherissent comme les draps de soye, ou il s'en pert la moitié comme d'espiceries, ou se buffettent comme les vins, ou sont falsifiées comme les pierreries, ou sont adulterées comme tout. Brief, elles sont subgettes à mille inconveniens, sinon que vous me vueillez dire que les nouvelles ne sont pas comme les marchandises, et qu'on les donne pour le prix qu'elles coustent. Et vrayement je le veux bien; et pour cela j'ayme mieulx les prendre prés, puis qu'il n'y ha rien à gaigner: Ha! ha! c'est trop argué! Riez si vous voulez, autrement vous me faites ung mauvais tour.

Lisez hardiment, dames et damoyselles, il n'y ha rien qui ne soit honneste; mais, si d'aventure il y en ha quelques unes d'entre vous qui soyent trop tendrettes et qui ayent peur de tomber en quelques passages trop gaillars, je leur conseille qu'elles se les facent eschansonner par leurs freres ou par leurs cousins, affin qu'elles mangent peu de ce qui est trop appetissant: « Mon frere, marquez moy ceulx qui ne sont pas bons, et y faictes une croix. — Mon cousin, cestuy cy est il bon? — Ouy. — Et cestuy ci? — Ouy. » Ah! mes fillettes, ne vous y fiez pas; ilz vous tromperont, ilz vous feront lire ung *quid pro quod*. Voulez vous me croyre? Lisez tout; lisez, lisez! Vous faictes

bien les estroictes. Ne les lisez donc pas. A ceste heure verra l'on si vous faictes bien ce qu'on vous defend. O quantes dames auront bien l'eau à la bouche quand elles orront les bons tours que leurs compagnes auront faictz, et qu'elles diront bien qu'il n'y en ha pas à demy! Mais je suis content que devant les gens elles facent semblant de couldre ou de filler, pourveu qu'en destournant les yeulx elles ouvrent les oreilles, et qu'elles se reservent à rire quand elles seront à part elles. Eh! mon Dieu, que vous en comptez de bonnes quand il n'y ha qu'entre vous femmes, ou qu'entre vous fillettes! Grand dommage! Ne faut-il pas rire?

Je vous dy que je ne croy point ce qu'on dict de Socrate, qu'il fust ainsi sans passions. Il n'y ha ne Platon ne Xenophon qui le me fist accroyre. Et quand bien il seroit vray, pensez vous que je loue ceste grande severité, rusticité, tetricité, gravité? Je loueroys beaucoup plus celuy de nostre temps qui ha esté si plaisant en sa vie que, par une antonomasie, on l'ha appellé le Plaisantin : chose qui luy estoit si naturelle et si propre qu'à l'heure mesme de la mort, combien que tous ceulx qui y estoyent le regrettassent, si ne purent ilz jamais se fascher, tant il mourut plaisamment. On luy avoit mis son lict au long du feu, sus le plastre du

foyer, pour estre plus chaudement; et, quand on luy demandoit : « Or ça, mon amy, où vous tient il ? » il respondoit tout foiblement, n'ayant plus que le cueur et la langue : « Il me tient, dist il, entre le banc et le feu, » qui estoit à dire qu'il se portoit mal de toute la personne. Quand ce fut à luy bailler l'extreme onction, il avoit retiré ses piedz à cartier tous en ung monceau, et le prestre disoit : « Je ne sçay où sont ses piedz. — Eh! regardez, dit il, au bout de mes jambes, vous les trouverez! — Et, mon amy, ne vous amusez point à railler, luy disoit on ; recommandez vous à Dieu. — Et qui y va? dist il. — Mon amy, vous irez aujourd'huy, si Dieu plaist. — Je voudrois bien estre asseuré, disoit il, d'y pouvoir estre demain pour tout le jour. — Recommandez vous à luy, et vous y serez en huy. — Et bien , disoit il, mais que j'y soys, je feray mes recommandations moy mesmes. » Que voulez vous de plus naïf que cela? quelle plus grande felicité ? Certes, d'autant plus grande qu'elle est octroyée à si peu d'hommes.

NOUVELLE II

Des trois folz, Caillette, Triboulet et Polite.

Les pages avoyent attaché l'oreille à Caillette avec un clou contre un posteau, et le povre Caillette demouroit là et ne disoit mot, car il n'avoit point d'autre apprehension, sinon qu'il pensoit estre confiné là pour toute sa vie. Il passe un des seigneurs de court qui le voit ainsi en conseil avec ce pillier, qui le fait incontinent desgager de là, s'enquerant bien expressement qui avoit faict cela, et qui l'ha mis là. Que voulez vous? un sot l'ha mis là, un sot l'ha là mis. Quand on disoit : « Ce ont esté les pages, » Caillette respondoit bien en son idiotisme : « Ouy, ouy, ce ont esté les pages. — Sçauras tu congnoistre lequel ce ha esté? — Ouy, ouy, disoit Caillette, je sçay bien qui ç'ha esté. » L'escuyer, par commandement du seigneur, fait venir tous ses gens de bien de pages en la presence de ce saige homme Caillette, leur demandant à tous l'un aprés l'autre : « Venez ça, ha ce esté vous? » Et mon page de le nier, hardy comme

un saint Pierre. « Nenny, Monsieur, ce n'ha pas esté moy.— Et vous? — Ny moy. — Et vous? — Ny moy aussi. » Mais allez faire dire ouy à un page quand il y va du fouet! Caillette estoit là devant qui disoit en cailletois : « Ce n'ha pas esté moy aussi. » Et, voyant qu'ilz disoient tous nenny, quand on lui demandoit : « Ha ce point esté cestuy cy? — Nenny, disoit Caillette. — Et cestuy cy? — Nenny. » Et, à mesure qu'ilz respondoyent nenny, l'escuyer les faisoit passer à costé, tant qu'il n'en resta plus qu'un, lequel n'avoit garde de dire ouy, aprés tant d'honnestes jeunes gens qui avoient tous dict nenny; mais il dict comme les autres : « Nenny, Monsieur, je n'y estois pas. » Caillette estoit tousjours là, pensant qu'on le deust aussi interroger si ç'avoit esté luy: car il ne luy souvenoit plus qu'on parlast de son oreille. De sorte que, quand il veit qu'il n'y avoit plus que luy, il va dire: « Je n'y estois pas aussi. » Et s'en va remettre avec les pages, pour se faire coudre l'aultre oreille au premier pillier qui se trouveroit.

A l'entrée de Rouan, je ne dis pas que Rouan entrast, mais l'entrée se faisoit à Rouan, Triboulet fut envoyé devant pour dire : « Voy les cy venir, » qui estoit le plus fier du monde d'estre monté sur un beau cheval caparassonné de ses

couleurs, tenant sa marotte des bonnes festes. Il picquoit, il couroit, il n'alloit que trop. Il avoit un maistre avec luy pour le gouverner. Et, povre maistre! tu n'avoys pas besongne faicte : il y avoit belle matiere pour le faire devenir Triboulet luy mesmes. Ce maistre luy disoit : « Vous n'arresterez pas, vilain? Si je vous prens... Arresterez vous?... » Triboulet, qui craignoit les coups, car quelquefois son maistre luy en donnoit, vouloit arrester son cheval; mais le cheval se sentoit de ce qu'il portoit, car Triboulet le picquoit à grands coups d'esperon, il luy haussoit la bride, il la luy secouoit. Et cheval d'aller. « Meschant, vous n'arresterez pas? disoit son maistre. — Par le sang Dieu, disoit Triboulet, car il juroit comme un homme, ce meschant cheval, je le pique tant que je puis, encores ne veut-il pas demeurer! » Que diriez vous là, sinon que nature ha envie de s'ebatre quand elle se met à faire ces belles pieces d'hommes; lesquelz seroient heureux, mais ilz sont trop ignoramment plaisans et ne sçavent pas congnoistre qu'ilz sont heureux, qui est le plus grand malheur du monde.

Il y avoit un autre fol nommé Polite, qui estoit à un abbé de Bourgueil. Un jour, un matin, un soir, je ne sçaurois dire l'heure, monsieur l'abbé avoit une belle garse toute vive couchée auprès

de luy, et Polite le vint trouver au lict et mit le bras entre les linceux par les piedz du lit, là où il trouve premierement un pied de creature humaine; il va demander à l'abbé: « Moyne, à qui est ce pied? — Il est à moy, dit l'abbé. — Et cestuy cy? — Il est encore à moy. » Et ainsi qu'il prenoit ces piedz, il les mettoit à part et les tenoit d'une main, et de l'autre main il en print encore un, en demandant : « Et cestuy cy, à qui est-il? — A moy, ce dict l'abbé. — Ouay, di Polyte; et cestuy ci? — Va, va, tu n'es qu'un fol, dict l'abbé, il est aussy à moy. — A tous les diables soit le moine! dict Polite, il ha quatre piedz comme un cheval. » Et bien pour cela, encores n'estoit il fol que de bonne sorte. Mais Triboulet et Caillette estoyent folz à vingt et cinq quarraz, dont les vingt et quatre font le tout. Or ça, les folz ont fait l'entrée, mais quelz folz! Moy tout le premier, à vous en compter, et vous le second, à m'escouter, et cestuy là le troizieme, et l'autre le quatriesme. Oh! qu'il y en ha! Jamais ce ne seroit faict. Laissons les icy et allons chercher les sages. Esclairez prés, je n'y voy goutte.

NOUVELLE III

Du chantre bassecontre de Saint Hilaire de Poytiers, qui accompara les chanoines à leurs potages.

En l'eglise Sainct Hilaire de Poytiers y eut jadis un chantre qui servoit de bassecontre, lequel, parce qu'il estoit bon compaignon et qu'il beuvoit bien, ainsi que volentiers font telles gens, estoit bien venu entre les chanoines, qui l'appelloyent souvent à disner et à soupper, et, pour la familiarité qu'ilz luy faisoient, luy sembloit qu'il n'y avoit celuy d'eux qui ne desirast son avancement; qui estoit cause que souvent il disoit à l'un et puis à l'autre :

« Monsieur, vous sçavez combien de temps il y ha que je sers en l'eglise de ceans; il seroit desormais temps que je fusse pourveu : je vous prie le vouloir remontrer en chapitre. Je ne demande pas grand chose : vous autres, Messieurs, avez tant de moyens, je me contenteray de l'un des moindres. » Sa requeste estoit bien prise et escoutée, et chascun d'eux en particulier luy faisoit

bonne response, disant que c'estoit chose raisonnable. « Et quand chapitre n'auroit la commodité de te recompenser, luy disoyent ils, je t'en bailleray plustost du mien. » Somme, à toutes les entrées et issues de chapitre, où il se trouvoit tousjours pour se ramentevoir à messieurs, ilz luy disoient à une voix : « Atten encores un petit, chapitre ne t'oubliera pas, tu auras le premier qui vacquera. » Mais, quand ce venoit au fait, il y avoit tousjours quelque excuse : ou que le benefice estoit trop gros, et pourtant l'un de messieurs l'avoit eu ; ou qu'il estoit trop petit et qu'on ne luy voudroit faire present de si peu de chose ; ou qu'ilz avoient esté contraintz de le bailler à l'un des neveuz de leur frere, mais qu'il n'y auroit faute qu'il n'eust le premier vacquant. Et de ces belles parolles ilz entretenoient ce bassecontre, tant que le temps se passoit, et servoit tousjours sans rien avoir. Et ce pendant il faisoit tousjours quelque present selon sa petite faculté à messieurs tel et tel, de ceux qu'il congnoissoit avoir plus grande voix en chapitre, comme fruitz nouveaux, poulletz, pigeonneaux, perdriaus, selon la saison, que le povre chantre acheptoit au marché vieux, ou à la regretterie, leur faisant à croire qu'ilz ne luy coustoyent rien. Et tousjours ilz prenoient.

A la fin, le bassecontre, voyant qu'il n'en es-

toit jamais meilleur, ains qu'il y perdoit son temps, son argent et sa peine, se delibera de ne s'y attendre plus; mais il se proposa de leur montrer quelle opinion il avoit d'eux. Et, pour ce faire, il trouva façon de mectre cinq ou six escuz ensemble, et tandis qu'il les amassoit (car il y falloit du temps), il commença à tenir plus grand compte de messieurs qu'il n'avoit de coustume et à user de plus grande discretion. Quand il veit son jour à point, il s'en vint aux principaux d'entre eux, et les pria l'un aprés l'autre qu'ilz luy voulussent faire cest honneur de disner le dimanche prochain en sa maison, leur disant qu'en neuf ou dix ans qu'il y avoit qu'il estoit à leur service, il ne pouvoit faire moins que de leur donner une fois à disner, et qu'il les traiteroit, non pas comme il leur appartenoit, mais au moins mal qu'il luy seroit possible, tousjours usant de telles parolles de respect.

Ilz luy promirent; mais ilz ne furent pas si mal songneux, quand ce vint le jour assigné, qu'ilz ne fissent faire leur cuisine ordinaire chascun chez soy, de peur d'estre mal disnez chez ce bassecontre, se fians plus en sa voix qu'en sa cuisine. A l'heure du disner, chascun envoye son ordinaire chez le chantre, lequel disoit aux valetz qui l'aportoyent : « Comment, mon amy, Monsieur

vostre maistre me faict il ce tort? Ha il si grand peur d'estre mal traitté? Il ne devoit rien envoyer. » Et ce pendant il prenoit tout, et, à mesure qu'ilz venoyent, il mettoit tous les potages ensemble en une grande marmite qu'il avoit expressement apprestée en un coing de cuisine.

Voicy messieurs venuz pour disner, qui s'assirent tous selon leurs indignitez. Le chantre leur presente de belle entrée de table les potages de ceste marmite, et Dieu sçait de quelle grace ilz estoyent : car l'un avoit envoyé un chappon aux porreaux, l'aultre au safran; l'aultre avoit la piece de beuf poudrée aux naveaux, l'aultre un poullet aux herbes, l'aultre bouilly, l'aultre rosty. Quand ilz virent ce beau service, ilz n'eurent pas le courage d'en manger; mais ilz attendoyent chascun que leur potage vinst, sans prendre garde qu'ilz les heussent devant eux. Mon chantre, qui alloit et venoit, faisant bien l'empesché à les servir, regardoit tousjours leur contenance de table.

Estant le service un peu long, ilz ne se peurent tenir de luy dire : « Oste nous ces potages, bassecontre, et nous apporte les nostres. — Ce sont bien les vostres, dict il. — Les nostres! non sont pas. — Si sont bien, dict il à l'un, voylà voz naveaux ; à l'autre, voilà voz choux; à l'autre, voilà voz porreaux. » Lors ilz commencerent à recon-

gnoistre chacun leurs soupes et à s'entreregarder. « Vrayement, dirent ilz, nous en avons d'une. Est-ce ainsi que tu traictes tes chanoines, bassecontre? — Le diable y ayt part! je disois bien que ce fol nous tromperoit, disoit l'un; j'avois le meilleur potage que je mangeay de cest an. — Et moy, disoit l'autre, j'avois tant bien faict accoustrer à disner! je me doubtois bien qu'il le valloit mieux manger chez moy. »

Quand le bassecontre les eut bien escoutez : « Messieurs, dit il, si voz potages estoyent tous si bons, comment seroyent ilz empirez en si peu de temps? Je les ay faict tenir auprés du feu, bien couvertz; il me semble que je ne pouvois mieulx faire. — Voire mais, dirent ilz, qui t'ha appris à les mettre ainsi tous ensemble? Sçavois tu pas bien qu'ilz ne vaudroyent rien en la sorte? — Et doncq, dit il, ce qui est bon à part n'est pas bon assemblé? Vrayement, dit il, je vous en croy, et ne fust ce que vous autres, messieurs : car, quand vous estes chascun à part soy, il n'est rien meilleur que vous estes; vous promettez monts et vaulx, vous faictes tout le monde riche de vos belles paroles; mais, quand vous estes ensemble en vostre chapitre, vous ressemblez à voz potages. »

Alors ilz entendirent bien ce qu'il vouloit dire.

« A ah ! dirent ilz, c'estoit doncq là que tu nous attendois! Vrayement, tu as raison, va! Mais ce pendant, ne disnerons nous point? — Si ferez, si ferez, dist il, mieulx qu'il ne vous appartient. » Et leur apporta ce qu'il leur avoit faict accoustrer, dont ilz mangerent tresbien, et s'en allerent contens. Et conclurent ensemble dés l'heure qu'il seroit pourveu; ce qu'ilz firent. Ainsi son invention de soupes luy valut plus que toutes ses requestes et importunitez du temps passé.

NOUVELLE IV

Du bassecontre de Reims, chantre, Picard et maistre ès ars.

Un chantre de Nostre Dame de Reins en Champagne avoit singulierement bonn voix de bassecontre, mais c'estoit l'homme du monde le plus fort à tenir, car il ne passoit jour qu'il ne fist quelque follie : il frappoit l'un, il battoit l'autre, il jouoit aux cartes et aux dez, il estoit tousjours en la taverne ou

aprés les garses; dont les plaintes se faisoyent à toutes heures à messieurs de chapitre, lesquelz le remontroyent souvent à ce bassecontre, le menaçans à part et en public, et luy faisoyent assez de fois promettre qu'il seroit homme de bien; mais, incontinent qu'il estoit hors de devant eux, messire Jehan Cevin luy remettoit sa haute game en la teste, qui le faisoit tousjours retourner à ses bonnes coustumes.

Or estoyent ilz contraints d'en endurer pour deux raisons : l'une, qu'il chantoit fort bien; l'autre, qu'ilz l'avoyent pris de la main d'un archediacre de l'eglise auquel ilz portoyent honneur; et ne luy vouloyent pas reprocher les follies de l'homme, pensans qu'il les sceust aussi bien comme eux et qu'il l'en deust reprendre, comme à la verité il faisoit quand il en estoit adverti; mais il n'en sçavoit pas la moitié.

Advint un jour que ce chantre fit une faulte si scandaleuse que les chanoines furent contraints de le dire pour une bonne fois à monsieur l'archediacre, luy remontrans comme, pour le respect de luy, ilz avoyent longuement supporté les insolences de cest homme; mais, maintenant qu'ilz le voyoient incorrigible et qu'il alloit tousjours en empirant, ilz ne s'en pouvoient plus taire. « Il ha, dirent ilz, ceste nuict passée, batu un prebstre

tant qu'il ne dira messe de plus de deux mois. Si n'eust esté pour l'amour de vous, long temps ha que nous l'eussions chassé; mais, n'y voyans plus autre remede, nous vous prions de ne trouver poinct mauvais si nous vous en disons ce qui en est. »

L'archediacre leur fit responce qu'ilz avoyent raison et qu'il y donneroit ordre; et, de fait, envoye incontinent querir ce bassecontre, lequel se doubta bien que ce n'estoit pas pour luy donner un benefice. Toutesfois il y va. Il ne fut pas si tost entré que monsieur l'archediacre ne luy commençast à chanter une autre leçon que de matines. « Vien ça, dit il. Tu sçaiz combien de temps il y ha que ceux de l'eglise de ceans endurent de toy et combien j'ay eu de reproches pour ta vie. Sçaiz tu qu'il y ha? Va t'en, et ne te trouve plus devant moi. Je ne veux plus endurer de reproches pour un homme tel que toy. Tu n'es qu'un fol. Si je faisois mon devoir, je te ferois mettre au pain et à l'eau d'icy à un an. » Il ne faut pas demander si mon chantre fut peneux. Toutesfois, il ne fut pas si estonné qu'il ne se mist en responce. « Monsieur, dit il, vous qui vous congnoissez si bien en gens, vous esbahissez vous si je suis fol? Je suis chantre, je suis Picard et maistre aux arts. » L'archediacre, à ceste responce, ne sçavoit

que faire, de s'en fascher ou de s'en rire; mais il le tourna du bon costé, car il appaisa un peu sa colere, et luy fut force de faire comme l'evesque du *Courtisan*, lequel pardonna au prebstre qui avoit engrossé cinq nonnains, ses filles spirituelles, pour la soudaine responce qu'il luy fit : « *Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.* »

Un Picard ha la teste prés du bonnet, un chantre ha tousjours quelques minimes en son cerveau, un maistre aux arts est si plein d'ergotz qu'on ne sçauroit durer auprés de luy. Et vrayment, quand ces trois bonnes qualitez sont en un personnage, on ne se doibt pas esmerveiller s'il est un petit coquelineux, mais se faudroit bien plus esmerveiller s'il ne l'estoit point.

NOUVELLE V

Des trois seurs nouvelles espousées qui respondirent chascune un bon mot à leur mary la premiere nuict de leurs nopces.

Au païs d'Anjou y eut jadis un gentilhomme qui estoit riche et de bonne maison, mais il estoit un peu suget à ses plaisirs. Il avoit trois filles belles et de bonne grace, et de tel age que la plus petite eust bien attendu le combat corps à corps. Elles estoient demeurées sans mere ja long temps avoit; et parce que le pere estoit encores en bon age, il entretenoit tousjours ses bonnes coustumes, qui estoient de recevoir en sa maison toutes joieuses compaignies, là où l'ordinaire estoit de baller, jouer, et de faire toutes sortes de bonnes cheres. Et d'autant qu'il estoit de sa nature indulgent, facile et sans grand soin du fait de sa maison, ses filles avoient assez de liberté de deviser avec les jeunes gentilz hommes, lesquelz, communement, ne parlent pas de rencherir le pain, ni encores du

gouvernement de la republique. Davantage, le pere faisoit l'amour de son costé comme les autres, qui donnoit une hardiesse plus grande aux jeunes damoyzelles de se laisser aymer, et, par consequent, d'aymer aussi : car elles, ayans le cueur en bon lieu et sentant leur bonne maison, estimoient estre chose de reproche et d'ingratitude d'estre aimées et n'aimer point.

Pour toutes ces raisons ensemble, estant chascune d'elles prisée, caressée et poursuivie tous les jours et à toutes heures, elles se laisserent gaigner à l'amour, eurent pitié de leur semblable et commencerent à jouer au passetemps de deux à deux chascune en leur endroit; auquel jeu elles exploicterent si bien que les enseignes en sortirent : car la plus agée, qui estoit meure et drue, ne se print garde que le ventre luy leva, dont elle fut un peu estonnée, car il n'y avoit moien de se tenir couverte, d'autant qu'en un lieu où il n'y ha point de mere, lesquelles se prennent garde que leurs filles ne soient trop tost abusées, ou bien elles sçavent remedier aux inconveniens quand il leur est advenu quelque surprise. Et la fille n'ayant advis ny moien aulcun de se desrober sans le congé de son pere, ce fut force qu'il le sceust.

Quand il eut entendu ceste nouvelle, il en fut fasché de prime face; mais il ne s'en desespera

point aultrement, d'autant qu'il estoit de ceste bonne paste de gens qui ne prennent point trop les matieres à cueur. Et, à dire vray, dequoy sert il se tourmenter d'une chose quand elle est faicte, sinon de l'empirer? Il envoie soudain sa fille aisnée à deux ou trois lieues de là, chez une de leurs tantes, soubz couleur de maladie, et que, par l'advis des medecins, le changement d'air luy estoit necessaire; et ce en attendant que les petits piedz sortissent.

Mais, comme une fortune ne vient jamais seule, ce pendant qu'elle sortoit d'affaires, sa seur la seconde y entroit, peut estre par permission divine, pour s'estre en son cueur mocquée de sa seur aisnée, dont Dieu la voulut punir. Pour faire court, elle s'apperceut qu'elle en avoit dedans le dos, dy je dedans le ventre, et le pere le sceut aussi. « Et bien, dit il, Dieu soit loué : c'est le monde qui croist. Nous fusmes ainsi faitz. » Et là dessus, se doubtant de tout, il s'en vint à la plus jeune, laquelle n'estoit pas encores grosse, mais elle en faisoit son debvoir tant qu'elle pouvoit. « Et toy, ma fille, comment te portes tu ? N'as tu pas bien suivy le train de tes sœurs aisnées? » La fille, qui estoit jeunette, ne se peut tenir de rougir, ce que le pere print pour une confession. « Or bien, dit il, Dieu nous doint bonne aven-

ture et nous garde de plus grande fortune! »

Si se pensa pourtant qu'il estoit temps de pourvoir à ses affaires, ce qu'il congnoissoit bien ne pouvoir mieulx faire qu'en mariant ses trois filles. Mais il le trouvoit un petit malaysé, car il sçavoit bien que de les bailler à ses voisins, il n'y avoit ordre, d'autant que le faict de sa maison estoit congneu, ou pour le moins bien suspect. D'aultre part, de les faire prendre à ceulx qui estoyent les faiseurs, ce n'estoit chose qui se peust bonnement faire : car possible qu'il y en avoit plus d'un, et que l'un avoit fait les piedz, l'aultre les oreilles, et quelque aultre encores le nez : que sçait on comme les choses de ce monde vont? et puis, encore qu'il n'y en eust eu qu'un à chascune, un homme ne se fie pas voulentiers à une fille qui luy a presté un pain sus la fournée. Et pour ce, le pere trouva le plus expedient d'aller chercher des gendres un peu à l'escart. Et comme les hommes de joyeuse nature et de bonne chere à grand peine jamais finissent ilz mal, il ne faillit pas à rencontrer ce qu'il luy faisoit besoin, qui fut au pays de Bretaigne, où il estoit bien congneu, tant pour le nom de sa maison que pour le bien qu'il avoit audit pays, non gueres loin de la ville de Nantes; au moyen de quoy luy fut facile de causer son voyage là dessus. Brief, quand il fut audit pays,

tant par personnes interposées que par luy mesmes, il mit en avant le mariage de ses filles; à quoy les Bretons ouvrirent assez tost les oreilles, de sorte qu'il en trouva à choisir. Mais, entre tous, il trouva une riche maison de gentil homme de Bretaigne où y avoit trois filz de bon age et de belle taille, beaux danseurs de passepiedz et de trihoriz, beaux luiteurs, et n'en eussent craint homme collet à collet: de quoy mon gentil homme fut fort ayse; et par ce que le plus tost estoit le meilleur, il conclud son affaire promptement avec le pere et les trois enfans, qu'ilz prendroyent ses trois filles en mariage, et mesmes qu'ilz feroyent de trois nopces unes, sçavoir est qu'ilz espouseroyent tous trois en un jour. Et pour ce faire, les trois freres s'appresterent en peu de temps, et partirent de leur maison pour venir en Anjou avec le pere des trois filles.

Or n'y avoit celuy des trois qui ne fust assez accort: car, combien qu'ilz fussent Bretons, toutesfois ilz n'estoyent pas tonnans, et s'estoyent meslez de faire bons tours avec ces Bretes, qui sont de assez bonne volonté, comme l'on dit, toutesfois hors de combat. Quand ilz furent en la maison du gentil homme, ilz se prindrent à regarder la contenance chascun de sa chascune, et les trouverent toutes trois belles, disposes et es-

veillées ; parmy cela, qui faisoyent bien les sages. Les mariages furent concludz, les apprestz se firent ; ilz achepterent leurs bancs et leurs selles de l'evesque.

Quand la veille des nopces fut venue, le pere appella ses trois filles en une chambre à part, et leur va dire ainsi : « Venez ça. Vous sçavez quelle faulte vous avez faicte toutes trois, et en quelle peine vous m'avez mis. Si j'eusse esté de la nature de ces peres rigoureux, je vous eusse desavouées pour filles, et jamais n'eussiez amendé de mon bien. Mais j'ay mieux aymé prendre peine une bonne fois pour raccoustrer les choses, que non pas vous mettre toutes trois en desespoir, et moy en perpetuel regret pour vostre follie. Je vous ay icy amené à chascune un mary : deliberez vous de leur faire bonne chere ; ayez bon courage, vous n'en mourrez pas. S'ilz s'apperçoivent de quelque chose, à leur dam ! pourquoy y sont ilz venuz ? Il les falloit aller querir. Quand vous faisiez vos estatz, vous ne songiez pas en eulx, n'est il pas vray ? » Elles respondirent toutes trois en soubzriant que non. « Et bien donc, dit le pere, vous ne leur avez point encores faict de faulte. Mais pour l'advenir ne me mettez plus en cest ennuy par faulte de bien vous gouverner ; gardez vous en bien. Et je vous asseure que je suis deliberé de

mettre en oubly toutes les faultes du temps passé. Et si y ha bien plus : pour vous donner meilleur courage, je vous prometz que celle de vous qui dira le meilleur savouret la premiere nuict qu'elle sera avec son mary, je luy donneray deux cens escus davantage qu'aux deux autres. Or allez, et pensez bien à vostre cas. » Aprés ce bon admonestement il se va coucher, et les filles aussi, lesquelles penserent bien chascune à part soy quel bon mot elles pourroyent dire la nuict des combatz, pour avoir ces deux cens escus. Mais elles se delibererent à la fin d'attendre l'assaut, esperant que le bon Dieu leur donneroit sus l'heure ce qu'elles auroyent à dire.

Le jour des nopces fut l'endemain. Ilz espousent, ilz font grand chere, ilz ballent ; que voulez vous de plus? Les litz se font, les trois pucelles se couchent, et les maris aprés. Celuy de la plus grande, en la mignardant, luy met la main sus le ventre et par tout, qui trouva incontinent qu'il estoit un petit ridé par le bas, qui luy fit souvenir qu'on la luy avoit belle baillée. « O ho! dit il, les oyseaux s'en sont allez. » La damoiselle luy respond tout contant : « Tenez vous au nid. » Et une.

Le mary de la seconde, en la maniant, trouva que le ventre estoit un peu rond. « Comment! dit il,

la grange est pleine? — Battez à la porte, » luy respondit elle. Et deux.

Le mary de la tierce, en jouant les jeux, cogneut incontinent qu'il n'estoit pas le fol. « Le chemin est batu, » dit il. La jeune fille luy dit : « Vous ne vous en esgarerez pas si tost. » Et trois.

La nuit se passe ; le l'endemain elles se trouverent devant leur pere, et chascune luy rapporta ce qui lui estoit advenu et ce qu'elle avoit respondu. *Queritur* à laquelle des trois le pere devoit donner les deux cens escus. Vous y songerez, et ne sçay si vous serez point des miens, qui suis d'advis qu'elles debvoyent toutes troys departir les deux cens escus, ou bien en avoir chascune deux cens, *propter mille rationes, quarum ego dicam tantum unam brevitatis causa :* c'estoit que toutes trois estoyent de bonne volonté; toute bonne volonté est reputée pour le fait : *ergo in tantum consequentia est in barbara*, ou ailleurs. Mais ce pendant, s'il ne vous desplait, je vous feray une question à propos de ceste cy : « Lequel vous aymeriez mieulx estre, cocu en herbe, ou en gerbe? » Et ne respondez pas trop tost qu'il vault mieux l'avoir esté en herbe, et ne l'estre point en gerbe : car vous sçavez combien c'est chose rare et de grand contentement que d'espouser une pucelle. Et bien, s'elle vous fait cocu aprés, le plaisir vous demeure

tousjours, je ne dis pas d'estre cocu, je dy de l'avoir depucelée. Et puis vous avez mille faveurs, mille avantages à cause d'elle. Pantagruel le dit bien ; mais je ne veux pas en debatre les raisons d'une part et d'aultre, je vous en laisse le pensement à vostre loisir; puis vous m'en sçaurez à dire.

NOUVELLE VI

Du mary de Picardie qui retira sa femme de l'amour pour une remonstrance qu'il luy fit en la presence des parens d'elle.

Il y eut jadis un roy de France duquel le nom ne se sçait poinct au vray quant à cest affaire dont nous voulons parler; tant y a qu'il estoit bon roy et digne de sa couronne. Il se rendoit fort communicatif à toutes personnes, et s'en trouvoit bien, car il apprenoit les nouvelles auprés de la verité, ce qu'on ne fait pas quand on n'escoute. Pour venir à nostre compte, ce bon roy se pourmenoit par

les contrées de son royaume, et mesmes quelque fois alloit par ville en habit dissimulé pour mieux entendre la verité de toutes sortes d'affaires. Un jour il voulut visiter son païs de Picardie en personne royale, portant toutesfois sa privauté accoustumée. Estant à Soissons, il vit venir les plus apparens de la ville, et les fit seoir à sa table par signe de grande familiarité, les invitant et enhardissant à luy compter toutes nouvelles, les unes joyeuses, les autres serieuses, ainsi qu'il vint à propos. Entre autres il y en eut un qui se mit à compter devant le roy la nouvelle qui s'ensuit :

« Sire, il est advenu, dit il, depuis n'ha gueres, en une de vos villes de Picardie, qu'un personnage de robe longue et de justice, lequel vit encores, ayant perdu sa femme aprés avoir esté assez longuement avec elle, et s'estant assez bien trouvé d'elle, print envie de se marier en secondes nopces à une fille qui estoit belle et jeune, et de bon lieu ; non toutesfois qu'elle fust sa pareille en biens, et moins encores en autres choses, car il estoit desja plus de demy passé, et elle en la fleur de ses ans et gaillarde à l'advenant, tellement qu'il n'avoit pas le fouet pour mener ceste trompe. Quand elle eut commencé à gouster un petit que c'estoit des joyes de ce monde, elle sentit que son mary ne la faisoit que mectre en appetit ; et, com-

bien qu'il la traictast bien d'habillemens, de la bouche, de bonne chere, de visage et de parolles, toutesfois cela n'estoit que mectre le feu auprés des estoupes : si bien qu'il lui print fantasie d'emprunter d'ailleurs ce qu'elle n'avoit pas à son gré à la maison. Elle fait un amy, auquel elle se tint pour quelque temps ; puis, ne se contentant de luy seul, en fit un autre, et puis un autre, de maniere qu'en peu de temps ilz se trouverent si bon nombre qu'ilz nuisoyent les uns aux autres, entrans à heures deues et indeues en la maison pour l'amour de la jeune femme, qui avoit desja mis à part la souvenance de son honneur pour entendre du tout à ses plaisirs, ce pendant que son mary ne s'en advisoit pas, ou par adventure si bien, mais il s'armoit de patience, songeant en luy mesmes qu'il falloit porter la penitence de la follie qu'il avoit faicte d'avoir sus le haut de son age prins une fille si jeune d'ans.

« Ce train dura et continua tant que ceux de la ville en tenoyent leurs comptes, dont les parens de luy se fascherent fort ; l'un desquelz ne se peut plus tenir qu'il ne le luy vinst dire, luy remonstrant la rumeur qui en estoit, et que, s'il n'y obvioyt, il donneroit à penser qu'il seroit de vil courage, et en fin qu'il seroit laissé de tous ses parens et des gens de sorte. Quand il eut entendu ce propos, il

fit semblant devant celuy qui luy tenoit tel que le cas le requeroit, c'est à dire d'un grand desplaisir et fascherie, et luy promit que il mettroit ordre par tous les moyens à luy possibles. Mais, quand il fut à part soy, il songea bien ce qui en estoit, qu'il estoit hors de sa puissance de nettoyer si bien un tel affaire que les taches n'en demeurassent tousjours ou long temps. Il pensoit que la femme se deust garder par un respect de la vertu et par crainte de son deshonneur; autrement toutes les murailles de ce monde ne la sçauroyent tenir qu'elle ne fist une fois des siennes. Davantage, luy qui estoit homme de bon discours, raisonnoit en soymesmes que l'honneur d'un homme tiendroit à bien peu de chose s'il dependoit du fait d'une femme. Ce qui le gardoit d'apprehender les matieres trop avant.

« Toutesfois, pour ne sembler estre nonchalant de son inconvenient domestique, lequel est estimé si deshonneste du commun des hommes, il s'avisa d'un moyen, lequel seul il pensoit estre expedient en tel cas : ce fut qu'il achepta une maison qui estoit joignante au derriere de la sienne, et des deux en fit une, disant qu'il vouloit s'accommoder d'une entrée et d'une issue par deux costez. Ce qui fut executé diligemment, et fut posé un huis de derriere le plus proprement qu'il

se peut aviser, duquel il fit faire demie douzaine de clefz, et n'oublia pas à faire faire une gallerie bien propice pour les allans et venans. Cela ainsi apresté, il choisit un jour de commodité pour inviter à disner les principaux parens de sa femme, sans toutesfois appeller ceux du costé de luy pour celle fois. Il les traitta bien et à bonne chere. Quand ilz eurent disné, avant que personne se levast de table, il se print à leur dire ainsi en la presence de sa femme :

« Messieurs et mes dames, vous sçavez com-
« bien de temps il y ha que j'ay espousé vostre pa-
« rente que voicy ; j'ay eu le loisir de congnoistre
« que ce n'estoit pas à moy à qui elle se devoit
« marier, d'autant que nous n'estions pas pareilz
« elle et moy. Toutesfois, quand ce qui est fait
« ne se peult deffaire, il fault aller jusques au
« bout. » Puis, en se tournant vers sa femme, luy dit : « Mamie, j'ay eu depuis peu de temps en ça
« des reproches de vostre gouvernement, lesquel-
« les m'ont grandement despleu. Il m'ha esté dit
« que vous avez des jeunes gens qui viennent
« ceans à toutes heures du jour pour vous entre-
« tenir, chose qui est à vostre grand deshonneur
« et au mien. Si je m'en fusse apperceu d'heure,
« j'y eusse pourveu plustost et mieux. Si est ce
« qu'il vault mieux tard que jamais. Vous direz à

« ceux qui vous hantent que d'icy en avant ilz
« entrent plus discrettement pour vous venir voir,
« ce qu'ilz pourront faire par le moyen d'une
« porte de derriere que je leur ay fait faire, de
« laquelle voicy demie douzaine de clefz que je
« vous baille pour leur en donner à chascun la
« sienne; et s'il n'y en ha assez, nous en ferons
« faire d'autres : le serrurier est à nostre comman-
« dement. Et leur dictes qu'ilz trouvent maniere
« de departir leur temps le plus commodement
« pour vous et pour eux qu'il sera possible :
« car, si vous ne vous voulez garder de mal faire,
« au moins ne pouvez vous que le faire secrette-
« ment, pour garder le monde de parler contre
« vous et contre moy. »

« Quand la jeune femme eut ouy ces propos, venans de son mary, et en la presence de ses parens, elle commença à prendre vergoigne de son faict, et luy vint au devant le tort et deshonneur qu'elle faisoit à son mary, à ses parens et à soymesmes, dont elle eut tel remors que deslors en là elle ferma la porte à tous ses amoureux et à ses plaisirs desordonnez, et depuis vesquit avec son mary en femme de bien et d'honneur. »

Le roy, ayant ouy ce compte, voulut sçavoir qui estoit le personnage : « Foy de gentilhomme, dit il, voilà l'un des plus froids et plus patiens

hommes de mon royaume! Il feroit bien quelque chose de bon, puis qu'il sçait si bien faire la patience. » Et dés l'heure lui donna l'estat de procureur general au païs de Picardie.

Quant est de moy, si je sçavois le nom de cest homme de bien, je le voudroys honnorer d'une immortalité. Mais le temps luy ha faict le tort de supprimer son nom, qui meritoit bien d'estre mis és Chroniques, voire d'estre canonizé : car il ha esté vrai martir en ce monde, et croy qu'il est maintenant bien heureux en l'autre. Qu'ainsi vous en prenne. *Amen*, car un prebstre ne vault rien sans clerc.

NOUVELLE VII

Du Normand allant à Romme qui fit provision de latin pour porter au sainct pere, et comme il s'en ayda.

Un Normand, voyant que les prebstres avoyent le meilleur temps du monde, aprés que sa femme fut morte, eut envie de se faire d'eglise; mais il ne sçavoit lire ny escripre que bien peu. Toutesfois, ayant ouy

dire que pour argent on fait tout, et s'estimant aussi habile homme que beaucoup de prebstres de sa paroisse, s'adressa à l'un de ses familliers, auquel il se descouvrit, et luy demanda conseil comment il se devoit gouverner en cest affaire. Lequel, aprés plusieurs propos debatuz d'une part et d'autre, l'en reconforta, et luy dit que, s'il vouloit bien faire son cas, il falloit qu'il allast à Romme, et que à grand peine en auroit il la raison de son evesque, qui estoit difficile en cas de faire prebstres et de bailler les *A quocunque;* mais que le pape, qui estoit empesché à tant d'autres choses, ne prendroit garde à luy de si prés et le depescheroit incontinent. Davantage, qu'en ce faisant il verroit le païs, et que, quand il seroit retourné, ayant esté creé prebstre de la main du pape, il n'y auroit celuy qui ne luy fist honneur, et qu'en moins de rien il seroit beneficié et deviendroit un grand monsieur.

Mon homme trouve ces propos fort à son gré; mais il avoit tousjours ce scrupule sur sa conscience touchant le fait du latin, lequel il declara à son conseiller, luy disant : « Voire mais, quand je seray devant le pape, quel langage parleray je? Il n'entend pas le normand, ny moy le latin; que feray je? — Pour cela, dit l'autre, ne te faut pas demeurer : car, pour estre prebstre, il suffit de

sçavoir bien sa messe de *Requiem*, de *Beata*, et du *S. Esprit*, lesquelles tu auras assez tost aprises quand tu seras de retour. Mais, pour parler au pape, je t'apprendray trois motz de latin si bien assiz que, quand tu les auras dicts devant luy, il croira que tu sois le plus grand clerc du monde. » Mon homme fut tresaise et voulut sçavoir tout à l'heure ces trois motz. « Mon amy, ce luy dit l'autre, incontinent que tu seras devant le pape, tu te jetteras à genoulx en luy disant : *Salve, Sancte Pater*. Puis il te demandera en latin : *Unde es tu?* c'est à dire : D'où estes vous ? Tu respondras : *De Normania*. Puis il te demandera : *Ubi sunt litteræ tuæ?* Tu luy diras : *In manica mea*. Et incontinent, sans autre delay, il commandera que tu sois expedié. Puis tu t'en reviendras. » Mon Normand ne fut oncq si joyeulx, et demeura quinze ou vingt jours avec son homme pour luy mettre ces trois mots de latin en la teste.

Quand il pensa les bien sçavoir, il s'appresta pour prendre le chemin de Romme; et en allant ne disoit aultre chose que son latin : *Salve, Sancte Pater. De Normania. In manica mea*. Mais je croy bien qu'il les dit et redit si souvent et de si grande affection qu'il oublia le beau premier mot, *Salve, Sancte Pater*, et de malheur il estoit desja bien avant de son chemin. Si mon Nor-

mand fut fasché, il ne le fault pas demander, car il ne sçavoit à quel sainct se vouer pour retrouver son mot, et pensoit bien que de se presenter au pape sans cela, c'estoit aller aux meures sans crochet; et si ne cuidoit point qu'il fust possible de trouver homme si fidelle enseigneur et qui luy sceust si bien montrer comme celuy de sa paroisse qui le luy avoit appris. Jamais homme ne fut si marry, jusques à tant qu'un samedy matin il entra en une eglise de la ville où il estoit, attendant la grace de Dieu, là où il entendit que l'on commençoit la messe de Nostre Dame en notte: *Salve, sancta parens*. Et mon Normand d'ouvrir l'oreille : « Eh, Dieu soit loué et Nostre Dame! » dit il. Il fut si resjouy qu'il luy sembloit estre revenu de mort à vie. Et incontinent s'estant faict redire ces motz par un clerc qui estoit là, jamais depuis n'oublia *Salve, sancta parens*, et poursuivit son voyage avec son latin. Croyez qu'il estoit bien ayse d'estre né. Et fit tant par ses journées qu'il arriva à Romme.

Et fault noter que de ce temps là il n'estoit pas si malaysé de parler aux papes comme il est de present. On le fit entrer devers le pape, auquel il ne faillit à faire la reverence en luy disant bien devotement : *Salve, sancta parens*. Le pape luy va dire : *Ego non sum mater Christi*. Le Normand

luy respond : *De Normania.* Le pape le regarde et luy dit : *Dæmonium habes. — In manica mea,* respondit le Normand. Et en disant cela il mit la main en sa manche pour tirer ses lettres. Le pape fut un petit surpris, pensant qu'il allast tirer le gobelin de sa manche. Mais, quand il veid que c'estoyent lettres, il s'asseura et luy demanda encores en latin : *Quid petis?* Mais mon Normand estoit au bout de sa leçon, qui ne respondit meshuy rien à chose qu'on luy demandast. A la fin, quand quelques uns de sa nation l'eurent ouy parler son cauchois, ilz se prindrent à l'arraisonner, ausquelz il donna bien tost à congnoistre qu'il avoit apris du latin en son village pour sa provision, et qu'il sçavoit beaucoup de bien, mais qu'il n'entendoit pas la maniere d'en user.

NOUVELLE VIII

Du procureur qui fit venir une jeune garse du village pour s'en servir, et de son clerc qui la luy essaya.

Un procureur en parlement estoit demeuré veuf n'ayant pas encore passé quarante ans, et avoit tousjours esté assez bon compagnon, dont il luy tenoit tousjours, tellement qu'il ne se pouvoit passer de feminin genre, et luy faschoit d'avoir perdu sa femme si tost, laquelle estoit encores de bonne emploitte. Toutesfoys il prenoit patience, et trouvoit façon de se pourvoir le mieulx qu'il pouvoit, faisant œuvre de charité; c'est à sçavoir : aymant la femme de son voisin comme la sienne propre, tantost revisitant les procés de quelques femmes veufves et aultres qui venoyent chez luy pour le solliciter. Brief, il en prenoit là où il en trouvoit et frappoit soubz luy comme un casseur d'acier. Mais, quand il eut faict ce train par une espace de temps, il le trouva un petit fascheux : car il ne pouvoit bonnement

prendre la peine d'agueter ses commoditez, comme font les jeunes gens; il ne pouvoit pas entrer chez ses voisins sans suspicion, veu qu'il ne l'avoit pas accoustumé. Davantage, il luy coustoit à fournir à l'appointement. Parquoy il se delibera d'en trouver une pour son ordinaire.

Et luy souvint qu'à Arqueil, où il avoit quelques vignes, il avoit veu une jeune garse de l'age de seze à dix sept ans, nommée Gillette, qui estoit fille d'une povre femme gaignant sa vie à filler de la laine. Mais ceste garse estoit encores toute simple et niaise, combien qu'elle fust assez belle de visage. Si se pensa le procureur que ce seroit bien son cas, ayant ouy aultrefois un proverbe qui dit : *Sage amy et sotte amye*. Car d'une amie trop fine, vous n'en avez jamais bon compte; elle vous joue tousjours quelque tour de son mestier; elle vous tire à tous les coups quelque argent de soubz l'aisle; ou elle veut estre trop brave, ou elle vous fait porter les cornes, ou tout ensemble. Pour faire court, mon procureur, un beau temps de vendanges, alla luy mesmes à Arqueil, et demanda ceste jeune garse à sa mere pour chambriere, luy disant qu'il n'en avoit point et qu'il ne s'en sçauroit passer; qu'il la traicteroit bien, qu'il la marieroit quand il viendroit à temps. La vieille, qui entendit bien que vouloyent dire

ces parolles, n'en fit pas pourtant grand semblant, et luy accorda aysement de luy bailler sa fille, contraincte par povreté, luy promettant de la luy envoyer le dimanche prochain : ce qu'elle fit.

Quand la jeune garse fut à la ville, elle fut toute esbahye de voir tant de gens, parce qu'elle n'avoit encores veu que des vaches. Et pour ce le procureur ne luy parloit encores de rien, mais il alloit tousjours chercher ses aventures en la laissant un peu asseurer. Et puis il luy vouloit faire faire des accoustremens, à fin qu'elle eust meilleur courage de bien faire.

Or il avoit un clerc en sa maison qui n'avoit point toutes ces considerations là, car au bout de deux ou de troys jours, estant le procureur allé disner en ville, quand il eut avisé ceste garse ainsi neufve, il commence à se faire avec elle, luy demandant dont elle estoit et lequel il faisoit meilleur, aux champs ou à la ville. « Mamie, dit il, ne vous souciez de rien; vous ne pouviez pas mieulx arriver que ceans, car vous n'aurez pas grand peine; le maistre est bon homme, il fait bon avecques luy. Or ça, m'amie, disoit il, ne vous ha il point encores dit pourquoy il vous ha prise? — Nenny, dit elle; mais ma mere m'ha bien dit que je le servisse bien et que je retinse bien ce qu'on me diroit, et que je n'y perdrois rien. —

Mamie, dit le clerc, vostre mere vous ha bien dit vray. Et pource qu'elle sçavoit bien que le clerc vous diroit tout ce que vous auriez à faire, ne vous en ha point parlé plus avant. Mamie, quand une jeune fille vient à la ville chez un procureur, elle doit se laisser faire au clerc tout ce qu'il voudra; mais aussi le clerc est tenu de luy enseigner les coustumes de la ville et les complexions de son maistre, afin qu'elle sçache la maniere de le servir; autrement les povres filles n'apprendroyent jamais rien, ny leur maistre ne leur feroit jamais bonne chere et les renvoyeroit au village. » Et le clerc le disoit de tel escient que la povre garse n'eust osé faillir à le croire quand elle oyoit parler d'apprendre à bien servir son maistre. Et respondit au clerc d'une parolle demy rompue et d'une contenance toute niaise : « J'en serois bien tenue à vous, » disoit elle. Le clerc, voyant à la mine de ceste garse que son cas ne se portoit pas mal, vous commence à jouer avec elle; il la manie, il la baise. Elle disoit bien : « Oh! ma mere ne me l'ha pas dit. » Mais ce pendant mon clerc la vous embrasse, et elle se laissoit faire, tant elle estoit folle, pensant que ce fust la coustume et usance de la ville. Il la vous renverse toute vifve sus un bahu. Le diable y ait part, qu'il estoit aise! Et depuis continuerent leurs affaires ensem-

ble à toutes les heures que le clerc trouvoit sa commodité. Et ce pendant que le procureur attendoit que la garse fust deniaisée, son clerc prenoit ceste charge sans procuration.

Au bout de quelques jours, le procureur ayant faict accoustrer la jeune fille, laquelle se faisoit tous les jours en meilleur point, tant à cause du bon traictement que parce que les belles plumes font les beaux oyseaux, qu'aussi à raison que elle faisoit fourbir son bas, eut envie d'essayer s'elle se voudroit renger au montoir, et envoya par un matin son clerc en ville porter quelque sac, lequel d'aventure venoit d'avec Gillette de desrober un coup en passant. Quand le clerc fut dehors, le procureur se met à follatrer avec elle, luy mettre la main au tetin, puis soubz la cotte. Elle luy rioit bien, car elle avoit desja apris qu'il n'y avoit pas dequoy pleurer ; mais pourtant elle craignoit tousjours avec une honte villageoise qui luy tenoit encores, principalement devant son maistre. Le procureur la serre contre le lict, et parce qu'il s'apprestoit de faire en la propre sorte que le clerc quand il l'embrassoit, la pressant de fort prés, la garse (eh! qu'elle estoit sotte!) luy va dire : « Oh! Monsieur, je vous remercie, nous en venons tout maintenant, le clerc et moy. » Le procureur, qui avoit la brayette bendée, ne laissa pas à donner

dedans le noir; mais il fut bien peneux, sçachant que son clerc avoit commencé de si bonne heure à la luy deniaiser. Pensez que le clerc eut son congé pour le moins.

NOUVELLE IX

De celui qui acheva l'oreille de l'enfant à la femme de son voisin.

Il ne se fault pas esbahir si celles des champs ne sont gueres fines, veu que celles de la ville se laissent quelques fois abuser bien simplement. Vray est qu'il ne leur advient pas souvent, car c'est és villes que les femmes font les bons tours. De par Dieu! c'est là, car je veulx dire qu'il y avoit en la ville de Lyon une jeune femme honnestement belle, laquelle fut mariée à un marchand d'assez bonne traficque. Mais il n'eut pas esté avec elle trois ou quattre moys qu'il ne lui fallust aller dehors pour ses affaires, la laissant pourtant enceincte seullement de trois sepmaines, ce qu'elle congnoissoit à

ce qu'il luy prenoit quelques foys defaillement de cueur, avec telz autres accidens qui prennent aux femmes enceinctes.

Si tost qu'il fut party, un sien voisin, nommé le sire André, s'en vint voir la jeune femme comme il avoit de coustume de hanter privement en la maison par droit de voisiné, qui se print à railler avec elle, luy demandant comme elle se portoit en mesnage. Elle luy respond qu'assez bien, mais qu'elle se sentoit estre grosse. « Est il possible? dit il; vostre mary n'auroit pas eu le loisir de faire un enfant depuis le temps que vous estes ensemble. — Si est ce que je le suis, dit elle, car la dena Thoiny m'ha dit qu'elle se trouva ainsi comme je me trouve de son premier enfant. — Or, ce luy dit le sire André, sans toutesfois penser grandement en mal, ny qu'il en deust advenir ce qu'il en advint, croyez moy que je me congnois bien en cela, et à vous voir je me doubte que vostre mary n'ha pas faict l'enfant tout entier, et qu'il y ha encores quelques oreilles à faire. Sus mon honneur, prenez y bien garde. J'ay veu beaucoup de femmes qui s'en sont mal trouvées, et d'autres, qui ont esté plus sages, qui se sont faict achever leur enfant en l'absence de leur mary, de peur des inconveniens. Mais incontinent que mon compere sera venu, faictes le luy achever. — Comment! dit

la jeune femme, il est allé en Bourgoigne; il ne sçauroit pas estre icy d'un moys pour le plustost. — Mamie, dit il, vous n'estes donc pas bien; vostre enfant n'aura qu'une oreille, et si estes en danger que les autres d'aprés n'en auront plus qu'une non plus, car voulentiers, quand il en vient quelque faulte aux femmes grosses de leur premier enfant, les derniers en ont autant. »

La jeune femme, à ces nouvelles, fut la plus faschée du monde. « Eh! mon Dieu, dit elle, je suis bien povre femme. Je m'esbahy qu'il ne s'est advisé de le faire tout devant que despartir. — Je vous diray, dit le sire André, il y ha remede par tout, fors qu'à la mort. Pour l'amour de vous, vrayement, je suis content de le vous achever, chose que je ne ferois pas si c'estoit un aultre, car j'ay assez d'affaires environ les miens; mais je ne voudrois pas que par faulte de secours il vous fust advenu un tel inconvénient que cestuy là. » Elle, qui estoit à la bonne foy, pensa que ce qu'il luy disoit estoit vray, car il parloit brusquement et comme s'il luy eust voulu faire entendre qu'il faisoit beaucoup pour elle, et que ce ne fust qu'une corvée pour luy. Conclusion : elle se fit achever cest enfant, dont le sire André s'acquitta gentiment, non pas seullement pour ceste foys là, mais y retourna assez souvent depuis. Et à l'une des fois la jeune

femme luy disoit : « Voire mais, si vous luy faictes quattre ou cinq oreilles? Arriere, ce sera une mauvaise besoigne. — Non, non, ce dit le sire André, je n'en feray qu'une; mais pensez vous qu'elle soit si tost faicte? Vostre mary a demeuré si long temps à faire ce qu'il y ha de faict! Et puis on peult bien faire moins, mais on ne sçauroit en faire plus : car, quand une chose est achevée, il n'y fault plus rien. » En cest estat fut achevée ceste oreille.

Quand le mary fut venu de dehors, sa femme luy dit la nuict, en folatrant : « Ma figue, vous estes un beau faiseur d'enfant! Vous m'en aviez fait un qui n'eust eu qu'une oreille, et vous en estiez allé sans l'achever. — Allez, allez, dit il, que vous estes folle! Les enfans se font ilz sans oreilles? — Ouy dea, ilz s'y font, dit elle; demandez à sire André, qui m'ha dit qu'il en ha veu plus de vingt qui n'en avoyent qu'une par faulte de les avoir achevez, et que c'est la chose la plus mal aisée à faire que l'oreille d'un enfant; et, s'il ne la m'eust achevée, pensez que j'eusse fait un bel enfant! » Le mary ne fut pas trop content de ces nouvelles. « Quel achevement est cecy? dit il. Qu'est ce qu'il vous ha fait pour l'achever? — Le demandez vous? dit elle; il m'ha fait comme vous me faictes. — A ha! dit le mary, est il vray? M'en avez vous fait

d'une telle ? » Et Dieu sçait de quel sommeil il dormit là dessus ! Et luy, qui estoit homme colere, en pensant à l'achevement de ceste oreille, donna par fantasie plus de cent coups de dague à l'acheveur ; et luy dura la nuict plus de mil ans qu'il n'estoit desja aprés ses vengeances.

Et, de fait, la premiere chose qu'il fit quand il fut levé, ce fut d'aller à ce sire André, auquel il dit mille outraiges, le menassant qu'il le feroit repentir du meschant tour qu'il luy avoit fait. Toutesfois, de grand menasseur peu de fait : car, quand il eut bien fait du mauvais, il fut contraint de s'appaiser pour une couverte de Cataloigne que luy donna le sire André, à la charge, toutesfois, qu'il ne se mesleroit plus de faire les oreilles de ses enfans, et qu'il les feroit bien sans luy.

NOUVELLE X

De Fouquet, qui fit accroire au procureur en Chastellet, son maistre, que le bon homme estoit sourd, et au bon homme que le procureur l'estoit; et comment le procureur se vengea de Fouquet.

Un procureur en Chastellet tenoit deux ou trois clercs soubz luy, entre lesquelz y avoit un apprentif, filz d'un homme assez riche de la ville mesme de Paris, lequel l'avoit baillé à ce procureur pour apprendre le stille. Le jeune filz s'appelloit Fouquet, de l'âge de seize à dixsept ans, qui estoit bien affaicté et faisoit tousjours quelque chattonnie. Or, selon la coustume des maisons des procureurs, Fouquet faisoit toutes les corvées, entre lesquelles l'une estoit qu'il ouvroit quasi tousjours la porte quand on tabutoit, pour congnoistre les parties que servoit son maistre, et pour sçavoir qu'elles demandoyent, pour le luy rapporter.

Il y avoit un homme de Bagneux qui plaidoit

en Chastellet, et avoit pris le maistre de Fouquet pour son procureur, lequel il venoit souvent voir, et, pour mieux estre servy, luy apportant par les foys chappons, beccasses, levrauts, et venoit voulentiers un peu aprés midy, sus l'heure que les clers disnoyent ou achevoyent de disner. Auquel Fouquet alloit ouvrir; mais il n'y prenoit point de plaisir à une telle heure, car il y alloit du temps pour luy, par ce que le bon homme se mettoit en raison avecques luy, tellement qu'il falloit bien souvent que Fouquet allast parler à son maistre et puis en rendre responce, qui faisoit qu'il disnoit quelques foys bien legerement; et son maistre, d'une aultre part, n'avoit pas grand respect à luy, car il l'envoyoit à la ville à toutes heures du jour, vingt fois, cent fois, ne sçay combien, dont il estoit fort fasché.

A l'une des fois, voicy ce bon homme de Bagneux qui frappe à la porte et à l'heure accoustumée, lequel Fouquet entendoit assez au frapper. Quand il eut tabuté deux ou trois coups, Fouquet luy va ouvrir, et en allant s'advisa de jouer un tour de chatterie à son homme, qui vient, disoit-il, tousjours quand on disne, et se pensa comment son maistre en auroit sa part. Ayant ouvert l'huis : « Et puis, bon homme, que dittes-vous? — Je vouloys parler à Monsieur, dit-il, pour mon procés.

— Et bien ! dit Fouquet, dittes moi que c'est, je le luy iray dire. — Oh ! dit le bon homme, il faut que je parle à luy ; vous n'y feriez rien sans moy. — Bien donq, dit Fouquet, je m'en vois luy dire que vous estes icy. » Fouquet s'en va à son maistre et luy dit : « C'est cest homme de Bagneux qui veult parler à vous. — Fay-le venir, dit le procureur. — Monsieur, dit Fouquet, il est devenu tout sourd ; au moins il oit bien dur. Il faudroit parler hault si vous vouliez qu'il vous entendist. — Et bien ! dit le procureur, je parleray prou haut. » Fouquet retourne au bon homme et luy dit : « Mon amy, allez parler à Monsieur ; mais sçavez vous que c'est ? Il ha eu un catherre qui luy est tombé sus l'oreille, et est quasi devenu sourd. Quand vous parlerez à luy, criez bien haut, autrement il ne vous entendroit pas. » Cela faict, Fouquet s'en va veoir s'il acheveroit de disner, et en allant il dit en soymesme : « Nos gens ne parleront pas tantost en conseil. »

Ce bon homme entre en la chambre où estoit le procureur et le salue, en luy disant : « Bon jour, Monsieur, » si hault qu'on l'oyoit de toute la maison. Le procureur luy dit encore plus haut : « Dieu vous gard, mon amy. Que dittes vous ? « Lors ilz entrerent en propos de procés et se mirent à crier tous deux comme s'ilz eussent esté en un bois.

Quand ilz eurent bien crié, le bon homme prend congé de son procureur et s'en va.

De là à quelques jours voicy retourner ce bon homme, mais ce fut à une heure que, par fortune, Fouquet estoit allé par ville, là où son maistre l'avoit envoyé. Ce bon homme entre, et, aprés avoir salué son procureur, luy demande comment il se portoit. Il respond qu'il se portoit bien. « Eh! Monsieur, dit le bon homme, Dieu soit loué! vous n'estes plus sourd, aumoins? Dernierement que je vins icy, il falloit parler bien hault; mais maintenant vous entendez bien, Dieu mercy. » Le procureur fut tout esbahy. « Mais vous, dit il, mon amy, estes vous bien guery de vos oreilles? C'estoit vous qui estiez sourd. » Le bon homme luy respond qu'il n'en avoit point esté malade et qu'il avoit tousjours bien ouy, la grace à Dieu.

Le procureur se souvint bien incontinent que c'estoit des fredaines de Fouquet; mais il trouva bien dequoy le luy rendre, car, un jour qu'il l'avoit envoyé à la ville, Fouquet ne faillit point à se jetter dedans un jeu de paulme qui n'estoit pas gueres loing de la maison, ainsi qu'il faisoit le plus des fois quand on l'envoyoit quelque part; de quoy son maistre estoit assez bien adverty, et mesme l'y avoit trouvé quelques fois en passant. Sachant bien qu'il y estoit, il envoya dire à un

barbier, son compere, qui demeuroit là auprés, qu'il luy fist tenir un beau balay neuf tout prest, et luy fit dire à quoy il en avoit affaire. Quand il sceut que Fouquet pouvoit estre bien eschauffé à testonner la bourre, il vint entrer au jeu de paulme et appelle Fouquet, qui avoit desja bandé sa part de deux douzaines d'esteufz et jouoit à l'acquict. Quand il le vit ainsi rouge : « Eh ! mon amy, vous vous gastez, dict il, vous en serez malade, et puis vostre pere s'en prendra à moy. »

Et là dessus, au sortir du jeu de paulme, le fait entrer chez le barbier, auquel il dit : « Mon compere, je vous prie, prestez moy quelque chemise pour ce jeune filz qui est tout en eau, et le faictes un petit frotter. — Dieu ! dit le barbier, il en ha bon mestier; aultrement il seroit en danger d'une pleuresie. » Ilz font entrer Fouquet en une arriere boutique et le font despouiller au long d'un feu qu'ilz firent allumer pour faire bonne mine. Et cependant les verges s'apprestoyent pour le povre Fouquet, qui se fust bien voluntiers passé de chemise blanche. Quand il fut despouillé, on apporte ces maudites verges, dont il fut estrillé soubz le ventre et par tout; et, en le fouettant, son maistre lui disoit : « Dea, Fouquet, j'estois l'aultre jour sourd; et vous, estes vous point punais à cest heure ? Sentez vous bien le balay? »

Et Dieu sçait comment il pleut sus sa mercerie !

Ainsi le gentil Fouquet eut loisir de retenir qu'il ne fait pas bon se jouer à son maistre.

NOUVELLE XI

D'un docteur en decret qu'un beuf blessa si fort qu'il ne sçavoit en quelle jambe c'estoit.

Un docteur en la faculté de decret, passant pour aller lire aulx escolles, rencontra une troupe de beufs, ou la troupe de beufs le rencontra, qu'un valet de boucher menoit devant soy, l'un desquelz quidem beufz, comme monsieur le docteur passoit sus sa mule, vint frayer un petit contre sa robe, dont il se print incontinent à crier : « A l'ayde ! ô le meschant beuf ! il m'ha tué ! je suis mort ! » A ce cry s'amasserent force gens, car il estoit bien congneu, parce qu'il y avoit trente ou quarante ans qu'il ne bougeoit de Paris, lesquelz, à l'ouir crier, pensoyent qu'il fust enormement blessé. L'un le soustenoit d'un costé, l'autre d'un aultre, de peur

qu'il ne tumbast de dessus sa mule; et entre ses hauts criz, il dit à son *famulus,* qui avoit non Corneille : « Vien çà. Eh! mon Dieu! va t'en aux escolles, et leur dy que je suis mort, et qu'un beuf m'ha tué, et que je ne sçaurois aller faire ma lecture, et que ce sera pour une aultre foys.

Les escolles furent toutes troublées de ces nouvelles, et aussi messieurs de la Faculté; et incontinent l'allerent veoir quelques uns d'entre eulx qui furent deputez, qui le trouverent estendu sus un lit, et le barbier environ, qui avoit des bandeaux, d'huiles, d'onguens, d'aubins d'eufs et tous les ferrementz en tel cas requis. Monsieur le docteur plaignoit la jambe droitte si fort qu'il ne pouvoit endurer qu'on le deschaussast, mais fallut incontinent descoudre la chausse.

Quand le barbier eut veu la jambe à nud, il ne trouva point de lieu entamé ny meurdry, ny aucune apparence de blesseure, combien que tousjours monsieur le docteur criast : « Je suis mort, mon amy! je suis mort. » Et quand le barbier y vouloit toucher de la main, il crioit encores plus haut : « Oh! vous me tuez! je suis mort! — Et où est ce qu'il vous faict le plus de mal, monsieur? disoit le barbier. — Et ne le voyez vous pas bien? disoit il. Un beuf qui m'ha tué, et il me demande où c'est qu'il m'ha blessé! Eh! je suis mort! » Tan-

tost le barbier luy demandoit : « Est ce là, monsieur? — Nenny. — Et là ? — Nenny. » Brief, il ne s'y trouvoit rien. « Eh ! bon Dieu ! qu'est ce cy ? ces gens icy ne sçauroyent trouver là où j'ay mal. N'est il point enflé? dit il au barbier. — Nenny. — Il fault donc, dit monsieur le docteur, que ce soit en l'autre jambe, car je sçay bien que le beuf m'ha heurté. » Il fallut deschausser ceste aultre jambe ; mais elle se trouva blessée comme l'aultre. « Baa ! ce barbier icy n'y entend rien : allez m'en querir un aultre. » On y va ; il vint, il n'y trouve rien. « Eh ! mon Dieu, dit monsieur le docteur, voicy grand chose ! Un beuf m'auroit il ainsi frappé sans me faire mal ? Vien çà, Corneille ; quand le beuf m'ha blessé, de quel costé venoit il ? N'estoit ce pas devers la muraille ? — Oui, *Domine,* ce disoit le *famulus.* — C'est donc en ceste jambe icy. Je leur ay bien dit dés le commencement ; mais il leur est advis que c'est mocque. »

Le barbier voyant bien que le bon homme n'estoit malade que d'aprehension, pour le contenter, il y mit un appareil legier, et luy banda la jambe en luy disant que cela suffiroit pour le premier appareil. « Et puis, dit il, monsieur nostre maistre, quand vous aurez advisé en quelle jambe est vostre mal, nous y ferons quelque aultre chose. »

NOUVELLE XII

Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché.

Chascun sçait que le commun langaige des alquemistes, c'est qu'ilz se promettent un monde de richesses, et qu'ilz sçavent des secretz de nature que tous les hommes ensemble ne sçavent pas; mais à la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur alquemie se pourroit plus proprement dire : *Art qui mine,* ou *Art qui n'est mie;* et ne les sçauroit on mieux comparer qu'à une bonne femme qui portoit une potée de lait au marché, faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards; de ces deux liards elle en achepteroit une douzaine d'eufs, lesquelz elle mettroit couver, et en auroit une douzaine de poussins; ces poussins deviendroyent grands, et les feroit chaponner: ces chapons vaudroyent cinq solz la piéce : ce seroit un escu et plus, dont elle achepteroit deux cochons, masle et femelle, qui deviendroyent grands et en

feroyent une douzaine d'autres, qu'elle vendroit vingt solz la piéce aprés les avoir nourriz quelque temps : ce seroyent douze francs, dont elle acheptéroit une jument, qui porteroit un beau poulain, lequel croistroit et deviendroit tant gentil : il saulterroit et feroit *hin*. Et, en disant *hin*, la bonne femme, de l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à faire la ruade que feroit son poulain, et en la faisant sa potée de lait va tomber et se respandit toute. Et voilà ses eufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain, tous par terre.

Ainsi les alquemistes, aprés qu'ilz ont bien fournayé, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquefié, vitrefié, putrefié, il ne fault que casser un alembic pour les mettre au compte de la bonne femme.

NOUVELLE XIII

Du roy Salomon, qui fit la pierre philosophale, et la cause pourquoy les alquemistes ne viennent au dessus de leurs intentions.

La cause pour laquelle les alquemistes ne peuvent parvenir au bout de leurs entreprinses, tout le monde ne la sçait pas; mais Marie la prophetesse la met bien à propos et bien au long en un livre qu'elle ha fait de la grande excellence de l'art, exhortant les philosophes et leur donnant bon courage qu'ilz ne se desesperent point, et dit ainsi que la pierre des philosophes est si digne et si precieuse que, entre ses admirables vertus et excellences, elle ha puissance de contraindre les espritz, et que quiconque l'ha, il les peut conjurer, anathematiser, lier, garrotter, bafouer, tormenter, emprisonner, geiner, martirer. Brief, il en joue de l'espée à deux mains, et peut faire tout ce qu'il veult, s'il sçait bien user de sa fortune.

Or est ce, dit elle, que Salomon eut la perfec-

tion de ceste pierre, et si congneut par inspiration divine la grande et merveilleuse proprieté d'icelle, qui estoit de contraindre les gobelins, comme nous avons dit. Parquoy, aussi tost qu'il l'eut faicte, il conclud de les faire venir; mais il fit premierement faire une cuve de cuyvre de merveilleuse grandeur, car elle n'estoit pas moindre que tout le circuit du boys de Vincennes, sauf que, s'il s'en failloit quelque demy pied ou environ, c'est tout un : il ne fault point s'arrester à peu de chose. Vray est qu'elle est plus ronde, et la falloit ainsi grande pour faire ce qu'il en vouloit faire; et par mesme moyen fit faire un couvercle, le plus juste qu'il estoit possible. Et quant et quant et pareillement, fit faire une fosse en terre assez large pour enterrer ceste cuve, et la fit caver le plus bas qu'il peut.

Quand il veit son cas ainsi bien appareillé, il fit venir, en vertu de ceste saincte pierre, tous les espritz de ce bas monde, grands et petits, commençant aux quatre empereurs des quatre coings de la terre; puis fit venir les roys, les ducs, les contes, les barons, les colonnelz, capitaines, caporaux, lancespessades, soudars à pied et à cheval, et tous tant qu'il y en avoit. Et, à ce compte, il n'en demeura pas un pour faire la cuisine. Quand ilz furent venuz, Salomon leur commanda, en la

vertu susdicte, qu'ilz eussent tous à se mettre dedans ceste cuve, laquelle estoit enfoncée dedans ce creux de terre. Les espritz ne sceurent contredire qu'ilz n'y entrassent, et croyez que c'estoit à grand regret, et qu'il y en avoit qui faisoyent une terrible grimasse. Incontinent qu'ilz furent là dedans, Salomon fit mettre le couvercle dessus, et le fit tresbien lutter, *cum luto sapientiæ*, et vous laisse messieurs les diables là dedans, lesquelz il fit encores couvrir de terre jusques à ce que la fosse en fust comble. En quoy toute son intention estoit que le monde ne fust plus infecté de ces meschans et maudits vermeniers, et que les hommes de là en avant vesquissent en paix et amour, et que toutes vertus et resjouissances regnassent sus terre. Et, de fait, soudainement aprés furent les hommes joyeux, contans, sains, gays, drus, hubiz, vioges, alaigres, esbaudiz, galans, galois, gaillardz, gentz, frisques, mignons, poupins, brusques. O! qu'ilz se portoyent bien! O! que tout alloit bien! La terre apportoit toutes sortes de fruitz sans main mettre; les loups ne mangeoyent point le bestial; les lions, les ours, les tigres, les sangliers, estoyent privez comme moutons. Brief, toute la terre sembloit estre un paradis ce pendant que ces truans de diables estoyent en basse fosse.

Mais qu'avint il? Au bout d'un long espace de temps, ainsi que les regnes se changent et que les villes se destruisent et qu'il s'en reedifie d'aultres, il y eut un roy auquel il print envie de bastir une ville. Et fortune voulut qu'il entreprint de la bastir au propre lieu où estoyent ces diables enterrez. Il fault bien que Salomon faillist à y faire entrer quelque petit diable qui s'estoit caché soubz quelque motte de terre quand ses compagnons y entrerent, lequel quidam diablotin mit en l'entendement de ce roy de faire sa ville en cedit lieu, à fin que ses compagnons fussent delivrez. Ce roy donc mit gens en œuvre pour faire ceste ville, laquelle il vouloit magnifique, forte et imprenable; et pour ce, il y falloit de terribles fondemens pour faire les murailles, tellement que les pionniers caverent si bas que l'un d'entre eulx vint tout premier à descouvrir ceste cuve où estoyent ces diables, lequel l'ayant ainsi heurtée, et que ses compagnons s'en furent apperceuz, ilz penserent bien estre tous riches, et qu'il y eust un tresor inestimable là dedans. Helas! quel tresor c'estoit! Eh Dieu! que ce fut bien en la malheure! O! que le ciel estoit bien lors envieux contre la terre! O! que les dieux estoyent bien courroussez contre le povre genre humain! Où est la plume qui sceust escripre, où est la langue qui sceust dire assez de

maledictions contre ceste horrible et malheureuse descouverte? Voilà que fait l'avarice, voilà que fait l'ambition, qui creuse la terre jusques aux enfers pour trouver son malheur, ne pouvant endurer son ayse.

Mais retournons à nostre cuve et à noz diables. Le compte dit qu'il ne fut pas en la puissance de ces becheurs de la pouvoir ouvrir si tost, car avec la grandeur, elle estoit espaisse à l'avenant. Pour ce, il fut force que le roy en eust la congnoissance, lequel l'ayant veue, ne pensa pas aultre chose que ce qu'en avoyent pensé les pionniers : car qui eust jamais imaginé qu'il y eust eu des diables dedans, quand mesmes on ne pensoit plus qu'il y en eust au monde, veu le long temps qu'il y avoit qu'on n'en avoit ouy parler ? Ce roy se souvenoit bien que ses predecesseurs roys avoyent esté infiniment riches, et ne pouvoit estimer aultre chose, sinon qu'ilz eussent là enfermé une finance incroyable, et que les destins l'avoyent reservé à estre possesseur d'un tel bien, pour estre le plus grand roy de la terre. Conclusion : il employa tant de gens qu'il en avoit environ ceste cuve.

Et ce pendant qu'ilz chamailloyent, ces diables estoyent aux escoutes et ne sçavoyent bonnement que croire, si on les tiroit point de là pour les mener pendre, et que leur procès eust esté fait

depuis qu'ilz estoyent là. Or, les gastadours donnerent tant de coups à ceste cuve qu'ilz la fausserent, et quand et quand enleverent une grand piece du couvercle et firent ouverture. Ne demandez pas si messieurs les diables se battoyent à sortir à la foulle, et quelz criz ilz faisoyent en sortant, lesquelz espouvanterent si fort le roy et tous ses gens qu'ilz tomberent là comme morts.

Et mes diables devant et au pied, ilz s'en revont par le monde, chascun en sa chascuniere; fors que par avanture il y en eut quelques uns qui furent tout estonnez de veoir les regions et les pays changez depuis leur emprisonnement. Au moyen de quoy ilz furent vagabonds tout un temps, ne sçachans de quel pays ilz estoyent, ne voyans plus le clochier de leur parroisse. Mais, par tout où ilz passoyent, ilz faisoyent tant de maulx que ce seroit une horreur de les raconter. En lieu d'une meschanceté qu'ilz faisoyent le temps jadis, pour tourmenter le monde, ilz en inventerent de toutes nouvelles. Ilz tuoyent, ilz ruoyent, ilz tempestoyent, ilz renversoyent tout cen dessus dessoubz. Tout alloit par escuelles, mais aussi les diables y estoyent.

De ce temps là il y avoit force philosophes (car les alquemistes s'appellent philosophes par excellence), d'aultant que Salomon leur avoit laissé par

escript la maniere de faire la saincte pierre, laquelle il avoit reduite en art, et s'en tenoit escole comme de grammaire, de mode que plusieurs arrivoyent à l'intelligence, attendu mesmes que les vermeniers ne leur troubloyent point le cerveau, estans enclos. Mais sitost qu'ilz furent en liberté, se ressentans du mauvais tour que leur avoit joué Salomon en vertu de ceste pierre, la premiere chose qu'ilz firent, ce fut d'aller aux fourneaux des philosophes et de les mettre en pieces. Et mesmes trouverent façon d'effacer, d'esgraffigner, de rompre, de falsifier tous les livres qu'ilz peurent trouver de ladite science, tellement qu'ilz la rendirent si obscure et si difficile que les hommes ne sçavent qu'ilz y cherchent, et l'eussent voulentiers abolie du tout; mais Dieu ne leur en donna pas la puissance. Bien eurent ilz cette permission d'aller et de venir pour empescher les plus sçavans de faire leurs besongnes, tellement que quand il y en ha quelqu'un qui prend le bon chemin pour y parvenir, et que telle foys il ne luy fault quasi plus rien qu'il n'y touche, voicy un diablon qui vient rompre un alembic, lequel est plein de ceste matiere precieuse, et fait perdre en une heure toute la peine que le povre philosophe ha prise en dix ou douze ans, de sorte que c'est à refaire. Non pas que les pourceaux y ayent esté,

mais les diables, qui valent bien pis. Voilà la cause pourquoy on voit aujourd'huy si peu d'alquemistes qui parviennent à leurs entreprises; non que la science ne soit aussi vraye qu'elle fut onq, mais les diables sont ainsi ennemis de ce don de Dieu.

Et par ce qu'il n'est pas qu'un jour quelqu'un n'ayt ceste grace de la faire aussi bien que Salomon la fit onques, de bonne aventure s'il advenoit de nostre temps, je le prie par ces presentes qu'il n'oublie pas à conjurer, adjurer, excommunier, anathematiser, exorciser, cabalizer, ruiner, exterminer, confondre, abismer ces meschans gobelins, vermeniers, ennemys de nature et de toutes bonnes choses, qui nuisent ainsi aux pouvres alquemistes, mais encore à tous les hommes, et aux femmes aussi, cela s'entend : car ilz leur mettent mille rigueurs, mille reffus et mille fantaisies en la teste; voire et eux mêmes se mettent en la teste de ces vieilles sempiterneuses, et les rendent diablesses parfaictes. De là est venu que l'on dit d'une mauvaise femme qu'elle ha la teste au diable.

NOUVELLE XIV

De l'advocat qui parloit latin à sa chambriere, et du clerc qui estoit le truchement.

Il y ha environ trente ou quarante ans qu'en la ville du Mans y avoit un advocat qui s'appelloit La Roche Thomas, l'un des plus renommez de la ville, comme de ce temps y en eust bon nombre de sçavans; tellement qu'on venoit bien à conseil jusques au Mans de l'université d'Angers. Celuy sieur de La Roche estoit homme joyeux, et accordoit bien les recreations avec les choses sérieuses; il faisoit bonne chere en sa maison, et, quand il estoit en ses bonnes, qui estoit bien souvent, il latinisoit le françois et francisoit le latin, et s'y plaisoit tant qu'il parloit demy latin à son valet et à sa chambriere aussi, laquelle il appelloit Pedisseque. Et quand elle n'entendoit pas ce qu'il luy disoit, si n'osoit elle pas luy faire interpreter ses motz, car La Roche Thomas luy disoit : « Grosse pecore arcadicque, n'entendois tu point mon

idiome ? » Des quelz motz la povre chambriere estoit estonnée des quatre piedz, car elle pensoit que ce fust la plus grande malediction du monde. Et à la vérité il usoit quelquesfois des si rudes termes que les poules s'en fussent levées du juc.

Mais elle trouva façon d'y remedier, car elle s'accointa de l'un des clercs, lequel luy mettoit par aventure l'intelligence de ces motz en la teste par le bas, et la secouoit, dy je la secouroit au besoin : car, quand son maistre lui avoit dit quelque mot, elle ne faisoit que s'en aller à son truchement, qui l'en faisoit sçavante.

Un jour de par le monde il fut donné un pasté de venaison à La Roche Thomas, duquel ayant mangé deux ou trois lesches à l'espargne avec ceulx qui disnerent quand luy, il dit à sa chambriere en desservant : « Pedisseque, *serve* moi ce farcime de *ferine,* qu'il ne soit point *famulé.* » La chambriere entendit assez bien qu'il luy parloit d'un pasté, car elle luy avoit aultrefois ouy dire le mot de farcime, et puis il le luy monstroit ; mais ce mot de famulé, qu'elle retint en se hastant d'escouter, elle ne sçavoit encores qu'il vouloit dire. Elle print ce pasté, et, ayant fait semblant d'avoir bien entendu, dit : « Bien, Monsieur. » Et vint à ce clerc quand ilz furent à part, lequel d'adventure avoit esté present au commandement du maistre,

pour luy demander l'exposition de ce mot famulé. Mais le mal fut que, pour celle fois, il ne luy fut pas fidelle, car il luy dit : « M'amie, il t'ha dit que tu donnasses de ce pasté aux clercs, et puis que tu serrasses le demeurant. » La chambriere le creut, car jamais elle ne s'estoit mal trouvée de rapport qu'il luy eust faict. Elle met ce pasté devant les clercs, qui ne l'espargnerent pas, comme on avoit faict à la premiere table, car ils mirent la main en si bon lieu qu'il y parut.

Le lendemain La Roche Thomas, cuidant que son pasté fust bien en nature, appelle à disner des plus apparens du palais du Mans, qui ne s'appelloit pour alors que la sale, et leur fist grande feste de ce pasté. Ilz viennent, ilz se mettent à table. Quand ce fut à presenter ce pasté, il estoit aisé de voir qu'il avoit passé par de bonnes mains. On ne sauroit dire si la Pedisseque fut plus mal menée de son maistre d'avoir laissé famuler ce farcime, ou si ledit maistre fut mieulx gaudy de ceux qu'il avoit conviez pour avoir parlé latin à sa chambriere en luy recommandant un pasté, ou si la chambriere fut plus marrie contre le clerc qui l'avoit trompée; mais, pour le moins, les deux ne durerent pas tant comme le tiers, car elle fongna au clerc plus d'un jour et une nuict, et le menassa fort et ferme qu'elle ne luy presteroit ja-

mais chose qu'elle eust. Mais, quand elle se fut bien ravisée qu'elle ne se pouvoit passer de luy, elle fut contraincte d'appoincter le dimanche matin que tout le monde estoit à la grand messe, fors qu'eulx deux, et mangerent ensemble ce qui estoit demeuré du jeudy, et raccorderent leurs vielles comme bons amys.

Advint un aultre jour que La Roche Thomas estoit allé disner en la ville chez un de ses voisins, comme la coustume ha tousjours esté en ces quartiers là de manger les uns avec les aultres et de porter son disner et son soupper, tellement que l'hoste n'est point foullé, si non qu'il met la nappe. La Roche Thomas, qui pour lors estoit sans femme, avoit faict mettre pour son disner seullement un poullet rosty, que sa chambriere luy apporta entre deux platz. A laquelle il dit tout joyeusement : « Qu'est-ce que tu *m'afferes* là, Pedisseque ? » Elle luy respondit : « Monsieur, c'est un poullet. » Luy, qui vouloit estre veu magnificque, ne trouve pas cette response bonne et la note jusques à tant qu'il fut retourné en sa maison, qu'il appella sa chambriere tout fascheusement *Pedisseque,* laquelle entendit bien à l'accent de son maistre qu'elle auroit quelque leçon, et va incontinent querir son truchement pour assister à la lecture et luy pouvoir rapporter ce que son maistre luy di-

roit, car il tensoit bien souvent en latin et tout.

Quand elle fut comparue, La Roche Thomas luy va dire : « Viens-ça, gros animal brutal, idiotte, inepte, *insulse, nugigerulle, imperite*, » et tous les mots du Donat. « Quand je disne à la ville et que je te demande que c'est que tu m'afferes, qui t'ha monstré à respondre : Un poulet? Parle, parle une aultre foys en plurier nombre, grosse quadrupede, parle en plurier nombre. Un poullet! voylà un beau disner d'un tel homme que La Roche Thomas! » La Pedisseque n'avoit jamais esté desjeunée de ce mot de *plurier nombre*, par quoy elle se fit explicquer au clerc, qui luy dit : « Sçaiz-tu que c'est? Il est marry qu'aujourd'huy, en luy portant son disner, quand il t'ha demandé que c'estoit que tu luy apportoys, que tu luy ayes respondu : un poullet, et il veut que tu dies des poulletz, et non pas un poullet. Voilà ce qu'il veut dire par plurier nombre, entends-tu? » La Pedisseque retint bien cela.

De là à quelques jours La Roche Thomas estant encor allé disner chez un sien voisin, ne sçay si c'estoit chez le mesme de l'autre jour, sa chambriere luy porte son disner. La Roche Thomas luy demande, selon sa coustume, que c'est qu'elle afferoit. Elle, se souvenant bien de sa leçon, respondit incontinent : « Monsieur, ce sont

des beufz et des moutons. » Dont elle appresta à rire à toute la presence, principalement quand ilz eurent entendu qu'il apprenoit à sa chambriere à parler en plurier nombre.

NOUVELLE XV

Du cardinal de Luxembourg et de la bonne femme qui vouloit faire son filz prebstre, qui n'avoit point de tesmoings; et comment ledict cardinal se nomma Philippot.

Du temps du roy Louys douziesme y avoit un cardinal de la maison de Luxembourg lequel fut evesque du Mans, et se tenoit ordinairement sus son evesché, homme vivant magnifiquement, aymé et honoré de ses diocesins, comme prince qu'il estoit. Et avec sa magnificence, avoit une certaine privaulté qui le faisoit encores mieulx vouloir de tout le monde, et mesme estoit facetieux en temps et lieu; et, s'il aymoit à gaudir, il ne prenoit point en mal d'estre gaudy.

Un jour se presenta à luy une bonne femme des champs, comme il estoit facile à escouter tou-

tes personnes, laquelle, apres s'estre agenouillée devant luy et ayant eu sa benediction, comme ilz faisoyent bien religieusement de ce temps-là, luy va dire : « Monsieur, ne vous despiese, sa voute gresse, contre vous ne set pas dit : j'ay un fils qui ha desjà vingt ans passez, o reverence! et qui est assez grand quiert; il ha desja tenu un an les escolles de nostre parroisse : j'en voudras ben faire un pretre, si c'estoit le piesir de Dieu. — Par foy, dit le cardinal, ce seroit bien fait, mamie, il le fault faire. — Vere més, Monsieur, dit la bonne femme, il y ha quelque chouse qui l'engarde; més en m'ha dict que vous l'en pourriez ben recompenser. » La bonne femme vouloit dire dispenser. Le cardinal, prenant plaisir en la simplicité de la bonne femme, luy dit : « Et qu'est-ce, mamie? — Monsieur, voez-vous ben, il n'ha point.... — Qu'est-ce qu'il n'ha point? dit-il. — Eh! Monsieur, dit-elle, il n'ha point..., je n'ouseras dire, dont vous m'entendez ben, ce que les hommes portant. » Le cardinal, qui l'entendoit bien, luy dit : « Et qu'est-ce que les hommes portent? N'ha-t-il point de chausses longues? — Bo! bo! ce n'est pas ce que je vieulx dire, Monsieur; il n'ha point de chouses. »

Le cardinal fut long-temps à marchander avec elle, pour veoir s'il luy pourroit faire parler bon

françoys; mais il ne fut possible, car elle luy disoit : « Eh! Monsieur, vous l'entendez ben, à que faire me faictes vous ainsin muser? Toutesfois à la fin elle se luy va dire : « Agardez mon, Monsieur, quand il estoit petit il cheut du haut d'une eschelle et se rompit, tant qu'il ha fally le senner (*senner*, en ce païs là, est chastrer), et sans cela je l'eussion marié, quer c'est le plus grand de tous mes enfans. » Le cardinal luy dit : « Par foy! mamie, il ne laissera pas d'estre prebstre pour cela, avec dispense, cela s'entend. Que pleust à Dieu que tous les prebstres de mon diocèse n'en eussent non plus que luy!

— Eh ! Monsieur, dit elle, je vous remercie; il sera ben tenu de prier Dieu pour vous et pour vos amis trespassez. Més, Monsieur, il y ha encores un aultre cas que je vous voudras ben dire, més qui ne vous despiesist. — Et qu'est ce, mamie? — O! regardez mon! Monsieur, je vous voudras bien prier, en m'ha dit que les evesques pouvont ben changer le nom aux gens : j'ay un aultre hardeau (ainsi appellent ilz aux champs un garson, et une garce une hardelle); ilz ne font que se mocquer de ly. Il ha nom Phelipes, sa voute gresse; il m'est avis quand il aira un aultre nom, que j'en seray pus à mon ése; quer ilz crient aprés ly Phelipot! Phelipot! Vous sçavez

ben, Monsieur, qu'il fasche ben aulx gens quand les aultres se mocquent d'eulx. Je voudras ben, si c'estoit voute piésir, qu'il eust un autre nom. » Or est il que le reverendissime s'appelloit en son propre nom *Phelippes*.

« Par foy! mamie, dit il, c'est mal fait à eux d'appeller ainsi votre filz Phelippot, il y fault remedier. Mais sçavez vous bien, mamie, je ne luy osteray point le nom de Phelippes, car je veulx qu'il le garde pour l'amour de moy : je m'appelle Phelippes, mamie, entendez vous? mais je luy donneray mon nom et je prendray le sien; il aura nom Phelippes et j'auray nom Phelippot; et qui l'appellera autrement que Phelippes, venez le moy dire, et je vous donneray congé d'en faire tirer une querimoine. Est ce pas bien dit, mamie? Vous ne serez pas faschée que vostre filz porte mon nom? — En bonne foy, Monsieur, dit elle, vous nous faictes pus d'honnour qu'à nous appartient; je prie à Dieu par sa gresse qu'il vous doint bonne vie et longue, et Paradis à la fin. »

La bonne femme s'en alla bien contente d'avoir eu ainsi bonne responce de son evesque, et fit entendre à tous ceulx de son village ce que l'evesque luy avoit dict. Et depuis ledit seigneur, qui recitoit voulentiers telle maniere de comptes, se nommoit Phelippot par maniere de passe temps,

et disoit qu'il n'auroit plus nom Phelippes. Et y fut depuis souvent appellé : dont il ne se faisoit que rire, à la mode d'Auguste César, lequel gaudissoit volontiers et prenoit les gaudisseries en jeu.

Tesmoin l'apophtegme tout commun de luy et d'un jeune filz qui vint à Romme, lequel sembloit si bien à Auguste, qu'on n'y trouvoit quasi rien à dire quand aux trétz du visage, et le regardoit on par toute la ville en grande singularité pour la grande ressemblance d'entre l'empereur et luy; dequoy Auguste estant averty, luy dit une foys : « Dites moy, mon amy, vostre mere ha elle esté autrefoys en ceste ville ? » Le jeune filz, qui entendit ce qu'Auguste vouloit dire : « Sire, dit il, non pas ma mere, elle n'y fut jamais que je sache, mais mon père assez de foys. » Et par là rendit à Auguste ce que Auguste avoit voulu mettre sus luy; car il n'estoit pas impossible que le pere du jeune filz n'eust congneu la mere d'Auguste, non plus qu'Auguste celle du jeune filz.

Le mesme empereur print encor sans desplaisir que Virgile l'appellast filz d'un boulangier, parce qu'au commencement qu'il le cogneut, il ne luy faisoit donner que des pains pour tous presens; mais depuis il luy fit assez d'autres grands biens.

NOUVELLE XVI

De l'enfant de Paris nouvellement marié, et de Beaufort, qui trouva moyen de jouyr de sa femme, nonobstant la songneuse garde de dame Pernette.

Un jeune homme natif de Paris, après avoir hanté les universitez de çà et de là les montz, se retira en sa ville, où il fut un temps sans se marier, se trouvant bien à son gré ainsi qu'il estoit, n'ayant point faulte de telle sorte de plaisirs qu'il souhaittoit, et mesme de femmes, encores qu'il ne s'en trouve point à Paris de malheur! Desquelles ayant congneu les ruses et finesses en tant de pais, et les ayant luy mesmes employées à son profit et usage, il ne se soucioit pas trop d'espouser femme, craignant ce maudit et commun mal de cocuage ; et n'eust esté l'envie qu'il avoit de se veoir pere, et d'avoir un héritier descendant de luy, il fust volentiers demeuré garson perpetuel. Mais luy, qui estoit homme de discours, pensa bien qu'il falloit passer par là (je dy par mariage), et qu'autant valloit y entrer de bonne heure comme attendre plus tard,

se proposant qu'il ne faut pas se garder tant qu'on soit usé pour prendre femme, car il n'est rien qui ouvre la porte plus grande à cocuage que l'impuissance du mary. Et puis il avoit reduict en memoire et par escript les ruses plus singulieres que les femmes inventent pour avoir leur plaisir. Il sçavoit les allées et les venues que font les vieilles par les maisons, soubz ombre de porter du fil, de la toile, des ouvrages, des petits chiens. Il sçavoit comme les femmes font les malades, comme elles vont en vendanges, comme elles parlent à leurs amis qui viennent en masque, comme elles s'entrefont faveur soubz ombre de parentage. Et avec cela il avoit leu Bocace et Celestine.

Et de tout cela deliberoit de se faire sage, faisant les desseins en soy mesme : « Je feray le meilleur devoir que je pourray, pour ne porter point les cornes. Au demeurant, ce qui doibt advenir viendra. » Et de ceste empeincte se signa de la main droite, en se recommandant à Dieu.

Adonc entre les filles de Paris dont il estoit à mesme, il en choisit une à son gré, la mieux conditionnée, du meilleur esprit et la plus acomplie. Et n'y faillit de gueres, car il la print jeune, belle, riche, et bien apparentée; laquelle il espouse, et la meine en sa maison paternelle.

Or il tenoit une femme avec soy assez agée, qui avoit esté sa nourrice, et qui de tout temps demeuroit en la maison, appellée dame Pernette, advisée et accorte femme, laquelle il presente à sa jeune espouse d'entrée de mesnage, luy disant : « Mamie, je suis bien tenu à ceste femme icy, c'est ma mère nourrice; elle ha fait de grandz services à mes pere et mere, et à moy aprés eux. Je la vous baille pour vous faire compagnie, elle sçait du bien et de l'honneur : vous vous en trouverez bien. » Puis en particulier il enchargea à dame Pernette de se tenir prés de sa femme et de ne l'abandonner, sus les peines qu'il luy dit, et en quelque lieu qu'elle allast. Laquelle luy promit seurement qu'elle le feroit.

Et cy diray en passant qu'il y ha un meschant proverbe, je ne sçay qui l'ha inventé, mais il est bien commun : « *Casta quam nemo rogavit.* » Je ne dy pas qu'il soit vray, je m'en rapporte à ce qu'il en est; mais je dy bien qu'il n'est point de belle femme qui n'ait esté priée, ou qui ne le soit tost ou tard. Ah? je ne suis donc pas belle? dira ceste cy. Ny moy donc aussi? dira ceste là. Et bien j'en suis content, je ne veulx point de noise. Tant y ha que une femme bien aprise se garde bien de dire qu'elle ayt esté priée, principalement à son mary : car, s'il est fin, il pensera de sa

femme que, si elle n'eust donné occasion et audience, elle n'eust pas esté requise.

Pour venir à mon compte, il advint qu'entre ceulx qui hantoyent en la maison de monsieur le marié (n'attendez pas que je le vous nomme) y avoit un jeune advocat appelé le sieur de Beaufort, lequel estoit du pays de Berry, hantant la barre pour usiter et praticquer ce qu'il avoit veu aux estudes, auquel monsieur faisoit grande familiarité et bonne chere, parce qu'ilz s'entre estoyent veuz aux universitez, et mesmes avoyent esté compaignons d'armes en plusieurs factions.

Ce Beaufort n'estoit pas surnommé, car il estoit beau, adroit et de bonne grace. Et pour ce, la dame lui faisoit bon œil, et luy à elle, tant qu'en moins de rien, par frequens messages des yeulx, ilz s'entredonnerent signe de leurs mutuelles volontez. Or le mary, sachant que c'estoit de vivre, ne se monstroit point avoir de froit aux piedz, mesmement à la nouveauté, ne se deffiant pas grandement d'une si grande jeunesse qui estoit en sa femme, ne de l'honnesteté de son amy, et se contentant de la garde que faisoit dame Pernette.

Beaufort, qui de son costé entendoit le tour du baston, voyant la grande privaulté que luy faisoit le mary, et le gracieulx accueil que luy faisoit la

jeune femme, avec une affection, ce luy sembloit, bien plus ouverte qu'à nul aultre, comme il estoit vray, trouve aisement l'occasion, en devisant avec elle, de la conduire au propos d'aymer, d'autant qu'elle avoit esté nourrie en maison d'apport, et qu'elle sçavoit suivre et entretenir toutes sortes de bons propos. A laquelle Beaufort, de fil en aiguille, se print à dire telles paroles :

« Madame, il est assez aisé aux dames d'esprit et de vertu à congnoistre le bon vouloir d'un serviteur, car elles ont tousjours le cueur des hommes, encores qu'elles ne vueillent. Pour ce n'est besoin de vous faire entendre plus expressement l'affection et l'honneur que je porte à l'infinité de vos graces, lesquelles sont accompagnées d'une telle gentillesse d'esprit qu'homme n'y sçauroit aspirer qui ne soit bien né, et qui n'ayt le cueur en bon lieu : car les choses precieuses ne se desirent que des gentilz courages, qui m'est grande occasion de louer la fortune, laquelle m'ha esté si favorable de me presenter un si digne et si vertueux subject, pour avoir moyen de mettre en evidence l'inclination que j'ay aux choses de prix et de valleur. Et combien que je soys l'un des moindres de ceulx desquelz vous meritez le service, je me tiens pourtant asseuré que voz grandes perfections, lesquelles j'admire, seront

cause d'augmenter en moy les choses qui sont requises à bien servir : car, quant au cueur, je l'ay si bon et si affectionné envers vous, qu'il est impossible de plus; lequel j'espere vous faire congnoistre si evidemment, que vous ne serez jamais mal contente de m'avoir donné l'occasion de vous demeurer perpetuellement serviteur. »

La jeune dame, qui estoit honneste et bien apprise, oyant ces propos d'affection, eust bien voulu son intention aussi facile à executer comme à penser. Laquelle, d'une parolle feminine, assez asseurée pourtant, selon l'age d'elle, auquel communement les femmes ont une crainte accompagnée d'une honte honneste, luy va respondre ainsi :

« Monsieur, quand bien j'aurois voulenté d'aymer, si n'aurois-je pas encore eu le loisir de songer à faire un aultre amy que celuy que j'ay espousé, lequel m'aime tant et me traicte si bien qu'il me garde de penser en aultre qu'en luy. Davantage, quand la fortune devroit venir sus moy pour mettre mon cueur en deux partz, j'estime tant de vostre vertu et de vostre bon cueur que vous ne voudriez estre la premiere cause de me faire faire chose qui fust à mon desavantage. Quant aux graces que vous m'attribuez, je laisse cela à part, ne les recongnoissant point en moy,

et les rendz au lieu dont elles viennent, qui est à vous. Mais, pour mes aultres deffenses, voudriez-vous bien faire ce tort à celuy qui se fie tant en vous, qui vous faict si bonne chere? Il me semble qu'un cueur si noble que le votre ne sçauroit donner lieu à une telle intention que celle-là. Et puis, vous voyez les incommoditez assez grande pour vous divertir d'une telle entreprise, quand vous l'auriez. Je suis tousjours accompagnée d'une garde, laquelle, quand je voudrois faire mal, tient l'œil sus moy si continuel que je ne luy sçaurois rien desrober. »

Beaufort se tint bien ayse quand il ouit ceste responce, et principalement quand il sentit que la dame se fondoit en raisons dont les premières estoient un peu fortes, mais par les dernieres la jeune dame les rabatoit elle-mesme. Ausquelles Beaufort respondit sommairement :

« Les trois pointz que vous m'alleguez, Madame, je les avois bien preveuz et pourpensez; mais vous sçavez que les deux despendent de vostre bonne voulenté, et le tiers gist en diligence et bon avis. Car, quant au premier, puisque l'amour est une vertu, laquelle cherche les espritz de gentile nature, il vous fault penser que quelque jour vous aymerez tost ou tard; laquelle chose devant estre, mieulx vault que de bonne heure vous receviez le

service de celuy qui vous ayme comme sa propre vie que d'attendre plus longuement à obeir au Seigneur, qui ha puissance de vous faire payer l'usure du passé, et vous rendre entre les mains de quelque homme dissimulé qui ne prenne pas vostre honneur en si bonne garde comme il merite. Quant au second, c'est un point qui ha esté vuydé, long-temps ha, en l'endroit de ceulx qui sçavent que c'est que d'aymer : car, pour l'affection que je vous porte, tant s'en fault que je face tort à celuy que vous avez espousé, que plustost je luy fay honneur quand j'ayme de si bon cueur ce qu'il aime. Il n'y ha point plus grand signe que deux cueurs soient bien d'accord sinon quand ilz ayment une mesme chose. Vous entendez bien que, si nous estions ennemis luy et moy, ou si nous n'avions point de familiarité l'un à l'autre, je n'aurois pas l'opportunité de vous veoir, ny de vous parler si souvent. Ainsi, le bon vouloir que j'ay vers luy, estant cause de la grand amour que je vous porte, ne doibt pas estre cause que vous me laissiez mourir en vous aymant. Quant au tiers, vous sçavez, Ma dame, qu'à cueur vaillant rien impossible. Advisez donq que c'est qui pourroit eschapper à deux cueurs soubmis à l'amour, lequel est un seigneur qui faict si bien valloir ses sugetz ! »

Pour abreger, Beaufort luy compta si honnestement son cas qu'honnestement elle ne l'eust sceu refuser. Et demeurerent les affaires en tel point que la jeune dame fut vaincue d'une force volontaire, si qu'il ne restoit plus qu'à trouver quelque bonne opportunité de mettre leur entreprise à execution. Ilz adviserent des moyens uns et aultres; mais quand ce venoit à les faire bons, dame Pernette gastoit tout, car elle avoit deux yeulx qui valloyent bien tous ceulx du gardien de la fille d'Inache. Et puis d'user des finesses que Beaufort avoit aultres fois faictes, il n'y avoit ordre, car le mary les sçavoit toutes par cueur. Toutesfoys il s'ingenia tant qu'il en advisa une qui luy sembla assez bonne : ce fut que, sçachant bien qu'en toutes bonnes entreprises d'amours il y fault un tiers, il se descouvre à un sien amy, jeune homme marchand de draps de soye, et encores non marié, demeurant en une maison que son pere luy avoit n'ha gueres laissée au bout du pont Nostre-Dame; et mesme estoit bien congneu du mary.

Un jour de Toussaintz, comme il avoit esté advisé entre les parties, la jeune femme, que le dieu d'amours conduisoit, partit de sa maison sus l'heure du sermon, pour aller ouir un docteur qui preschoit à S. Jehan en Gréve, et qui avoit grand presse; et le mary demeura en sa maison pour

quelque sien affaire. Ainsi que la dame passoit par devant la maison du sire Henry, ainsi s'appelloit le marchand, voicy qu'il luy fut getté, selon que le mistere avoit esté dressé, un plein seau d'eau, qui luy couvrit toute la personne, et fut getté si à point que tous ceulx qui le virent cuiderent bien que ce fust par inconvenient. « O! lasse, dit-elle, dame Pernette, je suis diffamée! Et que feray-je? » Le plus viste fut qu'elle se getta dedans la maison du sire Henry, et dit à dame Pernette : « Mamie, courez vistement me querir ma robe fourrée d'agneaulx crespés; je vous attendray icy chez le sire Henry. » La vieille y va, et la jeune dame monte en hault, où elle trouva un fort beau feu que son amy luy avoit fait aprester, lequel ne luy donna pas le loisir de se devestir, qu'il la gette sus un lict qui estoit là auprés du feu, là où pensez qu'ils ne perdirent point temps, et si eurent assez bon loisir de bien faire avant que la vieille fust allée et venue, et prins robe, chapperon, collet, et tous les aultres chefz d'accoustremens.

Le mary, qui estoit à la maison, entendit que dame Pernette estoit en la chambre de devant, laquelle faisoit son affaire sans luy en dire rien, de peur qu'il se faschast d'aventure. Il vient et trouve la bonne Pernette, et commence à luy dire :

« Que faites-vous icy ? Où est ma femme ? » Dame Pernette luy compte ce qui luy estoit advenu, et qu'elle estoit venue querir des habillemens pour elle. « O! de par le diable! dit-il en fongnant, voilà un tour de finesse qui n'estoit point encor en mon papier; je les sçavois tous, fors celuy-là. Je suis bien accoustré! Il ne fault qu'une meschante heure pour faire un homme cocu! Allez-vous-en à elle, de par Dieu! je luy envoyeray le reste par le garcon.»

Dame Pernette y va, mais il n'estoit plus temps, car Beaufort avoit fait une partie de ses affaires, et se sauva par un huis derriere, selon l'advertissement qu'il eut par celuy qui faisoit le guet pour veoir venir dame Pernette, laquelle, quand elle fut venue, n'y congneut rien : car, combien que la jeune dame fust un petit en couleur, elle pensa que ce fust de la chaleur du feu. Aussi estoit-ce, mais c'estoit d'un feu qui ne s'estaint pas pour l'eau de la riviere.

NOUVELLE XVII

De l'advocat en parlement qui fit abbattre sa barbe pour la pareille, et du disner qu'il donna à ses amys.

Un advocat en parlement, qui estoit bien au compte de la douzaine, plaidoit une cause devant monsieur le president Lizet, n'agueres decedé abbé de S.-Victor *prope muros*; et parce que c'estoit une cause d'importance, il plaidoit d'affection; esquelles causes est tousjours advis aux advocatz qu'ilz ne sçauroyent trop expressement parler pour le prouffit des parties et pour leur honneur; et pour ce il redisoit d'adventure quelque poinct desjà allegué, craignant, possible, qu'il n'eust pas esté pris de la court, ce qu'il ne fault pas craindre à Paris : de sorte que le president se levoit pour aller au conseil. L'advocat ayant la matiere à cueur, disoit : « Monsieur le president, encore un mot. » Le president n'oyoit point, mais estoit aux opinions de Messieurs. L'advocat estant affectionné, va dire : « Monsieur

le president, un mot. Eh! un mot pour la pareille. » Quand le president entendit parler de pareille, pour laquelle honnestement ne se doibt rien refuser, il demeure à escouter l'advocat tout à son gré, pour lui faire entendre qu'il vouloit bien faire quelque chose pour luy à la pareille, de quoy il fut bien ris; et Dieu sçait s'il eust voulu retenir sa pareille! Toutesfois, il dit ce qu'il vouloit dire; et s'il gaigna ou perdit pour la pareille, le compte n'en dit rien, mais bien dit que l'advocat dont est question portoit longue barbe, chose, encores qu'elle ne fust plus nouvelle, car assez d'aultres en portoyent, et de l'estat mesme d'advocat; toutesfois ne plaisoit pas à monsieur Lizet, parce que de son régne avoit esté faict l'edit des barbes, lequel pourtant n'avoit pas tenu longuement, car on suivit la mode de court, là où chascun portoit barbe indifferemment.

Suyvant propos, il advint que de là à quelques jours l'advocat mesme plaidoit une aultre cause, ledit seigneur president estant lors en ses bonnes, lequel, quand ce vint à prononcer l'arrest, y adjousta une queue en disant : « Et quand et quand, et pareillement, Jacquelot, vous ferez ceste barbe. » Et, avec une petite pausette dit : « Pour la pareille. » De quoy il fut encores mieulx ris qu'il n'avoit esté la première foys, car ceste

pareille estoit encore de fresche memoire. Il fut contrainct d'abbattre sa barbe ; aultrement il n'eust jamais eu patience à monsieur le president, auquel il devoit ceste pareille. Environ ce mesme temps, Jacquelot se trouva en compagnie de gens de bonne chere, faisant le sixiesme, en la maison de l'abbé de Chatelus, là où ilz desjunerent, mais assez sommairement, parce que possible ne se trouverent pas viandes prestes sus l'heure, et qu'ils estoyent tous familliers, desquelz Chatelus se dispensa privément.

Jacquelot au departir les convia à disner, et appella encores quelques uns de ses amis, qui disnerent tous ensemble famillierement. Et y estoit entre aultres un personnage dont le nom est bien congneu en la France, tant pour son tiltre d'honneur que de son sçavoir, lequel avoit esté au desjeuner de Chatelus. Et de sa part je croy bien qu'il se contentoit bien de chascun des traitementz, car les hommes de respect prennent garde à la bonne chere des personnes plus qu'à l'exquisition des viandes. Toutesfoys, par maniere de passetemps, il en fit un epigramme :

Chatelus donne à desjuner
A six pour moins d'un carolus,
Et Jaquelot donne à disner
A plus pour moins que Chatelus.

Aprés ces repas dissolus,
Chascun s'en va gay et fallot.
Qui me perdra chez Chatelus
Ne me cherche chez Jaquelot.

NOUVELLE XVIII

De Gillet le menuzier, comment il se vengea du levrier qui luy venoit manger son disner.

Un menuzier de Poictiers, nommé Gillet, qui travailloit pour gagner sa vie le mieulx qu'il pouvoit, ayant perdu sa femme, qui lui avoit laissé une fille de l'age de neuf à dix ans, se passoit du service d'elle, et n'avoit aultre valet ni chambriere. Il faisoit sa provision le samedy de ce qu'il luy falloit pour la sepmaine, et mettoit de bon matin sa petite potée au feu, que sa fille faisoit cuire; et se trouvoit aussi bien de son petit ordinaire comme un plus riche du sien.

Or il se dit en commun langage qu'il ne fait pas bon avoir voisin trop povre ni trop riche : car, s'il est povre, il sera toujours à vous demander sans vous pouvoir secourir de rien; s'il est

trop riche, il vous tiendra en subjection, et vous faudra endurer de luy, et ne l'oserez emprunter de rien.

Ce menuzier avoit pour voisin un gentilhomme de ville, lequel estoit un petit trop grand seigneur pour luy, et qui tenoit grand train de valetz et d'allans et venans. Et d'aultant qu'il aymoit la chasse, il tenoit des chiens en sa maison, pour ce qu'il ne luy falloit pas sortir loin hors de la ville pour avoir son passetemps du lievre. Entre ces chiens y avoit un levrier fort meffaisant, qui entroit par tout, et ne trouvoit rien trop chaud ne trop pesant : pain, chair, fourmaige, tout luy estoit fourrage; et le povre menuizier en estoit le plus foullé, car il n'y avoit que la muraille entre le gentilhomme et luy. Au moyen de quoy ce levrier se fourroit à toute heure chez luy, et emportoit tout ce qu'il trouvoit. Et mesme ce levrier avoit ceste astuce que de la patte il renversoit le pot qui bouilloit au feu et en prenoit la chair, et s'en alloit à tout, dont bien souvent le povre Gillet estoit mal disné, chose qui lui faschoit fort qu'aprés avoir travaillé toute la matinée il fust desservy avant se mettre à table. Et le pis estoit qu'il ne s'en osoit plaindre; mais il proposa de s'en venger, quoy qu'il en deust advenir.

Un jour qu'il veid entrer ce levrier, qui alloit à

sa prise, il s'en va aprés, sans faire grand bruit, avec une grosse limande carrée en sa main, et le trouve qu'il estoit environ son pot à tirer la chair qui estoit dedans. Il ferme la porte bien à point et vous attrappe ce levrier, auquel en moins de rien donna cinq ou six coups de cette limande sus les reins, et ne s'y faignit point. Et tout incontinent il laisse sa limande et print une houssine en la main, qui n'estoit pas plus grosse que le doigt, longue d'une aulne ou environ, et ouvre l'huis au levrier, qui crioit à gueulle ouverte, comme errené qu'il estoit.

Ce menuzier couroit aprés avec sa houssine, dont il le frappoit tousjours, et le poursuivit jusques en la rue en disant : « Vous n'irez pas, monsieur le levrier! Si vous y retournez! Vous venez manger mon disner! » faisant semblant qu'il ne l'avoit frappé que de la verge. Mais ç'avoit esté d'une verge souple comme un pied de selle dont il avoit accoustré tellement le levrier que le gentilhomme ne mangea depuis lievre de sa prise.

NOUVELLE XIX

Du savetier Blondeau, qui ne fut onq en sa vie melancholic que deux fois, et comment il y pourveut, et de son epitaphe.

A *Paris sus Seine trois batteaux y ha;* mais il y avoit aussi un savetier qu'on appelloit Blondeau, lequel avoit sa loge prés la Croix du Tiroir, là où il refaisoit les souliers, gaignant sa vie joyeusement, aymoit le bon vin sus tout, et l'enseignoit volentiers à ceux qui y alloyent : car, s'il y en avoit en tout le cartier, il falloit qu'il en tastast, et estoit content d'en avoir davantage et qu'il fust bon. Tout le long du jour il chantoit et resjouissoit tout le voisiné.

Il ne fut onq veu en sa vie marry que deux fois l'une, quand il eut trouvé en une vieille muraille un pot de fer auquel y avoit grande quantité de pieces antiques de monnoye, les unes d'argent, les autres d'aloy, desquelles il ne sçavoit la valleur. Lors il commença de devenir pensif. Il ne chantoit plus, il ne songeoit plus qu'en ce pot de

quinquaille. Il fantasioit en soymesme : « La monnoye n'est pas de mise; je n'en sçaurois avoir ny pain ny vin. Si je la montre aux orfevres, ilz me deceleront ou ilz en voudront avoir leur part, et ne m'en bailleront pas la moitié de ce qu'elle vault. » Tantost il craignoit de n'avoir pas bien caché ce pot et qu'on le luy desrobast. A toutes heures il partoit de sa tente pour l'aller remuer. Il estoit en la plus grand' peine du monde. Mais à la fin il se vint à recongnoistre, disant en soy mesme : « Comment! je ne fais que penser en mon pot! Les gens cognoissent bien à ma fasson qu'il y ha quelque chose de nouveau en mon cas. Baa ! le diable y ait part au pot! il me porte malheur. » En effect, il le va prendre gentiment et le gette en la riviere, et noya toute sa melancholie avec ce pot.

Une autre fois, il se trouva fasché d'un monsieur qui demeuroit tout vis-à-vis de sa logette; au moins il avoit sa logette tout vis-à-vis de monsieur, lequel quidam monsieur avoit un singe qui faisoit mille maulx au povre Blondeau, car il l'espioyt d'une fenestre haulte quand il tailloit son cuir et regardoit comme il faisoit; et aussi tost que Blondeau estoit allé disner, ou en quelque part à son affaire, ce singe descendoit et venoit en la loge de Blondeau, et prenoit son trenchet et

decouppoit le cuir de Blondeau comme il avoit veu faire; et de cela faisoit coustume à tous les coups que Blondeau s'escartoit. De sorte que le povre homme fut tout un temps qu'il n'osoit aller boire ny manger hors de sa boutique sans enfermer son cuir. Et si quelques fois il oublioyt à le serrer, le singe n'oublioyt pas à le luy tailler en lopins, chose qui luy faschoit fort; et si n'osoit pas faire mal à ce singe par crainte de son maistre.

Quand il en fut bien ennuyé, il se delibera de s'en venger. Aprés s'estre bien apperceu de la maniere qu'avoit ce singe, qui estoit de faire en la propre sorte qu'il voioyt faire, car, si Blondeau avoit aguisé son trenchet, ce singe l'aguisoit aprés luy; s'il avoit poissé du ligneul, aussi faisoit ce singe; s'il avoit cousu quelque carrelleure, ce singe s'en venoit jouer des coudes comme il luy avoit veu faire; à l'une des fois Blondeau aguisa un trenchet et le fit couper comme un rasoir, et puis, à l'heure qu'il veid ce singe en aguet, il commença à se mettre ce trenchet contre la gorge et le mener et ramener comme s'il se fust voulu egosiller. Et quand il eut fait cela assez longuement pour le faire adviser à ce singe, il s'en part de sa boutique et s'en va disner. Ce singe ne faillit pas incontinent à descendre, car il vouloit s'esbattre à ce nouveau passetemps qu'il n'avoit point encores

veu faire. Il vint prendre ce trenchet et tout incontinent se le met contre la gorge, en le menant et ramenant comme il avoit veu faire à Blondeau. Mais il l'approcha trop prés, et ne se print garde qu'en le frayant contre la gorge, il se couppe le gosier de ce trenchet, qui estoit si bien affilé, dont il mourut avant qu'il fust une heure de là.

Ainsi Blondeau fut vengé de son singe sans danger, et se remist à sa coustume premiere de chanter et faire bonne chere, laquelle luy dura jusqu'à la mort; et, en la souvenance de la joyeuse vie qu'il avoit menée, fut fait un epitaphe de luy qui s'ensuit :

Cy-dessoubz gist en ce tombeau
Un savetier nommé Blondeau,
Qui en son temps rien n'amassa;
Et puis aprés il trespassa.
Marriz en furent les voisins,
Car il enseignoit les bons vins.

NOUVELLE XX

Des trois freres qui cuiderent estre penduz pour leur latin.

Trois freres de bonne maison avoyent longuement demeuré à Paris, mais ilz avoyent perdu tout leur temps à courir, à jouer et à folastrer. Advint que leur pere les manda tous trois pour s'en venir, dont ilz furent fort surpris, car ilz ne sçavoyent un seul mot de latin; mais ilz prindrent complot d'en apprendre chascun un mot pour leur provision. Sçavoir est : le plus grand aprint à dire : *Nos tres clerici;* le second print son theme sur l'argent, et aprint : *Pro bursa et pecunia;* le tiers, en passant par l'eglise, retint le mot de la grand messe : *Dignum et justum est.* Et là dessus partirent de Paris, ainsi bien pourveuz, pour aller veoir leur pere; et conclurent ensemble que, par tout où ilz se trouveroyent et à toutes sortes de gens ils ne parleroyent autre chose que leur latin, se voulant faire estimer par-là les plus grands clercs de tout le pais.

Or, comme ilz passoyent par un bois, il se

trouva que les brigans avoyent coupé la gorge à un homme et l'avoyent laissé là, aprés l'avoir destroussé. Le prevost des mareschaulx estoit aprés avec ses gens, qui trouva ces trois compaignons prés de là où le meurdre s'estoit fait et où gisoit le corps mort. « Venez çà, ce leur dit-il. Qui ha tué cest homme ? » Incontinent le plus grand, à qui l'honneur appartenoit de parler le premier, va dire : « *Nos tres clerici.* — O ho! dict le prevost, et pourquoy l'avez-vous faict? — *Pro bursa et pecunia*, dit le second. — Et bien! dit le prevost, vous en serez penduz. — *Dignum et justum est*, » dit le tiers.

Ainsi les povres gens eussent esté penduz a credit, n'eust esté que, quand ilz veirent que c'estoit à bon escient, ilz commencerent à parler le latin de leur mere et à dire qu'ilz estoyent. Le prevost, qui les veid jeunes et peu fins, congneut bien que ce n'avoit pas esté eulx et les laissa aller, et fit la poursuite des volleurs qui avoyent fait le meurdre.



« Mais les trouva il ? — Et qu'en sçay-je, mon amy? je n'y estois pas. »

NOUVELLE XXI

Du jeune filz qui fit valloir le beau latin que son curé luy avoit monstré.

Un laboureur riche et aisé, aprés avoir tenu son filz quelques années à Paris, le manda querir, par le conseil de son curé. Quand il fut venu, le pere, qui estoit ja vieulx, fut joyeux de le veoir, et ne faillit à envoyer incontinent querir monsieur le curé à disner pour luy faire feste de son filz. Le curé vient, qui veid le jeune enfant, et luy dit : « Vous soyez le bien venu, mon amy; je suis bien aise de vous veoir. Çà, disnons, et puis nous parlerons à vous. »

Ilz disnerent tresbien. Aprés disner, le pere dit au curé : « Monsieur le curé, vous voyez ce garson; je l'ay fait venir de Paris, comme vous m'aviez conseillé. Il y aura trois ans à ceste Chandeleur qu'il y alla. Je voudrois bien sçavoir s'il ha prouffité, mais j'ay grand peur qu'il ne veuille rien valloir. J'en voulois faire un prestre. Je vous prie, Monsieur le curé, de l'interroguer un petit pour

sçavoir comment il ha employé son temps. — Ouy dea, mon compere, dit le curé, je le feray pour l'amour de vous. » Et sus le champ et en la presence du bon homme, fit approcher le jeune filz.

« Or çà, dit-il, vos regens de Paris sont grands latins; que je voye comme ilz vous ont appris. Puisque vostre pere vous veult faire prestre, j'en suis bien aise; mais dictes moy un peu en latin un prestre : vous le devez bien sçavoir. » Le jeune filz luy respondit : *Sacerdos*. « Et bien! dit le curé, ce n'est trop mal dict, car il est escript : *Ecce sacerdos magnus;* mais *prestolus* est bien plus elegant et plus propre, car vous sçavez bien qu'un prestre porte l'estolle.

« Or çà, dictes-moy en latin un chat. » Le curé voyoit le chat au long du feu. L'enfant respond *catus, felis, murilegus*. Le curé, pour donner à entendre au pere qu'il sçavoit bien plus qu'ilz ne sçavoyent à Paris, dict au jeune filz : « Mon amy, je pense bien que vos regens vous ont ainsi monstré; mais il y ha bien un meilleur mot : c'est *mitis,* car vous sçavez bien qu'il n'est rien si privé qu'un chat; et mesmes la queue, qui est si souefve quand on la manie, s'appelle *suavis*.

« Or çà, comment est-ce en latin du feu? » L'enfant respond *ignis*. « Non, non, dict le curé :

c'est *gaudium*, car le feu resjouit. Ne voyez-vous pas comme nous sommes ici à nostre ayse auprés du feu?

« Or çà, de l'eau, comment s'appelle elle en latin? » L'enfant luy dict *aqua*. « C'est beaucoup mieulx dict *abundantia*, dict le curé, car vous sçavez qu'il n'y ha chose plus abondante que l'eau.

« Or çà, un lict? » L'enfant dict *lectus*. « *Lectus?* dict le curé; vous ne parlez que le latin tout vulgaire : il n'y ha enfant qui n'en dict bien autant. N'en sçavez vous point d'aultres? » L'enfant luy respond *thorus*. « Encores n'y estes vous pas, dict le curé; n'en sçavez vous point d'aultre? » L'enfant dit *cubile*. « Encores n'y estes vous pas. » A la fin, quand il n'eut plus rien à luy dire : « Pour le latin d'un lict, Jan! je le vous vois dire, dit le curé, c'est *requies*, mon amy, pour ce qu'on y dort et qu'on y prend son repos. »

Ce pendant que le curé l'interrogoit ainsi avec ses *Or çà*, le bon homme de pere ne faisoit pas gueres bonne chere, et eut volentiers battu son filz, et pensoit qu'il avoit perdu son argent. Mais le curé, le voyant fasché, luy dit : « Non, non, mon compere, il n'ha pas mal prouffité; je sçay bien qu'on luy ha ainsi montré comme il dict. Il ne respond pas trop mal, mais il y ha latin et latin, dea! Je sçay des motz dont ilz n'ouyrent ja-

mais parler à Paris. Envoyez le moy souvent, je luy apprendray choses qu'il ne sçait pas encores ; et vous verrez que, devant qu'il soit trois mois, je l'auray rendu bien aultre qu'il n'est. »

Le jeune enfant ce pendant n'osoit pas repliquer, parce qu'il estoit craintif et honteux; mais il n'en pensoit pas moins pourtant.

De là à quelques jours, le curé fit tuer un pourceau gras, et envoya querir à disner le bon homme de pere pour luy donner des charbonnées et des boudins, et luy manda qu'il ne faillist pas à mener son filz. Ils vindrent et disnerent. Le jeune filz, qui avoit bien retenu le latin que luy avoit enseigné le curé et qui avoit desja songé la maniere de le mettre en execution et pratique, s'estant levé de table de bonne heure, va gentiment prendre le chat, et, lui ayant attaché un bouchon de paille à la queue, met le feu dedans la paille avec une allumette et vous laisse aller ce chat, qui se print à fouir comme s'il eust eu le feu au cul. Le premier lieu où il se fourre, ce fut soubz le lict du curé, là où le feu fut tanstost espris. Quand le jeune filz congneut qu'il estoit temps d'adoperer son latin, il s'en vint vistement au curé et luy dit : « *Prestole mitis habet gaudium in suavi; quod si abundantia non est, tu amittis tuum requiem.*

Ce fut au curé à courir voyant le feu desja

grand; et par ce moyen le jeune filz approufita le latin que luy avoit appris monsieur le curé, pour luy apprendre à ne le faire plus infame devant son pere.

NOUVELLE XXII

D'un prebstre qui ne disoit aultre mot que Jesus en son Evangile.

En une paroisse du diocese du Mans, laquelle se demande Saint George, y avoit un prebstre qui autresfoys avoit esté marié; et depuis que sa femme fut morte, pour mieux faire son debvoir de prier Dieu pour elle, et aussi pour gaigner une messe qu'elle avoit ordonné par son testament estre dicte en l'eglise parrochiale, se voulut faire d'eglise. Et combien qu'il ne sceust du latin que pour sa provision, encores pas, toutesfoys il faisoit comme les aultres et venoit à bout de ses messes au moins mal qu'il luy estoit possible.

Un jour de bonne feste vint à S. George un gentilhomme pour quelque affaire qu'il y avoit, et

arriva entre les deux messes; et parce qu'il n'avoit bonnement loisir d'attendre la grand messe, voulut en faire dire une basse, et commanda à son homme de luy trouver un prebstre pour la luy dire. Lequel s'adressa à cestuy cy duquel nous parlons, qui estoit prest comme un chandelier. Et combien qu'il ne sceust bien que ses messes de *requiem*, de Nostre-Dame et du Saint Esprit, toutesfois il n'en faisoit jamais semblant de rien, de peur de perdre ses six blancs. Il se vest, il commence sa messe, il se depesche de l'introïte, combien qu'il luy cousta assez, l'epistre encores plus. Mais le gentilhomme n'y prenoit bonnement garde, estant empesché à dire ses heures, jusques à ce que ce vint à l'evangile, lequel n'estoit pas bien à l'usage du prebstre, car il ne l'avoit jamais dict que trois ou quatre foys; au moyen de quoy il estoit fort empesché, sçachant bien qu'on l'escoutoit, qui estoit cause que la crainte luy faisoit encores plus fourcher la langue. Il disoit cest evangile si pesamment et vous y trouvoit tant de motz nouveaux et si longs à eppeller qu'il estoit contraint d'en laisser la moytié, et vous disoit à tous coups *Jesus*, encores qu'il n'y fust point. A la fin, il s'en tira à bien grand peine et acheva sa messe comme il peut.

Le gentilhomme, ayant noté la suffisance de ce

bon capelan, le fit payer de sa messe et dit à son homme qu'il le fist venir chez le curé pour disner avec luy quand la grand messe seroit dicte, ce qu'il fit voulentiers, car qui baille six blancs à un homme et luy donne bien à disner, il luy donne la valeur de cinq bons solz à proffit de mesnage.

En disnant le gentilhomme vint en propos de la messe et du service du jour, et se print à dire : « Messire Jehan, l'evangile du jourd'huy estoit fort devotieux : il y avoit beaucoup de Jesus. » Lors, messire Jehan, qui estoit un petit regaillardy tant pour la familliarité du gentilhomme que pour la bonne chere qu'il avoit faicte, luy dit: « J'enten desja bien là où vous voulez venir, Monsieur; mais je vous diray, Monsieur, il n'y ha encores que trois ans que je suis prebstre, Monsieur; je ne suis pas encores si bien stillé, Monsieur, comme ceulx qui l'ont esté vingt ou trente ans, Monsieur. L'Evangile du jourd'huy, Monsieur, pour dire verité, je ne l'avois point encores veu, Monsieur, que troys ou quatre foys, comme il y en ha beaucoup d'aultres au Messel, Monsieur, qui sont un peu mal aisez, Monsieur; mais quand je dis la messe, Monsieur, devant les gens, Monsieur, de bien, et qu'en l'Evangile il y ha de ces motz difficiles à lire, Monsieur, je les saulte, Monsieur, de peur de faire le messe trop

longue, Monsieur; mais je dy Jesus au lieu, qui vault mieulx, Monsieur.

— Vrayement, dit le gentilhomme, messire Jehan, vous avez bien cause d'avoir raison. Quand je viendray icy, je veulx tousjours ouyr vostre messe. J'en voys boire à vous.

— Grand mercy, Monsieur, dit messire Jehan, *et ego cum vos*. Prou vous face, Monsieur. Quand vous aurez affaire de moy, Monsieur, je vous serviray aussi bien que prebstre, Monsieur, de ceste paroisse. » Et ainsi print congé, gay comme Perot.

NOUVELLE XXIII

De maistre Pierre Faifeu, qui eut des bottes qui ne luy cousterent rien, et des Copieux de la Fleche en Anjou.

N'HA pas encores long temps que regnoit en la ville d'Angiers un bon affieux de chiendant, nommé maistre Pierre Faifeu, homme plein de bons motz et de bonnes inventions et qui ne faisoit pas grand mal,

fors que quelques foys il usoit des tours villoniques, car :

Pour mettre, comme un homme habile,
Le bien d'aultrui avec le sien,
Et vous laisser sans croix ne pile,
Maistre Pierre le faisoit bien,

et trouvoit fort bon le proverbe qui dit que tous les biens sont communs et qu'il n'y ha que maniere de les avoir. Vray est qu'il le faisoit si dextrement et d'une si gentille façon qu'on ne luy en pouvoit sçavoir mauvais gré, et ne s'en faisoit on que rire, en s'en donnant garde pourtant qui pouvoit.

Il seroit long à racompter les bons tours qu'il ha faitz en sa vie, mais j'en diray un qui n'est pas des pires, affin que par là vous puissiez juger que les aultres devoyent valoir quelque chose.

Il se trouva une foys entre toutes si pressé de partir de la ville d'Angiers qu'il n'eut pas loisir de prendre des botes. Comment! des botes? il n'eut pas le loysir de faire seller son cheval, car on le suyvoit un peu de prés. Mais il estoit si accort et si inventif qu'incontinent qu'il fut à deux jectz d'arc de la ville, trouva façon d'avoir une jument d'un povre homme qui s'en retournoit dessus en son village, luy disant qu'il s'en alloit par là et

qu'il la laisseroit à sa femme en passant; et parce qu'il faisoit un peu maulvais temps, il entra en une grange, et, en grande diligence, fit de belles botes de foin toutes neufves, et monte sus sa jument, et pique, au moins talonne tant qu'il arriva à la Fleche tout mouillé et tout mal en point, qui n'estoit pas ce qu'il aymoit, dont il se trouvoit tout pesneux.

Encores, pour amender son marché, en passant tout le long de la ville, où il estoit cogneu comme un loup gris, et ailleurs avec, les copieux (ainsi ont ilz esté nommez pour leurs gaudisseries) commencerent à le vous railler de bonne sorte. « Maistre Pierre, disoyent ilz, il feroit bon à ceste heure parler à vous! Vous estes bien attrempé. » L'aultre luy disoit : « Maistre Pierre, ton espée vous chet. » L'aultre : « Vous estes monté comme un sainct George, à cheval sus une jument. » Mais, par sus tous, les cordouanniers se mocquoyent de ses botes. « Ah! vrayement, disoyent ilz, il fera bon temps pour nous : les chevaulx mangeront les botes de leurs maistres. » Mon maistre Pierre estoit mené qu'il ne touchoit de pied en terre, et d'aultant plus volentiers se prenoyent à luy qu'il estoit celuy qui gaudissoit les aultres. Il print patience et se sauve en l'hostellerie pour se faire traitter.

Quand il fut un petit revenu auprés du feu, il commence à songer comment il auroit sa revenche de ses copieux qui luy avoyent ainsi fait la bien venue. Si luy souvint d'un bon moyen que le temps et la necessité luy presentoyent pour se venger des cordouanniers, en attendant que Dieu luy donnast son recours contre les aultres. Ce fut qu'ayant faute de botes de cuir, il imagina une invention de se faire boter par les cordouanniers à leurs despens.

Il demanda à l'hoste, comme s'il n'eust gueres bien congneu la ville, s'il n'y avoit cordouanniers là auprés, faisant semblant d'estre party d'Angiers en diligence pour quelque affaire qu'il luy dit, et qu'il n'avoit eu loisir de se houser ny esperonner. L'hoste luy respondit qu'il y avoit des cordouanniers à choisir. « Pour Dieu, ce dit maistre Pierre, envoyez m'en querir un, mon hoste. » Ce qu'il fit.

Il en vient un, lequel, de bonne aventure, estoit l'un de ceulx qui l'avoyent ainsi bien lardé à sa venue. « Mon amy, dit maistre Pierre, ne me feras tu pas bien une paire de botes pour demain au matin ? — Ouy dea, monsieur, dit le cordouannier. — Mais je les voudrois avoir une heure devant jour. — Monsieur, vous les aurez à telle heure et si bon matin que vous voudrez.

— Eh! mon amy, je t'en prie, despesche les moy; je te payeray à tes motz. » Le cordouannier luy prend sa mesure et s'en va.

Incontinent qu'il fut departy, maistre Pierre envoye par un aultre valet querir un aultre cordouannier, faisant semblant qu'il n'avoit pas peu accorder avec celuy qui estoit venu. Le cordouannier vint, auquel il dit tout ainsi qu'à l'autre qu'il luy fist une paire de botes pour le lendemain une heure devant le jour, et qu'il ne luy challoit qu'elles coustassent, pourveu qu'il ne luy faillist point et qu'elles fussent de bonne vache de cuir, et luy dit la mesme façon dont il les vouloit qu'il avoit dict à l'autre. Aprés luy avoir pris la mesure, le cordouannier s'en va.

Et mes deux cordouanniers travaillerent toute la nuict environ ces botes, ne sçachant rien l'un de l'autre.

Le lendemain matin, à l'heure dicte, il envoya querir le premier cordouannier, qui apporta ses botes. Maistre Pierre se fait chausser celle de la jambe droite, qui luy estoit faicte comme un gant ou comme de cire, ou comme vous voudrez, car les bottes ne seroyent pas bonnes de cire. Contentez vous qu'elle luy estoit moult bien faicte; mais, quand ce vint à chausser celle de la jambe gauche, il fait semblant d'avoir mal en la jambe.

« Oh! mon amy, tu me blesses! J'ay ceste jambe un petit enflée d'une humeur qui m'est descendue dessus; j'avoys oublié à te le dire. La bote est trop estroitte, mais il y a bon remede. Mon amy, va la remettre à l'embouchoir; je l'attenderay plustost une heure. »

Quand le cordouannier fut sorty, maistre Pierre se deschausse vistement la bote droitte et mande querir l'aultre cordouannier, et ce pendant fit tenir sa monture toute preste, et compta et paya. Voicy venir le second cordouannier avec ses botes. Maistre Pierre se fait chausser celle de la jambe gauche, laquelle se trouva merveilleusement bien faicte; mais, à celle de la jambe droitte, il fit telle fourbe comme il avoit fait à l'aultre, et renvoye ceste bote droitte pour estre eslargie.

Incontinent que le cordouannier s'en fut allé, maistre Pierre reprend sa bote de la jambe droitte et monte à cheval sus sa jument, et va vie avec ses botes et des esperons, lesquelz il avoit acheptez, car il n'avoit pas loisir de tromper tant de gens à un coup; et de picquer!

Il estoit desja à une lieue loing quand mes deux cordouanniers se trouverent à l'hostelerie avec chascun une bote en la main, qui s'entredemanderent pour qui estoit la bote. « C'est, ce dit l'un, pour maistre Pierre Faifeu, qui me l'ha faict eslargir

pour ce qu'elle le blessoit. — Comment! dit l'aultre, je luy ay eslargie ceste cy. — Tu te trompes, ce n'est pas pour luy que tu as besoigné. — Si est, si est, dit il; n'ay je pas parlé à luy? ne le congnois je pas bien? »

Tandis qu'ilz estoyent en ce debat, l'hoste vint, qui leur demande que c'estoit qu'ilz attendoyent. « C'est une bote pour maistre Pierre Faifeu que je luy raporte, » dit l'un. Et l'aultre en disoit aultant. « Vous attendrez donc qu'il repasse par icy, dit l'hoste, car il est bien loing s'il va tousjours. »

Dieu sçait si les deux cordouanniers se trouverent bien camus! « Et que ferons nous de nos botes? » disoyent ilz l'un à l'autre. Ilz s'adviserent de les jouer à belle condemnade, parce qu'elles estoyent toutes deux d'une mesme façon. Et maistre Pierre escampe de hait, qui estoit un petit mieux en equipage que le jour de devant.

NOUVELLE XXIV

De maistre Arnaud, qui emmena la hacquenée d'un Italien en Lorraine et la rendit au bout de neuf mois.

IL y en avoit un en Avignon, je ne sçay s'ilz avoient esté à mesme escole maistre Pierre Faifeu et luy, mais tant y ha qu'ilz faisoyent d'aussi bons tours l'un comme l'aultre, et si n'estoyent pas loing d'un mesme temps. Cestuy cy s'appelloit maistre Arnaud, lequel mesme usa en Avignon de la propre praticque d'avoir des botes que nous avons dicte; et si n'estoit point si pressé de partir comme maistre Pierre; mais un jour, voulant faire un voyage en Lorraine, le disoit à tout le monde.

Et par ce qu'il ne se tenoit jamais garny de rien, s'asseurant en ses inventions, on pensoit qu'il se mocquast. Quand il avoit un manteau, on lui demandoit où il prendroit des botes; s'il avoit des botes, on luy demandoit où il prendroit un chapeau. Et puis de l'argent, qui estoit la clef du

mestier. Mais cependant il trouvoit de tout, tellement que, pour son voyage de Lorraine, il se trouva prest, petit à petit, de tout ce qu'il luy falloit, fors qu'il n'avoit point de cheval. Mais, se fiant bien que Dieu ne l'oublieroit au besoin, il se tenoit tousjours boté comme un messagier, se pourmenant par cy, par là, faisant semblant de dire adieu à ses amis. Mais il espioit sa proye, qui estoit à avoir un cheval par quelque bonne fortune. Ceulx qui le congnoissoyent luy disoyent en riant : « Or çà, maistre Arnaud, vous irez en Lorraine quand vous aurez un cheval; vous estes boté pour coucher en ceste ville. — Et bien! bien! disoit il, laissez faire, je partiray quand il sera temps. » Mon homme pensoit tout au contraire des gens : car ce qu'on cuidoit qui luy fust le plus malaisé à recouvrer, il l'estimoit le plus facile. Ce qu'il monstra bien; car quand il veid son appoint, il s'en vint environ les neuf heures du matin devant le palais; là où quelques misseres estoyent entrez le matin pour les affaires de la legation, lesquelz sont quasi tous Italiens, qui sur une hacquenée et qui sur une mulle, principallement les vieilles personnes, car les jeunes s'en peuvent bien passer. Or il y en ha tousjours quelqu'une de mal gardée : car les laquais les attachent à quelque boucle contre la muraille et s'en

vont jouer ou yvrongner en attendant qu'il soit heure de venir querir leurs maistres.

A l'heure susdicte, maistre Arnaud veid là quelques monteures, parmy lesquelles y avoit une hacquenée bien jolie qui luy pleut sur toutes les aultres, laquelle estoit à un Italien qu'il congnoissoit estre bonne personne. Et voyant que le valet n'y estoit pas, il s'approche de ceste hacquenée, et, en la destachant, luy demanda s'elle vouloit venir en Lorraine. Ceste hacquenée ne dit mot et se laisse destacher. Et mon homme, qui estoit legiste, print à son prouffit le brocard de droit : *Qui tacet consentire videtur.* Et commence à mener ceste hacquenée par la bride hors de la place du palais, en tirant sur le pont *où j'ouy chanter la belle.*

Quand il se veid hors des yeulx de ceulx qui la lui avoyent veu prendre, il monte habilement dessus, et devant à Villeneufve, qui est hors de la jurisdition du pape, et de là picque le plus droit qu'il peut le chemin de Lorraine, là où il arriva par ses journées à joye et santé, et y demeura huict ou neuf moys sans envoyer de ses nouvelles à Misser Julliano, qui fut bien esbahy à l'issue du palais quand il ne trouva point sa hacquenée, et encore plus quand il n'en oyoit point de nouvelles un jour, deux jours, trois jours,

un moys, deux moys, trois moys; tellement qu'à la fin il fut contraint d'achepter une mule, car il estoit vieulx et mal aisé de sa personne. Et ce pendant maistre Arnaud luy entretenoit sa hacquenée et luy faisoit gaigner son avoine.

Au bout du terme des femmes grosses, maistre Arnaud ayant depesché ses affaires en Lorraine, s'en retourna en Avignon sus la dicte hacquenée, et, pour faire son entrée en la ville, il espia justement l'heure qu'il estoit quand il la print, en sejournant quelque peu à Villeneufve pour boire un doigt. Sus le poinct de neuf heures il se trouva devant le palais et vint attacher gentiment sa hacquenée à la propre boucle là où il l'avoit prise, et s'en va par ville.

Et, de fortune, *il Magnifico Misser* estoit ceste matinée au palais, qui descendit tantost aprés. Et quand ce fut à monter dessus sa mule, il jeta l'œil sus ceste hacquenée, qui estoit assez bonne à recongnoistre. Si se pensa en luy mesme qu'elle ressembloit fort à celle qu'il avoit perdue l'année passée, de poil, de taille et encore au harnois, lequel quidem harnoys maistre Arnaud n'avoit point changé. Vray est qu'il n'estoit pas si neuf comme il l'avoit pris, car il l'avoit fait servir ses trois cartiers; mais l'Italien ne s'en osoit asseurer du premier coup, veu le long temps qu'il l'avoit adiré.

Il appelle son garson, qui avoit nom Torneto : « *Ven qua; vede che questo mi par' esser li cavallo ch'io perdi l'an passato.* » Le varlet regarde ceste hacquenée, qui la trouvoit toute telle, excepté qu'elle n'estoit pas en si bon poinct; mais il ne savoit bonnement que respondre, car ilz songerent tous deulx qu'elle deust appartenir à quelque autre monsieur. Toutesfois, tant plus ilz la regardoyent, et plus ilz trouvoyent certain que c'estoit elle, et demeurerent là tous deux jusques à unze heures et plus, là où en raisonnant tousjours ensemble sus ceste hacquenée et voyant que personne ne la prenoit, ilz s'asseurerent pour vray que c'estoit elle. Misser Juliano commanda à Torneto de la prendre et de la mener chez luy en l'estable, là où elle se rangea aussi proprement comme si elle n'en eust jamais bougé.

Il la fit ramener le lendemain en la mesme place pour voir se quelqu'un la vendiqueroit; mais il ne venoit personne, dont il fust fort esbahy, et pensoit que ce fust quelque esprit qui l'eust ramenée.

De là à quelque temps, maistre Arnaud s'adresse à Misser Juliano, lequel il trouva monté sur sa hacquenée, et luy dict : « Monsieur, je suis fort aise de sçavoir que ceste hacquenée soit à vous, car asseurez vous qu'elle est bonne : je l'ay es-

sayée. Il y a environ un an que je la trouvay prés du pont du Rosne qu'elle s'en alloit toute seule et qu'un garson la vouloit prendre; mais, cognoissant à sa façon qu'elle n'estoit pas sienne, je la luy ostay et la garday un jour ou deux sans pouvoir sçavoir à qui elle estoit; le troiziesme jour je la menay jusques à Villeneufve, où j'ouy dire qu'un gentilhomme françois la cherchoit, et qu'il luy avoit esté dit qu'on l'avoit veue emmener par un garson sus le chemin de Paris. Le gentilhomme alloit aprés, et moy, sçachant cela, je picque aprés luy pour la luy rendre; mais je ne le peu jamais atteindre, car il alloit grand train pour atteindre son larron, et allay, tant en le cherchant, que je me trouvay jusqu'en Lorraine, là où, voyant que je n'oyois point de nouvelles de ce gentilhomme, je la garday long temps, et à la fin m'en suis revenu en ceste ville, où je l'avois prise, et ay trouvé par quelques uns de mes amis qu'il se souvenoit bien l'avoir veue autresfois en ceste ville, mais qu'il ne sçavoit à qui, sinon que ce fust à quelqu'un de vous aultres messieurs de la legation. Sçachant cela, je l'ay fait mener en place du Palais, à fin que celuy à qui elle estoit la peust appercevoir; et ce pendant je m'en estois allé d'icy à Nimes, d'où je suis retourné depuis deux jours. Mais Dieu soit loué qu'elle ha retrouvé

son maistre, car j'en estois en grand peine. »

L'Italien escouta toute la belle harangue de maistre Arnaud, et en fin le remercia en luy disant : « *O valente huomo, io vi ringratio ; io faceva conto de l'aver persa, ma Iddio hà voluto che sia casca in buona man. Se voi avete bisogno di cosa che sia ne la possenza mia, io son tutto vostro.* »

Messire Arnaud le remercie de son costé, et depuis alla souvent veoir l'Italien. Et pensez que ce ne fut pas sans luy jouer tousjours quelque tour de son mestier, lesquelz je vous racompterois volontiers, si je les sçavois, pour vous faire plaisir; mais je vous en diray d'aultres en recompense.

NOUVELLE XXV

Du conseillier et de son pallefrenier, qui luy rendit sa mule vieille en guise d'une jeune.

Un conseillier du Palais avoit gardé une mule vingt cinq ans ou environ, et avoit eu entre aultres un pallefrenier, nommé Didier, qui avoit pansé cette mule dix ou douze ans ; lequel, l'ayant assez longuement servy, luy demanda congé, et avec sa bonne grace se fit maquignon de chevaulx, hantant neantmoins ordinairement en la maison de son maistre, en se presentant à luy faire service, tout ainsi que s'il eust tousjours esté son domestique.

Au bout de quelque temps, le conseillier, voyant que sa mule devenoit vieille, dit à Didier : « Vien çà ; tu congnois bien ma mule : elle m'ha merveilleusement bien porté ; il me fasche bien qu'elle devienne si vieille, car à grand peine en trouveray je une telle. Mais regarde, je te prie, à m'en trouver quelqu'une. Il ne te fault rien dire : tu sais bien quelle il la me fault. » Didier lui dit :

« Monsieur, j'en ay une en l'estable qui me semble bien bonne : je la vous bailleray pour quelque temps. Si vous la trouvez à vostre gré, nous en accorderons bien, vous et moy; sinon, je la reprendray. — C'est bien dit. » Le conseillier se faict amener ceste mule, et cependant il baille la sienne vieille à Didier pour en trouver la deffaicte, lequel luy lime incontinent les dentz; il la vous bouschonne, il la vous estrille, il la traicte si bien qu'il sembloit qu'elle fust encores bonne beste.

Tandis son maistre se servoit de celle qu'il lui avoit baillée; mais il ne la trouva pas à son plaisir, et dit à Didier : « La mule que tu m'as baillée ne m'est pas bonne; elle est fantastique. Ne veulx tu point m'en trouver d'aultre? — Monsieur, dit le maquignon, il vient bien à point, car, depuis deux ou trois jours en çà, j'en ay trouvé une que je congnois de longue main. Ce sera bien vostre cas, et quand vous aurez monté dessus, s'elle ne vous est bonne, reprochez le moy. » Didier luy ameine cette belle mule au frain doré, qu'il faisoit moult bon voir. Ce conseillier la prend, il monte dessus, il la trouve traictable au possible; il s'en louoit grandement, s'esbahissant comme elle estoit si bien faicte à sa main : elle venoit au montoir le mieulx du monde.

Somme, il y trouvoit toutes les complexions de la sienne premiere, et, attendu mesme qu'elle estoit de la taille et du poil, il appelle ce maquignon : « Vien çà, Didier. Où as tu pris ceste mule? Elle semble toute faicte à celle que je t'ay baillée, et en ha toute la propre façon. — Je vous prometz, dit il, monsieur, que quand je la vey du poil de la vostre et de la taille, il me sembla qu'elle en avoit les conditions, ou que bien aisement on les luy pourroit apprendre; et pour ce je l'ay acheptée, esperant que vous vous en trouveriez bien. — Vrayement, dit le conseillier, je t'en sçay bon gré; mais combien me la vendras tu? — Monsieur, dit il, vous sçavez que je suis vostre et tout ce que j'ay. Si c'estoit un aultre, il ne l'auroit pas pour quarante escuz; je la vous laisseray pour trente. » Le conseillier s'y accorde et donne trente escus de ce qui estoit sien et qui n'en valloit pas dix.

NOUVELLE XXVI

Des Copieux de la Flesche, en Anjou : comment ilz furent trompez par Piquet au moyen d'une lamproye.

Nous avons cy dessus parlé des Copieux de la Flesche, lesquelz on dit avoir esté si grandz gaudisseurs que jamais homme n'y passoit qui n'eust son lardon. Je ne sçay pas si cela leur dure encores, mais je dy bien qu'une fois un grand seigneur entreprint d'y passer sans estre copié, et pensa d'y arriver si tard et en partir de si bon matin qu'il n'y auroit personne qui se peust gaudir de luy. Et, à la verité, pour son entrée, il mesura tellement son chemin qu'il estoit toute nuict quand il y arriva. Parquoy, estant tout le monde retiré, il ne trouva homme ne femme qui luy dist pis que son nom. Et quand il fut descendu à l'hostelerie, il fit semblant d'estre un peu mal disposé, et se retira en sa chambre, où il se fit servir par ses gens, si bien que la nuict se passe sans inconvenient. Mais il commanda au soir au maistre d'hostel que tout le monde fust

prest à partir le l'endemain deux heures devant soleil levant, ce qui fut faict, et luy mesmes le premier levé, car il n'avoit aucune envie de dormir, de grand desir qu'il avoit de passer sans estre copié.

Il monte à cheval sus l'heure que l'aube commençoit à paroistre, et qu'il n'y avoit encores personne debout par la ville. Il marche jusques aux dernieres maisons de la Flesche, et pensoit bien avoir evité tous les dangers, dont il estoit desja bien fier; mais voicy qu'il y avoit une vieille accropie au coing d'une muraille qui lui vint donner sa copie en lui disant en son vieillois : « Matin, matin, de peur des mousches. » Jamais homme ne fut plus marry d'estre ainsi copié au despourveu, et encore d'une vieille. Et si c'eust esté un roy, comme on dit que c'estoit, je croy qu'il eust faict mauvais party à la vieille damnée; mais la plus saine partie croid qu'il n'estoit pas roy, encores que ceulx de la Flesche se vantent que si. Or, quel qu'il fust, il eut son lardon comme les aultres.

Mais comme on dit en commun proverbe que les mocqueurs sont souvent mocquez, ceulx de la Flesche en recepvoyent bien quelquefois de bonnes, comme celle que nous avons dicte de maistre Pierre Faifeu, et encores leur en fut donnée

une aultre bonne par un qui s'appelloit Picquet. Ce fut qu'il achepta une lamproye à Durtal, et la mit en un bissac de toille qu'il portoit derriere soy à l'arson de sa selle, laquelle lamproye il attacha fort bien par l'un des trous d'auprés de la teste avec une fisselle, tellement qu'elle ne pouvoit eschapper de dedans le bissac; mais il luy fit seullement paroistre la queue par dehors.

Quand il fut auprés de la Flesche, cette lamproye, qui estoit bien vive, demenoit tousjours la queue, tant qu'en passant par la ville les Copieux l'adviserent qu'en se demenant elle paroissoit tousjours un petit davantage hors du bissac; et mes gens de se tenir prés, attendant qu'elle deust cheoir! Et Picquet passoit tout à son aise par la ville, comme s'il n'eust pas eu grand haste, pour tousjours amasser des Copieux davantage, qui sortoyent des maisons et le suivoyent, pour avoir ceste lamproye quand elle tomberoit; desquelz y en eut quatre ou cinq des plus frians qui s'y attendoyent comme à leurs œufz de Pasques, disant l'un à l'aultre : « J'en disneron, j'en disneron. » Et Picquet ne faisoit pas semblant de les adviser, fors quelques fois, comme si son cheval ne fust pas bien senglé, il regardoit de costé ses lacquais qui le suivoyent.

Quand il fut hors de la ville, il commença à

picquer un peu plus fort, et mes Copieux aprés, cuidant qu'elle ne deust plus demeurer à tomber, car elle paroissoit quasi toute dehors. Il les vous meine un petit quart de lieue tousjours aprés ceste lamproye. Mais il y en eut deux qui se lasserent de trotter, parce qu'ilz estoyent un petit chargez de cuisine. Les deux aultres tindrent bon, et furent bien aises que les deux s'en allassent, et dirent l'un à l'autre : « *Tez tay, j'en airon meilleure part.* »

Quand Picquet eut congneu qu'il n'avoit plus que deux lacquais, lesquelz estoyent assez dispos de leurs personnes, il commence à picquer un peu plus fort, et encores plus fort; et mes deux Copieux aprés, tellement qu'ilz le suyvirent plus d'une grand demye lieue, tousjours courans aprés, qui pensoyent bien se venger sus la lamproye; et Picquet tousjours picquoit, mais ceste lamproye ne tomboit point, dont ilz commencerent à se fascher, joint que Picquet, qui en avoit son passetemps, se prenoit à rire par les fois si fort qu'ilz s'en apperceurent, et virent bien qu'ilz en avoyent d'une. Toutesfois, l'un d'eulx, pour faire bonne mine, dit de loing à Picquet : « Hau! monsieur, vostre lamproye vous cherra. » Picquet se retourne vers eulx en leur disant : « A a! il la vous faut, la lamproye? Venez, venez,

vous l'aurez : elle cherra tantost. » Mes gens furent tout camus et dirent : « A tous les diesbes la lamproye! »

Puis, quand ilz furent de retour, Dieu sçait comment ilz furent copiez de ceulx de la ville qui entendirent la fourbe, en leur demandant à quelle saulse ilz la vouloyent. Ainsi les gaudisseries retournent quelquefoys sus les gaudisseurs.

NOUVELLE XXVII

De l'asne umbrageux qui avoit peur quand on ostoit le bonnet, et de Sainct Chelaut et Croisé, qui chausserent les chausses l'un de l'aultre.

Plusieurs ont ouy le nom de messire René du Bellay, dernierement decedé evesque du Mans, lequel se tenoit sus son evesché, studieux des choses de la nature, et singulierement de l'agriculture, des herbes et du jardinage. Il avoit en sa maison de Tonnoye un haraz de jumens, et prenoit plaisir à avoir des poullains de belle race.

Il avoit un maistre d'hostel qui mettoit peine de luy entretenir ce qu'il aymoit, auquel fut donné par quelqu'un de ses amys un asne, par grande singularité, qui estoit si beau et si grand qu'on l'eust pris à tous coups pour un mulet, et mesmes en avoit le poil; avec cela qu'il alloit l'amble aussi bien qu'un mulet. Pour ce le maistre d'hostel, voyant la bonté de cest asne, bien souvent le bailloit à l'un des officiers, sus lequel il suyvoit aussi bien le train, encores que ledit seigneur picquast aussi bien comme pas un des aultres. Et à la fin ledict asne demeura pour l'un des aulmosniers, lequel on appelloit Sainct Chelault. Ne sçay si c'estoit son nom, ou si on luy avoit donné ce soubriquet, ou si c'estoit quelque benefice qu'il eust eu de son maistre.

Or, pour ce qu'il n'y ha chose si excellente qui n'ait quelque imperfection, cest asne estoit un petit umbrageux. Que dy je, un petit? j'entens un petit beaucoup; car, au moindre remuement qu'il eust senty faire, il gambadoit, il saultoit, et qui failloit à se tenir bien, il vous terrassoit son homme. Au moyen de quoy Sainct Chelault, qui n'estoit pas des plus habiles escuyers du monde, à tous les coups estoit passé chevalier dessus cest asne. Quand à quelque destour il voyoit une souche couchée le long du chemin, ou quand

quelque homme se presentoit à la rencontre et au despourveu, ou quand il tomboit à Sainct Chelault le breviaire de sa manche, le bruit seul faisoit tressaillir cest asne, qui ne cessoit de tempester qu'il n'eust porté mon aulmosnier par terre.

Mais sus tout cest asne se faschoit quand il voyoit oster un bonnet, car, quand on saluoit monsieur du Mans par les chemins, comme telles personnes sont saluées de tout chascun, cest asne au maniement des bonnetz faisoit rage. Il couroit à travers pays comme si le diammour l'eust porté, et ne failloit point à vous planter le povre Sainct Chelault en un fossé ou en quelque tartre bourbonnoise. De sorte qu'il estoit contrainct de demeurer derriere et n'aller point en trouppe, pour eviter l'inconvenient des salutations. Et si d'aventure, il rencontroit quelqu'un de congnoissance par les chemins venant au devant de luy, il luy crioit tout de loing : « Monsieur, je vous prie, ne me saluez point! ne me saluez point! » Mais bien souvent, pour en avoir passetemps, on luy attiltroit des salueurs qui luy faisoyent de grandes reverences et barretades pour veoir un peu cest asne en son avertin faire ses gambades. Quelques foys Sainct Chelault partoit devant, dont il avoit bien meilleur marché : pre-

mierement, pour eviter le danger susdict; secondement, pour aller prendre un avantage de buvettes, specialement les aprés disnées, qu'il ne luy falloit point attendre Monsieur pour dire la messe devant luy.

Une foys donc, de par Dieu! qu'il estoit en plein esté, faisant grand chaleur sus l'aprés disnée, et que Monsieur attendoit le chault à passer, Sainct Chelault partit devant avec un qui estoit solliciteur dudict seigneur, nommé Croisé. Et parce que la traitte n'estoit pas trop longue, ilz arriverent de bonne heure au logis, là où ilz se rafreschirent en beuvant et beurent en se rafreschissant, et, en attendant le train à venir, donnerent ordre au soupper. Mais quand ilz veirent que Monsieur ne venoit point si tost, ilz se mirent gentiment à soupper de ce que bon leur sembla; et mesmes, voyans que rien ne venoit, ilz recommanderent tout à l'hoste et au cuisinier qui estoit venu quand et eux, et eux aussi quand et le cuisinier; et se firent bailler une petite chambre jacopine, où ilz se coucherent tresbien et tresbeau, et commencerent à jouer à la ronfle.

Tantost, voicy Monsieur venir; et quand ses gens sceurent que mes deux compagnons estoyent couchez, ilz les laisserent jusques aprés soupper, que deux ou trois d'entre eux trouverent façon

d'entrer en la chambre où ilz dormoyent sans faire bruit, et les trouverent en leur premier somme. Or il fault noter que Sainct Chelault estoit si maigre que les os luy persoyent la peau; mais Croisé faisoit bien autant d'honneur à celuy qui le nourrissoit comme Sainct Chelault lui faisoit de deshonneur, car il estoit si gras et si fafelu qu'on l'eust fendu d'une areste. Que firent mes gens? Ilz prindrent les chausses des deux dormans et les descousirent par la moytié, et les mespartirent l'une d'avec l'aultre, rattachant la droicte de l'un avec la gauche de l'aultre, et la gauche avec la droicte, le plus proprement qu'ils peurent, et les remirent en leur place, et vous laisserent dormir mes deux pelerins jusques au lendemain qu'il fut jour et que Monsieur fust prest de monter à cheval, car il vouloit aller à la frescheur.

Et sur ce poinct, l'un des pages, qui sçavoit toute la trafficque, car telles gens ne se trouvent jamais loing de toutes bonnes entreprises, vint frapper en grand haste à la porte de la chambre où ilz estoyent couchez, disant : « Monsieur Croisé, monsieur de Sainct Chelault, voilà Monsieur à cheval! Voulez vous pas vous lever? » Mes deux gens s'eveillent en sursault, et de prendre leurs vestemens à la haste. Sainct Chelault en eut bien meilleur compte que non pas monsieur Croi-

sé, car luy, qui estoit maigre, entra dedans la chausse de Croisé comme les mariez de l'année passée. Il se chausse, il s'habille, et fut aussi tost prest qu'un chien auroit saulté un eschalier. Il monte à cheval sus son asne, et devant!

Mais Croisé, qui d'aventure avoit chaussé la bonne chausse la premiere, quand ce vint à celle de Sainct Chelault, le diable y fut, car elle estoit si estroicte qu'à grand peine y eust il mis le bras. Il tiroit, il tiroit, mais il y fust encores; et si ne songeoit point que la chausse ne fust à luy, car il n'eust jamais pensé en telz affaires; et puis il n'estoit pas encores bien esveillé, comme sont gens repletz et qui ont repeu au soir. A la fin, de force de tirer, il esclatta tout, qui fut cause de le reveiller et de le faire entrer en colere. « Que diable est ce cy? » disoit il. Il regarde à son cas de plus prés, et congneut que ce n'estoit pas sa chausse, et n'y peut jamais entrer, sinon qu'il passa toute la jambe et la cuisse par la fendasse qu'il avoit faicte, affin au moins que le fessier luy demeurast couvert en attendant qu'il eust moyen de remedier à son cas, et chausse sa bote de ce costé là tout à nud sus la jambe, et monte à cheval, galoppant aprés Monsieur, qui estoit desja à une lieue de là.

Et Dieu sçait comment il fut ris de leurs jeux!

car, quand ilz furent à la disnée, là où de fortune il n'y avoit point de ravaudeurs ny de cousturiers, car c'estoit en une maison de gentilhomme un petit à l'escart, on veid tout à cler le faict comme il estoit passé. Ilz s'entrerendirent chascun sa chausse et se mirent à les rabillecoustrer tandis qu'on disnoit, qui fut en deduction de ce qu'ilz avoyent le soir souppé si bien à leur aise. Ce ne fut pas mauvais pour monsieur Croisé, car la diette ne luy estoit que bonne. Mais le povre Sainct Chelault en eut mauvais party, car il n'avoit pas affaire de cela; et puis Croisé luy avoit rompu toute sa chausse.

Ainsi la mauvaise fortune jamais ne vient qu'elle n'en apporte une, ou deux, ou trois, avecques elle, Sire. Ouy, ouy, cela est dedans Marot.

Les uns me conseilloyent que je disse que cecy estoit advenu en hyver, pour mieulx faire valoir le compte; mais, estant bien informé que ce fut en esté, je n'ay point voulu mentir : car, avec ce qu'un compte froid n'est pas trouvé si bon, je me damnerois, ou pour le moins il m'en faudroit faire penitence. Toutes fois il sera permis à ceulx qui le feront aprés moy de dire que ce fut en hyver, pour enrichir la matiere. Je m'en rapporte à vous. Quant à moy, je passe oultre.

NOUVELLE XXVIII

Du prevost Coquillaire, malade des yeux, auquel les medecins faisoyent accroire qu'il voyoit.

Au mesme pays du Maine y avoit n'ha gueres un lieutenant du prevost des mareschaulx qu'on appelloit Coquillaire, homme qui faisoit bien un procés et qui sçavoit bien la ruse du lieutenant Maillard, lequel, un jour ayant entre ses mains un homme qui avoit fait des maulx assez, mais il alleguoit qu'il avoit tonsure, le vous laissa refroidir quelque temps en la prison; puis, à heure choisie, le fet venir devant soi, et commença à faire le familier avecque lui :

« Vrayement, dit il, tel, l'appelant par son nom, c'est bien raison que vous soyez renvoyé par devant vostre evesque. Je ne vous veulx pas faire tort de vostre privilege, ains vous en voudrois advertir quand vous n'y penseriez pas; mais je vous conseille que d'icy en avant vous vous retiriez és lieux où se font les actes d'honneur.

Vous estes beau personnage et vaillant, vous debvriez aller servir le roy; vous vous feriez incontinent congnoistre et seriez pour avoir charge et pour vous faire grand, non pas vous amuser és villes et par les chemins et vous mettre en danger de vostre vie et vous deshonorer à jamais. » Incontinent le gallant, qui se sentoit loué : « Monsieur, dit il, je ne suis pas maintenant à congnoistre que c'est du service du roy. J'estois bien devant Pavie quand il fut pris, soubz la charge du capitaine Lorge, et depuis me trouvay à la suicte de monsieur de Lautrec à Millan et au royaume de Naples. » Alors Maillard vous luy achevoit son procés et le vous faisoit pendre hault et court avec sa tonsure, et luy apprenoit que c'estoit de servir le roy.

Coquillaire sçavoit bien faire cela et semblables choses, et voyoit assez clair dedens un sac des yeulx de l'esperit; mais des yeulx de la teste il n'y voyoit pas la longueur de quatre doigtz, et ne luy falloit point demander lequel il eust mieulx aymé avoir, le nez aussi long que la veue ou la veue aussi longue que le nez, car il n'y avoit pas beaucoup à dire de l'un à l'autre.

Advint qu'un jour l'evesque du Mans, allant visiter par son diocese, le voulut veoir en passant, parce qu'il le congnoissoit bon justicier et que

son chemin s'adonnoit par là; lequel il trouva au lict, malade d'une humeur qui lui estoit tombée sur ses pauvres yeulx. « Et bien! monsieur le prevost, dit l'evesque, comment vous trouvez vous? — Monsieur, dit il, il y ha un mois et davantage que je suis icy. — Vous avez toujours mauvais yeulx, dit l'evesque; comment en estes vous? — Monsieur, dit Coquillaire, j'espere que je m'en porteray mieulx. Le medecin m'ha dit que je voy. »

Pensez que c'estoit un si fin homme de se rapporter au medecin s'il voyoit ou non; mais il ne se rapportoit pas si voulentiers au dire des prisonniers pour leur faict propre comme il faisoit au medecin pour le sien.

NOUVELLE XXIX

Des finesses et actes memorables d'un regnard qui estoit au bailly de Maine la Juhés.

En la ville de Maine la Juhés, au bas du pays du Maine, c'est és limites de ce bon pays nus, y avoit un bailly, homme de bonne chere selon le pays, et qui se delectoit de beaucoup de gentillesses, et avoit en sa maison quelques animaulx apprivoisez, entre lesquelz estoit un regnard qu'il avoit fait nourrir petit, et luy avoit on couppé la queue, et pour ce on l'appelloit le here.

Ce regnard estoit fin de pere et de mere; mais il avoit encore passé la nature en conversant avec les hommes, et avoit si bon esprit de regnard que, s'il eust pu parler, il eust monstré à beaucoup de gens que ce n'estoyent que bestes. Et certainement il sembloit à sa mine que quelquesfoys il s'efforçast de parler au plaisant regnardoys qu'il jargonnoit. Et quand il estoit avec le valet de la maison ou avec la chambriere, pource qu'ilz

le traictoyent bien à la cuisine, vous eussiez dict qu'il les vouloit appeller par leur nom. Il sçavoit aussi bien quand monsieur le bailly debvoit faire un banquet à veoir les gens de là dedans tous empeschez, et principalement le cuisinier. Il s'en alloit chez les poullailliers et ne failloit point à apporter connilz, chappons, pigeons, perdris, levraulx, selon les saisons, et les prenoit si finement que jamais il n'estoit surpris sur le faict, et vous fournissoit la cuisine de son maistre merveilleusement bien.

Toutesfois, il alla et retourna si souvent en meffait qu'il commença à se faire congnoistre des poullailliers et des aultres à qui il desroboit les gibiers; mais pour cela il ne s'en soucioit gueres, car il trouvoit tousjours nouvelles finesses, les desrobant tousjours de plus en plus, tant qu'ilz conspirerent de le tuer, ce qu'ilz n'osoyent pas faire apertement, pour la crainte de son maistre, qui estoit le grand Monsieur de la ville, mais se delibererent chascun de leur part de le surprendre de nuict.

Or mon here, quand il vouloit aller quester, entroit tantost par le souspiral de la cave, tantost par une fenestre basse, tantost par une lucarne; tantost il attendoit que l'on vint ouvrir la porte sans chandelle, et entroit secrettement comme un

rat. Et s'il avoit des inventions d'entrer, il en avoit bien autant de sortir avec sa proye. O quantes foys le poullaillier parloit de luy pour le tuer, qu'il estoit tout auprés à escouter la conspiration, pensant en soy mesmes : « Tu ne me tiens pas! » On luy tendoit quelque gibier en belle prise, et là dessus le poullaillier veilloit avec une arbaleste bandée, et le garrot dessus, pour le tuer. Mais mon regnard sentoit cela comme si c'eust esté la fumée du rosty, et ne s'approchoit jamais tandis qu'on veilloit; mais l'homme n'eust sceu si tost avoir les yeulx cloz pour sommeiller que mon here ne croquast son gibier, et devant! Si on luy tendoit quelques trebuchetz ou repoussoirs, il s'en sçavoit garder comme si luy mesmes les eust mis; tellement qu'ilz ne sçavoyent jamais estre si vigilans de le pouvoir attraper, et ne trouverent d'aultre expedient sinon tenir leur gibier serré en lieu où le here ne peust attaindre; encores pour cela il ne manquoit pas d'en trouver quelqu'un en voye, mais c'estoit peu souvent.

Dont il commença à se fascher, partie pour n'avoir plus si grands moyens de faire service au cuisinier, partie aussi qu'il n'en estoit point si bien de sa personne comme il souloit. Et pour ce, tendant desja sur l'age, il devint soupsonneux, et luy fut advis qu'on ne tenoit plus compte de luy,

et peut estre aussi qu'on ne luy faisoit pas tant de caresses que de coustume, car c'est grand pitié que de vieillesse. Et, pour ces causes, il commença à devenir meschantement fin, et se print à manger les poullailles de la maison de son maistre; et, quand tout estoit couché, il s'en alloit au jouc, et vous prenoit tantost un chappon, tantost une poulle. Et ne se doubtoit on point de luy; on pensoit que ce fust la bellette ou la fouyne. Mais à la fin, comme toutes meschancetez se descouvrent, il y alla tant de foys qu'une petite garse qui couchoit au buscher pour l'honneur de Dieu s'en apperceut, qui declara tout. Et, dés lors, le grand malheur tomba sur le here, car il fut rapporté à monsieur le bailly que le here mangeoit les poullailles.

Or mon regnard se trouvoit partout pour escouter ce qu'on disoit de luy, et avoit de coustume de ne perdre gueres le disner et le soupper de son maistre, pource qu'il luy faysoit fort bonne chere, et l'aimoyt, et luy donnoit tousjours quelque morceau de rosty. Mais, depuis qu'il eut entendu qu'il mangeoit les poulles de la maison, il luy changea de visage, tant qu'une foys, en disnant, que le here estoit là derriere les gens en tapinois, monsieur le bailly va dire : « Que diriez vous de mon here qui mange mes poulles?

J'en feray bien la justice avant qu'il soit trois jours. »

Le here, ayant ouy cela, congneut qu'il ne faisoit plus bon à la ville pour luy, et n'attendit pas les trois jours à passer qu'il ne se bannist de luy mesmes et s'enfuit aux champs avec les aultres regnardz. Pensez que ce ne fut pas sans faire la meilleure derniere main qu'il peust. Mais le povre here eut bien affaire à s'appointer avec eulx : car, du temps qu'il estoit à la ville, il avoit appris à parler bon cagnesque, et les façons des chiens aussi, et alloit à la chasse avec eulx, et, soubz umbre de comperage, trompoit les povres regnardz sauvages et les mettoit en la gueulle des chiens; dont les regnardz se souvenans, ne le vouloyent point recevoir avec eulx et ne s'y fioyent point. Mais il usa de rhetorique, et s'en excusa en partie, et en partie aussi leur demanda pardon; et puis il leur fit entendre qu'il avoit le moyen de les faire vivre ayses comme roys, d'aultant qu'il sçavoit les meilleurs poullailliers du pays et les heures qu'il y falloit aller; tant qu'à la fin ilz creurent en ses belles parolles et le firent leur capitaine, dont ilz se trouverent bien pour un temps, car il les menoit és bons lieux, où ilz trouvoyent de butin assez.

Mais le mal fut qu'il les voulut trop accoustu-

mer à la vie civille et compagnable, leur faisant tenir les champs et vivre à discretion, de sorte que les gens du pays, les voyans ainsi par bandes, menoyent les chiens aprés, et y demeuroit tousjours quelqu'un de mes comperes les regnardz. Mais cependant le here le savoit tousjours, car il se tenoit à l'arriere garde, affin que, tandis que les chiens estoyent aprés les premiers, il eust loisir de se saulver; et mesmes il n'entroit jamais dedans le terrier, sinon en compagnie d'aultres regnardz; et quand les chiens estoyent dedans, il mordoit ses compagnons et les contraignoit de sortir, affin que les chiens courussent aprés et qu'il se sauvast.

Mais le povre here ne sceut si bien faire qu'il ne fust attrappé à la fin : car, d'aultant que les paysans sçavoyent bien qu'il estoit cause de tous les maulx qui se faisoyent là autour, ilz ne cherchoyent que luy et n'en vouloyent qu'à luy, tant qu'ilz jurerent tous une bonne foys qu'ilz l'auroyent. Et, pour ce faire, s'assemblerent toutes les paroisses d'alentour, qui deputerent chascun un marguillier pour aller demander secours aux gentilzhommes du pays, les prians que, pour la communaulté, ilz voulussent prester chascun quelques chiens pour despescher le pays de ce meschant garniment de regnard. A quoy voulontiers

s'accorderent lesditz gentilz hommes, et firent bonne responce aux ambassadeurs; et mesmes, la pluspart d'entre eulx, long temps avoit qu'ilz en cherchoyent leur passe temps sans y avoir peu rien faire.

En somme, on mit tant de chiens aprés qu'il y en eut pour luy et pour ses compagnons; lesquelz il eut beau mordre et harasser, car, quand ilz furent pris, encores fallut il qu'il y demeurast, quelque bon corps qu'il eust. Il fut empoigné tout en vie, et fut trayné, acculé en un coin de terrier à force de creuser et de bescher, car les chiens ne le peurent jamais faire sortir hors du terrier, ou fust qu'il leur jouast tousjours quelque finesse, ou, qui est mieulx à croire, qu'il leur parloit en bon cagnesque et appoinctoit à eulx, tellement qu'il y fallut aller par aultres moyens.

Or le povre here fut pris et amené ou apporté tout vif en la ville du Maine, où fut faict son procés, et fut sacrifié publiquement pour les volleries, larrecins, pilleries, concussions, trahisons, deceptions, assassinementz et aultres cas enormes et torsionnaires par luy commis et perpetrez; et fut executé en grande assemblée, car tout le monde y accouroit comme au feu, parce qu'il estoit congneu à dix lieues à la ronde pour le plus mauvais garson de regnard que la terre porta ja-

mais. Si dit on pourtant que plusieurs gens de bon esprit le plaignoyent, parce qu'il avoit tant fait de belles gentillesses et si dextrement, et disoyent que c'estoit dommage qu'il mourust un regnard de si bon entendement; mais à la fin ilz ne furent pas les maistres, quoy qu'ilz missent la main aux armes pour luy saulver la vie, car il fut pendu et estranglé au chasteau du Maine.

Voilà comment n'y ha finesse ne meschanceté qui ne soit punie en fin de compte.

NOUVELLE XXX

De maistre Jehan de Pontalais; comment il la bailla bonne au barbier d'estuves qui faisoit le brave.

Il y ha bien peu de gens de nostre temps qui n'ayent ouy parler de maistre Jehan du Pontalais, duquel la memoire n'est pas encore vieille, ny des rencontres, brocardz et sornettes qu'il faisoit et disoit, ny des beaux jeux qu'il jouoit, ny comment il mit sa bosse contre celle d'un cardinal, en luy montrant

que deux montagnes s'entrerencontroyent bien, en despit du commun dire. Mais pourquoy dy je ceste là, quand il en faisoit un million de meilleures? Mais j'en puis bien dire encore une ou deux.

Il y avoit un barbier d'estuves qui estoit fort brave, et ne luy sembloit point qu'il y eust homme en Paris qui le passast en esprit et en habilleté. Mesmes estant tout nud en ses estuves, povre comme frere Croiset qui disoit la messe en pourpoint, n'ayant que le rasoir en la main, disoit à ceulx qu'il estuvoit : « Voyez vous, monsieu, que c'est que d'esprit. Que pensez vous que ce soit de moy? Tel que vous me voyez, je me suis avancé moymesmes. Jamais parent ny amy que j'eusse ne m'ayda de rien. Si j'eusse esté un sot, je ne fusse pas où je suis. » Et s'il estoit bien content de sa personne, il vouloit que l'on tinst encores plus grand compte de luy.

Ce que congnoissant, maistre Jehan de Pontalais en faisoit bien son proffit, l'employant à toutes heures en ses farces et jeux, et fournissoit de luy quand il vouloit : car il luy disoit qu'il n'y avoit homme dedans Paris qui sceust mieulx jouer son personnage que luy. « Et n'ay jamais honneur, disoit Pontalais, sinon quand vous estes en jeu. Et puis on me demande : « Qui estoit cestuy là

« qui jouoit un tel personnage? O qu'il jouoit « bien! » Lors je dis vostre nom à tout le monde, pour vous faire congnoistre. Mon amy, vous serez tout esbahy que le roy vous voudra veoir : il ne fault qu'une bonne heure. »

Ne demandez pas si mon barbier estoit glorieulx. Et de faict, il devint si fier qu'homme n'en pouvoit plus jouir. Et mesmes il dit un jour à maistre Jehan du Pontalais : « Sçavez vous qu'il y ha, Pontalais? Je n'entendz pas que d'icy en avant vous me mettez à tous les jours, et ne veulx plus jouer si ce n'est en quelque belle moralité où il y ayt quelques grands personnages comme roys, princes, seigneurs. Et si veulx avoir tousjours le plus apparent qui soit. — Vrayement, dit maistre Jehan du Pontalais, vous avez raison, et le meritez; mais que ne m'en advisiez vous plustost? J'ay bien faulte d'advis, que je n'y ay pensé de moymesmes; mais j'ay bien dequoy vous en contenter d'icy en avant, car j'ay des plus belles matieres du monde, où je vous feray tenir la plus belle place de l'eschaufault. Et pour commencement, je vous prie ne me faillir dimanche prochain, que je doibz jouer un fort beau mistere, auquel je fais parler un roy d'Inde la Majeur. Vous le jouerez, n'est ce pas bien dict? — Ouy, ouy, dit le barbier; et qui le joueroit si je ne le

jouois? Baillez moy seulement mon rolle. » Pontalais le luy bailla dés le l'endemain.

Quant ce vint au jour des jeux, mon barbier se representa en son trosne avec son sceptre, tenant la meilleure majesté royalle que fit oncques barbier. Maistre Jehan du Pontalais cependant avoit faict ses apprestz pour la donner bonne à monsieur le barbier. Et pource que luymesmes faisoit volontiers l'entrée des jeux qu'il jouoit, quand le monde fut amassé, il vint tout le dernier sur l'eschaufault, mais il commença à parler tout le premier, et va dire :

Je suis des moindres le mineur,
Et si n'ay targe ny escu;
Mais le roy d'Inde la Majeur
M'ha souvent ratissé le cu.

Et disoit cela de telle grace qu'il falloit pour faire entendre la braveté dudict ratisseur. Et si avoit faict son jeu de telle sorte que le roy d'Inde ne debvoit quasi point parler, mais seulement tenir bonne mine, afin que, si le barbier se fust despité, que le jeu n'en eust pas moins vallu. Et Dieu sçait s'il n'apprint pas bien à monsieur l'estuvier à jouer le roy, et s'il n'eust pas voulu estre à chauffer ses estuves!

On dit du mesme Pontalais un compte que

d'aultres attribuent à un aultre; mais, quiconques en soit l'aucteur, il est assez joly. C'estoit un monsieur le curé, lequel un jour de bonne feste estoit monté en chayre pour sermonner, là où il estoit fort empesché à ne dire gueres bien; car quand il se trouvoit hors propos, qui estoit assez souvent, il faisoit des plus belles digressions du monde. « Et que pensez vous, disoit il, que ce soit de moy? On en trouve peu qui soyent dignes de monter en chayre; car, encores qu'ilz soyent sçavans, ilz n'ont pas la maniere de prescher. Mais à moy, Dieu m'ha faict la grace d'avoir tous les deux; et si sçay de toutes sciences ce qu'il en est. » Et en portant le doigt au front, il disoit : « Mon amy, si tu veulx de la grammaire, il y en ha icy dedans; si tu veulx de la rethorique, il y en ha icy dedans; si tu veulx de la philosophie, il y en ha icy dedans; de la theologie, je n'en crains docteur qui soit en la Sorbonne; et si n'y ha que trois ans que je n'y sçavois rien, et toutesfois vous voyez comment je presche; mais Dieu fait ses graces à qui il luy plaist. »

Or est il que maistre Jehan du Pontalais, qui avoit à jouer ceste aprésdisnée là quelque chose de bon, et qui congnoissoit assez ce prescheur pour tel qu'il estoit, faisoit ses monstres par la ville, et par fortune luy falloit passer par devant

l'eglise où estoit ce prescheur. Maistre Jehan du Pontalais, selon sa coustume, fit sonner son tabourin au carrefour, qui estoit tout vis à vis de l'eglise, et le faisoit sonner bien fort et longuement tout exprés pour faire taire ce prescheur, afin que le monde vint à ses jeux. Mais c'estoit bien au rebours, car tant plus il faisoit de bruit, et plus le prescheur crioit hault; et se battoyent Pontalais et luy, ou luy et Pontalais, pour ne faillir pas, à qui auroit le dernier. Le prescheur se mit en colere, et va dire tout hault par une auctorité de predicant : « Qu'on aille faire taire ce tabourin. » Mais pour cela personne n'y alloit, sinon que, s'il sortoit du monde, c'estoit pour aller voir maistre Jehan du Pontalais, qui faisoit tousjours battre plus fort son tabourin.

Quand le prescheur veid qu'il ne se taisoit point et que personne ne luy en venoit rendre responce : « Vrayement, dit il, j'iray moymesmes. » Et descend de la chayre en disant : « Que personne ne bouge; je reviendray à ceste heure. » Quand il fut au carrefour, tout eschauffé, il va dire à Pontalais : « Hé! qui vous fait si hardy de jouer du tabourin tandis que je presche? » Pontalais le regarde et luy dit : « Hé! qui vous fait si hardy de prescher tandis que je joue du tabourin? » Alors le prescheur, plus fasché que devant, print

le cousteau de son famulus qui estoit auprés de luy, et fit une grand'balaffre à ce tabourin avec ce cousteau; et s'en retournoit à l'eglise pour achever son sermon. Pontalais print son tabourin et courut aprés ce prescheur, et l'en va coiffer comme d'un chapeau d'Albanois, le luy affublant du costé qu'il estoit rompu. Et lors le prescheur, tout en l'estat qu'il estoit, vouloit remonter en chayre, pour remonstrer l'injure qui luy avoit esté faicte, et comment la parole de Dieu estoit vilipendée. Mais le monde rioit si fort, le voyant avec ce tabourin sus la teste, qu'il ne sceust meshuy avoir audience, et fut contrainct de se retirer et de s'en taire, car il luy fut remonstré que ce n'estoit pas le fait d'un sage homme de se prendre à un fol.

NOUVELLE XXXI

De madame la Fourriere qui logea le gentilhomme au large.

Encores n'y ha pas long temps qu'il y avoit une dame de bonne volonté, qu'on appelloit la Fourriere, laquelle suyvoit quelques foys la court, qui estoit quand son mary estoit en quartier. Mais le plus du temps elle estoit à Paris : car elle s'y trouvoit bien, d'autant que c'est le paradis des femmes, l'enfer des mules et le purgatoire des soliciteurs.

Un jour, elle estant audict lieu, à la porte du logis où elle se retiroit, va passer un gentilhomme par là devant, accompagné d'un sien amy, auquel il dit tout hault, en passant auprés de ladite dame, affin qu'elle l'entendist : « Par Dieu, dit il, si j'avois une telle monture pour ceste nuict, je ferois un grand pays d'icy à demain matin. » La dame Fourriere, ayant entendu ceste parolle du gentilhomme, qu'elle trouvoit à son gré, car il estoit dispos, dit à un petit poisson d'avril

qu'elle avoit auprés de soy : « Va t'en suivre ce gentilhomme que tu voys ainsi habillé, et ne le perds point que tu ne sçaches où il entrera; et fay tant que tu parles à luy, et luy dis que la dame qu'il ha tantost veue à la porte d'un tel logis se recommande à sa bonne grace, et que, s'il veult la venir veoir à ce soir, elle luy donnera la collation entre huit et neuf heures. » Le gentilhomme accepta le message, et, r'envoyant ses recommandations, manda à la dame qu'il s'y trouveroit à l'heure. Et fault entendre que les deux logis n'estoyent pas loing l'un de l'aultre.

Le gentilhomme ne faillit pas à l'assignation, qui trouva madame la Fourriere qui l'attendoit. Elle le receut gracieusement, et le festoya de confitures. Ilz devisent un temps; il se fait tard, et cependant la chambriere apprestoit le lict proprement comme elle sçavoit faire, là où le gentilhomme s'alla coucher selon l'accord fait entre les parties, et madame la Fourriere auprés de luy. Le gentilhomme monta à cheval, et commença à piquer et puis repicquer. Mais il ne sceut onq en tout faire que trois courses, depuis le soir jusques au matin, qu'il se leva d'assez bonne heure pour s'en aller; et laissa sa monture en l'estable.

Le lendemain, ou quelque peu de jours aprés, la Fourriere, qui avoit tousjours quelque commis-

sion par la ville, vint rencontrer le gentilhomme, lequel elle salua en luy disant : « Bonjour, monsieur de Deux et As. » Le gentilhomme s'arresta en la regardant, et luy va dire : « Par le corps bieu, Madame, si le tablier eust esté bon, j'eusse bien faict ternes. »

Et ayant sceu le nom d'elle le jour de devant, car elle estoit femme bien congnue, luy dit : « Encores, madame la Fourriere, vous me logeastes l'autre nuict bien au large. — Il est vray, dit elle, Monsieur; mais je ne pensois pas que vous eussiez si petit train. »

Bien assailly, bien deffendu.

NOUVELLE XXXII

Du gentilhomme qui avoit couru la poste, et du coq qui ne pouvoit chaucher.

Un gentilhomme, grand seigneur, ayant esté absent de sa maison par quelque temps, print le loisir de venir veoir sa femme, laquelle estoit jeune, belle et en bon

point. Et pour y estre plustost, il print la poste environ de deux journées de sa maison, là où il arriva sus le tard, que sa femme estoit desja couchée. Il se met auprés d'elle; laquelle fut incontinent resveillée, bien joyeuse d'avoir compagnie, s'attendant qu'elle auroit son petit picotin pour le fin moins. Mais sa joye fut courte, car monsieur se trouva si las et si rompu de sa course que, quelque caresse qu'elle luy fist, il ne se peult mettre en debvoir, et s'endormit sans rien faire, dont il s'excusa vers elle : « Mamie, dit il, la grand amour que je vous porte m'ha faict haster de vous venir veoir, et suis venu en poste tout le long du chemin; vous m'excuserez pour ceste fois. »

La dame ne trouva pas cela bien à son gré : car l'on dit qu'il n'est rien qu'une femme trouve plus mauvais, et non sans cause, que quand l'homme la met en appetit sans la contenter. Et ha esté souvent veu par experience qu'un amoureux, aprés avoir long temps poursuivy une dame, s'il advient qu'elle prenne quelque soudaine disposition de l'accepter, et que luy se trouve surprins de sorte qu'il soit impuissant, ou par trop grande affection, ou par crainte, ou par quelque aultre inconvenient, jamais depuis il n'y recouvrera, si ce n'est par grande adventure.

Toutesfois la dame print patience, moytié par force et moytié par cizeaulx, et n'en eut aultre chose pour celle nuict. Elle se leva le matin d'auprés de monsieur, et le laissa reposer.

Au bout d'une heure ou deux qu'il se voulut lever, en s'habillant il se met à une fenestre qui regardoit sur la basse cour, et madame à costé de luy. Il advise un coq qui muguetoit une poulle, puis la laissoit, puis refaisoit ses caresses assez de fois, mais il ne faisoit aultre chose. Monsieur, qui le regardoit faire, s'en fascha, et va dire : « Voyez ce meschant coq, qu'il est lasche! il y ha une heure qu'il est à mugueter ceste poulle, et ne luy peult rien faire : il ne vault rien; qu'on le m'oste et qu'on en ayt un aultre. » La dame luy respond : « Eh! Monsieur, pardonnez luy : peult estre qu'il ha couru la poste toute la nuict. » Monsieur se teut à cela, et n'en parla plus, sçachant bien que c'estoit à luy à qui ces lettres s'addressoyent.

NOUVELLE XXXIII

Du curé de Brou, et des bons tours qu'il faisoit en son vivant.

Le curé de Brou, lequel en d'aucuns lieux ha esté nommé curé de Briosne, ha tant faict d'actes memorables en sa vie que qui les voudroit mettre par escript, il s'en feroit une legende plus grande que d'un Lancelot ou d'un Tristan. Et ha esté si grand bruit de luy que, quand un curé ha faict quelque chose digne de memoire, on l'attribue au curé de Brou. Les Limosins ont voulu usurper cest honneur pour leur curé de Pierre Buffere; mais le curé de Brou l'ha emporté à plus de voix, duquel je reciteray icy quelques faictz heroïques, laissant le reste pour ceulx qui voudront un jour exercer leur stile à les descripre tout du long.

Il fault sçavoir que ledit curé faisoit unes choses et aultres d'un jugement particulier qu'il avoit, et ne trouvoit pas bon tout ce qui avoit esté introduict par ses predecesseurs, comme les

Antiennes, les *Respons,* les *Kyrie,* les *Sanctus,* les *Agnus Dei.* Il les chantoit souvent à sa mode; mais surtout ne luy plaisoit point la façon de dire la Passion à la mode qu'on la dit ordinairement par les eglises, et la chantoit tout au contraire : car, quand Nostre Seigneur disoit quelque mot aux Juifz ou à Pilate, il le faisoit parler hault et cler, que chascun l'entendist. Et quand c'estoyent les Juifz ou quelque aultre, il parloit si bas qu'à grand peine le pouvoit on ouyr.

Advint qu'une dame de nom et d'autorité, tenant son chemin à Chasteau Dun pour y aller faire ses festes de Pasques, passa par Brou le jour du Vendredy Sainct environ les dix heures du matin, et, voulant ouyr le service, s'en alla à l'eglise, là où estoit le curé qui le faisoit. Quant ce vint à la Passion, il la dit à sa mode, et vous faisoit retentir l'eglise quand il disoit : « *Quem quæritis?* » Mais, quand c'estoit à dire : « *Jesum Nazarenum* », il parloit le plus bas qu'il pouvoit. Et en ceste façon continua sa Passion. Cette dame, qui estoit devotieuse, et pour une femme estoit bien entendue en la saincte Escripture, et notoit bien les ceremonies ecclesiastiques, se trouva scandalisée de ceste maniere de chanter, et eust voulu ne s'y estre point trouvée; mais elle en voulut parler au curé, et luy en dire ce qu'il luy en sembloit. Elle

l'envoya querir aprés le service faict, pour venir parler à elle. Quand il fut venu, elle luy dit : « Monsieur le curé, je ne sçay pas où vous avez appris à officier à un tel jour qu'il est aujourd'huy, que le peuple doibt estre tout en humilité; mais, à vous ouyr faire le service, il n'y ha devotion qui ne se perdist. — Comment cela, ma dame? dit le curé. — Comment! dit elle, vous avez dict une Passion tout au contraire de bien. Quand Nostre Seigneur parle, vous criez comme si vous estiez en une halle; et quand c'est un Caïphe ou un Pilate, ou les Juifz, vous parlez doux comme une espousée. Est ce bien dict à vous? Est ce à vous à estre curé? Qui vous feroit droict, on vous priveroit de vostre benefice, et vous feroit on cognoistre votre faulte. » Quand le curé l'eut bien escoutée : « Est ce cela que me vouliez dire, ma dame? ce luy dit il. Par mon ame, il est bien vray ce que l'on dit, qu'il y ha beaucoup de gens qui parlent des choses qu'ilz n'entendent pas. Ma dame, je pense aussi bien sçavoir mon office comme un aultre, et veulx que tout le monde sçache que Dieu est aussi bien servy en ceste paroisse selon son estat qu'en lieu qui soit d'icy à cent lieues. Je sçay bien que les aultres curez chantent la passion tout aultrement. Je la chanterois bien comme eulx si je voulois; mais ilz n'y

entendent rien. Car appartient il à ces coquins de Juifz de parler aussi hault que Nostre Seigneur? Non, non, ma dame, asseurez vous qu'en ma paroisse je veulx que Dieu soit le maistre, et le sera tant que je vivray; et que les aultres facent en leur paroisse comme ilz l'entendront. »

Quand ceste bonne dame eut congneu l'humeur de l'homme, elle le laissa avec ses opinions bigarres, et luy dit seulement : « Vrayement, monsieur le curé, vous estes homme de bon esprit; on le m'avoit bien dict, mais je ne l'eusse pas creu si je ne l'eusse veu. »

NOUVELLE XXXIV

Du mesme curé et de sa chambriere, et de sa laiscive qu'il lavoit, et comment il traicta son evesque et ses chevaulx et tout son train.

Ledit curé avoit une chambriere de l'age de vingt et cinq ans, laquelle le servoit jour et nuict, la povre garse! dont il estoit souvent mis à l'office, et en payoit

l'amende; mais pour cela son evesque n'en pouvoit venir à bout. Il luy deffendit une foys d'avoir chambrieres qui n'eussent cinquante ans pour le moins. Le curé en print une de vingt ans, et l'aultre de trente. L'evesque, voyant que c'estoit erreur *pejor priore,* luy deffendit qu'il n'en eust point du tout; à quoy le curé fut contrainct d'obeir, au moins il en fit semblant. Et parce qu'il estoit bon compagnon et de bonne chere, il trouvoit tousjours des moyens assez pour appaiser son evesque, lequel mesmes passoit souvent par chez lui : car il luy donnoit de bon vin, et le fournissoit quelquefoys de compagnie françoyse.

Un jour l'evesque luy manda qu'il vouloit aller soupper le l'endemain avec luy, mais qu'il ne vouloit que viandes legieres, parce qu'il s'estoit trouvé mal les jours passez, et que les medecins les luy avoyent ordonnées pour luy refaire son estomac. Le curé luy manda qu'il seroit le bienvenu, et incontinent s'en va achepter force courées de veau et de mouton, et les mit toutes cuire dedans une grande oulle, deliberé d'en festoyer son evesque.

Or il n'avoit point lors de chambriere, pour la deffense qui luy en avoit esté faite. Que fit il? Tandis que le soupper de son evesque s'apprestoit, et environ l'heure qu'il sçavoit que ledit sei-

gneur devoit venir, il oste ses chausses et ses souliers, et s'en va porter un faiz de drapeaulx à un douet qui estoit sus le chemin par où devoit passer l'evesque, et se mit en l'eau jusqu'aux genoulz, avec une selle, tenant un batoir en la main, et lave ses drapeaulx bien et beau; et s'y faisoit de cul et de poincte comme une corneille qui abat noys.

Voicy l'evesque venir; ceulx de son train qui alloyent devant vindrent à descouvrir de loing mon curé de Brou qui lavoit sa buée, et en haussant le cul monstroit par foys tout ce qu'il portoit. Ilz le montrent à l'evesque : « Monsieur, voulez vous veoir le curé de Brou qui lave des drapeaulx? » L'evesque, quand il le veid, fut le plus esbahy du monde, et ne sçavoit s'il en debvoit rire ou s'il s'en debvoit fascher. Il s'approcha de ce curé, qui battoit tousjours à tour de bras, faisant semblant de ne voir rien : « Et, vien çà, gentil curé; que fais tu icy? » Le curé, comme s'il fust surpris, luy dit : « Monsieur, vous voyez, je lave ma laiscive. — Tu laves ta laiscive? dit l'evesque. Es tu devenu buandier? est ce l'estat d'un prebstre? Ah! je te feray boire une pipe d'eau en mes prisons, et t'osteray ton benefice. — Et pourquoy, Monsieur? dit le curé : vous m'avez deffendu que je n'eusse point de chambriere,

il fault bien que je me serve moymesmes, car je n'ay plus de linge blanc. — O le meschant curé! dit l'evesque : va, va, tu en auras une; mais que soupperons nous? — Monsieur, vous soupperez bien, si Dieu plaist; ne vous souciez point, vous aurez des viandes legeres. »

Quand ce fut à soupper, le curé servit l'evesque, et ne luy presenta d'entrée que ces courées bouillies; auquel l'evesque dit : « Qu'est ce que tu me bailles ici? Te mocques tu de moy? — Monsieur, dit il, vous me mandastes hier que je ne vous apprestasse que viandes legieres : j'ay essayé de toutes sortes de viandes; mais, quand ç'ha esté à les apprester, elles alloyent toutes au fons du pot, fors qu'à la fin j'ay trouvé ces courées, qui sont demourées sus l'eau : ce sont les plus legieres de toutes. — Tu ne valus de ta vie rien, dit l'evesque, ny ne vaudras. Tu sçaiz bien les tours que tu m'as faict. Et bien, bien, je t'apprendray à qui tu te dois addresser. » Le curé pourtant avoit fort bien faict apprester le soupper, et de viandes d'aultre digestion, lesquelles il se fit apporter, et traicta bien son evesque, qui s'en trouva bien.

Aprés soupper, il fut question de jouer une heure au flus, puis l'evesque se voulut retirer. Le curé, qui congnoissoit sa complexion, avoit ap-

presté un petit tendron pour son vin de coucher, et d'aultre costé aussi à tous ses gens chacun une commere : car c'estoit leur ordinaire quand ilz venoyent chez luy. L'evesque, en se couchant, luy dit : « Va, retire toy, curé, je me contente assez bien de toy pour ceste foys. Mais sçaiz tu qu'il y ha? J'ay un pallefrenier qui n'est qu'un yvroigne : je veulx que mes chevaux soyent traictez comme moy mesmes, prens y bien garde. »

Le curé n'oublie pas ce mot; il prend congé de son evesque jusqu'au lendemain, et incontinent envoye par toute sa parroisse emprunter force jumentz, et en peu de temps il en trouva aultant qu'il luy en falloit, lesquelles il va mettre à l'estable auprés des chevaulx de l'evesque. Et chevaulx de hennir, de ruer, de tempester environ ces jumentz; c'estoit un triomphe de les ouyr. Le pallefrenier, qui s'en estoit allé estriller sa monture à deux jambes, se fiant au curé de ses chevaulx, entend ce beau tintamarre, qui se faisoit à l'estable, et s'y en va le plus soubdainement qu'il peult pour y donner ordre. Mais ce ne peust jamais estre si tost que l'evesque n'en eust ouy le bruit.

Le lendemain matin l'evesque voulut sçavoir qu'avoyent eu ses chevaulx toute la nuict à se tormenter ainsi. Le pallefrenier le vouloit faire

passer pour rien, mais il fallut que l'evesque le sceust : « Monsieur, dit le pallefrenier, c'estoyent des jumentz qui estoyent avec les chevaulx. » L'evesque, songeant bien que c'estoit des tours du curé, le fit venir et luy dit mille injures. « Malheureux que tu es, te joueras tu tousjours de moy? Tu m'as gasté mes chevaulx; ne te chaille, je te!... » Mon curé luy respond : « Monsieur, ne me distes vous pas au soir que vos chevaulx fussent traictez comme vous mesmes? Je leur ai faict du mieulx que j'ay peu. Ilz ont eu foin et aveine; ilz ont esté en la paille jusques au ventre; il ne leur falloit plus qu'à chacun leur femelle, je la leur ai envoyé querir : vous et voz gens n'en aviez vous pas chascun la vostre? — Au diable le meschant curé! dit l'evesque; tu m'en donnes de bonnes. Tais toy, nous compterons et je te payeray des bons traictemens que tu me fais. » Mais à la fin il n'y sceut aultre remede sinon que de s'en aller jusques à une aultre foys.

Je ne sçay si c'estoit point l'evesque Milo, lequel avoit des procés un million, et disoit que c'estoit son exercice; et prenoit plaisir à les veoir multiplier, tout ainsi que les marchans sont aises de veoir croistre leurs denrées. Et dit on qu'un jour le roy les luy voulut appointer; mais l'evesque ne prenoit point cela en gré, et n'y voulut point

entendre, disant au roy que, s'il luy ostoit ses procés, il luy ostoit la vie. Toutesfoys, à force de remonstrances et de belles paroles, car il y falloit aller de sorte, il consentit à ces appointemens. De mode qu'en moins de rien luy en furent que vuydez, que accordez, que amortiz, deux ou trois cens. Quand l'evesque veid que ses procés s'en alloyent ainsi à neant, il s'en vint au roy, le suppliant à jointes mains qu'il ne les luy ostast pas tous, et qu'il luy pleust au moins luy en laisser une douzaine des plus beaux et des meilleurs pour s'esbatre.

NOUVELLE XXXV

Du mesme curé, et de la carpe qu'il achepta pour son disner.

Pour revenir à nostre curé de Brou, un dimenche matin qu'il estoit feste, se pourmenant autour de ses courtilz, il veid venir un homme qui portoit une belle carpe. Si se pensa que le lendemain estoit jour de poys-

son, c'estoyent possible les Rogations; il marchanda ceste carpe et la paya. Et parce qu'il estoit seul, il print ceste carpe et l'attache à l'eguillette de son sayon, et la couvre de sa robe, et en ce poinct s'en va à l'eglise, où ses parroissiens l'attendoyent pour dire la messe.

Quand ce fut à l'offerte, ledit curé se tourne devers le peuple avec la plataine pour recepvoir les offrandes. La carpe, qui estoit toute vive, demenoit la queue foys à foys, et faisoit lever l'amict de monsieur le curé, de quoy il ne s'appercevoit point. Mais si faisoyent bien les femmes, qui s'entreregardoyent et se cachoyent les yeulx à doigtz entr'ouverts. Elles rioyent, elles faisoyent mille contenances nouvelles. Et cependant le curé estoit là à les attendre. Mais il n'y avoit celle qui osast venir la premiere : car elles pensoyent de ceste carpe que ce fust la tresdouce chose que Dieu fist croistre. Le curé et son assistant avoyent beau crier : « A l'offrande, femmes, qui aura devotion ! » elles ne venoyent point.

Quand il veid qu'elles rioyent ainsi, et qu'elles faisoyent tant de mines, il congneut bien qu'il y avoit quelque chose, tant qu'à la fin il se vint adviser de ceste carpe qui remuoit ainsi la queue. « Ha ! ha ! dit il, mes parroissiennes, j'estois bien esbahy que c'estoit qui vous faisoit ainsi rire :

non, non, ce n'est pas cela que vous pensez; c'est une carpe que j'ay au matin acheptée pour demain à disner. » Et en disant cela, il recoursa sa chasuble et son amict et sa robe, pour leur monstrer ceste carpe : autrement elles ne fussent jamais venues à l'offrande.

Il se soucioit du l'endemain, le bon homme de curé, nonobstant le mot de l'Evangile : *Nolite solliciti esse de crastino*. Lequel pourtant il interpretoit gentiment à son advantage. Car, quand quelqu'un luy dit : « Comment, Monsieur le curé! Dieu vous ha deffendu de vous soucier du l'endemain, et toutesfois vous acheptez une carpe pour vostre provision. — C'est, dit il, pour accomplir le precepte de l'Evangile : car quand je suis bien pourveu, je ne me soucie pas du l'endemain. »

Les uns veulent dire que ce fust un moyne qui avoit caché un pasté en sa manche, estant à disner à certain banquet. Mais tout revient à un.

On dit encores tout plein d'aultres choses de ce curé de Brou, qui ne sont point de mauvaise grace, comme, entre autres, celle qui s'ensuit.

NOUVELLE XXXVI

Du mesme curé, qui excommunia tous ceulx qui estoient dedans un trou.

Un dimenche qu'il estoit feste solennelle, et à l'heure du prosne, le curé de Brou monte en une chayre pour prescher ses paroissiens, laquelle estoit auprés d'un pilier, comme elles sont volontiers. Tandis qu'il preschoit, vint à luy le clerc du presbitere, qui luy presenta quelques memoires de querimonies, selon la coustume, qui est de les publier les dimenches. Le curé prend ces memoires et les met en un trou qui estoit au pilier tout exprés pour semblables cas, c'est à dire pour y mettre tous les brevetz qu'on luy apportoit durant le prosne.

Quand ce fust à la fin de son presche, il voulut r'avoir ces memoires, et met le doigt dedans le trou; mais ilz estoyent un peu bien avant, pource qu'en les y metant il estoit, possible, ravy à exposer quelque poinct difficile de l'Evangile. Il tire, il tourne le doigt, il y fait tout ce qu'il peult; il

n'en sceut jamais venir à bout: car, au lieu de les tirer, il les poussoit. Quand il y eut bien ahanné, et qu'il veid qu'il n'y avoit ordre : « Mes parroissiens, dit il, j'avois mis des papiers là dedans que je ne sçaurois avoir; mais j'excommunie tous ceulx qui sont en ce trou là. »

Les uns attribuent cela à un aultre curé, et disent que c'estoit un curé de ville. Et de faict, ilz ont grande apparence, car ez villages n'y ha pas communement des chayres pour faire le prosne; mais je m'en rapporte à ce qui en est. Si celuy qui c'est pretend que je luy aye faict tort en donnant cest honneur au curé de Brou pour le luy oster, m'en advertissant, je suis content d'y mettre son nom. Au pis aller, il doit penser qu'on en ha bien faict autant des Jupiters et des Hercules : car ce que plusieurs ont faict, on le refere tout à un pour avoir plustost faict, d'aultant que tous ceulx du nom ont esté excellentz et vaillantz. Aussi il n'y auroit point d'inconvenient de nommer par antonomasie *curez de Brou* tous prebstres, vicaires, chanoines, moines et capellans qui feront des actes si vertueux comme il ha faict.

NOUVELLE XXXVII

De Teiran, qui, estans sus sa mule, ne paroissoit point par dessus l'arson de la selle.

En la ville de Montpeslier y avoit n'ha gueres un jeune homme qu'on appelloit le prieur de Teiran, lequel estoit homme de bon lieu et d'assez bonnes lettres; mais il estoit malaisé de sa personne, car il avoit une bosse sus le doz et l'aultre sus l'estomac, qui luy faisoyent mal porter son bois, et qui l'avoyent si bien gardé de croistre qu'il n'estoit pas plus hault que d'une coudée. Attendez, attendez, j'entendz de la ceincture en sus.

Un jour, en s'en allant de Montpeslier à Thoulouse, accompagné de quelques siens amis de Montpeslier mesmes, ilz se trouverent à S. Tubery à l'une de leurs disnées, et, parce que c'estoit en esté et que les jours estoient longs, ses compagnons aprés disner ne se hastoyent pas beaucoup de partir et attendoyent la chaleur à s'abbaisser; et mesmes quelques uns d'entr'eux se

vouloyent mettre à dormir, ce que Teiran ne trouva pas bon, et fit brider une mule qu'il avoit tout en colere, n'entendez pas que sa mule fust en colere : c'estoit luy, et monte dessus en disant : « Or dormez tout vostre saoul, je m'en vois. » Et picque devant tout seul tant qu'il peult.

Quand ses compaignons le veirent deslogé, ne le voulant point laisser, se despeschent d'aller aprés. Mais Teiran estoit desja bien loing.

Or il portoit un de ces grands feultres d'Espagne pour se deffendre du soleil, qui le couvroit quasi luy et toute sa mule, sauf toutesfois à en rabattre ce qui sera de raison. Ceulx qui alloyent aprés veirent un païsant en un champ assez prés du chemin auquel ilz demanderent : « Mon amy, as tu rien veu un homme à cheval icy devant qui s'en va droit à Narbonne? » Le païsant leur respond : « Nenny, dit il, je n'ay point veu d'homme; mais j'ay bien veu une mule grise qui avoit un grand chapeau de feultre sur la selle et couroit à bride abbattue. » Mes gens se prindrent à rire, et congneurent bien que c'estoit leur homme, qui picquoit d'une telle colere qu'ilz ne le peurent oncques atteindre qu'ilz ne fussent à Narbonne.

Aulcuns ont voulu dire que la mule n'estoit pas grise, et qu'elle estoit noire. Mais il y ha des

gens qui ont un esprit de contradiction dedans le corps, et qui voudroit contester avec eulx, ce ne seroit jamais faict.

NOUVELLE XXXVIII

Du docteur qui blasmoit les danses, et de la dame qui les soustenoit, et des raisons alleguées d'une part et d'aultre.

En la ville du Mans y avoit n'ha gueres un docteur en theologie appellé nostre maistre d'Argentré qui tenoit la prebende doctorale, homme de grand sçavoir et de bonne vie; et n'estoit point si docteur qu'il n'entendist bien la civilité et l'entregent, qui le faisoit estre bien venu en toutes compagnies honnestes.

Un jour, en une assemblée des principaulx de la ville qui avoyent souppé ensemble, luy estant du nombre, il y eut d'aventure des danses aprés soupper, lesquelles il regarda pour un peu de temps, pendant lequel il se print à parler avec

une dame de bien bonne grace appellée la baillive de Sillé, femme, pour sa vertu, bonne grace et bon esprit, tresbien venue entre les gens d'honneur, et avenante en tout ce qu'elle faisoit, et entre autres à baller, là où elle prenoit un grandissime plaisir. Or, en devisant de propos et aultres, ils commencerent à parler des danses; surquoy le docteur dist que, de tous les actes de recreation, il n'y avoit point un qui sentist moins son homme que la danse. La baillive luy va dire tout au contraire qu'elle ne pensoit qu'il y eust chose qui reveillast mieulx l'esprit que les danses, et que la mesure ny la cadence n'entreroit jamais en la teste d'un lourdault, lesquelles sont tesmoignage que la personne est adroicte et mesurée en ses faitz et desseins. « Il y en ha mesmes, disoit elle, de jeunes gens qui sont si pesans que l'on auroit plustost appris à un bœuf à aller la hacquenée qu'à eux à danser; mais aussi vous voyez quel esprit ilz ont. Des danses, il en vient plaisir à ceulx qui dansent et à ceulx qui voyent danser, et si ay opinion, si vous osiez dire la verité, que vous mesmes y prenez grand plaisir à les regarder : car il n'y ha gens, tant melancholiques soyent ils, qui ne se resjouissent à veoir si bien manier le corps et si alaigrement. »

Le docteur, l'ayant ouye, laissa un peu reposer

les termes de la danse, entretenant neantmoins tousjours ceste dame d'autres propos qui estoyent divers, mais non pas tant eslongnez qu'il n'y peust bien retomber quand il voudroit. Au bout de quelque espace qui luy sembla estre bien à poinct, il va demander à la dame baillive : « Si vous estiez, dit il, à une fenestre ou sus une gallerie, et vous veissiez de loing en quelque grande place une douzaine ou deux de personnes qui s'entretinssent par la main et qui saultassent, qui virassent d'aller et de retour, en avant et en arriere, ne vous sembleroyent ilz pas folz? — Ouy bien, dit elle, s'il n'y avoit quelque mesure. — Je dy encore qu'il y eust mesure, dit il, pourveu qu'il n'y eust point de tabourin ny de fluste. — Je vous confesse, dit elle, que cela pourroit avoir mauvaise grace. — Et donc, dict le docteur, un morceau de boys persé et une seille estouppée de parchemin par les deux boutz ont ilz tant de puissance que de vous faire trouver bonne une chose qui de soy sent sa follie? — Et pourquoy non? dit elle. Ne sçavez vous pas de quelle puissance est la musique? Le son des instruments entre dedans l'esprit de la personne, et puis l'esprit commande au corps, lequel n'est pour aultre chose que pour monstrer par signes et mouvemens la disposition de l'ame à joye ou à tristesse. Vous

sçavez que les hommes marris font une autre contenance que les hommes gayz et contens. D'avantage, en tous endroitz fault considerer les circonstances, comme vous mesmes preschez tous les jours. Un tabourineur qui fleusteroit tout seul seroit estimé comme un prescheur qui se mettroit en chayre sans assistans. Les danses sans instrument ou sans chansons seroyent comme les gens en un lieu d'audience sans sermonneur. Parquoy vous avez beau blasmer noz danses, il faudroit nous oster les piedz et les oreilles; et vous asseure, dit elle, que, si j'estoys morte et j'ouysse un violon, je me leveroys pour baller. Ceulx qui jouent à la paulme se tourmentent bien encor d'avantage pour courir aprés une petite pelote de cuir et de bourre, et y vont de telle affection que quelquefois il semble qu'ilz se doibvent tuer, et si n'ont point d'instrument de musicque comme les danseurs et ne laissent pas d'y prendre une merveilleuse recreation. Pensez vous oster les plaisirs de ce monde? Ce que vous preschez contre les voluptez, si vous vouliez dire vray, n'est pas pour les abolir, sinon les deshonnestes, car vous sçavez bien qu'il est impossible que ce monde dure sans plaisir; mais c'est pour empescher qu'on n'en prenne trop. »

Le docteur vouloit replicquer, mais il fut en-

vironné de femmes qui le mirent à se taire, craignant qu'à un besoing elles ne l'eussent pris pour le mener danser ; et Dieu sçait si ce eust bien esté son cas !

NOUVELLE XXXIX

De l'Escossois et sa femme, qui estoit un peu trop habile au maniement.

Un Escossois, ayant suivy la court quelque temps, aspiroit à une place d'archer de la garde, qui est le plus hault qu'ilz desirent estre quand ilz se mectent à servir en France, car lors ilz se disent tous cousins du roy d'Escosse. Cet Escossois, pour parvenir à ce hault estat, avoit faict tout plein de services, pour lesquelz, entre aultres, il eut ceste faveur, d'espouser une fille qui estoit damoiselle d'une bien grand dame, laquelle fille estoit d'assez bon aage.

Elle n'eut gueres esté en mariage qu'elle ne se souvint des commandemens que l'on donne aux jeunes espousées : premierement, que la nuict elles

tiennent leur couvrechief à deux belles mains, de peur que leur mary les descoiffe; qu'elles serrent les jambes comme un homme qui descend en un puiz sans corde; qu'elles soyent un peu rebelles, et que pour un coup qu'on leur baille qu'elles en rendent deux. Cette jeune damoiselle commence à observer de bonne heure ces beaux et sainctz enseignementz l'un aprés l'autre, jusques à ce qu'elle en fit une leçon et les praticqua tous à la fois, dont cest Escossois ne fut pas trop content, specialIement du dernier poinct; et, voyant qu'elle s'en sçavoit ayder de si bonne heure, il sembla à ce povre homme qu'elle avoit appris ces tordions d'un aultre maistre que de luy, de mode qu'il luy fongna bien gros, en luy disant : « Ah! vous culy », q̄u'oncques puis ne dormit de bon somme. Et mesme, à toutes heures qu'il estoit avec elle, il luy disoit : « Ah! vous culy, ah! vous culy, c'est un putain qui culy. » Et s'y fonda bien si fort qu'il ne pouvoit regarder sa femme de bon œil, ny la nuict mesme il ne la baisoit point de bon cueur.

Elle, de son costé, se retira petit à petit et se garda de là en avant d'estre trop fretillante. Et, voyant que cest Escossois avoit tousjours froid aux piedz et mal à la teste, et qu'il fongnoit tousjours, elle devint toute melancolique et pensive,

dont madame sa maistresse s'apperceut et luy demandoit souvent : « Qu'avez vous, m'amie? Vous estes enceinte? — Savetre grace, Madame, disoit elle. — Qu'avez vous doncq? Il y ha quelque chose. » Elle la pressa tant qu'il fallut qu'elle sceust ce qu'il y avoit, ainsi que les femmes veullent tout sçavoir; je peux bien dire cela icy, car je sçay bien qu'elles ne liront pas ce passage. Elle luy compta le cas; quand ma dame l'eut entendue : « Et n'y ha il que cela? dit elle. Taisez vous; vrayement je parleray bien à luy. »

Ce qu'elle fit de bonne heure, et appella cest Escossois à part, et luy commença à demander comment il se trouvoit avec sa femme. « Ma dam, dit il, je trouvy bien, grand mercy vous. — Voire mais, vostre femme est toute faschée; que luy avez vous faict? — J'aury pas rien faict, ma dam; je sçavoy pas pourquoy faict il mauvais cher. — Je le sçay bien, moy, dit elle, car elle m'ha tout dict. Sçavez vous qu'il y ha, mon amy? Je veulx que vous la traictez bien et ne faictes pas le fantastique. Comment estes vous bien si neuf de penser que les femmes ne doibvent avoir leur plaisir comme les hommes? Pensez vous qu'il faille aller à l'escolle pour l'apprendre? Nature l'enseigne assez. Et que pensez vous que vostre femme ne se doibve remuer non plus qu'une

souche de boys? Or ça, dit elle, que je n'en oye plus parler, et luy faictes bonne chere. »

Mon Escossois se contenta, moytié par force et moytié par amour, et incontinent madame fit sçavoir à la damoiselle ce qu'elle avoit dict à l'Escossois; et peult bien estre que la damoiselle mesme estoit en la garderobe à l'escouter sans que l'Escossois en sceust rien. Mais elle ne fit pas semblant à son mary d'en rien sçavoir et faisoit tousjours de la faschée le jour et la nuict, et ne se revengeoit plus des coups qu'elle recepvoit, jusques à ce qu'une des nuictz il luy dit en la reconfortant : « Culy, culy, ma dam le vouly bien. » De quoy elle se fit un peu prier; mais à la fin elle se rapprivoisa, et l'Escossois ne fut plus si fascheux.

NOUVELLE XL

Du prebstre, et du masson qui se confessoit à luy.

Il y avoit un prebstre de village qui estoit tout fier d'avoir veu un petit plus que son Caton. Car il avoit leu *De syntaxi*, et son *Fauste precor gelida*. Et pour cela il s'en faisoit croire, et parloit d'une braveté grande, usant des motz qui remplissoyent la bouche, afin de se faire estimer un grand docteur. Et mesmes en confessant il avoit des termes qui estonnoyent les povres gens.

Un jour il confessoit un povre homme manouvrier auquel il demandoit : « Or çà, mon amy, es tu point ambitieux ? » Le povre homme disoit que non, car il pensoit bien que ce mot là appartenoit aux grands seigneurs, et quasi se repentoit d'estre venu à confesse à ce prebstre, lequel il avoit ouy dire qu'il estoit si grand clerc, et qu'il parloit si haultement, qu'on n'y entendoit rien, ce qu'il congneut à ce mot ambitieux : car, encores qu'il l'eust possible ouy dire aultresfois, si

est ce qu'il ne sçavoit pas que c'estoit. Le prebstre en aprés luy va demander : « Es tu point fornicateur? — Nenny. — Es tu point glouton? — Nenny. — Es tu point superbe? » Il disoit tousjours nenny. « Es tu point iraconde? — Encore moins. » Ce prebstre, voyant qu'il luy respondoit tousjours nenny, estoit tout admirabonde. « Es tu point concupiscent? — Nenny. — Et qu'es tu donc? dit le prebstre. — Je suis, dit il, masson; voicy ma truelle. »

Il y en eut un aultre qui respondit de mesme à son confesseur, mais il sembloit estre un peu plus affaité. C'estoit un berger, auquel le prebstre demandoit : « Or çà, mon amy, avez vous bien gardé les commandemens de Dieu? — Nenny, disoit le berger. — C'est mal faict. Et les commandemens de l'Eglise? — Nenny. — Lors, dit le prebstre, qu'avez vous doncq gardé? — Je n'ay gardé que les brebis », dit le berger.

Il y en ha un aultre qui est si vieil comme un pot à plume; mais il ne peult estre qu'il ne soit nouveau à quelqu'un. C'estoit un, lequel, aprés qu'il eut bien compté tout son affaire, le prebstre luy demanda : « Et bien! mon amy, qu'avez vous encores sus vostre conscience? » Il respond qu'il n'y avoit plus rien, fors qu'il luy souvenoit d'avoir desrobbé un licol. « Et bien! mon amy, dit le

prebstre, d'avoir desrobé un licol n'est pas grand chose; vous en pourrez aysement faire satisfaction. — Voire mais, dit l'aultre, il y avoit une jument au bout. — A, ha! dit le prebstre, c'est aultre chose. Il y ha bien difference d'une jument à un licol. Il fault doncq que vous rendiez la jument, et puis, la premiere fois que vous reviendrez à confesse à moy, je vous absoudray du licol. »

NOUVELLE XLI

Du gentilhomme qui crioit la nuict aprés ses oyseaux, et du chartier qui fouettoit ses chevaux.

Il y ha une maniere de gens qui ont des humeurs colericques ou melancolicques, ou flegmathicques, il fault bien que ce soit l'une de ces trois, car l'humeur sanguine est tousjours bonne, ce dit on, dont la fumée monte au cerveau, qui les rend fanthasticques, lunaticques, erraticques, phanaticques, scismaticques, et tous les aticques qu'on sçauroit

dire, ausquelz on ne trouve remede, pour purgation qu'on leur puisse donner. Pource, ayant desir de secourir ces povres gens, et de faire plaisir à leurs femmes, parens, amys, bienfaicteurs, et tous ceux et celles qu'il appartient, j'enseigneray icy par un brief exemple advenu comment ilz feront quand ilz auront quelqu'un ainsi mal traicté, principallement des resveries nocturnes : car c'est un grand inconvenient de ne reposer ny jour ny nuict.

Il y avoit un gentilhomme au pays de Provence, homme de bon age et assez riche et de recreation; entre aultres il aymoit fort la chasse, et y prenoit si grand plaisir le jour que la nuict il se levoit en dormant; il se prenoit à crier ny plus ny moins que le jour, dont il estoit fort desplaisant, et ses amys aussi : car il ne laissoit reposer personne qui fust en la maison où il couchoit, et resveilloit souvent ses voisins, tant il crioit haut et long temps aprés ses oyseaulx. Aultrement il estoit de bonne sorte et estoit fort congneu, tant à cause de sa gentillesse que pour ceste imperfection qu'il avoit ainsi fascheuse, pour laquelle tout le monde l'appelloit l'oyselleur.

Un jour, en suivant ses oyseaulx, il se trouva en un lieu escarté, où la nuict le surprint qu'il ne sçavoit où se retirer, fors que il tourna et vira

tant par les boys et montagnes qu'il vint arriver tout tard en une maison qui estoit bien sur le grand chemin toute seule, là où l'hoste logeoit quelquesfois les gens de pied qui estoyent en la nuict, parce qu'il n'y avoit point d'aultre logis qui fust prés. Quand il arriva, l'hoste estoit couché; lequel il fit lever, luy priant de luy donner le couvert pour ceste nuict, pource qu'il faisoit froid et mauvais temps. L'hoste le laisse entrer, et luy mect son cheval à l'estable aux vaches, et luy monstre un lict au sau, car il n'y avoit point de chambre haulte.

Or y avoit là dedans un charretier voicturier, qui venoit de la foire de Pesenas, lequel estoit couché en un aultre lict tout auprés; lequel s'esveilla à la venue de ce gentilhomme, dont il luy fascha fort, car il estoit las, et n'y avoit gueres qu'il commençoit à dormir; et puis telles gens de leur nature ne sont gracieux que bien apoint. Au resveil ainsi soudain, il dit à ce gentilhomme : « Qui diable vous amaine si tard? » Ce gentilhomme, estant seul et en lieu incongneu, parloit le plus doulcement qu'il pouvoit : « Mon amy, dit il, je me suis icy trainé en suyvant un de mes oyseaux; endurez que je demeure icy à couvert, attendant qu'il soit jour. » Ce charretier s'esveilla un peu mieulx, et en regardant le gentilhomme

vint à le recongnoistre : car il l'avoit assez veu de fois à Aix en Prouvence, et avoit souvent ouy dire quel coucheur c'estoit. Le gentilhomme ne le congnoissoit point; mais en se deshabillant lui dit : « Mon amy, je vous prye, ne vous faschez point de moy pour une nuict; j'ay une coustume de crier la nuict aprés mes oyseaulx, car j'ayme la chasse, et m'est advis toute la nuict que je suis aprés. — O! ho! dit le charretier en jurant; par la corpbieu! il m'en prend ainsi comme à vous, car toute la nuict il me semble que je suis à toucher mes chevaulx, et ne m'en puis garder. — Et bien, dit le gentilhomme, une nuict est bien tost passée; nous supporterons l'un l'aultre. »

Il se couche; mais il ne fut gueres avant en son premier somme qu'il ne se levast tout grand, et commença à crier par la place : « Volà, volà, volà! » Et à ce cri mon charretier s'esveille, qui vous prend son fouet, qu'il avoit auprés de luy, et le vous meine à tort et à travers, la part où il sentoit mon gentilhomme, en disant : « Dya, dya, houois, hau dya! » Il vous sengle le povre gentilhomme, il ne fault pas demander comment, lequel se resveilla de belle heure aux coups de fouet, et changea bien de langage : car, en lieu de crier : « Volà! » il commença à crier à l'ayde et au meurtre; mais le charretier fouettoit tou-

jours, jusques à tant que le povre gentilhomme fut contraint de se jeter soubz la table sans dire plus mot, en attendent que le charretier eust passé sa fureur; lequel, quand il veid que le gentilhomme s'estoit saulvé, se remit au lict et fit semblant de ronfler.

L'hoste se leve, qui allume du feu, et trouve ce gentilhomme mussé soubz le banc, qui estoit si petit qu'on l'eust mis dans une bourse d'un double; et avoit les jambes toutes frangées, et toute la personne affollée de coups de fouet, lesquelz certainement firent grand miracle, car oncques puis il ne luy advint de crier en dormant, dont s'esbahyrent depuis ceulx qui le congnoissoyent; mais il leur compta ce qui luy estoit advenu. Jamais homme ne fut plus tenu à aultre que le gentilhomme au charretier de l'avoir ainsi guery d'un tel mal comme celuy là, comme on dit qu'autresfois ont esté gueris les malades de sainct Jehan.

Et aux chevaulx restifz, on dit qu'il ne fault que leur pendre un chat à la queue, qui les esgratignera tant par derriere qu'il faudra qu'ilz aillent, de par Dieu ou de par l'aultre; et perdra sa restiveté, en le continuant trois cent soixante et dix sept fois et demie et la moitié d'un tiers : car dix sept solz et un onzain, et vingt et cinq solz moings un trezain, combien vallent-ilz ?

NOUVELLE XLII

De la bonne femme vefve qui avoit une requeste à presenter, et la bailla au conseiller lay pour la rapporter.

Une bonne vefve avoit un procés à Paris, là où elle estoit allée pour le solliciter; enquoy elle faisoit grand diligence, combien qu'elle n'entendist gueres bien ses affaires; mais elle se fioit que messieurs de parlement auroyent esgard à sa vieillesse, à son vefvage et à son bon droict.

Un matin de bonne heure, avant le jour, plustost que de coustume, elle n'entra pas en son jardin pour cueillir la violette, mais elle print sa requeste en la main, en laquelle requeste estoit question de certains excés faictz à la personne de son feu mary. Elle s'en va au palais, à l'entrée de Messieurs, et s'addressa au premier conseiller qu'elle veit venir, et luy presente sa requeste pour la rapporter. Le quel la print, et, en la luy baillant, la femme luy fait ses plaintes pour

luy donner bien entendre son cas. Quand le conseiller, qui d'adventure estoit des ecclesiastiques, ouyt parler de crimes, il dit à la bonne femme : « M'amie, ce n'est pas à moy à rapporter vostre requeste, il faut que ce soit un conseiller lay qui la rapporte. »

La bonne femme, ne sçachant que vouloit dire un conseiller lay, entendit que ce deust estre un conseiller laid, parce qu'elle veid que cestuy là d'adventure estoit beau personnage et de belle taille. Elle commence à vous regarder de prés ces conseillers qui entroyent pour veoir s'ilz seroyent beaux ou laidz, en quoy elle estoit fort empeschée. A la fin en voicy venir un qui n'estoit pas des plus beaux hommes du monde, au moins au gré de la bonne femme, parce (peult estre) qu'il portoit une grand'barbe et estoit tondu. La bonne femme pensa bien avoir trouvé son homme, auquel elle bailla sa requeste, et luy dit : « Monsieur, on m'ha dit qu'il fault que ce soit un conseiller bien laid qui rapporte ma requeste : j'ay bien regardé tous ceulx qui sont entrez, mais je n'en ay point trouvé de plus laid que vous ; s'il vous plaist, vous la rapporterez. »

Le conseiller, qui entendit bien ce qu'elle vouloit dire, trouva bonne la simplicité d'elle, et print sa requeste, et en la rapportant ne faillit pas à en

faire le compte à ceulx de sa chambre, lesquelz expedierent la bonne femme.

NOUVELLE XLIII

De la jeune fille qui ne vouloit point d'un mary pource qu'il avoit mangé le doz de sa premiere femme.

Apropos de ambiguïté de motz qui gist en la prolation, les Françoys ont une façon de prononcer assez douce, tellement que de la pluspart de leurs paroles on n'entend point la derniere lettre, dont bien souvent les motz se prendroyent les uns pour les autres, si ce n'estoit qu'ilz s'entendent par la signification des aultres qui sont parmy.

Il y avoit en la ville de Lyon une jeune fille qu'on vouloit marier à un homme qui avoit eu une autre femme, laquelle luy estoit morte, à l'aide de Dieu, depuis un an ou deux. Cest homme icy avoit bruict de n'estre guieres bon mesnagier, car il avoit vendu et despendu le bien de sa pre-

miere femme. Quand il fut question de parler de ce mariage, la jeune fille s'y trouva en cachettes derriere quelque porte, pour ouyr ce qu'on en diroit. Ilz parlerent de cest homme en diverses sortes, desquelz y en eut un entre autres qui vint dire : « Je ne serois pas d'avis qu'on la luy baillast ; c'est un homme de mauvais gouvernement : il ha mangé le dot de sa premiere femme. »

Ceste jeune fille ouyt ceste parole, qu'elle n'entendoit point telle que l'aultre l'entendoit, car elle estoit jeune et n'avoit point encores ouy dire ce mot de dot, lequel ilz disent en certains endroictz de ce royaume, et principallement en Lyonnois, pour douaire ; et pensoit qu'on eust dict que cest homme eust mangé le dos ou l'eschine de sa femme. Et la fille bien marrie qui va faire une mauvaise chere devant sa mere, et luy dit franchement qu'elle ne vouloit point du mary qu'on luy vouloit donner. Sa mere luy demande : « Et pourquoy ne le voulez vous, m'amie? » Elle respond : « Ma mere, c'est le plus mauvais homme ; il avoit une femme qu'il ha faict mourir : il luy ha mangé le dos. » Dont il fut bien ris quand on sceut là où elle le prenoit.

Mais elle n'avoit point du tout tort de n'en vouloir point, car, combien qu'un homme ne soit pas si affamé de manger le dos d'une femme

comme s'il luy mangeoit le dot, si est ce qu'ilz ne vallent gueres ny l'un ny l'autre pour elles.

NOUVELLE XLIV

Du bastard d'un grand seigneur qui se laissoit pendre à credit, et qui se faschoit qu'on le sauvast.

Il y avoit un bastard d'un grand seigneur, ou pour le moins filz putatif, qui n'estoit sage que de bonne sorte, encore pas : car il luy sembloit que tout chascun luy debvoit faire autant d'honneur qu'à un prince, parce qu'il estoit bastard d'une si grand maison; et luy estoit advis encores que tout le monde estoit tenu de sçavoir sa qualité, son lieu et son nom; dequoy il ne donnoit pas grande occasion aux gens, car le plus souvent il s'en alloit vagant par le païs, avec un équipage de peu de valeur, et se mettoit en toutes compagnies, bonnes et mauvaises; tout luy estoit un. Il jouoit ses chevaulx quand il estoit remonté, et ses accoustre-

mens, par les hostelleries, et maintesfois alloit à beau pied sans lance.

Un jour qu'il estoit demeuré en fort mauvais ordre, il passoit par le païs de Rouergue, s'en revenant vers la France pour se remonter, et se trouve à passer par un boys où quelques volleurs tout freschement avoyent tué un homme. Le prevost qui poursuivoyt les brigans vint rencontrer ce bastard, habillé en soudard, auquel demande d'où il venoit. Le bastard ne luy respond autre chose, sinon : « Qu'en avez vous affaire, d'où je vien? — Si ay dea, j'en ay affaire, dit le prevost : estes vous point de ceulx qui ont tué cet homme? — Quel homme? dit il. — Il ne faut point demander quel homme, dit le prevost; je vous prendrois bien pour en sçavoir quelques nouvelles. » Respond il : « Qu'en voulez vous dire? »

Le prevost le print au mot, et au collet, qui estoit bien pis, et le fait mener. En allant, tousjours ce bastard disoit : « Ah! vous vous prenez doncq à moy, monseigneur le prevost? je vous auray laissé faire. » Le prevost, pensant qu'il le menassast de ses compaignons, se tint sus sa garde, et le meine droit au prochain village, là où il luy fait sommairement son procés; mais en luy demandant qui il estoit et comment il s'appelloit,

il ne respondoit aultre chose : « On le vous apprendra, qui je suis; ah! vous pendez les gens! »

Sus ces menaces, le prevost le condamne par sa confession mesme, et le fait tresbien monter à l'eschelle. Ce bastard se laissoit faire, et ne disoit aultre chose jamais, sinon : « Par le corps bieu, monseigneur le prevost, vous ne pendistes jamais homme qui vous coustast si cher! Ah! vous estes un pendeur de gens! »

Quand il fut au hault de l'echelle, y eut par fortune, ainsi que tant de gens se trouvent à telles executions, un Rouergueis qui avoit aultresfois esté à la court, lequel congnoissoit bien ce bastard pour l'avoir veu assez de foys à la court et en aultres lieux. Il le recongneut incontinent, et encores s'approche plus prés de l'eschelle, pour ne faillir point, et tant plus congneut il que c'estoit luy. « Monseigneur le prevost, dit il tout haut, que voulez vous faire? c'est un tel. Regardez bien que c'est que vous ferez. » Le bastard entendant ce Rouergueys, luy dit : « Mot! mot! De par le diable, laisse luy faire pour luy apprendre à pendre les gens. » Le prevost, quand il l'eut ouy nommer, le fit promptement descendre, auquel le bastard dit encores : « Ah! vous me vouliez pendre! On vous en eust faict souvenir, par Dieu, monseigneur le prevost. Mais que ne le laissois tu faire? »

dit il au Rouergueys en se faschant. Pensez le grand sens d'où il estoit plein, de se laisser pendre, et qu'il en eust esté bien vengé. Mais qui croira que cela fust filz d'un grand seigneur, mesme un gentilhomme?

Le povre homme ne sembloit pas à celuy que le roy vouloit envoyer par devers le roy d'Angleterre, qui estoit pour lors bien mauvais Françoys, lequel gentilhomme respondit au roy : « Sire, dit il, je vous doibz et ma vie et mes biens, et ne feray jamais difficulté de les exposer pour vostre service et obéissance; mais, si vous m'envoyez en Angleterre en ce temps icy, je n'en retourneray jamais : c'est aller à la boucherie, et pour un affaire qui n'est point si fort contrainct qu'il ne se puisse bien differer à un autre temps, que le roy d'Angleterre aura passé sa colere; car, maintenant qu'il est animé, il me fera trencher la teste. — Foy de gentilhomme! dit le roy, s'il l'avoit faict, il m'en cousteroit trente mille pour la vostre avant que je n'en eusse la vengeance. — Voire mais, Sire, dict le gentilhomme, de toutes ces testes y en auroit il une qui me fust bonne? C'est un povre reconfort à un homme que sa mort sera bien vengée. »

Vray est que, aux executions vertueuses, l'homme de bien y va la teste baissée, sans aultres

circonstances que pour le respect de son honneur et pour le service de la republicque.

NOUVELLE XLV

Du sieur de Raschault, qui alloit tirer du vin, et comment le fausset lui eschappa dedans la pinte.

En la ville de Poytiers y avoit un gentilhomme de bien riche maison, homme de bonne entreprinse et de bon cueur; mais il avoit un grandissime deffault naturel, qui estoit de la langue, car il n'eust sceu dire trois motz sans begueyer, et encore demeuroit il une heure à les dire, et à la fin il ne pouvoit se faire entendre. Et ne troussoit bien gentiment la parolle la premiere qu'il disoit, comme un *sang Dieu* et une *mort Dieu*, quand il estoit en sa colere, qui est signe qu'un tel vice ne provient que d'une humeur colerique, abondante extremement en l'homme, laquelle l'empesche de moderer sa parole. Je devrois payer l'amende pour m'apprendre à philosofer.

Dont son pere, le voyant ainsi vicié, le recommanda dés sa petitesse au vicaire de sainct Didier, qui le faisoit psalmodier à l'eglise, chanter des leçons de matines et de vigiles et des *Benedicamus*, pour luy façonner sa langue; là où pourtant il ne prouffita d'autre chose sinon que, quand il chantoit, il prononçoit assez distinctement quant à son langage quotidien, car en parlant il retint toujours ceste imperfection.

Il fut marié à une damoiselle de bonne maison, vertueuse et sage, qui le sçavoit bien gouverner.

Un jour qu'il estoit l'une des quatre bonnes festes, ainsi que tout le monde estoit empesché aux devotions, ce bon gentilhomme, ayant faict les siennes, s'en vint à la maison avec un sien valet, pour desjeuner de quelque pasté de venaison que ma damoiselle avoit fait. Mais, quand ce fut à bien faire, il se trouva qu'elle en portoit la clef, qui luy fascha fort, car il n'y avoit ordre d'empescher les devotions de la damoiselle et de la faire venir de l'eglise pour un pasté. Mais, ayant appetit, il envoya son homme deçà, delà, querir quelque chose pour desjeuner. Toutesfois, quand il avoit de l'un, il luy failloit de l'autre : beurre pour fricasser, un œuf pour faire la sausse; oignons, vinaigre, moustarde; ils estoyent tous deux bien empeschez en l'absence des femmes,

qui entendent cela, principalement és maisons mesnageres, lesquelles, non pas les maisons, mais les femmes, n'estoyent pas pour venir de l'eglise que la grand'messe ne fust achevée. Mon gentilhomme, estant impatient de faire un mestier qu'il n'entendoit pas, et voiant que son valet ne faisoit pas bien à son appetit, le vous chasse de la maison et l'envoye au diable.

Quand il se veid ainsi destitué d'ayde, il se trouva bien esbahy; toutesfois si ne voulut il perdre son desjeuner, lequel estoit prest, que de bond, que de vollée, excepté que le mot de l'Evangile estoit en pays : *Vinum non habent*. Que fit il? Il n'avoit pas la clef de la cave, mais il se prend à belle serrure de Dieu et la rompt tresbien à grands coups de marteau et de ce qu'il trouva; et prend un pot et s'en va tirer du vin. Mais il s'y entendoit encores moins qu'à fricasser : car tout premierement il oublia à apporter de la chandelle, secondement, il ne sçavoit de quel tonneau il debvoit tirer; toutesfois il tastonna tant par cette cause environ ces tonneaux qu'il en trouva un qui avoit un fausset. Et mon homme environ, mais il ne se print garde qu'en tirant le vin le fausset luy eschappa dedans le pot; le voylà puny à toutes rigueurs, car le vaisseau estoit si estroit qu'il ne pouvoit mettre la main

dedans, et peult estre encore que le fausset estoit tombé en terre.

O povre homme! que feras tu? Il n'eut rien plus prés que de mettre le doigt au devant du pertuis du tonneau, car il ne vouloit pas laisser gaster son vin, et demeura là tout un temps; mais cependant, o tapet ben do pé, il grinsoit les dentz il ronfloit, il petilloit, il juroit à toutes restes, il maugreoit Colin Brenot et ses quittances.

A la fin, tandis qu'il prenoit ainsi bonne patience en enrageant, voicy venir ma damoiselle de l'eglise, qui trouva les huys ouvertz, entre aultres celuy de la cave, et la serrure et les crampons par terre, qui se songea bien incontinent que monsieur de Raschault avoit faict ce beau mesnage. Tantost elle l'entendit par le souspirail de la cave qui disoit ses kyrielles, auquel elle se print à dire : « Eh! mon Dieu! que faictes vous là bas, monsieur de Raschault? » Il luy respondoit en un langage jurois, tantost en beguois, tantost en tous deux; et, s'il estoit en peine, si estoit elle aussi bien, car elle n'osoit pas descendre en la cave à cause qu'elle estoit en ses beaux drappeaux, et puis, n'entendant point ce qu'il disoit, ne songeoit jamais qu'il fust ainsi engagé.

A la parfin, voyant qu'il ne venoit point, elle pensa qu'il y debvoit avoir quelque chose, et

s'advisa, pour le faire parler, de luy dire : « Chantez, monsieur de Raschault, chantez! » Mon homme, encore qu'il n'eust pas envie, ayma mieux pourtant le faire que de demeurer toujours là. Si se print à chanter le grand *Maledicamus* en haulte note : « Et çà, de par le diable, çà, dit-il, le douzil est en la pinte! » Quand ma damoiselle l'eut entendu, elle l'envoya desgager par sa chambriere. Mais pensez qu'en chaude cole monsieur de Raschault luy donna des à doz pour son desjeuner, encores qu'il ne fust pas jour de poisson, et qu'elle n'en peust mais.

NOUVELLE XLVI

Du tailleur qui se desroboit soymesmes, et du drap gris qu'il rendit à son compere le chaussetier.

Un tailleur de la mesme ville de Poytiers, nommé Lyon, estoit bon ouvrier de son mestier et accoustroit fort proprement un homme et une femme et tout, excepté quelques foys il tailloit trois cartiers de

derriere en lieu de deux, ou trois manches en un manteau; mais il n'en cousoit que deux, car aussi bien les hommes n'ont que deux bras; et avoit si bien accoustumé à faire la banniere qu'il ne se povoit garder d'en faire de toutes sortes de drap et de toutes couleurs. Voyre quand il tailloit un habillement pour soy, il lui estoit advis que son drap n'eust pas esté bien employé s'il n'en eust eschantillonné quelque lopin et caché en la liette ou au coffre des bannieres; comme l'aultre qui estoit si grand larron que, quand il ne trouvoit que prendre, il se levoit la nuict et se desroboit l'argent de sa bourse. Non pas que je vueille dire que les tailleurs soyent larrons, car ilz ne prennent que cela qu'on leur baille, non plus que les munniers; et comme la bonne chambriere qui disoit à celle qui l'allouoit : « Voyez-vous, madame, je vous serviray bien, mais... — Quel mais? disoit la dame. — Agardez mon! disoit la garse; j'ay les talons un petit cours, je me laisse cheoir à l'envers, je ne m'en sçaurois tenir; mais je n'ay que cela en moy, car en toutes les aultres choses vous me trouverez aussi diligente qu'il sera possible. » Aussi nostre tailleur faisoit fort bien son mestier, mais il avoit cette petite faultette.

Dont, de par Dieu, il avoit une fois faict un

manteau d'un fin gris de Rouan à un sien compere chaussetier qui s'en vouloit aller bientost dehors pour quelque sien affaire, duquel gris il avoit retenu un bon quartier. Ce compere s'en apperceut bien, mais il ne voulut pas aultrement s'en plaindre, car il sçavoit bien par son faict mesme qu'il falloit que tout le monde vesquist de son mestier.

Un matin que le chaussetier passoit par devant la bouticque du tailleur avec son manteau vestu, il s'arreste à cacqueter avec luy. Le tailleur luy demande s'il vouloit desjeuner d'un haran, car c'estoit en caresme ; il le voulut bien. Ils montent en hault pour faire cuire ce haran ; le tailleur crie d'en hault à l'apprentis : « Apporte moy ce gril qui est là bas. » L'apprentis pensoit qu'il demandoit ce drap gris qui estoit resté du manteau, et qu'il le voulust rendre à son compere le chaussetier. Il print ce drap et le porte en haut à son maistre. Quand le compere veid ce grand lopin de drap : « Comment, dit il, voilà de mon drap ! et n'en prens tu que cela ? Ah ! par la corbieu ! ce n'est pas assez. » Le tailleur, se voyant descouvert, luy va dire : « Et penses tu que je te le voulsisse retenir, toi qui es mon compere ? Ne voiz tu pas bien que je l'ay faict apporter pour le te rendre ? On luy espargne son drap, encores dit il qu'on le luy

desrobe ! » Le compere chaussetier fut bien content de cette responce ; il desjeune et emporte son gris. Mais le tailleur fit bien la leçon à l'apprentis qu'il fust une autre fois plus sage.

La faute vint que l'apprentis avoit toujours ouy dire grille en feminin, et non pas gril : qui fut ce qui descouvrit le pasté.

NOUVELLE XLVII

De l'abbé de Sainct Ambroyse et de ses moines, et d'aultres rencontres dudict abbé.

MAISTRE Jacques Colin, n'hagueres mort abbé de Sainct Ambroyse, estoit homme de bon sçavoir et de bon cerveau, comme il ha assez faict congnoistre tandis qu'il ha vescu ; et avoit une grande asseurance de parler de quelques propos que ce fust, et rencontroit singulierement bien ; tellement que ces parties toutes ensemble le firent fort bien venir vers la personne du feu roy Françoys, devant lequel il ha

leu longuement. On dit de luy tout plain de bons comptes, lesquelz seroyent longs à reciter ; mais parmy tous j'en compteray un ou deux qui sont de bonne grace, qu'il dit devant ledict seigneur.

Il estoit en picque contre ses moines, lesquelz luy faisoyent tout du sanglant pis qu'ilz pouvoyent, et luy faisoyent bien souvenir du proverbe commun, qui dit qu'il se fault garder du devant d'un beuf, du derriere d'une mule et de tous les costez d'un moine. Vray est qu'il se revanchoit bien, et en toutes les sortes dont il se povoit adviser, dont la plus fascheuse pour les povres moines estoit qu'il les faisoit jeusner ; ce qu'ilz ne prenoyent point en gré toutes fois, et s'en plaignirent à tant de gens et en tant de lieux que, par le moyen des uns et puis des autres, il fut rapporté jusques aux oreilles du roy, lequel, voulant sçavoir la verité du faict, dit un jour à maistre Jacques Colin : « Sainct Ambroyse, voz moines se plaignent de vous, et disent que vous ne les traictez pas ainsi que porte leur reigle, et que vous les faites mourir de faim. Qu'en est il ? — Sire, respondit S. Ambroyse, il vous ha pleu me faire leur abbé, ilz sont mes moines, et, puis que je represente la personne du fondateur de leur reigle, raison veult que je leur face maintenir selon l'intention de luy, qui estoit qu'ilz vesquissent

en humilité, povreté, chasteté et obedience. J'ay advisé et consulté tous les moyens qu'il ha esté possible, mais je n'en ay point trouvé de plus expedient que par la sobrieté, car elle est cause de tous biens, comme la gourmandise de tous maulx. Je croy que David entendoit Dieu quand il disoit : « *Si non fuerint saturati, murmurabunt.* » Et interpretoit ce mot au roy, selon son office de lecteur. « Et depuis, dit il, le Nouveau Testament a parlé d'eux tout appertement, là où il est escript en S. Mathieu, au chap. XVII, v. 20 : *Hoc genus demoniorum non ejicitur, nisi oratione et jejunio.* — *Hoc genus demoniorum,* dit il, c'est à dire ce genre de moines. »

A une aultrefoys, il avoit perdu un procés à la court, et peult estre que ce fut contre ces moines susdits, qui fut du temps que les arrestz se livroyent en latin. En l'arrest contre luy donné y avoit selon le stille : « *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de sua demanda.* » Et ce S. Ambroyse, ayant receu le double de ses arrestz par son solliciteur, se trouva devant le roy, et luy dit à une heure qu'il sceut choisir : « Sire, je ne receu jamais si grand honneur que j'ay faict depuis trois jours en çà. — Et comment ? dit le roy. — Sire, dit il, vostre court de parlement m'ha debotté. » Le roy, ayant entendu là où il le pre-

noit, le trouva bien bon, aprés avoir congneu leur elegance de ce beau latin ferré à la glace. Mais depuis on ha mis les arrestz en bon françoys. Dequoy l'on dit par railleure que maistre Jacques Colin en avoit esté cause, afin qu'on ne dist plus que la court se meslast de debotter les gens, mais debouter tant qu'on voudroit, et plus que beaucoup ne voudroyent bien.

On dit encores tout plain de bons motz venans de luy.

Estant à table, un maistre d'hostel, en assoyant les platz, luy respandit un potage sus un saye de veloux qu'il portoit. Il trouva occasion de mettre en propos un personnage qui estoit à table auprés de luy, nommé *Fundulus,* homme de bonnes lettres, mais tout extenué, partie de sa naturelle complexion, et partie de l'estude. Auquel l'abbé Sainct Ambroyse dit : « Monsieur *Fundulus*, vous estes tout maigre, il semble que vous vous portez mal. — Je me porte, dit *Fundulus,* tousjours ainsi; je ne puis engraisser pour temps qui vienne. — Je vous enseigneray, dit S. Ambroyse, un bon remede. Il ne fault que parler à monsieur le maistre que voilà, il ne vous engraissera que trop. »

Il y en ha de luy assez de telz, mais tout cela appartient aux apophthegmes.

NOUVELLE XLVIII

De celuy qui renvoya ledit abbé avec une respo[illegible] de n[illegible]

Le mesme personnage dont nous parlions estoit de ceulx que l'on dit qui ont esté allaictez d'une nourrice ayant les tetins durs, contre lesquelz le nez rebouche et devient mousse ; mais cela ne luy advenoit point mal, car il estoit homme trappe, bien amassé, et mesmes qui sçavoit bien jouer des cousteaux. Au moyen de quoy se congnoissoit en luy ce que disoit une dame en comparant les hommes contre les femmes. « Nous autres femmes, disoit elle, ne nous faisons pas beaucoup estimer sinon par l'ayde de la beauté ; et pour ce il nous la fault songneusement entretenir et nous faire valoir ce pendant que nous en avons la commodité ; car, quand nostre beauté est passée, on ne tient plus de compte de nous. Quant est des hommes, je n'en voy point de laids, je les trouve tous beaux. »

Suivant propos, S. Ambroise, un jour, estant

accoudé sus une gallerie, estant à Fontainebleau avec quelques siens familliers, advisa en la court basse un homme qu'il pensa bien congnoistre, lequel estoit seul de compaignie et avoit la contenance d'un nouveau venu. Sainct Ambroise ne se trompoit point, car il l'avoit assez veu de fois et mesmes frequenté du temps qu'il faisoit la rustrerie. « Par Dieu! dist il à ceux qui estoyent avecques luy, c'est un tel, c'est mon homme, je le vois un petit accoustrer. »

Il descend et s'en vint faire congnoissance à son homme, toutesfois d'une autre façon qu'il n'avoit faict jadis ; car il y alloit à la reputation, laquelle les courtisans ne peuvent pas bonnement desguiser, quand bien ilz voudroyent. Cest homme, voyant la mine de Sainct Ambroise, luy tint assez bonne de son costé ; car, encores qu'il ne hantast gueres la cour, si en sçavoit assés bien les façons. Aprés quelques salutations, Sainct Ambroise luy va dire : « Or çà, que faictes vous en ceste court? vous n'y estes pas sans cause. — Par ma foy, dit l'aultre, je n'y fay pas grande chose pour ceste heure ; je regarde qui ha le plus beau nez. » Maistre Jacques Colin luy va monstrer le roy, lequel d'aventure estoit à une fenestre à deviser. « Voicy doncq, ce dit il, celuy là que vous cherchez. » Car de faict le roy François, avec ce qu'il

estoit royal de toute façon, avoit le nez beau et long autant que maistre Jacques Colin l'avoit court et troussé.

Pour ce, il entendit bien que ces lettres ne s'addressoyent point à aultre que à luy mesme. Et luy tarda qu'il ne fut hors de là pour en aller faire le compte à ceulx qu'il avoit laissez, ausquelz il dit : « Par le corbieu ! mon homme m'ha payé tout comptant. Je luy ay demandé qu'il faisoit de bon icy ; il m'ha respondu qu'il regardoit qui avoit le plus beau nez. »

On dit que le mesme personnage, que l'on dit avoir esté le receveur Eloin de Lyon, en donna d'une semblable à un cardinal qui luy demandoit : « Or çà, dit il, que faites vous maintenant de bon Vous n'estes pas sans avoir quelque bonne entreprise. — Ma foy, Monsieur, respondit il, sauve vostre grace, je ne faiz rien non plus qu'un prebstre. »

NOUVELLE XLIX

De Chichouan, tabourineur, qui fit adjourner son beau pere pour se laisser mourir, et de la sentence qu'en donna le juge.

N'HA pas trop longtemps qu'en la ville d'Amboise y avoit un tabourineur qui s'appeloit Chichouan, homme recreatif et plein de bons motz, pour lesquelz il estoit aussi bien venu par toutes les maisons comme son tabourin. Il print en mariage la fille d'un homme vieulx, lequel estoit logé chez soy en la ville mesme d'Amboise, homme de bonne foy, sentant la preud'hommie du vieulx temps, et se passoit aisement n'avoir aultre enfant que ceste fille.

Et pource que Chichouan n'avoit pas d'autre moyen que son tabourin, il demandoit à ce bonhomme quelque argent comptant, en mariage faisant, pour soustenir les frais du nouveau mesnage. Mais ce bon homme n'en vouloit point bailler, disant pour ses defences à Chichouan : « Mon amy, ne me demandez point d'argent, je ne vous

en puis bailler pour ceste heure ; mais vous voyez bien que je suis sus le bord de ma fosse ; je n'ay aultre heritier ni heritiere que ma fille, vous aurez ma maison et tous mes meubles, je ne sçaurois plus vivre qu'un an ou deux au plus. » Le bonhomme luy dit tant de raisons qu'il se contenta de prendre sa fille sans argent, mais il luy dit : « Escoutez, beau sire, je fais sous vostre parole ce que je ne voudrois pas faire pour un aultre ; mais m'asseurez vous bien de ce que vous me dites ? — Ehem ! dit le bonhomme, je ne trompay jamais personne, ja Dieu ne plaise que vous soyez le premier. — Eh bien doncq ! dit Chichouan, je ne veulx point d'aultre contract que vostre promesse. »

Le jour des espousailles vint ; Chichouan part de sa maison et va querir sa femme chez le pere, et luy mesmes la meine à l'eglise avec son tabourin. Quand elle fut là : « Encores n'est ce pas tout, dit il, Chichouan est allé querir sa femme, à ceste heure il se va querir, » et s'en retourne à son logis. Et tout incontinent voi le cy qu'il se rameine luy mesme à tout son tabourin à l'eglise, là où il espouse sa femme, et puis la rameine ; et estoit le marié et le menestrier, et gagnoit son argent luy mesmes.

Il fit bon mesnage avec elle, vivant tousjours

joyeusement. Au bout de deux ans, voyant que son beau pere ne mouroit point, il attend encores un mois, deux mois ; mais il vivoit toujours. Il se advise, pour son plaisir, de faire adjourner son beau pere, et de faict lui envoya un sergent. Ce bonhomme, qui n'avoit jamais eu affaire en jugement et qui ne sçavoit que c'estoit que d'ajournementz, fut le plus estonné du monde de se veoir adjourné, et encores à la requeste de son gendre, lequel il avoit veu le jour de devant, et ne luy en avoit rien dict. Il s'en va incontinent à Chichouan, et luy faict sa plaincte, luy remonstrant qu'il avoit grand tort de l'avoir faict adjourner, et qu'il ne sçavoit pourquoy c'estoit. « Non ! non ! dit Chichouan ; je le vous diray en jugement. » Et n'en eut aultre chose, tellement qu'il fallut aller à la court.

Quand ilz furent devant le juge, voicy Chichouan qui proposa sa demande luy mesme. « Monsieur, dit il, j'ay espousé la fille de cest homme icy, comme chascun sçait ; je n'en ay point eu d'argent, il ne dira pas le contraire ; mais il me promist, en me baillant sa fille, que j'aurois sa maison et tout son bien, et qu'il ne vivroit qu'un an ou deux, pour le plus. J'ay attendu deux ans et plus de trois mois d'avantage ; je n'ay eu ny maison, ny aultre chose. Je requiers

qu'il ayt à se mourir, ou qu'il me baille sa maison, ainsi qu'il m'ha promis. » Le bonhomme se fit deffendre par son advocat, qui respondit en peu de plaid ce qu'il debvoit respondre.

Le juge ayant ouy les parties et les raisons d'une part et d'aultre, congnoissant la gaudisserie intentée par Chichouan de sa demande, et pour le fol adjournement, le condampna és despens, dommages et interestz du bonhomme, et outre cela en vingt livres tournois envers le roy. Incontinent Chichouan va dire : « Ah ! Monsieur, Chichouan en appelle. — Attendez ! attendez ! dit le juge en se tournant vers Chichouan : je modere, dit il, à un chapon et sa suite, que le bon homme payera demain en sa maison ; et en irez tous manger vostre part ensemble, comme bons amis ; et une aubade que vous luy donnerez tous les ans, le premier jour du moys de may, tant qu'il vivra. Et puis aprés sa mort, vous en aurez sa maison s'elle n'est vendue ou alienée, ou tombée en fortune de feu. »

Ainsi l'appoinctement du juge fut de mesmes la demande de Chichouan, auquel il fit une peur de commencement ; mais il modera sa sentence, ainsi que peult faire un juge, pourveu que ce soit sus le champ, comme il estoit noté *In l. nescio,* ff. *ubi et quando, per Bartholum, Baldum, Paulum,*

Salicetum, Jasonem, Felinum, et omnes tormentatores juris.

NOUVELLE L.

Du Gascon qui donna à son pere à choisir des œufz.

Un Gascon, aprés avoir esté à la guerre, s'estoit retiré chez son pere, qui estoit un homme des champs desja vieulx et qui estoit assez paisible ; mais son filz estoit escarabilhat, et faisoit du soudart à la maison comme s'il eust esté le maistre. Un vendredy, à disner, il disoit à son pere : « Pai, dit-il, nous avons assez de pinte pour vous et pour moy, encores que vous n'en beviez point. » Son pere et luy avoyent mis cuire trois œufs au feu, dont le Gascon en prend un pour l'entamer et tire l'aultre à soy, et n'en laisse qu'un dedans le plat ; puis il dit à son pere : « Choisissez, mon pere. » Auquel son pere dit : « Eh ! que veux tu que je choisisse ? il n'y en ha qu'un. » Lors le Gascon luy dit : « Cap de bieu !

encores avez vous à choisir : à prendre ou à laisser. » C'estoit faict un bon party à son pere. Et, quand son pere esternuoit, il luy disoit : « Dieu vous ayde ! mon pere » ; et un peu aprés : « S'il le veut, car il ne fait rien par force. » Il estoit honteux comme une truye qui emporte un levain, car il n'osoit pas maudire son pere, mais il disoit : « Vienne le cancre à la moitié du monde ! » Et quand et quand il disoit à un sien compagnon : « Donne, dit il, le cancre à l'autre moytié, afin que mon pere en ayt sa part. »

NOUVELLE LI

Du Clerc des finances qui laissa cheoir deux detz de son escriptoire devant le roy.

Le roy Louis onziesme estoit un prince de grande deliberation et d'une exécution de mesme ; lequel, entre aultres siennes complexions, aymoit ceux qui estoyent accortz et qui respondoyent promptement, et si ne faisoit, comme on dit, jamais plus grand pre-

sent que de cent escuz à une fois. Un jour, entre aultres, qu'il falloit signer quelques lettres et n'y avoit point de secretaire de commandemens present, le roy commanda à un jeune homme de finances qui estoit là, car il n'estoit point autrement difficille, lequel, en ouvrant son escriptoire pour signer, laissa tomber deux detz sur la table, qui estoyent dans le calemart. « Comment ! dit le roy, quelle dragée est ce là ? A quoy est elle bonne ? — *Contra pestem,* Sire, dit le Clerc. — *Contra pestem !* dit le roy. Tu es un de mes gens. » Et commanda qu'on luy donnast cent escus.

Un jour les Genevoys, desquelz il est escript *Vane ligue*, voyans que le roy s'en alloit au dessus de ses affaires et qu'il rangeoit ses ennemis à la raison, pensans preoccuper sa bonne grace, luy envoyerent un ambassadeur, lequel, avec sa belle harangue, s'efforçoit de faire trouver bon au roy que les ennemis estoyent si prestz et appareillez de luy obeyr, et que, de leur bon gré et franche volonté, ilz se donnoyent à luy plus tost qu'à aultre prince de la terre, pour la grandeur de son nom et de ses prouesses. « Ouy ! dit le roy ; les Genevoys se donnent ilz à moy ? — Ouy, Sire. — Ilz sont doncq à moy sans repentir ? — Oui, Sire. — Et je les donne, dit le roy, à tous les diables ! » Il faisoit un aussi beau present comme il l'avoit

receu, et si ne donnoit rien qui ne fust à luy : car on dit communement qu'il n'est point de plus bel acquest que de don.

NOUVELLE LII

Des deux poinctz pour faire taire une femme.

Un jeune homme, devisant avec une femme de Paris, laquelle se vantoit d'estre maistresse, luy disoit : « Si j'estoys vostre mary, je vous garderoys bien de faire à vostre teste. — Vous ! disoit elle ; il vous faudroit passer par là aussi bien comme des aultres. — Ouy ! dit il ; asseurez vous que je sçay deux poinctz pour avoir la raison d'une femme. — Dites vous ? fit elle. Et qui sont ces deux poinctz là ? » Le jeune homme, en fermant la main : « En voylà un », dit il ; puis, tout soudain en fermant l'aultre main : « et voilà l'aultre. » De quoy il fut bien ris, car la femme attendoit qu'il luy allast descouvrir deux raisons nouvelles pour

mettre les femmes à la raison, prenant poings de poinct; mais l'aultre entendoit poings de poing. Et, mon ame, je croy qu'il n'y ha ny poing ny poinct qui sceust assagir la femme, quand elle l'ha mis en sa teste.

NOUVELLE LIII

La maniere de devenir riche.

D'UN petit commencement de marchandise, qui estoit de contreporter des eguillettes, ceintures et espingles, un homme estoit devenu fort riche, de sorte qu'il acheptoit les terres de ses voisins, et ne se parloit que de luy tout autour du pays; de quoy s'esbahissant un gentilhomme qui alloit avec luy de compagnie par chemin, luy va dire: « Mais, venez ça, tel! le nommant par son nom. Qu'avez vous faict pour devenir ainsi riche comme vous estes? — Monsieur, dit il, je vous le diray en deux motz: c'est que j'ay faict grand'diligence

et petite despence. » Voylà deux bons motz; mais il faudroit encores du pain et du vin, car il y en ha qui se pourroyent rompre le col qu'ilz n'en seroyent pas plus riches. Pour le moins si sont ilz mieulx à propos que de celuy qui disoit que, pour devenir riche, il ne falloit que tourner le dos à Dieu cinq ou six bons ans.

NOUVELLE LIV

D'une dame d'Orleans qui aymoit un escolier qui faisoit le petit chien à sa porte, et comment le grand chien chassa le petit.

Une dame d'Orleans, gentile et honneste, encores qu'elle fust guespine, femme d'un marchand de draps, aprés avoir esté assez longuement poursuyvie d'un escolier, beau jeune homme et qui dansoit de bonne grace, car il y avoit de ce temps là danseurs d'Orleans, flusteurs de Poytiers, braves d'Avignon, estudians de Thoulouse. Cest escolier estoit nommé Clairet, auquel la femme se laissa gai-

gner, comme pitoyable et humaine qu'elle estoit, et le mit en possession du bien amoureux, duquel il jouissoit assez paisiblement, au moyen des advertissemens, propos et messages qu'ilz s'entrefaisoyent. Ilz avoient de petites intelligences ensemble qui estoyent jolies, desquelles ilz usoyent par ordre, des unes et puis des aultres ; entre lesquelles l'une estoit que Clairet venoit sur les dix heures de nuict à la porte d'elle, et jappoit comme un petit chien ; à quoy la chambriere estoit faicte, qui luy ouvroit incontinent la porte sans chandelle et sans lanterne, et se faisoit tout le mistere sans parler.

Il y avoit un aultre escolier, logé tout auprés de la jeune dame, qui en estoit fort amoureulx, et eust bien voulu estre en part avec Clairet ; mais il n'en pouvoit venir à bout, ou fust qu'il n'estoit pas au gré d'elle, ou qu'il ne sçavoit pas s'y gouverner, ou, qui est mieux à croire, que les dames, qui sont un peu fines, ne se donnent pas voulentiers à leurs voisins, de peur d'estre trop tost descouvertes. Toutesfois, estant bien adverty que Clairet avoit entrée, et l'ayant veu aller et venir ses tours, et entre aultres l'ayant ouy japper et veu comme on luy ouvroit la porte, que fit il ? L'une des fois que le mary estoit dehors, aprés s'estre bien accertené de l'heure que Clairet y

entroit, il se pensa qu'il avoit bonne voix pour faire le petit chien comme Clairet, et qu'il ne tiendroit à abbayer que la proye ne se print.

Adonc il s'en vint un peu avant les dix heures et fit le petit chien à la porte de la dame : « *Hap! hap!* » La portiere, qui l'entendit, luy vint incontinent ouvrir, dont il fut fort joyeux, et sçachant bien les addresses de la maison, ne faillit point à s'aller mettre tout droict au lict, auprés de la jeune dame, qui cuidoit que ce fust Clairet ; et pensez qu'il ne perdit pas temps auprés d'elle.

Tandis qu'il jouoit ses jeux, voicy Clairet venir selon sa coustume, et se mit à faire à la porte : « *Hap! hap!* » Mais on ne lui ouvrit pas, combien que la dame en eut bien entendu quelque chose ; mais elle ne pensoit jamais que ce fust luy. Il jappe encores une fois, dont la dame commença à soupçonner je ne sçay quoy, et mesmement parce que celuy qui estoit avec elle luy sembloit avoir une aultre guise et une aultre maniment que non pas Clairet. Et pource, elle se voulut lever pour appeller sa chambriere et sçavoir que c'estoit.

Quoy voyant l'escolier, et voulant avoir ceste nuict franche où il se trouvoit si bien, se leve incontinent du lict, et se mettant à la fenestre, ainsi que Clairet faisoit encores : « *Hap! hap!* »

luy va respondre en un abbay de ces clabaux de village : « *Hop! hop! hop!* » Quand Clairet entendit ceste voix : « A! ha! dit il, par le corps bieu! c'est la raison que le grand chien chasse le petit. Adieu, adieu, bonsoir et bonne nuict. » Et s'en va. L'aultre escollier se retourne coucher, et appaisa la dame le mieulx qu'il peut, à laquelle il fut force de prendre patience; et depuis il trouva façon de s'accorder avec le petit chien qu'ils iroyent chasser aux connilz chascun en leur tour, comme bons amys et compagnons.

NOUVELLE LV

De Vaudrey et des tours qu'il faisoit.

Il n'y ha pas longtemps qu'estoit vivant le seigneur de Vaudrey, lequel s'est bien faict congnoistre aux princes, et quasi à tout le monde, par les actes qu'il ha faictz en son vivant d'une terrible bigearre, accompagnez d'une telle fortune que nul, fors

luy, ne les eust osé entreprendre, et, comme l'on dit en commun langage, un sage homme en fust mort plus de cent foys : comme quant il print une pie en la Beausse à course de cheval, laquelle il lassa tant qu'enfin elle se rendit ; et quand il estrangla un chat à belles dentz, ayant les deux mains liées derriere ; et quand une foys, voulant esprouver un collet de buffle qu'il avoit vestu, ou un jacques de maille, ne sçay lequel, fit planter une espée toute nue contre une muraille, la poincte devers luy, et se print à courir contre l'espée de telle roydeur qu'il se persa d'oultre en oultre, et toutesfois il n'en mourut point. Il faut dire qu'il avoit bien l'ame de travers.

Entre toutes ses folies, il y en eut encores une qui merite bien d'estre racomptée. Il passoit à cheval sus les ponts de Sey prés d'Angiers, lesquelz sont bien haultz de l'eau pour ponts de boys, et portoit en crouppe un jeune gentilhomme, qui luy dit en riant : « Vien çà, Vaudrey ! toy qui as tant de belles inventions et qui sçais faire de si bons tours, si tu voyois maintenant les ennemys aux deux boutz de ce pont qui t'attendissent à passer, que feroys tu ? » Lors dit Vaudrey : « Que je feroys ? Mort bieu ! voilà, dit il, que je feroys. » Et, ce disant, il donne de l'esperon à son cheval et le fait saulter par dessus les

accoudieres dedans Loyre, et se tint si bien qu'il eschappa avec le cheval.

Si son compagnon eschappa comme luy, il fut aussi heureux que sage pour le moins ; car c'estoit grand folie à luy de se mettre en crouppe derriere un fol, veu que, quand on en est à une lieue, encores n'en est on pas trop loin.

NOUVELLE LVI

Du gentilhomme qui couppa l'oreille à un coupeur de bourses.

En l'eglise de Nostre Dame de Paris, un gentilhomme, estant en la presse, sentit un larron qui luy couppoit des boutons d'or qu'il avoit aux manches de sa robe, et, sans faire semblant de rien, tira sa dague et print l'oreille de ce larron, et la luy couppa toute necte ; et en la luy monstrant : « Aga, dit il, ton oreille n'est pas perdue, la vois tu là ? Rendz moi mes boutons, je la te rendray. » Il ne luy faisoit

pas mauvais party, s'il eust pu recoudre son oreille comme le gentilhomme ses boutons.

NOUVELLE LVII

De la damoiselle de Thoulouse qui ne souppoit plus, et de celuy qui faisoit la diette.

Une damoiselle de Thoulouse, au temps de vendanges, estoit à une borde sienne, et avoit pour voisine une aultre damoiselle de la ville mesme; lesquelles entendoyent à faire leur vin, et s'entrevoyoient souvent, et quelques foys mangeoyent ensemble. Mais y en avoit une qui avoit prins coustume de ne soupper point, et disoit à sa voisine: « Ma damoyselle, j'ay veu le temps que je me trouvois quasi tousjours malade, jusques à tant que j'ay prins coustume de ne soupper plus, et de faire seullement un petit de collation au soir. — Et de quoy collationnez vous, ma damoyselle? disoit l'autre. — Sçavez vous, dist elle, comment j'en use? Je fais

rostir deux cailles entre belles feuilles de vigne (comme ilz les accoustrent en ce pays là pour les faire cuyre avec leur graisse, car elles sont fort grasses), et fais mettre une poire de rateau entre deux braises. (Ces poires sont grosses comme le poingt, et mieulx.) Je fais collation de cela, dit elle, et, quand j'ay mangé cela et beu une jaste de vin (qui vault loyaulment la pinte de Paris) avec un pain d'un hardy, je me trouve aussi bien de cela comme si j'avois mangé toutes les viandes du monde. — Sec! ce dit l'autre, le diable vous en feroit bien mal trouver. » Et quand le temps des cailles estoit passé, à belles peringues, à belles palombes, à belles pellixes, pensez que la povre damoiselle estoit bien à plaindre.

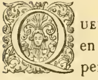
J'aimeroys aultant celuy qui disoit à son valet : « Recommande moy bien à monsieur le maistre, et luy dy que je le prie qu'il m'envoye seulement un potage, un morceau de veau, une aisle de chapon et de perdris, et de quelque aultre petite chose, car je ne veux gueres manger, à cause de ma diette. »

Et l'aultre, cuidant estre estimé sobre en demandant à boire, aprés qu'il eust esté interrogé duquel il vouloit : « Donnez moy, dit il, du blanc cinq ou six coups, et puis du clairet tant qu'il vous plaira. »

Mais il ne sembloit pas à celle qui plaignoit l'estomac : « J'ay, dit elle, mangé la cuisse d'une allouette, qui m'ha tant chargé l'estomac que je ne puis durer. » Il n'y eut pas entré la pointe d'un jonc.

NOUVELLE LVIII

Du moyne qui respondoit tout par monossyllabes rymez.



Quelque moyne, passant pays, arriva en une hostellerie sus l'heure du soupper. L'hoste le fit asseoir avec les aultres qui avoyent desja bien commencé, et mon moyne, pour les attaindre, se met à bauffrer d'un tel appetit comme s'il n'eust veu de trois jours pain. Le galant s'estoit mis en pourpoint, pour mieux s'en acquiter ; ce que voyant, l'un de ceulx qui estoyent à table luy demandoit force choses, qui ne luy faisoit pas plaisir, car il estoit empesché à remplir sa poche. Mais, affin de ne perdre gueres de temps, il respondoit tout par monos-

syllabes rymez ; et croy bien qu'il avoit apprins ce langage de plus longue main, car il estoit fort habille. Les demandes et les responses estoyent.

L'aultre lui demande : « Quel habit portez vous ? — Fort. — Combien estes vous de moynes ? — Trop. — Quel pain mangez vous ? — Bis. — Quel vin bevez vous ? — Gris. — Quelle chair mangez vous ? — Beuf. — Combien avez vous de novices ? — Neuf. — Que vous semble de ce vin ? — Bon. — Vous n'en bevez pas de tel ? — Non. — Et que mangez vous les vendredy ? — Œufs. — Combien en avez vous chascun ? — Deux. »

Ainsi ce pendant il ne perdoit pas un coup de dent ; et si satisfaisoit aux demandes laconicquement. S'il disoit ses matines aussi courtes, c'estoit un bon pillier d'eglise.

NOUVELLE LIX

De l'escollier legiste et de l'apothiquaire qui luy apprint la medecine.

Un escollier, aprés avoir demeuré à Thoulouse quelque temps, passa par une petite ville prés de Cahors en Quercy nommée Sainct Anthonin, pour là repasser ses textes de loix : non pas qu'il y eust grandement prouffité, car il s'estoit tousjours tenu aux lettres humaines, esquelles il estoit bien entendu; mais il songea, puis qu'il s'estoit mis en la profession du droit, de ne s'en debvoir point retourner esgarant et qu'il n'en sceust respondre comme les aultres. Soudain qu'il fut à Sainct Anthonin, comme en ces petites villes on est incontinent veu et remarqué, un apothicaire le vint aborder, en luy disant : « Monsieur, vous soyez le bien venu », et se met à deviser avec luy, auquel en suivant propos il eschappa quelques motz qui appartenoyent à la medecine, ainsi qu'un homme d'es-

tude et de jugement ha tousjours quelque chose à dire en toutes professions.

Quand l'apothicaire l'eut ouy parler, il luy dit : « Monsieur, vous estes doncq medecin, à ce que je puis congnoistre ? — Non suis point aultrement, dit il ; mais j'en ay bien veu quelque chose. — Je pense bien, dit l'apothicaire, que vous ne le voulez pas dire, parce que vous n'avez pas proposé de vous arrester en ceste ville ; mais je vous asseure bien que vous n'y feriez pas mal vostre prouffit. Nous n'avons point de medecin pour le present ; celuy que nous avions n'hagueres est mort riche de quarante mille francs. Si vous y voulez demeurer, il y fait bon vivre ; je vous logeray, et vivrons bien vous et moy, mais que nous nous entendons bien. Venez vous en disner avec moy. » L'escollier, oyant parler cet apothicaire, qui n'estoit pas beste, car il avoit esté par les bonnes villes de France pour apprendre son estat, se laisse emmener à disner et se pensa en soy mesme : « il fault essayer la fortune, et si cest homme icy fera ce qu'il dit ; aussi bien ay je bon mestier : voicy un pays escarté, il n'y ha homme qui me congnoisse, voyons que ce pourra estre. »

L'apothicaire le maine disner en son logis. Aprés disner, ayant tousjours continué ses premiers propos, ilz furent incontinent cousins. Pour

abbreger, l'apothicaire luy fit accroire qu'il estoit medecin, et lors l'escollier luy va dire premierement : « Sçavez vous qu'il y ha ? Je ne praticquay encores jamais en nostre art, comme vous pouvez penser ; mais mon intention estoit de me retirer à Paris pour y estudier encores quelque année et pour me jetter à la praticque en la ville d'où je suis ; mais, puisque je vous ay trouvé et que je congnois que vous estes homme pour me faire plaisir, et moy à vous, regardons à faire nos besongnes ; je suis content de demeurer. — Monsieur, dit l'apothicaire, ne vous souciez, je vous apprendray toute la praticque de medecine en moins de quinze jours. Il y ha longtemps que j'ay esté soubz les medecins et en France et ailleurs ; je sçay leurs façons et leurs receptes toutes par cueur. D'avantage, en ce pays icy, il ne fault que faire bonne mine et sçavoir deviner, vous voylà le plus grand medecin du monde. Et deslors l'apothicaire commence à luy monstrer comment s'escripvoit une once, une drachme, un scrupule, une pongnée, un manipule ; et un aultre demain il luy apprint le nom des drogues les plus vulgaires, et puis à dozer, à mixtionner, à brouiller, et toutes telles besongnes.

Cela dura bien dix ou douze jours, pendant lesquelz il gardoit la chambre, faisant dire par

l'apothicaire qu'il estoit un peu mal disposé. Lequel apothicaire n'oublia pas à dire par toute la ville que cest homme estoit le meilleur medecin et le plus sçavant qui jamais fust entré en Sainct Anthonin. Dequoy ceulx de la ville estoyent fort aises, et commencerent à le caresser incontinent qu'il fut sorty de la maison, et se battoyent à qui le convieroit, et eussiez dict qu'ilz avoyent desja envie d'estre malades pour le mettre en besongne, afin qu'il eust courage de demeurer. Mais l'escollier, que dis je, escollier! docteur passé par les mains d'un apothicaire, se faisoit prier, ne frequentoit que peu gens, tenoit bonne mine, et sur toutes choses ne partoit guere d'auprés de l'apothicaire, qui luy rendoit ses oracles en moins de rien.

Voicy venir urines de tous costez. Or, en ce pays là, il falloit deviner par les urines si le patient estoit homme ou femme, et en quelle part il sentoit mal et quel age il avoit. Mais ce medecin faisoit bien plus, car il devinoit qui estoit son pere et sa mere, s'il estoit marié ou non, et depuis quel temps, et combien il avoit d'enfans. Somme, il disoit tout ce que en estoit, depuis les vieulx jusques aux nouveaux, et tout par l'ayde de son maistre l'apothicaire : car, quand il voyoit quelqu'un qui apportoit une urine, l'apothicaire

alloit le questionner, ce pendant que le medecin estoit en hault, et luy demandoit de bout en bout toutes les choses susdites, et puis le faisoit un peu attendre, tandis qu'il alloit advertir secrettement son medecin de tout ce qu'il avoit apprins de ce porteur d'urines. Le medecin, en les prenant, les regardoit incontinent hault et bas, mettoit la main entre l'urinal et le jour, et le baissoit et le viroit avec les mines en tel cas requises, puis il disoit : « C'est une femme. — *O par ma fé! segni! bien disez vertat!* — Elle ha une grand douleur au costé gauche au dessoubz de la mamelle, ou de teste, ou de ventre, selon que luy avoit dict l'apothicaire. Il n'y ha que trois mois qu'elle ha faict une fille. » Ce porteur devenoit le plus esbahy du monde, et s'en alloit incontinent compter par tout ce qu'il avoit ouy de ce medecin ; tant que de bouche en bouche le bruit court qu'il estoit venu le premier homme du monde. Et si d'adventure quelquefois son apothicaire n'y estoit pas, il tiroit le ver du nez à ces Rouerguoys, en disant par une admiration : « Bien malade ! » A quoy le porteur respondoit incontinent *il* ou *elle*. Au moyen de quoy il disoit, aprés avoir un petit consideré ceste urine : « N'est ce pas un homme? — *O certes! be es un homme,* disoit le Rouerguoys. — Ha ! Je l'ay bien veu incontinent », di-

soit le medecin. Mais, quand ce venoit à ordonner devant les gens, il se tenoit tousjours prés de son magister, lequel luy parloit le latin medecinal, qui estoit en ce temps là fin comme bureau teint. Et soubz ceste couleur là l'apothicaire luy nommoit le *Recipe* tout entier, faisant semblant de parler d'autre chose ; en quoy je vous laisse à penser s'il ne faisoit pas bon veoir un medecin escripre soubz un apothicaire.

En effect, ou fust pour l'opinion qu'il fit concepvoir de soy, ou par quelque autre adventure, les malades se trouvoyent bien de ses ordonnances, et n'estoit pas filz de bonne mere qui ne venoit à ce medecin, et se faisoyent à croyre qu'il faisoit bon estre malade cependant qu'il estoit là, et que, s'il s'en alloit, ilz n'en recouvreroyent jamais un tel. Ilz luy envoyoient mille presens, comme gibiers ou flascons de vin, et ces femmes luy faisoyent des *moucadous et des camises*. Il estoit traicté comme un petit cocq au panier, tellement qu'en moins de six ou de sept moys il gaigna force escuz, et son apothicaire aussi, par le moyen l'un de l'autre ; dequoy il se mit en equipage pour s'en aller de S. Anthonin, faisant semblant d'avoir receu lettres de son pays par lesquelles on luy mandoit nouvelles qu'il falloit qu'il s'en allast, mais qu'il ne failliroit à retourner bien tost.

Ce fut à Paris qu'il s'en vint, là où depuis estudia en la medecine, et peult estre que oncques puis il ne fut si bon medecin comme il avoit esté en son apprentissage; j'entendz qu'il ne fit point si bien ses besongnes, car quelquesfois la fortune ayde plus aux advantureux que non pas aux trop discretz; car l'homme sçavant est de trop grand discours : il pense aux circonstances, il s'engendre une crainte et une doubte, par laquelle l'on donne aux hommes une deffiance de soy qui les descourage de s'adresser à vous; et de faict, on dit qu'il vault mieulx tomber és mains d'un medecin heureux que d'un medecin sçavant.

Le medecin italien entendoit bien cela, lequel, quand il n'avoit que faire, escripvoit deux ou trois centz receptes pour diverses maladies, desquelles il prenoit un nombre qu'il mettoit en la facque de son saye; puis, quand quelqu'un venoit à luy pour urines, il tiroit l'une de ces receptes à l'advanture comme on met à la blanque, et la bailloit au porteur, en luy disant seullement : *Dio te la daga buona*. Et, s'il s'en trouvoit bien : *In buona hora*. S'il s'en trouvoit mal : *Suo danno*. Ainsi va le monde.

NOUVELLE LX

De messire Jehan, qui monta sus le mareschal pensant monter sus sa femme.

Un mareschal, demeurant en un village qui estoit un lieu de passage, avoit une femme passablement belle, au moins au gré d'un prebstre qui demeuroit tout auprés de luy, appelé messire Jehan, lequel fit tant qu'il accorda ses fleutes avec ceste jeune femme, et s'entendoit tellement avec elle que, quand le mareschal s'estoit levé pour forger ses fers, ce que le prebstre congnoissoit bien quand il entendoit battre à deux, car c'estoit signe que le mareschal y estoit avec le valet, messire Jehan ne failloit point à entrer par un huys derriere, dont elle luy avoit baillé la clef, et se venoit mettre au lict en la place du mareschal, qu'il trouvoit toute chaude, là où il forgeoit de son costé sus une enclume; mais on ne l'oyoit pas de si loing faire sa besongne, et, quand il avoit faict,

il se retiroit gentiment par l'huys où il estoit entré.

Mais ilz ne sceurent pas faire leur cas si secrettement que le mareschal ne s'en apperceust, au moins qu'il n'en eust une vehemente presumption, ayant ouy ouvrir et fermer cest huys; tant qu'il s'en print un jour à sa femme et la menassa, et la pressa tant et avec une colere telle qu'ont volontiers ces gens de feu, qu'elle luy demanda pardon et luy confessa le cas, et luy dit comme messire Jehan se venoit coucher auprés d'elle quand il oyoit battre à deux. Le mareschal ayant ouy ces nouvelles, aprés que sa femme luy eut bien crié mercy, ce luy fut force de demeurer là; mais pensez que ce ne fut pas sans luy donner dronos et chaperon de mesme.

De là à quelques jours le mareschal trouva le prebstre, auquel il dit : « Messire Jehan, vous venez veoir ma femme quand vous avez le loisir. » Le prebstre le nia fort et ferme, luy disant qu'il ne luy voudroit pas faire ce tour là et qu'il aymeroit mieux estre mort. « Vous estes mon compere, disoit le prebstre. — Et bien! dit le mareschal, je m'en rapporte à vous; chevauchez la à vostre ayse quand vous y serez; mais gardez vous bien de me chevaucher : car, s'il vous advient, le diable vous aura bien chanté matines. »

Le prebstre, congnoissant que ce mareschal estoit un mauvais fol, se tint deslors sus ses gardes et ne voulut plus venir à la forge; mais le mareschal dit à sa femme : « Sçavez vous qu'il fault que vous faciez? Mais gardez vous bien de faire la borgne ny la boiteuse, car vous sçavez bien que vostre marché n'en seroit pas meilleur. Refaites congnoissance à messire Jehan et l'entretenez de parolles, et puis, un matin, je vous diray ce que vous aurez à faire. » Elle fut fort contente de luy promettre tout ce qu'il voulut, de peur de la malle adventure.

Et fault entendre qu'elle sçavoit bien battre et de bonne mesure, car elle avoit appris à battre avec le valet pour faire la besongne quand le mareschal n'y estoit pas. Adonc elle se mit à faire bon semblant à messire Jehan, ainsi que son mary l'avoit instruicte, luy donnant entendre que le mareschal n'y pensoit point et que ce n'estoit qu'une opinion qui luy avoit passé par l'entendement, et le vous asseura par de belles parolles, luy disant : « Venez, venez demain au matin à l'heure accoustumée, quand vous orrez qu'ilz batteront à deux. » Messire Jehan la creut, le povre home!

Quand le matin fut venu, le mareschal dit à sa femme en la presence du valet : « Levez vous, et

allez battre en ma place, car je me trouve un peu mal. » Ce qu'elle fit, et se mist à la forge avec ce valet. Incontinent que messire Jehan entendit battre à deux, il ne fut pas endormy; il se leva avec sa grosse robe de nuict, entre par l'huys accoustumé et se vient coucher auprés de ce mareschal, pensant estre auprés de sa femme; et parcequ'il y avoit longtemps qu'il n'avoit donné és gauffriers, il estoit lors tout prest à bien faire, et ne fust pas si tost au lict que de prinsault il ne se ruast dessus ce mareschal, lequel le vous commença à serrer à deux belles mains en luy disant : « Eh! vertu bieu! (pensez que c'estoit par un D) messire Jehan, qui vous ha icy faict venir? Je vous avois tant dict que vous ne me chevauchissiez point, et que j'estois mauvaise beste, et vous n'en avez rien voulu croire! »

Le prebstre se vouloit deffaire; mais le mareschal le vous tenoit à deux bons bras, et se print à crier à son valet, qui estoit en bas, lequel monta incontinent et apporta du feu; et Dieu sçait comment monsieur le prebstre fut estrillé à beaux nerfs de bœuf, que le mareschal tenoit tous prestz et expressement pour battre à deux sur le dos de messire Jehan, à la recrue du maistre et du valet. Et, cependant, il n'osoit pas crier au secours, car le mareschal le menassoit de le mettre en la four-

naise ; pour ce il aimoyt mieux endurer les coups que le feu.

Encores en eut il bon marché au pris de celuy qui eut les deux tesmoings enfermez au coffre et le feu allumé au derriere, tellement qu'il fut contrainct de se les coupper luy mesme avec le rasoir qui luy avoit esté baillé en la main.





NOTES

PAGE I. — L'édition de Robert Granjon que nous reproduisons est un petit in-4° de CVIII feuillets cotés au recto. C'est la première, la meilleure et la plus rare de toutes les éditions des *Nouvelles Récréations*. Granjon y fit l'essai du caractère qu'il venait d'inventer, et qui, sous le nom de « lettre françoise », est resté l'un des types les plus remarquables de la gravure en lettre de notre pays.

P. 2. — Granjon, établi d'abord à Paris vers le milieu du XVIe siècle, était venu se fixer à Lyon depuis une année, lorsqu'il demanda le privilége des *Nouvelles Récréations*. A la fois imprimeur et graveur, il vint augmenter le nombre des artistes qui honoraient à cette époque la typographie lyonnaise.

P. 3. — Il n'y a aucun motif sérieux pour contester à Granjon le mérite fort mince d'avoir écrit cette préface. La Monnoye l'attribue à Antoine du Moulin,

qu'il regarde comme le « vertueux personnage » dont il est question dans cette lettre. Quel qu'ait été l'éditeur, et nous pensons que ce fut le grand ami de Des Periers, Jacques Pelletier, Granjon était à même, autant que personne, de présenter au public un livre auquel il attachait tant d'importance au regard de sa profession.

P. 4. — Ce sonnet a été retranché dans beaucoup d'éditions, quoiqu'il soit certainement de Des Periers.

P. 9, l. 9. — Allusion au *Cymbalum mundi*. Ce préambule, à en croire les premières lignes, paraît avoir été composé lors de la trêve conclue entre François Ier et Charles-Quint, l'année même où parut la première édition de ce pamphlet (1537).

P. 10, l. 2. — On voit d'après ce passage que le comédien Hugues Guérin, connu sous le nom de Gautier Garguille, adopta un nom populaire depuis longtemps.

P. 11, l. avant-dernière. — *Quid pro quo*. « C'est ainsi que les médecins des XIIIe et XIVe siècles intituloient les chapitres où, au défaut de telle ou telle drogue, ils en substituoient quelque autre équivalente en vertu; et, comme il étoit aisé de se tromper en cela, étant même arrivé souvent que des apothicaires, au lieu de drogues ordonnées qu'ils n'avoient pas, en substituoient d'autres moins bonnes, de leur chef, on a dit de là *quid pro quo* : premièrement, pour une méprise d'apothicaire, et, ensuite, pour quelque méprise que ce soit. » (La Monnoye.)

P. 12, l. 22. — *Le plaisantin*. Rabelais qu'on a cru reconnaître dans ce passage, vivait encore à l'époque où il fut écrit. Ne serait-ce pas Triboulet, ce bouffon sur lequel Des Periers revient si complaisamment à tant de reprises, et dont la mort arriva vers 1537, puisque son épitaphe se trouve dans les poésies latines de J. Voulté, publiées pour la première fois en 1538? Voy. notam-

ment sur Triboulet un passage de la XCII^e Nouvelle, t. II, p. 108.

> Triboulet fut un fol de la teste ecorné...
> Et de tout si *plaisant* qu'onc homme ne fascha.
>
> (JEAN MAROT, *Description du voyage de Venise.*)

P. 14. — Polite était le bouffon de l'abbé de Bourgueil. Triboulet, d'abord fou en titre du roi Louis XII, passa au service de François I[er], où il eut Caillette pour confrère. Celui-ci mourut vers 1520. Triboulet vécut jusque vers 1537.

P. 15, second paragraphe. — A l'entrée de Louis XII à Rouen, le 28 septembre 1508.

P. 16, second paragraphe. — Les fous en titre avaient sans doute un repertoire de plaisanteries qu'ils se transmettaient les uns aux autres comme un patrimoine. Le bon tour que Des Periers rapporte de Polite, Pogge l'attribue dans ses facéties à un fou de l'archevêque de Cologne, et il a passé de Pogge dans d'autres recueils de contes salés. (Voy. *Cent Nouvelles nouvelles,* la XCIX[e]; *Apologie pour Hérodote,* chap. XXXIX; *Moyen de parvenir,* chap. XXVI, etc.)

P. 19, l. 15. — *Des neveuz de leur frere,* plaisanterie pour désigner leurs bâtards.

P. 21, l. 2. — *Ha il si grand peur.* Le *t* se prononçait quoiqu'on ne l'écrivît pas, comme le fait remarquer Jacques Peletier : « Souvent nous prononçons des lettres qui ne s'escrivent pas, comme quand nous disons : dine-ti? ira-ti? et escrivons dine il? ira il? et seroit chose ridicule si nous les escrivions selon qu'ils se prononcent. » (PELETIER, *de l'Ortographe* (1550), liv. I, p. 57.)

P. 26, l. 3. — *L'evesque.* Il s'agit de Gerardo Landriano, évêque de Côme et cardinal, au rapport du

Bandel. (*La Terza parte de le Novelle*, Lucca, 1554, Nov. LVI.)

Même p., l. 4. — *Le Courtisan. Il libro di Cortegiano*, par le comte Baltazar Castiglione, publié en 1528 et traduit en français par J. Colin d'Auxerre, *Le Courtisan*, Paris, 1537, in-8°.

Même p., l. 6. — Extrait de l'Évangile de saint Matthieu, chap. XXV, vers. 20.

P. 30, l. 12 et 13. — *L'aultre les oreilles*. Voy. plus bas la Nouvelle IX.

P. 31, l. 8. — *Trihoriz*. « La dance du Trihori, dit Noël du Fail, est trois fois plus magistrale et plus gaillarde que nulle autre, n'en déplaise à vos branles de Bourgogne, Champagne, passe-pied de la Haute Bretaigne, la standelle d'Angleterre, la volte et la martagalle de Provence. » (*Contes d'Eutrapel*). Ce même écrivain ajoute ailleurs : « La danse du Trihory, *saltatio trichorica*, l'honneur de long-temps acquis à la Basse-Bretagne, combien que par jalousie les escrivains voisins l'aient ravalé et celé. » Tabourot, dans son *Orchesographie*, dit que la danse du trihori et le passe-pied étaient synonymes.

Même p., l. 21. — *Ilz n'estoyent pas tonnans*. Jeu de mots sur *bre*tonnans; ainsi appelait-on les Bas-Bretons. On a dit de même : moines moinans, greffiers griffonnans. Voy. la Nouvelle LXVI.

P. 34, l. 4. — *Le fol*. Il n'était pas le premier; les fous étant envoyés devant pour ouvrir la marche.

Même p., l. 18. —Au lieu de *in tantum*, on a imprimé par erreur *intratum* dans les premières éditions.

P. 35, l. 1. — *Pantagruel le dit bien*. Voy. *Rabelais*, liv. III, chap. 28. Frère Jean dit à Panurge : « Si tu es coqu, *ergo* ta femme sera belle, *ergo* tu seras bien traité

d'elle, *ergo* tu auras des amis beaucoup, *ergo* tu seras sauvé. »

P. 45, l. 6. — *Gobelin*, démon. « Le mot *gobelin* est ici employé fort à propos, étant usité de toute ancienneté en Normandie sous la signification d'*esprit follet*. Orderic Vital, moine normand du XII[e] siècle, parlant du démon que saint Taurin, premier évêque d'Évreux, chassa du temple de Diane, et qui ne laissa pas de continuer son séjour dans la même ville, ajoute qu'il y demeuroit encore de son temps, et que le peuple le nommoit *gobelin : Hunc vulgus gobelinum appellat.* » (La Monnoye.)

P. 51, Nouv. IX. — Le sujet de ce conte est emprunté à Boccace (*Decam.*, giorn. VIII, nov. 8), ou à ses imitateurs, Pogge ou les *Cent Nouvelles nouvelles* (la III[e]).

P. 55, l. 13. — *Une couverte de Cataloigne.* Les couvertures de laine venaient de la Catalogne et en retinrent longtemps le nom dans plusieurs provinces.

P. 61, l. 5. — *Docteur en decret.* Docteur en droit canon, du mot *decretum*, qui est le titre de la compilation de Gratien, première partie de ce droit.

Même p., l. 8. — *Pour aller lire.* Professer. Un professeur, alors, se nommait lecteur, nom dont on se sert encore aujourd'hui pour désigner les professeurs au collége de France.

P. 62, l. 11. — *Et le barbier environ.* Barbier et chirurgien, ce fut jusqu'au XVIII[e] siècle une même profession.

P. 64. — Le conte de la potée de lait avait été depuis longtemps popularisé dans une farce citée par Rabelais au chap. XXXIII de *Gargantua*. Le roi Pichrochole se propose de conquérir le monde : « Toute cette

entreprise, lui dit un routier, sera semblable à la farce du *Pot au lait*, duquel un cordouannier se faisoit riche par resverie; puis, le pot cassé, n'eust de quoy disner. » La fable *la Laitière et le Pot au lait* a pour origine la charmante nouvelle de Des Periers.

P. 66. — Cette nouvelle et la précédente paraissent n'en avoir fait qu'une seule dans le texte primitif.

Même p., l. 8. — *Marie la prophetesse*, sœur de Moïse et d'Aaron. Les alchimistes qui l'invoquaient comme une des fondatrices de leur art donnèrent son nom à la préparation connue sous le nom de *bain-marie* (*Balnæum Mariæ*).

P. 66, l. 9. — *Un livre. De lapide philosophiæ,* ouvrage apocryphe attribué par les alchimistes à « Marie la prophetesse. »

P. 74. — Des Periers fait la guerre aux innovateurs nombreux de son temps qui cherchaient à introduire dans la langue une infinité de mots traduits du latin. Molière se rappelait la Nouvelle XIV lorsqu'il écrivit les *Précieuses ridicules*.

Même p., l. 17. — *Pedisseque*. Ce mot, emprunté à Plaute et à Térence (*Pedisequa*), avait été employé par J. Lemaire (de Belges) dans ses poésies.

P. 78, l. 5. — *Donat*. Auteur d'une grammaire latine encore en usage au XVIe siècle dans toutes les écoles.

P. 79, fin de la Nouv. XIV. — Tahureau (du Mans) se rappelait les conseils si profondément sensés de Des Periers, lorsqu'il écrivait en 1574 les lignes suivantes : « J'ay bien voulu advertir ceux qui passeroyent le temps à lire mes œuvres, s'ilz y rencontroyent quelques mots nouveaux, de croire que je n'en ay usé que pour la necessité ou douceur de la langue, neantmoins peu souvent, ne m'y voulant point monstrer affecté, comme

plusieurs du jourd'huy, qui ne penseroyent pas avoir rien faict de bon si, à tous propos, ilz ne farcissoyent leurs livres d'une infinité de termes nouveaux, rudes et du tout esloignés du vulgaire; ce faisans par ce moyen et par autres telles quint' essences estimer grands, seulement de ceux qui n'admirent rien plus que ce qu'ilz entendent le moins. » (Préface des *Poésies*, Paris, Langelier.)

P. 79, l. 6. — *Le cardinal de Luxembourg*. Philippe de Luxembourg, d'abord évêque d'Arras et de Boulogne-sur-Mer, puis évêque du Mans et cardinal. Il mourut en 1519 à l'âge de soixante-treize ans. Il est le fondateur du collége du Mans, au dire de La Croix du Maine, d'après lequel il aurait aussi bâti « plusieurs superbes palais » et le château d'Yvré-l'Évêque, près du Mans.

P. 80, l. 4 et 5. — *Sa voute gresse*. Sauf votre grâce.

P. 83, l. 8. — *Auguste*. Voy. Macrobe, *Saturnalia*, liv. II, chap. IV.

Même p., troisième paragraphe. — *Le mesme empereur*. Voy. la *Vie de Virgile*, par Donat (T. C. Donatus.)

P. 84. — Le sujet de la Nouvelle XVI est emprunté à la XXXVII[e] des *Cent Nouvelles nouvelles*, et a été imité par les principaux conteurs (*Plaisantes Nouvelles*, éd. de 1555, Nouv. XXXV; Malespini, *Ducento Novelle*, Nov. XLIX, etc).

P. 85, l. 14. — La *Celestine* (tragi-comédie espagnole publiée au commencement du XVI[e] siècle, par Fernand de Roja), traduction française, parut en 1527 à Paris (Galliot du Pré, in-8°) et y eut un grand succès. Le principal personnage et sur qui repose toute l'intrigue, est une entremetteuse élevée à l'école de Boccace et de ses copistes.

P. 87, l. 13. — *N'estoit pas surnommé.* On ne donnait de surnoms qu'aux gens vicieux, infirmes, ou qui se faisaient remarquer par quelque singularité.

P. 92, l. 25. — *Un docteur.* L'église Saint-Jean-en-Grève, située au centre des beaux quartiers de ce temps, accaparait les prédicateurs à la mode. C'était là qu'Olivier Maillard avait prononcé à la fin du XVe siècle les fameux sermons qui lui valurent sa renommée. Voy. Ant. Méray, *Les Libres Prêcheurs.*

P. 95, l. 4. — *Un advocat en parlement.* Jaquelot, nommé plus bas par Des Periers. Étienne Pasquier en a laissé ce portrait qui n'est pas flatté : « Je ne vous ai pas mis au nombre de nos advocats plusieurs de ma connoissance qui, s'estant faits conseillers, y ont acquis du renom et de l'honneur, comme MM. Jaquelot, Anroux et autres, qui sont aujourd'hui des premiers conseillers du parlement; car, encore que maistre Jaquelot eust acquis quelque nom pour avoir plaidé en la cause des Cabrières et de Merindol, si n'estoit-il que du commun, non plus que Anroux et les autres, de sorte qu'on a quasi tousjours connu estre veritable ce que l'on dit communément que, d'un médiocre advocat, on en fait un bon conseiller. » (Ant. Loisel, *Dialogue des avocats.*) Jaquelot avait été nommé conseiller au parlement de Paris en 1553.

Même p., l. 6. — *Le president Lizet.* Pierre Lizet, né à Saint-Flour en 1482, mort à Paris en 1554. Il occupa les fonctions de premier président de Paris pendant vingt et un ans (1529-1550) et s'en démit par suite des intrigues de la duchesse de Valentinois et du cardinal de Lorraine, ses ennemis. On a vu dans la notice préliminaire qu'il joua un rôle dans les premières poursuites dirigées contre le *Cymbalum mundi.*

Même p., l. 7. — *N'agueres decedé abbé de S.-Victor* prope muros. Ce paragraphe, ajouté par l'éditeur, et qui devrait être placé entre parenthèses, a servi de base à La Croix du Maine et à d'autres critiques pour déclarer que Des Periers n'était pas l'auteur des contes. Nous avons dit ce que nous pensions de ces sortes d'interpolations. L'abbaye de Saint-Victor, sous les murs de Paris, que Lizet avait choisie pour retraite après sa disgrâce, était située sur l'emplacement de l'Entrepôt des vins.

P. 96, l. 1. — *Un mot pour la pareille.* « Pour la pareille » était une expression favorite du premier président. Bèze, qui le prit à parti à cause de son livre *Contra pseudo-evangelicos*, se souvenait des bons contes auxquels elle avait donné lieu. « *O domine,* dit-il dans son Passavant, *pro pari dicatis mihi si vidistis librum domini nuper præsidentis.* »

P. 97, l. 15. — *Un personnage.* — Mellin de Saint-Gelais, abbé du Reclus et l'émule en poésie de Des Periers et de Marot. Il mourut en 1558.

P. 101, l. 5. — *A Paris sus Seine*, etc. Commencement d'une chanson.

P. 111, l. 9. — *Saint George.* Il y a deux paroisses de ce nom, toutes les deux très-rapprochées du Mans.

P. 112, l. 10. — *Ses six blancs.* C'était le prix d'une messe. Des Periers le rappelle dans la Nouvelle LXXII : « Ses six blancs n'estoient pas pour lui donner le pain qu'il mangeoit. » Dès 1524, Guillaume Pepin écrivait : « *Sacerdos pro missa quam dicit licite potest recipere* SEX ALBOS *monetæ currentis in Franciâ.* » (*Tr.* II, *super Confiteor, part.* III, *ch.* 4.) Et près de quarante ans après, la satire *contenant la manière de dire la messe* (1561) faisait encore allusion à cette taxe devenue bien modeste :

En sa bourse fouille,
Et y met *six blancs;*
C'est de peur du froid.

(Le Roux de Lincy, *Chants histor. franç.*, t. II, p. [illegible].)

P. 113, l. 22. — *Messel.* Pour le facétieux ecclésiastique qui ne sait pas le latin, du mot messe, on n'a pu faire que « messel ».

P. 114, l. 13. — *Pierre Faifeu.* Voy. Ch. de Bourdigné : *La légende joyeuse de Maistre Pierre Fai-feu.* Angers, 1532, in-4°, XXI[e] chapitre.

P. 115, l. 6. — Ce quatrain est imité de quatre vers de la ballade de Marot sur *Frère Lubin.*

P. 122, l. 21. — *La legation.* Le Comtat Venaissin appartenant au Saint-Siége, l'administration avait pour chef un légat ou vice-légat.

P. 123, l. 15. — *Où j'ouy chanter la belle.* Allusion aux jolis vers de la vieille chanson :

Sur le pont d'Avignon j'ouy chanter la belle,
Qui en son chant disoit une chanson nouvelle.

Même p., l. 19. — *Villeneufve.* Villeneuve, localité située de l'autre côté du Rhône et à l'extrémité du pont. Villeneuve dépendait du Languedoc.

P. 131, l. 4. — *Nous avons cy dessus parlé.* Voy. p. 116.

P. 133, l. 2. — *Durtal.* La petite ville de Duretal, près de La Flèche.

P. 135, l. 14. — *René du Bellay.* L'un des quatre frères du Bellay. Il fut nommé évêque du Mans le 27 septembre 1535 et se tint dans son diocèse où il fit de l'agriculture et du « jardinage », spécialement dans son domaine de Tourvoye (et non Tonnoye), dont parle Des Periers. Le Corvaisier (*Hist. des évêques du*

Mans) ajoute aux détails que donne le conteur : « Il prit, dit-il, ses divertissements de la curiosité des plantes rares qu'il faisoit venir de toutes parts pour en peupler son jardin, qui fut le premier qui fit voir que les ébéniers, les pistachiers et la nicotiane pouvoient se nourrir à l'air de cette province. »

P. 136, l. 15. — *Ce soubriquet.* Des Periers fait allusion à l'équivoque grossière que renferme le nom Chelault.

Même p., l. 25. — *Passé chevalier.* Il passait à cheval par-dessus la tête de l'âne. Nous voyons plus loin que l'abbé était très-faible et incapable d'opposer une résistance aux ruades de sa monture.

P. 137, l. 12. — *Le diammour.* Contraction pour le *dieu Amour.*

Même p., l. 14. — *Quelque tartre bourbonnoise.* Quelque bourbier, comme il s'en trouvait au XVIe siècle non-seulement en Bourbonnais, mais sur tous les misérables sentiers qu'on appelait les grandes routes de France.

P. 141, l. 16. — *Cela est dedans Marot.* Dans l'épître au roi pour avoir été dérobé :

> La mauvaise fortune
> Jamais ne vient, qu'elle n'en apporte une,
> Ou deux, ou trois, avecques elle, Sire.

P. 142, l. 5. — *Un lieutenant du prevost des mareschaulx.* On appelait prévôts des maréchaux, des juges de robe courte établis pour juger les soldats et les voleurs. Les cent quatre-vingts maréchaussées de France ressortissaient de la connétablie dont le siége était à la table de marbre du palais à Paris.

Même p., l. 8. — *Maillard.* Gilles Maillard, lieutenant criminel, persécuteur des réformés. C'est à lui que

s'adresse l'épigramme de Marot intitulé : *Du lieutenant criminel et du Semblançay*.

P. 143, l. 11. — *Le capitaine Lorge*. Jacques de Lorge, père du comte de Montgomery qui blessa Henri II.

Même p., l. 13. — *M. de Lautrec*. Odet de Foix, seigneur de Lautrec, mort devant Naples, en 1528, après avoir soumis presque toute l'Italie. Voy. Brantôme, *Capitaines françois*.

P. 145, l. 4. — *Maine la Juhée*. Mayenne, dite la *Juhée*, parce que Juhel Ier en fit construire le château vers 1150.

Même p., l. 6. — *Ce bon pays nus*. « Ne pourroit-on pas dire que l'auteur, par *ce bon pays nus*, auroit entendu ce pays du Maine où il y a plusieurs fiefs retenus *en nuesse, à nu, nuement, de nu à nu, à pur*, c'est-à-dire immédiatement du prince. Je n'en doute nullement. La Croix du Maine, p. 452 de sa *Bibliothèque*, parle d'un Samson Bedouin, moine benedictin de l'abbaye de la Couture, auteur de plusieurs chansons et entre autres de la réplique aux chansons des *Nutiens* ou *Nutois*, autrement appelés *Ceux de Nuz*, au bas pays du Maine. » (La Monnoye.)

P. 152, l. 16. — *Jehan du Pontalais*. Maître Jean de l'Épine du Pont-Alais, dit Gorge-Creux, s'est rendu célèbre à Paris du temps de François Ier, par la représentation des moralités, mystères et farces, soit de sa composition, soit de celle d'autrui qu'il faisait jouer en public. Marot et Regnier font mention de Jean du Pont-Alais. Bèze aussi, dans son Passavant : *Omnes riderent sicut Johannes magister de Ponte Alezio*. Dans un recueil de Noels nouveaux imprimé à Paris pour J. Olivier (in-16 goth.), il y a des noels sur l'air : *Maistre Jean du Pont-*

Alais. Ce farceur joua quelquefois devant François I[er]. Des comptes de ce monarque conservés aux Archives nationales nous extrayons ce qui suit : « A Jehan de l'Espine du Pont-Alletz, dit Songe-Creux, qui a par cy-devant suyvy ledit seigneur avec sa bande et joué plusieurs farces devant luy pour son plaisir et recreation, en don... 223 liv. tournois. »

P. 153, l. 22. — *En ses farces et jeux*. La représentation des mystères exigeait le concours d'une foule d'acteurs et de figurants, dont un très-petit nombre seulement faisaient partie de la troupe. La plupart jouaient pour la gloire et quelques-uns même, dans les scènes de l'Écriture sainte, avec la conviction d'accomplir un acte religieux.

P. 154, l. 25. — *Un roy d'Inde la Majeur*. Dans le mystère de Louis Choquet, intitulé : *Les Actes des Apôtres*, joué à Paris en 1541 et imprimé par les Angeliers, il y a un personnage de *Migdeus, roi d'Inde la Majour*. C'était sans doute un rôle de tradition dans ces sortes d'ouvrages.

P. 156, l. 3. — *Monsieur le curé*. Celui de Saint-Eustache, dont l'église était voisine des tréteaux de Pont-Alais. Voy. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. XXXVI, et d'Aubigné, *Baron de Fœneste*, liv. II, chap. XIII, et liv. IV, chap. X.

P. 158, l. 2. — *Fit une grand' balaffre à ce tabourin*. « You bous fandray lou parchemin, » dit le baron de Fœneste (liv. II, chap. XIII); et ailleurs : « Nous bous mettrons la caisse dans la teste, comme au curé de Saint-Eustache. »

P. 161, l. 5. — *Si le tablier eust esté bon, j'eusse bien faict ternes*. Termes du trictrac; le tablier désigne le jeu; ternes signifie deux fois trois.

P. 163, l. 1. — *Moytié par force et moytié par ci-zeaulx*. Les forces sont de grands ciseaux. Des Periers affectionne ces sortes de jeux de mots.

P. 164, l. 4. — *Le curé de Brou*. Brou, sur les confins du Perche, près de la Beauce, aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir. L'ancienne église existe encore; tout autour sont des maisons basses dont quelques-unes conservent des restes de sculptures des XV[e] et XVI[e] siècles.

Même p., l. 5. — *De Briosne*. Il y a un chef-lieu de canton de ce nom dans le département de l'Eure.

Même p., l. 13. — *Leur curé de Pierre Buffere*. Il en est question dans Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. XXXII. Pierre-Buffière est un bourg près de Limoges.

P. 165, l. 12. — *Chasteau Dun*. La ville aujourd'hui si célèbre par son héroïque résistance aux Prussiens. Ils s'y montrèrent dans leur sauvagerie native en brûlant vifs les vieillards, les femmes et les enfants. Brou est distant de six lieues.

P. 167, l. dern. — *A l'office*. Il était souvent traduit devant l'official, tribunal ecclésiastique qui pouvait condamner à l'amende et à la prison. Dans chaque diocèse l'évêque avait sa maison de force.

P. 168, l. 13. — *Compagnie françoyse*. Par opposition à la « Compagnie italienne » que l'évêque de Chartres avait l'honnêteté de ne pas préférer.

P. 172, l. 21. — *L'evesque Milo*. Miles d'Illiers, évêque de Chartres, grand chicaneur, mort à Paris durant un de ses procès, en 1493. Voy. ce qu'en dit Rabelais, liv. III, chap. v. Illiers est une commune du diocèse de Chartres, voisine de Brou.

P. 175, l. 2. — *Pour leur montrer cette carpe*. Dans

les *Serées*, Bouchet qui répète cette historiette la met sur le compte d'un cordelier qui s'écrie : « Regardez friandes ! Vous croyez que c'est de la chair et c'est du poisson. »

Même p., l. 18. — *Les uns veulent dire.* Voy. T. Auguilbert, *Mensa philosophica, optime custos valetudinis, studiosis juvenibus apparata, non minus sententiarum gravitate conducibilis quam facetiarum enarratione delectabilis ; venundantur Parisiis a Johanne Petit*, 1517 : in-16. Le récit qu'il donne a été copié par Bouchet, Serée XVe.

P. 177, l. 8. — *Un curé de ville.* Voy. H. Estienne (*Apologie pour Hérodote*, ch. XXXVI), qui attribue cette anecdote au curé de Saint-Eustache dont il vient d'être question dans la Nouvelle xxx. Après avoir dit qu'il excommuniait tous ceux dont les noms étaient sur les papiers, il se reprit, et, ayant fait réflexion que parmi ces noms étaient ceux de l'évêque de Paris et de son official, il déclara qu'il exceptait ces deux-là.

Même p., l. 22. — *Capellans.* C'est encore aujourd'hui le nom qu'on donne aux ecclésiastiques dans le patois du Languedoc, contrée qui va fournir à Des Periers son prochain conte.

P. 178, l. 6. — *Le prieur de Teiran.* Teyran, petit village à deux lieues de Montpellier, était un prieuré dont le titulaire résidait presque toujours au chef-lieu du diocèse.

Même p., l. 16. — *Saint Tubery.* La ville de *Cessero*, de Pline, de l'itinéraire d'Antonin, de la carte de Peutinger, était restée l'une des stations les plus importantes de la route de Montpellier à Narbonne et à Toulouse. C'est au martyre de saint Tibère qu'on doit le nom de Saint-Thibery donné à l'antique Cessero vers le IXe siècle par les bénédictins fondateurs dans ce lieu d'une

importante abbaye. On disait au XVIe siècle Saint-Tubery. C'est aujourd'hui, sous le nom de Saint-Thibery, un petit village du département de l'Hérault. On y va visiter les ruines bien conservées d'un pont romain.

P. 180, l. 10. — *La prebende doctorale.* Le docteur en théologie qui était pourvu de cette prébende devait prêcher chaque dimanche.

P. 181, l. 2. — *La baillive de Sillé.* La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, a tenu grand compte de ce passage de Des Periers. Il nous apprend que cette dame était la femme du bailli Taron, et qu'elle eut pour fils plusieurs hommes de mérite dont il énumère les œuvres. Sillé-le-Guillaume, petite ville construite sur un mamelon, à quelques lieues du Mans, dominée par ses vieilles tours, est aujourd'hui l'une des stations les plus pittoresques de la ligne de Paris à Rennes.

P. 184, l. 9. — *Une place d'archer.* La garde écossaise des rois de France était composée primitivement d'archers. Ils gardèrent ce nom lorsqu'ils eurent échangé l'arc contre la hallebarde. François Ier tenait en grande estime ces belles troupes que nous avons revues en France pour la dernière fois sous la Restauration, époque à laquelle on y trouvait encore un petit nombre de descendants des archers du XVe siècle.

P. 185, l. 19. — *C'est un putain qui culy.* Il y a longtemps que nous aimons à rire de l'embarras de nos voisins à parler notre langue. Déjà l'on en trouve des traces au XIIIe siècle dans *la Pais aux Anglois* et dans *le Privilege aux Bretons*. Voy. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, Paris, 1835, in-8°, p. 170 et suiv.

P. 186, l. 3. — *Savetre grace.* Contraction pour : sauf votre grâce, expression que nous avons déjà rencontrée en patois manceau sous cette forme : *Savoute gresse.*

P. 188, l. 5. — *Caton.* Dionysius Cato, *Disticha de moribus*, ouvrage classique jusqu'au XVII[e] siècle et dont il reste un nombre infini de manuscrits, d'éditions et de traductions. Les fameux *quatrains* de Pibrac ne sont autres qu'une de celles-ci.

Même p., l. 6. — *De syntaxi.* C'est la syntaxe de Despautère, publiée en 1513 et réimprimée en 1537, par Robert Estienne, avec les autres ouvrages du même grammairien, sous le titre de *Commentarii grammatici.*

Mêmes p. et l. — *Fauste precor gelida.* Ce sont les trois mots par lesquels commence la première églogue du carme Spagnuolo Battista, plus connu sous le nom de Mantuanus. Le Mantuan était le poëte latin le plus renommé du XV[e] siècle, et pendant longtemps ses poésies furent estimées à l'égal de celles des anciens.

P. 189, l. 21. — *Vieil comme un pot à plume.* En effet, nous avons retrouvé ce conte dans un recueil d'anecdotes chinoises. Voy. Stan. Julien, *Siao li Siao* (*Journal asiatique*, t. IV, p. 103.)

P. 193, l. 14. — *La foire de Pesenas.* La ville de Pézénas, en Languedoc, était un centre commercial très-suivi, et dans le Midi, presque aussi renommée pour ses foires que Beaucaire. Il y en avait trois par an qui avaient été établies par Philippe de Valois en 1345.

P. 194, l. 19. — *Les malades de sainct Jehan.* Les épileptiques. La plupart du temps ils n'avaient pas recours à ce moyen extrême; ils se contentaient de prendre pieusement, pendant la nuit du 23 au 24 juin, des bains froids à des fontaines consacrées. Voy. dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, la dissertation intitulée : « Du culte de S. Jean Baptiste et des usages profanes qui s'y rattachent. »

P. 195, l. 12. — *Elle n'entra pas en son jardin pour*

cueillir la violette. Plusieurs chansons populaires des XVe et XVIe siècles commencent par deux vers que rappellent ces derniers mots.

Même p., l. 17. — *Messieurs*. C'est encore ainsi qu'aujourd'hui sur les tableaux annuels des cours d'appel se font désigner les membres de la cour.

P. 204, l. 12. — *L'une des quatre bonnes festes*. On entendait par cette expression les fêtes de Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et Noël.

P. 205, l. 13. — *Vinum non habent*. Lorsque Jésus entendit ce propos qu'on répétait autour de lui aux noces de Cana, il changea l'eau en vin.

P. 206, l. 7. — *O tapet ben do pé*. Il frappait bien du pied. Patois poitevin.

Même p., l. 9. — *Colin Brenot et ses quittances*. La Monnoye a trouvé l'origine de ce proverbe. Colin Brenot était riche, mais de mauvaise foi. Il avait le secret d'une encre qui en quinze jours s'effaçait d'elle-même et tombait en poudre. On dit qu'ayant donné, pendant le cours d'une année, des quittances écrites de cette encre pour des sommes considérables, il s'en fit payer une seconde fois par ses débiteurs qui, ne pouvant justifier du premier payement, eurent tout loisir de donner au diable Colin Brenot et ses quittances.

P. 208, l. 20. — *Un petit cours*. Un peu courts; expression proverbiale. Toute femme sujette à faire des faux pas a les talons courts.

P. 210, l. 11. — *Jacques Colin*. Ce poëte médiocre, homme de beaucoup d'esprit, naquit à Auxerre et mourut en 1546. Il sut par la vivacité de ses reparties, sa bonne humeur et son entregent s'élever à des postes de confiance à la cour de François Ier. Il était abbé de Saint-Ambroise à Bourges et de plusieurs autres abbayes,

principal du collége des Bons-Enfants à Paris, aumônier et secrétaire des commandements du roi. Comme son maître, il aimait les lettres et les artistes. Marot, qu'il protégea, l'a immortalisé dans ces quelques vers :

Aussi l'abbé de Saint Ambroys, Colin,
Est, du grand roy, qui les siens favorise
Et les lettrés advance et authorise,
Non seulement voulentiers escouté,
Mais tant plus plaist que plus il est gousté.

Des Periers paraît avoir vécu en bons termes avec lui. La publication de la première édition du *Cymbalum mundi* coïncida avec la disgrâce de Jacques Colin, qui perdit ses places à la cour en 1537. Il s'en consola en rimant. On a de lui une traduction du *Courtisan* de Castiglione, éditée en 1547 par Mellin de Saint-Gelais et plusieurs autres écrits du même genre.

P. 211, l. 10. — *De tous les costez d'un moine*. Sur ce précepte, voy. Tabourot, *Bigarrures*.

P. 212, l. 7. — *Murmurabunt*. Psaume LVIII.

Même p., l. 10. — *En Saint Mathieu, au chap. XVII, v.* 20. Des Periers avait écrit : En S... au chapitre...

P. 213, l. 3. — *Les arrestz en bon françoys*. Une ordonnance de François I[er], au mois d'octobre 1536, arrêta que les décisions de la justice fussent rédigées dorénavant en français.

Même p., l. 15. — *Fundulus*. Jérôme Fondulo ou Fonduli, était de Crémone. Longueil parle de lui dans ses *Lettres* (p. 267) et lui en a écrit trois. Il a demeuré longtemps en France, tantôt à Paris, tantôt à Lyon, où Jean Vouté (*Jo. Vulteius*), de Reims, dit l'avoir familièrement pratiqué en 1537. (La Monnoye.)

P. 214, l. 9. — *Jouer des cousteaux*. Comparaison empruntée au vocabulaire érotique.

P. 215, l. 13. — *Reputation.* On a remarqué fort justement qu'il y a eu ici une faute de lecture ou l'oubli d'une abréviation sur le manuscrit original, le sens exigeant le mot « representation ».

P. 216, l. 1. — *Royal de toute façon.* L'anagramme de François de Valois, trouvée par Marot, était composée de ces quatre mots : *De façon suis royal.*

Même p., l. 3. — *Court et troussé.* Mellin de Saint-Gelais, l'ami de Jacques Colin, a laissé, comme Des Periers, un mot d'éloge pour ce nez si fameux de son temps :

> Pour faire veoir en un tableau
> Cytherée à la blonde tresse,
> Zeuxis print jadis le plus beau
> Des plus belles filles de la Grèce.
> Si tu veulx avoir de Lucresse
> Le visage un peu masculin,
> Prens le teint du bauguier Melin,
> Et de Rohan la boucbe humaine,
> Le beau nez de *Jacques Colin*
> Et l'œil de La Roche du Maine.

Ce chef-d'œuvre de laideur aurait donc eu, avec le nez retroussé de Colin, le teint jauni de Mellin, la bouche immense de Rohan et l'œil (?) de La Roche du Maine.

P. 217, l. 4. — Cette anecdote était bien connue. Noël du Fail la raconte dans ses *Contes d'Eutrapel :* « Chichouan, qui estoit tabourineur à Saumur, en fit ainsi quand, le jour de ses noces, il alla baudement et gaillardement querir sa femme à tout son tabourin et fluste, la conduisant en grand joliveté jusques au moustier; puis retourna à sa maison se querir luy-mesme avec son bedondon, alleguant que sa femme pour ce jour n'auroit aucun avantage sur luy; que *non licet actori quin licet et reo*, qu'il vouloit estre privilegié mesme en ce commencement de maladie, *ubi sero medicina paratur.* »

P. 220, l. 17. — *Une aubade.* L'un des fifres du roi François Ier, pendant les années 1522 et suivantes, s'appelait Chichouan; serait-ce le nôtre? Un bon fifre cumulait généralement l'emploi de tambourineur. Voy. *Heptaméron,* éd. 1854, t. III, p. 261 et 288.

Même p., l. 18. — *Le premier jour du moys de may.* Le jour où l'on plantait le mai, la fête civile le plus en vogue sous l'ancien régime. On célébrait ainsi le retour du printemps et les relations interrompues par l'hiver reprenaient leur cours. Il y avait peu de routes; elles étaient mal entretenues. Du jour où les communications sont devenues faciles, les fêtes du mois de mai sont tombées en désuétude.

Même p., l. 26. — *Comme il estoit noté* In l., etc. « Je crois qu'il faut lire : Comme il est noté ff., *in* L. *nescio ubi et quando.....* » (La Monnoye.)

P. 221, l. 1. — *Tormentatores.* Plaisanterie sur *commentatores.* Ceux dont Des Periers énumère les noms sont des plus connus.

Même p., l. 8. — *Escarabilhat.* Expression méridionale par laquelle on qualifie les gens toujours en mouvement, d'une activité exagérée, bruyante.

P. 222, l. 8. — *Vienne le cancre à la moitié du monde!* Juron que l'on retrouve plus loin : Que te vienne le chancre! (Nouv. LXX) et qui était familier aux gens de la basse classe.

Même p., l. 19. — *Et qui respondoyent promptement.* Brantôme s'est souvenu de ce conte dans sa vie de Louis XI (*Grands capitaines françois*) : « Le bon prince aymoit fort les bons mots et les esprits subtils. »

P. 223, l. 8. — *Le calemart.* Cornet où l'on mettait l'encrier et les plumes (du latin *calamus*). On disait aussi galimard et galemart. « Gallemart, que l'on appeloit

jadis ainsi, et encore aujourd'huy aucuns l'appellent tel, à la vieille françoise. » (Brantôme, *Vie de Louis XI.*)

Même p., l. 9. — *Quelle dragée est ce là?* « Brantôme, rapporte ce conte, se servant même du mot dragée tel qu'il l'avoit lu dans quelques éditions, qui portent que le roi, voyant sortir ces deux dés du calemar, demanda au clerc quelle *dragée* c'étoit, et à quoi elle étoit bonne. Il y a pourtant *drogue* dans l'édition de 1558, et j'ai préféré cette leçon, parce que dans la demande à quoi une chose est bonne, le terme de *drogue* est plus propre que celui de *dragée.* » (La Monnoye.) — Le spirituel éditeur s'est trompé : il y a bien *dragée,* et non *drogue,* dans l'édition de 1558 (folio 70, ligne 9). Au XV[e] siècle les dragées étaient fort à la mode; la repartie du clerc ne perd pas de son sel par l'emploi de ce mot.

Même p., l. 13. — *Les Genevoys.* Les Génois, qu'on nommait autrefois Genevois, du mot italien *Genovesi.*

Même p., l. 14. — *Vane ligue.* Sic dans l'édition originale. Lisez *Vane ligur,* mots empruntés au 715[e] vers du livre XI[e] de l'*Énéide.*

P. 226, l. 19. — *Estudians de Thoulouse.* Toutes les universités avaient leurs sobriquets. Des Periers vient d'en énumérer quelques-uns. Il y avait encore ceux-ci : les bragars d'Angers, les crottés de Paris, les brigueurs de Pavie, les amoureux de Turin, etc. Chasseneuz (*Catalogus gloriæ mundi,* part. x), ajoute qu'on désignait les Toulousains sous le nom de « les bons estudians de Toulouse, » sans doute par ironie, car ils n'étaient pas les moins turbulents et s'attiraient parfois des châtiments exemplaires. (Voy. dans les *Chroniques de Languedoc,* publiées par M. de la Pijardière, une citation du *Journal de Malenfant,* communiqué par M. E. Lapierre, 1874, p. 163.)

P. 229, l. 15. — *Le seigneur de Vaudrey*. Il y a eu en Franche-Comté une ancienne famille de ce nom.

P. 230, l. 17. — *Les ponts de Sey*. Les ponts de Cé, près d'Angers, reconstruits en pierre au XVII[e] siècle.

P. 232, l. 2. — *Le gentilhomme*. Henri Estienne (*Apologie pour Hérodote*, chap. XIV) raconte aussi cette historiette dont Jean du Bellay fut le héros suivant lui. Il la complète en ces termes : « Ce gentilhomme ne fut pas longtemps sans s'en repentir, non pas de l'avoir puni, mais de l'avoir puni de telle sorte : car, au lieu que, s'il luy eust donné un coup de dague, il n'en eust point esté molesté, pour ce qu'il lui avoit coupé l'oreille, le boureau de Paris forma complainte contre lui comme estant troublé en sa possession. »

P. 234, l. 19. — *Il respondoit tout par monossyllabes rymez*. Des Periers et Rabelais se sont inspirés à une même source, l'histoire de ce moine devant être populaire au XVI[e] siècle. (Frère Fredon, dans le V[e] livre de *Pantagruel*.)

P. 235, l. 5. — *Fort*. Probablement faute d'impression pour *Froc*, adopté par la plupart des éditeurs.

P. 236, l. 2. — *De l'escollier legiste*. Voy. Bourdigné, *Légende de maistre Pierre Faifeu*, chap. XX.

P. 243. — Nouvelle LX. Conte connu au XVI[e] siècle et qui avait déjà fait fortune sous la forme d'un fabliau : *Le Forgeron de Creil*. (Voy. Legrand d'Aussy, t. IV, p. 160.)





TABLE

DU PREMIER VOLUME

Pages

Notice sur Des Periers. I

LES NOUVELLES RECREATIONS et Joyeux Devis de feu Bonavanture Des Periers, valet de chambre de la Royne de Navarre. *Lyon*, 1558 I

L'Imprimeur au Lecteur. 3

Sonnet. 5

Nouvelle I, en forme de preambule. 7

II. Des trois folz, Caillette, Triboulet et Polite. 14

III. Du chantre bassecontre de Saint Hilaire de Poytiers, qui accompara les chanoines à leurs potages. 18

IV. Du bassecontre de Reims, chantre, Picard et maistre ès ars. 23

V. Des trois seurs nouvelles espousées qui respondirent chascune un bon mot à leur mary la premiere nuict de leurs nopces. 27

VI. Du mary de Picardie qui retira sa femme de l'amour pour une remonstrance qu'il luy fit en la presence des parens d'elle. 35

VII. Du Normand allant à Romme qui fit provision de

Pages

latin pour porter au sainct pere, et comment il s'en ayda 41

VIII. Du procureur qui fit venir une jeune garse du village pour s'en servir, et de son clerc qui la luy essaya. . 46

IX. De celui qui acheva l'oreille de l'enfant à la femme de son voisin. 51

X. De Fouquet, qui fit accroire au procureur en Chastellet, son maistre, que le bon homme estoit sourd, et au bon homme que le procureur l'estoit; et comment le procureur se vengea de Fouquet. 56

XI. D'un docteur en decret qu'un beuf blessa si fort qu'il ne sçavoit en quelle jambe c'estoit. 61

XII. Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché. 64

XIII. Du roy Salomon, qui fit la pierre philosophale, et la cause pourquoy les alquemistes ne viennent au dessus de leurs intentions. 66

XIV. De l'advocat qui parloit latin à sa chambriere, et du clerc qui estoit le truchement. 74

XV. Du cardinal de Luxembourg et de la bonne femme qui vouloit faire son filz prebstre, qui n'avoit point de tesmoings; et comment ledict cardinal se nomma Philippot. 79

XVI. De l'enfant de Paris nouvellement marié, et de Beaufort, qui trouva moyen de jouyr de sa femme, nonobstant la songneuse garde de dame Pernette. 84

XVII. De l'advocat en parlement qui fit abbattre sa barbe pour la pareille, et du disner qu'il donna à ses amys. . 95

XVIII. De Gillet le menuzier, comment il se vengea du levrier qui luy venoit manger son disner. 98

XIX. Du savetier Blondeau, qui ne fut onq en sa vie melancholic que deux fois, et comment il y pourveut, et de son epitaphe. 101

XX. Des trois freres qui cuiderent estre penduz pour leur latin. 105

XXI. Du jeune filz qui fit valloir le beau latin que son curé luy avoit monstré 107

Pages

XXII. D'un prebstre qui ne disoit aultre mot que Jesus en son Evangile. 111
XXIII. De maistre Pierre Faifeu, qui eut des bottes qui ne luy cousterent rien, et des Copieux de la Fleche en Anjou. 114
XXIV. De maistre Arnaud, qui emmena la hacquenée d'un Italien en Lorraine, et la rendit au bout de neuf mois. 121
XXV. Du conseillier et de son pallefrenier, qui luy rendit sa mule vieille en guise d'une jeune. 128
XXVI. Des Copieux de la Flesche, en Anjou : comment ilz furent trompez par Piquet au moyen d'une lamproye. 131
XXVII. De l'asne umbrageux qui avoit peur quand on ostoit le bonnet, et de Sainct Chelaut et Croisé, qui chausserent les chausses l'un de l'aultre. 135
XXVIII. Du prevost Coquillaire, malade des yeux, auquel les medecins faisoyent accroire qu'il voyoit. 142
XXIX. Des finesses et actes memorables d'un regnard qui estoit au bailly de Maine la Juhés. 145
XXX. De maistre Jeban de Pontalais ; comment il la bailla bonne au barbier d'estuves qui faisoit le brave. 152
XXXI. De madame la fourriere qui logea le gentilhomme au large. 159
XXXII. Du gentilhomme qui avoit couru la poste, et du coq qui ne pouvoit chaucher. 161
XXXIII. Du curé de Brou, et des bons tours qu'il faisoit en son vivant. 164
XXXIV. Du mesme curé et de sa chambriere, et de sa laiscive qu'il lavoit, et comment il traicta son evesque et ses chevaulx et tout son train. 167
XXXV. Du mesme curé, et de la carpe qu'il achepta pour son disner. 173
XXXVI. Du mesme curé, qui excommunia tous ceulx qui estoient dedans un trou. 176
XXXVII. De Teiran, qui, estans sus sa mule, ne paroissoit point par dessus l'arson de la selle. 178

Pages

XXXVIII. Du docteur qui blasmoit les danses, et de la dame qui les soustenoit, et des raisons alleguées d'une part et d'aultre. 180

XXXIX. De l'Escossois et sa femme, qui estoit un peu trop habile au maniement. 184

XL. Du prebstre, et du masson qui se confessoit à luy. . 188

XLI. Du gentilhomme qui crioit la nuict aprés ses oyseaux, et du chartier qui fouettoit ses chevaux. 190

XLII. De la bonne femme vefve qui avoit une requeste à presenter, et la bailla au conseiller lay pour la rapporter. 195

XLIII. De la jeune fille qui ne vouloit point d'un mary pource qu'il avoit mangé le doz de sa premiere femme. 197

XLIV. Du bastard d'un grand seigneur qui se laissoit pendre à credit, et qui se faschoit qu'on le sauvast. . . 199

XLV. Du sieur de Raschault, qui alloit tirer du vin, et comment le fausset lui eschappa dedans la pinte. . . . 203

XLVI. Du tailleur qui se desroboit soymesmes, et du drap gris qu'il rendit à son compere le chaussetier. 207

XLVII. De l'abbé de Sainct Ambroyse et de ses moines, et d'aultres rencontres dudict abbé. 210

XLVIII. De celuy qui renvoya ledit abbé avec une responce de nez. 214

XLIX. De Chichouan, tabourineur, qui fit adjourner son beau pere pour se laisser mourir, et de la sentence qu'en donna le juge. 217

L. Du Gascon qui donna à son pere à choisir des œufz . 221

LI. Du Clerc des finances qui laissa cheoir deux detz de son escriptoire devant le roy. 222

LII. Des deux poinctz pour faire taire une femme. 224

LIII. La maniere de devenir riche. 225

LIV. D'une dame d'Orleans qui aymoit un escolier qui faisoit le petit chien à sa porte, et comment le grand chien chassa le petit. 226

LV. De Vaudrey et des tours qu'il faisoit. 229

LVI. Du gentilhomme qui couppa l'oreille à un coupeur de bourses. 231

Pages

LVII. De la damoiselle de Thoulouse qui ne souppoit plus, et de celuy qui faisoit la diette. 232

LVIII. Du moyne qui respondoit tout par monossyllabes rymez. 234

LIX. De l'escollier legiste et de l'apothiquaire qui luy apprint la medecine. 236

LX. De messire Jehan, qui monta sus le mareschal pensant monter sus sa femme. 243

Notes. 249



IMPRIMÉ PAR JOUAUST

POUR

LES CONTEURS FRANÇAIS

PARIS, M DCCC LXXIV